This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

2375 e.447

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

5

L'ÉTAT

DE

LA FRANCE

AU 18 BRUMAIRE

D'APRÈS LES RAPPORTS DES CONSEILLERS D'ÉTAT CHARGÉS D'UNE ENQUÊTE

SUR LA SITUATION DE LA RÉPUBLIQUE

AVEC PIÈCES INÉDITES DE LA FIN DU DIRECTOIRE

Publiés pour la première fois et précédés d'une Préface et d'une Introduction

PAR

FÉLIX ROCQUAIN

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

2375
Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉTAT

DE

LA FRANCE

AU 18 BRUMAIRE

Digitized by Google

LE PUY. — TYP. M.-P. MARCHESSOU.

Digitized by Google

L'ÉTAT

DE

LA FRANCE

AU 18 BRUMAIRE

D'APRÈS LES RAPPORTS DES CONSEILLERS D'ÉTAT CHARGÉS D'UNE ENQUÊTE

SUR LA SITUATION DE LA RÉPUBLIQUE

AVEC PIÈCES INÉDITES DE LA FIN DU DIRECTOIRE

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS ET PRÉCÉDÉS D'UNE PRÉFACE
ET D'UNE INTRODUCTION

PAR

FÉLIX ROCQUAIN

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1874
Tous droits réservés

Digitized by Google

BODLEIAN
30 MAY 1939
LIBRARY

Digitized by Google

PRÉFACE

Le livre que nous publions est moins un ouvrage qu'un ensemble de documents sur la fin du Directoire et la première année du Consulat. A la vérité, ces documents, qui jusqu'ici n'ont pas été mis au jour et que l'illustre auteur du Consulat et de l'Empire *paraît seul avoir connus* [1], *ont une grande importance. Ce sont les rapports adressés au gouvernement consulaire à la suite d'enquêtes ordonnées par lui, au commencement de l'an IX, sur la situation de la France. Plusieurs conseillers d'État, Fourcroy, Barbé-Marbois, Français de Nantes, Lacuée, Thibaudeau, Champagny, Duchâtel, et d'autres d'une moindre notoriété, tous hommes distingués par leurs*

1 *Thiers*, Histoire du Consulat et de l'Empire, t. *III*, p. 296.

Digitized by Google

lumières, et quelques-uns d'un mérite éminent, furent chargés de présider à ces enquêtes et de parcourir à cet effet les divisions militaires entre lesquelles était partagé le territoire de la République. Les finances, l'armée, l'administration, l'enseignement, la situation des hospices, l'état des routes et des communications, le commerce et l'industrie, l'esprit public, tout ce qui pouvait, à un titre quelconque, intéresser la tranquillité et la prospérité du pays, devaient être l'objet de leur examen. Dans cette vue, ils devaient réunir les préfets, tenir avec eux des conseils d'administration, interroger les chefs de service, les magistrats, les maires, les simples particuliers, visiter les localités, écouter les plaintes, ne négliger, en un mot, aucun moyen d'information. Bien qu'ils fussent invités à proposer leurs idées de réforme, la mission dont ils étaient chargés était avant tout d'observation et de critique. A la date où furent faites ces enquêtes, la situation de la France ne se montrait pas encore très-différente de ce qu'elle était à la fin du Directoire. L'entière collection des rapports où en ont été résumées les conclusions offre donc, à peu de chose près, une image fidèle de l'état de notre pays lors du 18 brumaire. Malheureusement plusieurs de ces rapports ont été perdus [1]*; et,*

1 *Il en est un, entr'autres, dont la disparition est des plus regrettables. C'est celui de M. de Champagny — devenu plus tard ministre de l'intérieur, puis des affaires étrangères — sur la*

Digitized by Google

d'un autre côté, si la plupart de ces enquêtes furent faites en l'an IX, quelques-unes eurent lieu en l'an X et même en l'an XI et ne peuvent conséquemment fournir de renseignements pour une situation antérieure déjà de deux ou trois années.

Nous avons borné notre publication aux rapports rédigés en l'an IX, dans lesquels, en raison même de cette date, les faits contemporains du Directoire et les conséquences générales de la Révolution tiennent une place beaucoup plus grande que les faits appartenant aux commencements du Consulat. Ces rapports, si on considère la manière dont ils ont été conçus, n'ont pas tous une égale valeur. Plusieurs, tels que ceux de Français de Nantes, de Barbé-Marbois, de Fourcroy, offrent, avec l'abondance des détails et les renseignements statistiques, un esprit d'observation et une largeur de vues qu'on ne rencontre pas au même degré dans les autres. Lacuée, qui devint quelques années après ministre de l'administration de la guerre sous le nom de comte de Cessac, était chargé de l'enquête relative à la 1re division militaire. Dans les nombreuses informations qu'il fut alors à même de recueillir, il avait la matière d'un travail aussi étendu qu'intéressant et qui,

18e *division militaire. A la place de ce rapport, on ne trouve plus qu'une chemise sur laquelle on lit ces mots écrits de la main de Champagny :* « Rapports. Situation générale. Fonctionnaires publics. »

Digitized by Google

comprenant dans son cadre l'exposé de la situation de Paris, aurait dû dépasser en importance les travaux de ses collègues. Néanmoins il ne tira pas de ces informations le parti qu'on aurait pu attendre de ses lumières. Une remarque analogue peut être faite à l'occasion du rapport rédigé par le conseiller d'État Duchâtel que Napoléon nomma plus tard directeur de l'administration des domaines et de l'enregistrement. Un autre rapport enfin, dans lequel on aurait dû trouver, avec la multiplicité des faits, la solidité des considérations, celui du conseiller d'État Najac sur Lyon et les contrées avoisinantes, n'offre guère qu'un intérêt de statistique sur quelques points particuliers.

Bien que, dans leurs comptes-rendus, les commissaires de l'an IX aient mis cet esprit de modération qui est l'un des caractères de la vérité, il est difficile de croire leurs appréciations dépourvues de toute partialité et de ne pas établir quelques-unes des réserves qu'il convient, en général, de faire pour toute enquête. Ces réserves semblent d'autant plus légitimes que les hommes dont il s'agit remplirent sous l'Empire des postes considérables. Cette circonstance néanmoins ne doit point faire supposer chez eux des sentiments d'une hostilité préconçue à l'égard de la Révolution. La plupart avaient joué, dans les législatures antérieures, un rôle qu'ils ne pouvaient tout-à-fait répudier. D'un autre côté, à l'époque où ils rédigèrent leurs travaux, les tendances encore in-

Digitized by Google

certaines de Bonaparte leur laissaient une illusion dont témoignent leurs rapports, et qui les portait à penser qu'ils pouvaient, sans crainte de déplaire, se montrer sincères et dire la vérité. Enfin quelques-uns ne furent pas, vis-à-vis du nouveau régime, des partisans toujours dévoués. Lors de la chute du Directoire qu'il n'aimait pas, on vit Français de Nantes improuver les actes du 18 *brumaire. Plus tard, Thibaudeau, dans le Conseil d'État, ne craignit pas de combattre l'institution du Consulat à vie.*

Ces considérations doivent, selon nous, atténuer la défiance que pourraient inspirer d'abord les conclusions de l'enquête [1]. *Quoi qu'il en soit, ces rapports représentent, en leur ensemble, un document capital sur les dernières années du Directoire et l'état de désorganisation où était alors la France. Quand on en lit certains détails, on se croirait transporté, par moments, à ces heures néfastes du quinzième siècle racontées dans le* Journal d'un bourgeois de Paris. *Toutefois il serait déraisonnable de ne juger des effets de la Révolution que sur les désordres ou les maux signalés par l'enquête, et des appréciations, qui ne sortiraient pas de ce cadre, n'embrasseraient qu'une partie de la vérité. Au-dessus de ces maux ou de ces désordres planent des idées grandes, fécon-*

1 *Nous donnons au lecteur un moyen de contrôler une partie de ces conclusions dans des pièces contemporaines du Directoire que nous avons insérées, comme annexe, à la fin de cet ouvrage.*

Digitized by Google

des, humaines, telles que n'en a jamais offert, dans l'histoire, aucun mouvement politique ou social. Ces idées ont été omises, sinon méconnues, par les commissaires de l'an IX; c'est au lecteur à ne les point oublier, tout en étant attentif aux affligeants tableaux qui se dérouleront sous ses yeux.

Ainsi accueillie avec le discernement qu'elle exige, notre publication sera un secours de plus apporté à ce travail de critique commencé depuis peu dans les esprits sur la Révolution française, et auquel l'impression de récents événements a donné une nouvelle opportunité. Comme l'a dit un éminent écrivain, à côté d'une légende napoléonienne nous vivons, depuis plus de soixante ans, sur une légende révolutionnaire. Celle-là semble désormais brisée; il convient d'entamer l'autre et de substituer, dans les faits qu'elle dénature, la vérité à la fable. La Révolution a fait d'assez grandes choses pour que ses partisans les plus zélés n'hésitent pas à divulguer les erreurs ou les crimes qu'elle a commis. C'est en rentrant en lui-même, en reconnaissant avec sincérité les fautes à côté des vertus, que notre pays trouvera la force de sortir de la redoutable crise qu'il traverse aujourd'hui.

Nous avons rassemblé, dans une courte introduction, quelques-uns des faits les plus saillants exposés dans l'enquête. On y trouvera un tableau sommaire de l'état de la France à la fin du Directoire, auquel, pour compléter les vues qu'on peut tirer de cette en-

Digitized by Google

quête, nous ajouterons quelques mots sur la première année du Consulat. Elle donnera au lecteur une idée de l'intérêt qui s'attache aux documents que nous publions et des ressources qu'y peut trouver l'historien.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE

L'ÉTAT DE LA FRANCE

A L'ÉPOQUE DU DIX-HUIT BRUMAIRE

INTRODUCTION [1]

I

Conformément aux instructions que leur avait données le gouvernement consulaire, les conseillers d'État envoyés en l'an IX dans les divisions militaires portèrent d'abord leur examen sur l'état

1 Pour les personnes peu familiarisées avec les chiffres de l'ère républicaine, il suffira de rappeler que le Directoire institué au mois de brumaire an IV (novembre 1795) fut remplacé quatre ans après (18 brumaire an VIII — 9 novembre 1799) par le Consulat, qui fut, à son tour, en l'an XII (1804), remplacé par l'Empire.

Digitized by Google

des finances. Par des causes qu'il est superflu de rappeler, et qui se dégageront suffisamment de l'ensemble de notre travail, la pénurie du Trésor et le désordre dans la gestion des revenus publics avaient été l'une des plaies les plus profondes du Directoire. La solde, le traitement des fonctionnaires dans les différents services, le payement des rentes et des pensions, tout était en souffrance, et le mal financier n'avait fait qu'augmenter la démoralisation déjà si grande de cette époque, en ce que beaucoup de personnes, lésées dans leurs intérêts, se croyaient par cela même affranchies de leurs devoirs envers l'État. Les commissaires de l'an IX constatèrent les traces encore subsistantes d'une situation qui avait été si préjudiciable au pays. Contrairement à ce qui avait eu lieu sous le Directoire, la solde était alors assez régulièrement payée. Le premier Consul avait, dès son arrivée au pouvoir, porté son attention sur les besoins de l'armée, et l'on était arrivé à pourvoir dans une mesure suffisante aux dépenses générales de l'administration militaire. Mais tel était encore, par l'effet des événements, le peu de ressources du Trésor, qu'on n'avait pu obtenir ce résultat qu'en dirigeant de ce côté la somme presque entière des revenus publics. Quant aux fonctionnaires civils, à l'exception seulement de ceux de premier ordre et de quelques privilégiés, ils étaient tous aux expédients. De là un trouble dans les services et, en-

Digitized by Google

tre les fonctionnaires, un manque de discipline qui donnait lieu à de nombreux abus. L'administration de la justice était elle-même atteinte par cet état de choses. En plusieurs localités, des magistrats avaient donné leur démission, par l'impossibilité de remplir leurs fonctions avec les faibles émoluments qui leur étaient attribués. Dans le département du Pas-de-Calais, il était dû aux juges de paix 55,000 fr. de traitements arriérés. Partout les juges de paix avaient à réclamer d'anciens émoluments. Le mobilier même des prétoires se ressentait de cette pénurie, et l'on voyait, dans quelques départements, ces magistrats porter leurs chaises à l'audience. D'humbles fonctionnaires, tels que geôliers, portiers et consignes attachés au service des prisons, la plupart anciens militaires et pères de famille, qui avaient renoncé, pour ces places, à leur traitement de réforme, avaient droit à un arriéré de six mois et quelquefois d'un an. Les pensions, objet de sollicitude pour un État régulier, n'étaient pas mieux payées que les traitements des fonctionnaires. Pour ne citer que les faits constatés dans la première division militaire, les pensionnaires civils ne recevaient que le tiers de leur pension, et encore leur devait-on sur ce tiers au moins quatre semestres. Les pensionnaires ecclésiastiques, beaucoup plus nombreux, étaient dans la même situation.

Ce peu de zèle que montrait l'État à s'acquitter de ses propres engagements n'avait pas médiocre-

Digitized by Google

ment contribué, sous le Directoire, à dégoûter les citoyens de verser les impositions auxquelles ils étaient obligés. Par un effet de la confiance qu'avait su inspirer le nouveau gouvernement, la perception des contributions de l'an VIII s'était opérée sans trop de difficulté. Mais il était dû partout un immense arriéré pour les trois ou quatre années précédentes. A Paris, la direction des contributions estimait le chiffre de l'arriéré à soixante-dix ou soixante-seize millions [1]. On peut juger par là de ce que devait être ce chiffre pour l'ensemble du pays. Une autre cause du mauvais vouloir apporté par les particuliers au payement de leurs contributions était le peu de mesure qui avait présidé jusque-là à leur répartition. Les conseillers d'État recueillirent à cet égard de nombreuses réclamations. L'impôt foncier notamment était le sujet de plaintes élevées dans toute la France. L'esprit de parti, l'intérêt, la corruption, s'étaient, à diverses époques, immiscés dans la répartition de cet impôt. Conseillés par leurs passions politiques, les agents municipaux avaient en maints endroits fait décharger leurs terres et celles de leurs amis, pour surcharger celles de leurs ennemis. Telle payait jusqu'aux deux tiers du revenu net, pendant qu'une

1 Cette incertitude dans l'évaluation de l'arriéré dû par la population de Paris venait des obscurités que présentaient les pièces de comptabilité tenues sans ordre et parfois contradictoires.

Digitized by Google

autre, située dans le voisinage, ne payait que le dixième ou le douzième. Des terres, estimées sur les rôles à douze arpents, en contenaient en réalité cinquante. L'on trouva même que beaucoup de fonds avaient été omis et n'acquittaient, depuis dix ans, aucune imposition. Le Directoire avait été saisi plus d'une fois de plaintes sur ce sujet. En l'an VII, le Corps législatif, ayant annoncé l'intention de remanier le système des contributions directes, avait reçu des doléances de toutes les administrations centrales de départements. Elles-mêmes comptaient par milliers, dans leurs bureaux, des réclamations de ce genre émanées des citoyens [1]. On voyait, dans l'exposé de ces doléances, « qu'une infinité de malheureux étaient compris sur les rôles, non pas pour le sixième, mais pour le tiers, la moitié et quelquefois la totalité de leurs revenus. » Il y a plus : dans beaucoup de pauvres communes, celles du Cantal, par exemple, la contribution foncière excédait le revenu des biens, au point que, depuis plusieurs années, les propriétés étaient abandonnées aux collecteurs pour l'acquittement de l'impôt.

Cette inégalité dans l'application de règles communes à tous les citoyens était l'un des abus ordinaires des dernières années de la Révolution. Ainsi arrive-t-il aux heures de dissolution. Ce n'était pas

1 Pour le seul département du Calvados, on comptait plus de trente mille réclamations.

Digitized by Google

seulement d'un département à un autre que variait d'une manière sensible l'exécution des lois ou arrêtés, mais souvent d'un canton à un autre du même département [1]. Nous laissons à penser quelle pernicieuse influence des faits de ce genre, répétés de toutes parts et sous toutes les formes, devaient avoir sur la moralité publique. On n'accusait pas seulement la partialité, mais l'ignorance des répartiteurs. Il suffisait de jeter les yeux sur les états de section, matrices et tableaux de mutation qui, dans les communes, avaient servi de base à la confection des rôles, pour se convaincre de la justesse de cette double accusation. La rédaction en était généralement défectueuse, et le texte tellement raturé par l'impéritie ou la fraude, que la répartition éta-

[1] Dès la première année du Directoire, on se plaignait, dans les rapports officiels, de « l'incohérence et de la multiplicité des lois. » Souvent, y disait-on, « une loi est étendue ou modifiée avant même d'être arrivée à sa destination ; et, dans les communes villageoises surtout, on est à cet égard dans des ténèbres si épaisses, que les fonctionnaires publics marchent à tâtons. » Des traces de ce désordre existaient encore après l'an VIII. Barbé-Marbois, chargé en l'an IX d'inspecter la 13e division militaire, constatait que, dans des départements limitrophes, « les mêmes objets étaient régis par des principes contraires, » et il attribuait ce défaut d'unité tant aux dispositions particulières des préfets et de quelques autres fonctionnaires qu'au peu de concordance des ordres émanés des ministres. — Cf. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers inédits du département de la police secrète de Paris*, t. III, p. 313, 471. Leipzig, 1870, in-12.

Digitized by Google

blie de bonne foi sur ces bases imparfaites devenait nécessairement arbitraire. On sent combien l'intérêt particulier avait à gagner dans une telle confusion. Un égal désordre s'observait dans les livres des percepteurs. A ne parler que de Paris, voici ce que constatait en l'an IX le conseiller d'État Lacuée : dans la plupart des rôles, des ratures et des interlignes; les émargements en chiffres; des émargements plus forts que les cotes; presque aucun rôle apuré; point de notes des poursuites exercées par les huissiers; nul compte tenu des frais de contrainte; des versements annoncés, mais non prouvés; des différences entre les bordereaux du receveur général et ceux du percepteur; des sommes en souffrance par des vols prétendus; des réductions et décharges non tenues en compte aux contribuables; des rôles manquant, ou restés, avec les pièces annexes, aux mains de collecteurs qui n'étaient plus en exercice; enfin nul compte définitif rendu par les percepteurs depuis leur entrée en fonctions, entrée qui, pour les uns, datait du milieu de l'an VIII et, pour d'autres, remontait à 1786. Lacuée ajoutait qu'une confusion analogue se trouvait dans les livres et la comptabilité de la plupart des collecteurs de la République. Fourcroy, qui inspecta plusieurs divisions militaires, affirmait, de son côté, que les percepteurs des campagnes étaient presque tous coupables d'exactions. Enfin, d'après Barbé-Marbois, il n'y avait pas, dans les quatre

Digitized by Google

départements de la 13e division, un seul comptable en état de rendre ses comptes.

Le désordre observé dans les comptabilités n'était pas toujours imputable aux seuls agents qui en étaient chargés. Si les receveurs négligeaient de tenir les registres propres à établir leur situation ou quelquefois les supprimaient à dessein, les autorités civiles, au lieu de veiller, selon leur devoir, à l'observation des règlements, commettaient elles-mêmes des violations de caisse que les circonstances étaient impuissantes à justifier. Au mois de nivôse an IX, Barbé-Marbois constatait que la dernière administration centrale du Morbihan et, après elle, le préfet qui lui avait succédé, avaient fait sortir des caisses du receveur général, pendant l'an VIII, une somme de près d'un million. C'était avec fracas, ajoutait-il, et avec tout l'appareil de la force, que ces illégalités avaient été commises ; et un agent de la trésorerie, qui avait tenté de s'y opposer, s'était vu menacé de la prison et maltraité. Au reste, « violateurs et violés » se montraient, dans ces circonstances, le plus souvent d'accord. Loin de ne représenter qu'un fait accidentel, ces illégalités étaient passées en usage ; on y voyait un moyen de service qui, s'il n'était pas tout-à-fait régulier, avait du moins l'avantage d'être expéditif. De son côté, l'autorité militaire, ne se faisait faute de profiter pour elle-même de ces facilités. Alléguant des dépenses secrètes et extraordinaires, un

Digitized by Google

général trouvait commode de dire : « Je m'ouvre un crédit chez le payeur, » et, à l'aide de cette formule, puisait à son gré dans les caisses publiques. Le même conseiller d'État, appelé à vérifier les comptes du payeur de la 13e division militaire, reconnaissait que, dans les dix derniers mois antérieurs à nivôse an IX, il y avait eu pour près de deux millions de ces prétendus crédits. Les fonds ainsi enlevés au Trésor pouvaient quelquefois n'être pas appliqués à des objets coupables. Mais on conçoit la perturbation que des actes de ce genre, fréquemment reproduits, devaient apporter dans la comptabilité, d'autant que, le plus ordinairement, nulle pièce écrite n'en conservait la trace. De là à puiser dans les caisses de l'État, sans nécessité réelle et par cupidité, il n'y avait qu'un pas. Trop souvent ce pas était franchi, et Barbé-Marbois avait recueilli des propos tels que ceux-ci, attribués à plus d'un officier : « La richesse appartient aux braves ; prenons ; on trouvera nos comptes à la bouche des canons. »

Il ne faudrait pas croire que le désordre que nous venons de signaler ne se rencontrât que dans les écritures ayant trait aux finances. On l'observait, à peu d'exceptions près, dans toutes les écritures publiques. Les registres de l'état civil, en particulier, étaient tenus pour la plupart d'une manière détestable. Confiés, pendant la Révolution, à des fonctionnaires qui n'avaient

Digitized by Google

souvent pas les connaissances nécessaires ni quelquefois la moralité désirable, ils contenaient des actes mal rédigés, parfois illisibles, surchargés de ratures non approuvées, quelques-uns même de falsifiés. A cela il faut ajouter que, sous l'influence des passions religieuses mêlées aux passions politiques, on avait en nombre de localités soustrait à l'autorité civile la connaissance des mariages, naissances et décès. Des prêtres exaltés détournaient les anciens registres, empêchaient de régulariser les nouveaux. De là une situation des plus périlleuses pour tous les intérêts, et sur laquelle les conseillers d'État, interprètes de l'opinion publique, appelaient avec insistance, dans leurs rapports, l'attention du gouvernement.

L'ignorance des maires et de leurs adjoints était indiquée par les commissaires de l'an IX comme l'une des causes les plus habituelles de la mauvaise tenue des registres de l'état civil. Non-seulement les agents municipaux manquaient de lumières et de capacité, mais la plupart, dans les campagnes, ne savaient ni lire ni écrire, ou étaient au plus en état de signer leur nom. De cette ignorance, trop générale, il résultait que, dans beaucoup de départements, on avait peine à trouver des hommes propres aux diverses fonctions de l'administration. A côté des maires qui manquaient des premiers éléments du savoir, on voyait des juges de paix n'avoir aucune idée des lois.

Digitized by Google

Ces observations nous conduisent à parler de l'instruction publique. On ne peut nier la sollicitude de la Convention nationale pour cet objet important. Abstraction faite de tendances particulières qui marquèrent ses efforts, on peut dire qu'elle proclama, sur ce point, d'excellents principes et rédigea des lois auxquelles, à plus d'un égard, il est juste d'applaudir. Mais, quand on entre dans les faits, on est bien obligé de reconnaître que ces principes ne franchirent guère le domaine de l'idée, et que ces lois, à peu de chose près, sont restées lettre morte. Fourcroy, très-compétent en ces matières, associé, à diverses reprises, aux travaux des précédentes législatures sur l'instruction publique, et qui récemment avait remis au conseil d'État un long mémoire sur ce sujet, n'hésitait pas à déclarer que l'enseignement était en souffrance dans toute la République, et que, malgré les discours favorables dont l'instruction nationale n'avait cessé d'être l'objet, on n'avait rien fait pour elle depuis la fin de la Convention. Il ne modérait l'amertume de sa critique qu'à l'égard des écoles centrales, qu'il considérait comme l'une des meilleures institutions du régime républicain, et qui, languissantes au début, avaient néanmoins pris quelque force dans les dernières années. Encore faut-il ajouter que, même en l'an IX, les chaires de grammaire, d'histoire, de littérature et de législation étaient le plus souvent

Digitized by Google

désertes ; que les leçons de sciences étaient seules un peu suivies, parce qu'elles favorisaient l'entrée à des professions lucratives, et que, dans plusieurs de ces écoles, il n'y avait d'élèves que pour les cours de dessin.

Mais c'était surtout dans l'instruction primaire qu'abondaient les lacunes. Dans les départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados, que parcourut Fourcroy, une portion seulement des écoles élémentaires exigées par la loi du 3 brumaire an IV était organisée. Bien que leur nombre ne fût pas en rapport avec le chiffre de la population, ces écoles étaient encore moins suivies que les écoles centrales. Il en était de même dans les autres départements. Dans la 8e division militaire, qui comprenait le comtat d'Avignon, la Provence et le comté de Nice, il n'y avait pas, au dire de Français de Nantes, le dixième de la population qui sût lire. Thibaudeau, parlant de l'état de l'instruction primaire dans les départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, déclarait que tout était à refaire en cette partie. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, chargé d'inspecter la 24e division militaire, disait que, si l'on ne voulait pas que les générations y fussent perdues pour l'enseignement, on devait se hâter de l'organiser. Le conseiller d'État Redon notait, de son côté, que peu de contrées en Europe étaient ignorantes au degré où l'étaient les pays compris dans la

Digitized by Google

25e division militaire. Barbé-Marbois, qui avait visité la Bretagne, avait constaté que non-seulement les petites communes étaient dépourvues de moyens d'enseignement, mais que des villes même manquaient d'écoles primaires. Le conseiller d'État Duchâtel, envoyé dans les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, déclarait que l'instruction primaire, médiocre à Grenoble, était totalement nulle à Gap et à Montélimar. En ce qui regarde le département de la Seine, cinquante-six écoles, aux termes de la loi du 3 brumaire an IV, y devaient être établies, dont vingt-quatre pour Paris. Par une exception, qui tenait à la proximité de l'autorité centrale, ces cinquante-six écoles existaient en l'an IX ; mais ce n'était là qu'une apparence. Chacune des écoles de Paris ne comptait, en moyenne, que quarante élèves, ce qui, au dire de Lacuée, ne représentait pas le dixième des élèves qu'elles auraient dû avoir. Encore ne parlait-il ni de l'irrégularité apportée à la fréquentation des écoles, ni du mauvais état de l'enseignement, sans quoi il eût vraisemblablement ajouté que ces quarante élèves n'apprenaient rien.

Si tel était en l'an IX l'état de l'instruction primaire, on juge de ce qu'il devait être dans les années antérieures. Le Directoire ne pouvait se faire aucune illusion. Par les rapports qui passaient sous ses yeux, il savait la vérité. Les administra-

Digitized by Google

teurs du département de la Seine, dans le compte-rendu de leur gestion pendant l'an V, écrivaient au ministre de l'intérieur que les cinquante-six écoles du département, ouvertes cette année conformément à la loi, n'avaient reçu que onze à douze cents élèves, tandis qu'à raison de la population on aurait dû compter sur plus de vingt mille enfants. Le même document disait que, si quelques instituteurs favorisés étaient parvenus à réunir cinquante élèves, beaucoup n'en avaient eu que seize, d'autres moins encore; et que, dans la banlieue, un certain nombre d'écoles n'avaient pas été mises en activité, les instituteurs nommés ayant ou refusé de les diriger ou donné leur démission après plusieurs jours d'exercice. Les comptes-rendus des années suivantes n'indiquaient pas une meilleure situation. Sur tous les points de la France, on signalait une égale stagnation dans l'instruction primaire [1]. Au reste, sans qu'il soit besoin d'autres détails, on sait que cette instruction ne fut véritablement organisée que sous la monarchie de Juillet, et l'état d'abandon où elle se trouvait encore à la fin de la Restauration, état révélé par une en-

1 Dans un rapport de floréal an VII sur la situation générale de la République, on lit : « A l'égard des écoles primaires, elles sont ordinairement désertes dans les lieux où il en existe, et beaucoup de cantons en manquent absolument. — Cf. Schmidt, *ibid.*, p. 287, 335, 481.

Digitized by Google

quête célèbre, indique assez ce qu'elle pouvait être trente ans auparavant.

A la vérité, qu'attendre d'un enseignement donné par des instituteurs qu'on laissait aux prises avec l'indigence et parfois dans un dénûment absolu? La loi de brumaire an IV, par un article formel, leur avait promis le logement, mais cet article était inexécuté. Elle avait compté, pour les rémunérer, sur la rétribution que donneraient les parents; mais cette rétribution n'était pas payée, ou, quand on l'exigeait, les parents retiraient leurs enfants. Des circulaires ministérielles, rédigées en style sentencieux, recommandaient l'usage de certains livres élémentaires, mais on manquait de quoi les acheter. Il y avait telles localités où l'instituteur avait à peine le moyen de payer l'encre de l'école. Jusqu'à la chute du Directoire, on ne cessa de demander au Corps législatif un traitement fixe pour les maîtres, si minime qu'il fût, sans jamais l'obtenir. D'ailleurs, ce n'était pas l'argent seul qui manquait, c'étaient les maîtres. La Convention, quand elle rédigea ses décrets, n'avait point tenu compte des difficultés que présentait l'œuvre nouvelle d'une éducation nationale. Pour triompher des préjugés, de l'inertie, de la défiance que devait opposer la masse du peuple au nouveau système d'instruction primaire, il eût fallu des hommes capables, honnêtes, et préparés de longue date à l'enseignement. Or, choisis avec précipitation, nommés trop souvent à rai-

Digitized by Google

son d'opinions étrangères au savoir, la plupart des instituteurs manquaient des titres nécessaires pour inspirer la confiance. Beaucoup même, au dire des rapports officiels, joignaient des habitudes d'ivrognerie et de mauvaises mœurs à l'ignorance ou à l'incapacité. Les sentiments d'irréligion qu'ils se plaisaient à afficher étaient un autre motif qui détournait nombre de familles d'envoyer leurs enfants aux écoles. En somme, comme le disait Fourcroy, la loi du 3 brumaire an IV, dans ce qu'elle pouvait avoir d'utile, n'était pas plus exécutée en l'an IX qu'elle ne l'avait été au début; l'organisation des écoles primaires était presque partout ou nulle ou dérisoire, et l'on se trouvait en présence d'une immense population d'enfants, tant dans les villes que dans les campagnes, condamnés à toutes les hontes et à tous les maux d'une complète ignorance.

Au sein de cette population déshéritée, il était une portion malheureuse entre toutes, celle des enfants trouvés, ou, comme on disait plus communément, des enfants abandonnés. Le sort qu'ils subissaient était bien le témoignage le plus grave qu'on pût porter des désordres et de l'incurie du dernier régime. Il serait difficile de dire exactement quel était le nombre de ces enfants dans les diverses circonscriptions inspectées en l'an IX par les conseillers d'État. Outre que, par la mauvaise tenue des écritures publiques, on se trouvait alors privé des

Digitized by Google

moyens d'une statistique fidèle, ces enfants n'étaient depuis longtemps l'objet d'aucune surveillance régulière. La tutelle que devait exercer en leur faveur l'administration des hospices n'était guère que nominale. Nulle inspection, nulle visite n'assurait que ces enfants vécussent chez les pères nourriciers qui étaient supposés les élever. Tout ce qu'on savait de plus sûr, c'était que le nombre de ces enfants était considérable, et qu'il l'eût été bien davantage, si la misère n'en eût fait périr un grand nombre. Aux termes de la législation, ces enfants, adoptés par l'État, et que, pour cette raison, on appelait enfants de la patrie, devaient être élevés aux frais du Trésor public. Ni les départements, ni les communes n'intervenaient dans cette dépense. Nous avons dit quelle était la pénurie du Trésor. Il résultait de cette pénurie que partout les fonds affectés à cette dépense étaient insuffisants. Les enfants abandonnés coûtent beaucoup au Trésor, écrivait Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, ou plutôt, ajoutait-il, « ils lui coûteront beaucoup quand il payera. »

Le Trésor payait peu en effet, si tant est qu'on pût dire qu'il payât. Dans le département de la Manche, on comptait en l'an IX deux mille cent trente-cinq enfants abandonnés, dont la dépense annuelle était évaluée à 179,273 fr., soit 84 fr. par enfant, ce qui déjà semblait une trop forte somme, vu que, d'après les calculs faits avant la Révolution, chaque enfant ne coûtait que 60 fr.

Digitized by Google

Or, le département ne possédait aucune ressource spéciale pour cet objet. Il en était de même du département de l'Orne, où l'on comptait quatorze cents de ces malheureux qui coûtaient annuellement 120,000 fr., et de celui du Calvados où, sur deux mille six cent soixante-treize enfants trouvés que contenait ce département, deux mille cinq cent onze vivaient chez des nourrices, moyennant une dépense de 227,879 fr. par année. Dans les départements composant la 8e division militaire, on comptait trois mille huit cent huit enfants abandonnés, dont l'entretien annuel, à raison de 100 fr. par enfant, coûtait 380,800 fr.; sur ce chiffre, le Trésor n'avait versé, de brumaire an VIII à messidor an IX, c'est-à-dire en plus de dix-huit mois, que 40,000 fr. Il était dû partout aux nourrices un arriéré considérable. L'arriéré dû aux nourrices du département de la Manche et qui portait sur les années V, VI, VII et VIII, s'élevait à 539,316 fr. De faibles à-compte leur étaient donnés sur des fonds envoyés à cet effet par le ministre de l'intérieur. Les nourrices du Calvados avaient droit à un arriéré qui montait à l'énorme chiffre de 1,102,888 fr. Sur cette somme, elles n'avaient reçu du Trésor que 3,000 fr. en l'an VIII, et 24,000 fr. pour l'an IX. Le préfet de l'Aube écrivait, en l'an VIII, que, dans son département, les pères nourriciers n'avaient obtenu, depuis cinq ans, aucune indemnité. En l'an VII, il était constaté

Digitized by Google

que, dans le département du Cantal, on devait aux nourrices plus de trente-trois mois de salaire; et, en l'an VI, dans le département du Lot, le modeste hospice de Figeac se trouvait, pour le même objet, créancier sur le Trésor d'une somme de 25,000 fr. Fourcroy estimait que, si l'État eût voulu payer la moitié seulement de l'arriéré dû aux nourrices dans les divers départements, la somme se fût élevée pour le moins à vingt-cinq millions.

Qu'arrivait-il de cette situation? Les nourrices, non payées, rapportaient les enfants aux hospices, où le mauvais air, l'absence d'une nourriture appropriée à leur âge, avaient pour eux les suites les plus funestes. Français de Nantes avait pu apprécier, dans les hospices du Midi, le mauvais effet des soins qu'y recevaient ces infortunés. Chaque berceau contenait quatre de ces enfants serrés les uns contre les autres, et qu'une seule nourrice était chargée d'allaiter. Étouffés sous des rideaux pesants, ces pauvres petits êtres avaient tous le visage ridé et présentaient les signes d'une décrépitude prématurée. Trois de ces enfants, qui d'abord pesaient individuellement dix-sept livres, ne pesaient plus, après quinze mois de ce nourrissage, que six livres chacun. Au dire du préfet de l'Aube, on ne voyait survivre qu'un très-petit nombre des enfants rapportés aux hospices. Un autre préfet, celui de la Creuse, signalait que, dans son département, sur vingt enfants placés dans ces conditions,

Digitized by Google

quinze pour le moins succombaient. Français de Nantes constatait, de son côté, que sur six cent dix-huit enfants, nourris dans les hospices de Marseille, dix-huit seulement avaient survécu, et que, sur cent quatre placés dans les hospices de Toulon, cent un étaient morts. Les renseignements qu'il avait recueillis le portaient à établir, comme règle générale, que la mortalité des enfants nourris dans les hospices était des 19/20es. C'est ainsi, ajoutait-il, que la population disparaît et qu'on outrage l'humanité.

Sur ces détails, on peut juger de ce que pouvait être alors la situation de nos hospices. Comparés aux hospices civils, les hôpitaux militaires, sur lesquels s'était portée d'abord la sollicitude du gouvernement consulaire, se trouvaient, en l'an IX, en assez bon état. Quant aux premiers, si l'on excepte ceux des villes importantes, et qui, d'ailleurs, s'étaient améliorés depuis le 18 brumaire, on peut dire qu'ils étaient tous dans une situation déplorable. Non-seulement les revenus affectés à ces hospices étaient insuffisants, mais ils avaient diminué depuis la Révolution. Dans l'Orne, on comptait en l'an IX treize hospices, qui renfermaient de mille à onze cents malades, indigents ou infirmes. Le revenu de ces établissements, qui, au début de la Révolution, atteignait au chiffre de 123,189 fr., n'était alors que de 68,239 fr. Le Calvados avait seize hospices contenant à cette date

Digitized by Google

onze cent dix individus, et dont le revenu ne dépassait pas la somme de 85,955 fr., ce qui, sur le revenu ancien, constituait une perte de 173,648 fr. A la même époque, on comptait dans la Manche dix-huit hospices, renfermant onze cent sept individus, et dont les charges s'élevaient ensemble à 176,637 fr. par année, tandis que leurs revenus n'atteignaient que 89,758 fr.; c'était un déficit annuel de 86,879 fr. En l'an X, Fourcroy constatait que les quarante-huit hospices ou hôpitaux du département du Nord, jouissant ensemble d'un revenu de 674,515 fr., avaient une dépense de 1,042,000 fr. Français de Nantes remarquait, de son côté, que, dans les cinq départements de la 8e division militaire, Vaucluse, Var, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, et Alpes-Maritimes, où l'on comptait soixante-treize hospices, il y avait partout un déficit de moitié ou plus dans le revenu comparé aux dépenses. Déjà, en l'an VII, on constatait que les sept hospices de Bordeaux avaient un déficit annuel de 304,978 fr.

On conçoit, d'après cela, que ces établissements devaient manquer souvent des choses les plus indispensables. Fourcroy, qui avait visité les hospices de Caen, de Pont-l'Evêque, de Honfleur et de Rouen, avait été frappé de leur état de misère. Dans tous, celui de Rouen excepté, les malades étaient sans linge ou vêtus de lambeaux déchirés; les lits manquaient de couvertures; à peine avait-on les

Digitized by Google

moyens de subvenir à la nourriture ou au traitement des malades. Les hospices de vieillards, d'infirmes, d'enfants, les dépôts de pauvres étaient dans le même dénûment. Les administrations auxquelles était confiée la direction de ces établissements n'étaient pas même en état de fournir à ces malheureux quelque travail manuel qui pût occuper leurs longues heures et subvenir à une partie de leur subsistance, de telle sorte, disait Fourcroy, « qu'au tableau déchirant de la plus hideuse misère se joignait le spectacle de l'énervante oisiveté. » Français de Nantes n'avait pas été moins douloureusement frappé en visitant les hospices du Midi. Il avait vu, dans celui de Toulon, une femme, qu'on venait de soumettre à l'opération de la taille, n'obtenir pour tout réconfortant qu'une douzaine de fèves dans une assiette de bois. C'était à peine si l'on consommait sept livres de viande par jour pour quatre-vingts malades. Plusieurs de ces malheureux étaient couchés sans draps, et la paille manquait dans les paillasses. Au reste, même à Paris, où la situation des hospices était incomparablement meilleure que dans les départements, cette situation laissait à désirer. Des rapports, adressés, au commencement de l'an VIII, à la Commission administrative des hospices civils de Paris, ne laissent aucun doute sur ce point. Pour ne citer qu'un exemple, dans l'hospice d'orphelins, connu sous le nom d'hospice des Elèves

Digitized by Google

de la patrie, l'habillement des enfants était dans un état pitoyable; quelques-uns n'avaient que des lambeaux pour se vêtir, d'autres étaient presque nus. Les couvertures des lits étaient sales et déchirées, et les paillasses tellement pourries qu'on n'osait les remuer. Les fenêtres manquant dans les salles, beaucoup d'enfants étaient attaqués d'ophthalmie; par défaut de soins ou mauvaise nourriture, le scorbut s'était aussi déclaré, et l'existence d'un grand nombre de ces enfants se trouvait compromise. La situation des autres hospices donnait lieu à des plaintes moins graves; dans tous, néanmoins, on signalait le défaut de vêtements et d'approvisionnements.

Il ne faudrait pas croire que cette détresse des hospices, non moins que la triste condition faite aux enfants trouvés, n'eût été connue, dans toute sa vérité, qu'après le 18 brumaire. Nombre de fois, à l'époque du Directoire, le mal fut signalé au Corps législatif et au gouvernement. En l'an VI, et surtout en l'an VII, de tous les points de la République, les administrations des hospices adressaient des plaintes au Conseil des Cinq-Cents sur l'arriéré dû aux nourrices des enfants trouvés. Les unes osaient écrire : « Avez-vous adopté ces enfants au nom de la patrie, pour les laisser périr de misère et de faim? » D'autres allaient jusqu'à dire que, la plupart succombant, faute de secours, peu après leur naissance, la mort, trop complai-

Digitized by Google

sante, déchargeait le Trésor de dettes qu'il négligeait d'acquitter. Le dénûment des hospices n'était pas moins notoire. Le Conseil des Cinq-Cents était, à tout moment, saisi de réclamations sur l'insuffisance des ressources dont ils pouvaient disposer. On lui notifiait que ces ressources ne présentaient que le tiers, le quart, parfois le cinquième ou le sixième des revenus constatés en 1790, tandis que, depuis cette époque, le nombre des malheureux à secourir n'avait fait qu'augmenter. Au mois de floréal an VII, le commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de la Seine écrivait au ministre de l'intérieur que plus de vingt et un mois de traitements étaient dus aux médecins et employés des hospices civils de Paris. Ce qu'on apprenait des départements était bien autre chose. Non-seulement les hospices ne payaient point leurs employés ; mais, dépourvus de provisions, de linge, obligés d'acheter au jour le jour, endettés de plus en plus, et ne trouvant plus de crédit, ils ne duraient qu'à force d'expédients. De découragement, on avait vu, en plusieurs localités, les administrateurs de ces établissements donner leur démission.

Certes, à s'en tenir au texte des lois ou arrêtés rendus à cette époque, on ne pourrait croire à une telle situation. Une loi du 23 messidor an II avait décidé, il est vrai, l'aliénation, au profit de l'Etat, d'une grande partie des anciens biens des hospi-

Digitized by Google

ces ; et c'était là une des causes premières de la détresse où ils étaient tombés. Mais, sous le Directoire, on s'était hâté de réparer le tort fait à ces établissements, et une loi du 16 vendémiaire an V avait ordonné de leur restituer en biens nationaux l'équivalent de ce qu'ils avaient perdu. Malheureusement la nouvelle loi et les nombreux travaux d'expertise auxquels elle donna lieu demeurèrent sans effet. Sur la réclamation que formulèrent les hospices, le Conseil des Cinq-Cents leur attribua provisoirement une portion de la contribution mobilière, et plus tard décréta en leur faveur un impôt particulier, sous le nom d'octroi de bienfaisance. Les hospices ne touchèrent rien davantage. Emu de leur détresse, le ministre de l'intérieur leur allouait de modestes sommes sur le Trésor, à titre de secours. Une fois, par exemple, il accordait 20,000 fr. aux sept hospices de Bordeaux, et une autre fois 25,000 fr. Les administrateurs des hospices, avertis par une lettre du ministre, se rendaient chez le payeur général du département pour toucher les sommes promises. Celui-ci répondait qu'il n'avait pas d'ordres et ne payait pas. On écrivait dès lors à la Trésorerie, au ministère, au Corps législatif, tout cela sans résultat. Vainement les municipalités et les administrations centrales des départements joignaient leurs réclamations à celles des administrations des hospices. Découragées par tant d'inutiles promesses, cel-

Digitized by Google

les-ci se bornaient à représenter au Corps législatif, en termes parfois saisissants, la situation malheureuse de ces établissements. Les hospices de Bayeux, lui écrivait-on, ne renferment plus que des squelettes vivants. Les dix-huit cents infortunés qui gémissent dans nos hospices, disaient les administrateurs des hospices de Bordeaux, et les cinq cents enfants de la patrie qui sont confiés à nos soins, vont périr de faim et de misère, si, au moment où vous recevrez ces dernières expressions de notre désespoir, vous ne vous hâtez d'envoyer quelque secours. Les hospices de la République, lisait-on en d'autres documents, ne sont plus le refuge ouvert par la bienfaisance au malheur, mais l'asile de la mort [1].

II

Pour mesurer les maux que notre pays avait soufferts sous le Directoire, et ceux qu'il souffrait encore au lendemain du Consulat, le moyen lent et minutieux des enquêtes n'était pas toujours nécessaire. Aux yeux des conseillers d'État, parcourant les diverses parties de la France, s'offrait un spectacle analogue à celui qu'aurait eu naguère un

1 Voir, à la fin de ce volume, les pièces contemporaines du Directoire.

Digitized by Google

voyageur visitant la portion de notre pays comprise entre Paris et la frontière allemande. Quoique l'activité et la vie eussent reparu en une certaine mesure, et que bien des maux déjà fussent effacés, des traces de dévastation et de ruine étaient partout visibles et attestaient les malheurs du passé. Au Nord et au Midi, nos départements frontières portaient encore l'empreinte cruelle de l'invasion. A Valenciennes, le tiers des maisons effondrées ou couchées sur le sol; le long du Rhin, nos forêts dévastées; du côté de la Provence, des villages anéantis, témoignaient des ravages de l'ennemi. Les traces laissées par la guerre civile n'étaient pas moins sensibles. Plus d'une année après le 18 brumaire, c'était encore un aspect déchirant que celui d'une grande partie des villes et des villages de la Vendée. Des bourgades presque détruites et abandonnées, des châteaux incendiés, des maisons sans toiture ou démolies, des villages déserts, des toits à porcs servant de retraite à des hommes, des familles nombreuses entassées dans une chambre étroite, les églises en ruine : voilà ce qu'avait observé Fourcroy en traversant cette région désolée.

Toutefois, on ne pouvait attribuer aux effets de la guerre civile ou de la guerre étrangère tous les maux dont les traces étaient encore visibles. Un fait caractéristique, et qui montrait que la cause de plus d'un dommage tenait au régime

Digitized by Google

même qu'avait supporté le pays, c'était l'état de dégradation où se trouvaient partout les édifices nationaux. A voir leur détérioration, on ne pouvait douter que rien ou presque rien n'avait été fait pour leur entretien depuis les premiers temps de la Révolution. Les commissaires de l'an IX s'accordaient à dire que partout on reconnaissait du premier coup d'œil les édifices appartenant au domaine, par l'état de délabrement où ils étaient tombés. Tous également pressaient le gouvernement de pourvoir aux réparations les plus indispensables, sans quoi, ajoutaient-ils, on ne verrait bientôt plus un seul bâtiment debout. Fourcroy avait observé, dans l'Ouest, que les édifices nationaux, et en particulier les anciennes maisons religieuses, périssaient tous par défaut d'entretien dans les toitures. De là il concluait avec raison que peu de chose eût suffi, dans le principe, pour réparer le dommage, tandis que, non arrêtée dans ses progrès, la détérioration s'était étendue rapidement à toute la construction. A Paris même, on se plaignait de l'état de dégradation des édifices publics. Loin de Paris, le mal, on le conçoit, était plus considérable. Barbé-Marbois écrivait que, dans la 13e division militaire, prisons, casernes, colléges, presbytères, églises tombaient en ruine. Il avait vu, dans certains bâtiments, des toiles à voile remplacer les toitures, et, dans des corps-de-garde, le soldat, privé même de ce léger abri, demeu-

Digitized by Google

rer exposé à la pluie et mouillé jusqu'à la peau.

Ce que les conseillers d'État disaient des édifices nationaux pouvait être dit, en général, de tout ce qui regardait le service des travaux publics. Partout, faute de soin, avaient eu lieu des dégradations que le temps avait aggravées. C'était ainsi que les digues de Dol en Bretagne, qui, déjà endommagées en l'an VI, auraient pu être réparées alors moyennant 10,000 fr., allaient nécessiter, en l'an IX, une dépense vingt fois plus forte. De même, des avaries survenues, en l'an IV, à l'écluse de chasse du port de Dieppe, auraient coûté, si on y eût remédié dès l'origine, une somme de 5,000 fr. L'année suivante, il fallait 40,000 fr. En l'an IX, les réparations, dont l'importance s'était accrue avec le mal, allaient coûter 300,000 fr. Cette incurie de l'administration avait amené, sur nombre de points, les plus fâcheux résultats. On connaît les travaux de dessèchement opérés, dans le Midi, à l'époque de Louis XIV. Près de 60,000 arpents de marais, sous le nom de Camargue, Bolleduc, Fonteville et Monte-Major, avaient été desséchés alors par des compagnies de Hollandais que ce prince avait appelés. En l'an IX, les traces de ces ouvrages subsistaient encore; mais, faute d'entretien, les eaux avaient de nouveau envahi la contrée. La même négligence avait fait un marais fétide de l'ancien port de Fréjus. A l'Ouest, au Midi, au Nord, des terrains, autrefois assainis, s'étaient ou-

Digitized by Google

verts de nouveau aux eaux marécageuses et donnaient aux habitants la maladie ou la mort. De toutes parts, le service des travaux publics était de même en souffrance. Dans le département du Bas-Rhin, outre les travaux ordinaires des ponts et chaussées — pour lesquels 119,000 fr. avaient été mis, en l'an IX, à la disposition du préfet, tandis que les besoins eussent exigé 800,000 fr. — des ouvrages d'urgente nécessité étaient à exécuter pour l'endiguement du Rhin. Au dire du conseiller d'État envoyé dans ce département, il fallait éviter tout retard, si l'on voulait prévenir, avec la perte totale des récoltes et des maisons placées au bord du fleuve, la destruction de plusieurs communes rivaines. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, un grand nombre de canaux ou rivières avaient besoin de réparations, les écluses étaient toutes en mauvais état, et beaucoup de ponts endommagés ou en ruine. Dans le département de la Lys, pour ne parler que du fait le plus grave, l'état des dunes et des digues à Ostende et à Blankemberg était des plus alarmants. A Blankemberg notamment, la fameuse digue en terre du comte Jean, qui s'étendait de Dunkerque à Anvers, n'avait presque plus de dunes au-devant d'elle et commençait à être tellement entamée, qu'il suffisait d'un fort coup de vent pour l'emporter et ouvrir une issue à la mer. La crainte d'un sinistre, qui eût ruiné une grande partie des départements de la

Digitized by Google

Lys et de l'Escaut, tenait les habitants en des transes continuelles. A l'Ouest de la France, l'état d'abandon où se trouvaient les ports de Rochefort et de la Rochelle n'était pas moins frappant. Les quais de la Rochelle, totalement dégradés, menaçaient ruine; les jetées et les môles étaient détériorés au point de ne pouvoir plus résister aux flots : à tout moment, on redoutait d'en voir une partie entraînée par la mer; enfin les bassins étaient encombrés de sable et de vase. Quant à Rochefort, environné de marais qui allaient le rendre incessamment inhabitable, il n'offrait plus que des rues dépavées, dans lesquelles, à pied ou en voiture, on avait peine à circuler; partout les ateliers déserts; çà et là des vaisseaux en construction ou en réparation gisant sur les chantiers et s'avariant chaque jour; avec cela, le sable apporté par la Charente comblant peu à peu les bassins et menaçant d'entraver totalement l'entrée et la sortie des bâtiments. Les portes, qui fermaient les ouvertures de ces bassins, étaient même à ce point alourdies par le sable ou la vase qui les pressait de toutes parts, qu'on ne pouvait plus les mouvoir. « Je ne connais pas, écrivait Fourcroy, de remèdes prompts et faciles contre un mal qui est porté presque au même degré sur tous les points de la République. » Tandis que des ports d'une aussi grande importance étaient ainsi laissés en cet état de dégradation, on voyait, dans tout le Midi, pourrissant au bord des rivières ou sur les

Digitized by Google

chemins, des arbres coupés depuis sept à huit années pour le service de la marine, et dont le nombre eût suffi, assurait-on, à la construction d'une escadre.

Mais c'était surtout l'état des routes qui accusait l'incurie du dernier gouvernement. Il provoquait, d'un bout de la France à l'autre, des plaintes universelles. Au dire de Fourcroy, qui avait rédigé un rapport spécial sur ce sujet, les routes de la 12e division militaire, et, en particulier, celles de Tours à Poitiers, à Niort, à la Rochelle et de la Rochelle à Nantes, offraient l'aspect d'une totale dégradation. A la vérité, la mauvaise qualité des matériaux, consistant en de la pierre calcaire fragile et délayable dans l'eau, avait aidé à la détérioration des chemins. Il faut dire aussi que, lorsque Fourcroy commença sa tournée, de fortes pluies n'avaient cessé de tomber depuis plus de quatre mois. Les chaussées, presque partout détruites, n'avaient plus d'encaissement; à la place des pierres, çà et là déplacées, brisées, broyées, régnait une boue liquide. Des ornières profondes et inégales creusaient de toutes parts le sol en sa longueur, et n'étaient cependant pas pour les voyageurs les points les plus dangereux. Des trous, larges de plusieurs mètres et d'une profondeur non moins considérable, remplis d'une terre visqueuse qui en dissimulait l'existence, formaient des précipices où les voitures étaient englouties, pour peu que les conducteurs n'en

Digitized by Google

connussent pas exactement la place ou fussent inhabiles à les tourner. Ce malheur était inévitable lorsque deux voitures, se rencontrant, étaient obligées de se croiser. Aussi trouvait-on fréquemment, à côté de voitures renversées sur le flanc, d'autres enfoncées presque entières dans ces cavités. Pour les tirer de là, on creusait le sol en avant de ces cavités, ce qui faisait de nouveaux dégâts, après quoi, avec un nombre double de chevaux ou par le secours de plusieurs paires de bœufs, on ramenait la voiture sur la chaussée. Lorsque, au lieu de calcaire, les matériaux des routes offraient dans leur composition du grès, du silex, du quartz ou du granit, la dégradation était d'une autre sorte, sans être moindre pour cela. Les pierres, déplacées et sorties de leur encaissement, formaient, sur la chaussée, une succession de saillies et de vides, entre lesquels les roues des voitures demeuraient arrêtées ou sautaient avec violence, de sorte qu'au danger de verser ou d'enfoncer dans les boues succédait ici celui de la rupture du véhicule. C'est sur ces routes que Fourcroy vit des roues de charrettes que garnissaient, sur leur jantes, de gros clous de fer à tête taillée à facettes, espèce de roues dentées destinées à s'engrener dans les inégalités du sol. On juge des dégâts que devaient faire ces lourdes et tranchantes machines.

A tout cela il faut ajouter les ponts brisés, les garde-fous renversés, les levées éboulées, et les eaux qui,

Digitized by Google

séjournant profondément dans toutes les parties basses, défonçaient sans cesse le reste des chemins. Aussi les rouliers ne marchaient-ils que par caravane de sept à huit hommes, ayant chacun de six à huit forts chevaux à leurs voitures, et se suivant de près sur la route, de manière à s'entre-aider au besoin. Dans beaucoup d'endroits, les voitures quittaient le grand chemin et traversaient les terres labourées sur un espace de cent à deux cents mètres, au préjudice de l'agriculture et du droit de propriété. Les rouliers ne faisaient quelquefois que trois ou quatre lieues entre deux soleils, le voyage étant, comme on le conçoit, impossible la nuit. Fourcroy eut six fois, pour son compte, sa voiture brisée, et onze fois il fut obligé d'envoyer chercher des bœufs pour se tirer des boues où sa voiture était enfoncée jusqu'au-dessus du moyeu des grandes roues.

La guerre, dont ces contrées avaient été le théâtre, avait assurément contribué au mauvais état des chemins. Mais, sans être partout portée à ce degré, la dégradation des routes dans les autres parties de la France était considérable. Toutes les routes du département du Nord, excepté celle de Lille à Dunkerque, moins fréquentée par les rouliers, étaient dans un état déplorable. Défoncées par l'arrachement des pavés et trouées de fondrières, elles ressemblaient pour la plupart à des terres labourées. Il en était de même de celles du Pas-de-Calais. Celles de la Drôme, de l'Isère et des

Digitized by Google

Hautes-Alpes étaient également signalées comme devenues en grande partie impraticables. En Bretagne, le service des voitures publiques se trouvait, sur plusieurs points, totalement interrompu. Dans le département de la Manche, dix-sept routes étaient à refaire à neuf. Pour réparer celles du département de l'Orne, on estimait qu'il fallait dépenser 500,000 fr. On en demandait 650,000 pour celles du Calvados. Celles de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône exigeaient une dépense de 3,700,000 fr. Dans la 8e division militaire, un tiers seulement des routes était à peu près bon, un autre mauvais, et le dernier tiers totalement défoncé. Pour le seul département des Basses-Alpes, qui dépendait de cette division, on demandait un crédit de 2,500,000 fr. [1] Dans le Var, la dépense, encore plus grande, était évaluée à 3,500,000 fr.

Il n'y avait pas que les grandes routes qui fussent mauvaises; les chemins vicinaux étaient aussi fort endommagés, ce qui nuisait considérablement aux charrois et aux exploitations rurales [2]. Quant à l'état des grandes routes, on conçoit à quel point le commerce devait en être entravé;

1 Les frais de réparation des routes dans le département des Basses-Alpes avaient été estimés, en 1790, à 778,000 fr. On n'avait rien fait depuis cette époque.

2 Dans beaucoup de départements, on se plaignait, en outre, que les pavés des villes, bourgs et villages fussent totalement détruits.

Digitized by Google

dans certains départements, il était menacé d'une suspension totale. L'approvisionnement de certaines localités en devenait même presque impossible. Par la même raison, les prix de transport étaient exorbitants. Ainsi une quantité de blé, valant 18 fr. à Nantes, coûtait une égale somme pour être transportée à Brest par la voie de terre. Pour amener les routes à cet état de dégradation, il avait fallu une incurie persistante et l'absence totale de réparations pendant plusieurs années. Au mois de nivôse an IX, un arrêté des Consuls avait ouvert au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire de douze millions pour la réparation des principales routes de la République. Cet arrêté avait été accueilli avec satisfaction; mais à cette satisfaction se mêlait un sentiment de défiance trop justifié par les événements : « Pourvu qu'on paye, » disait-on.

Issu des désordres de la Révolution, le brigandage, non moins que le mauvais état des routes, contribuait à entraver les communications. A l'époque du Directoire, il sévissait, en des proportions diverses, sur toute l'étendue du territoire. Comme à d'autres heures critiques de notre histoire, des bandes d'aventuriers, produit impur de nos troubles intérieurs, couraient le pays. Ils envahissaient les propriétés privées, volaient les deniers de l'État, arrêtaient les voitures publiques, tuaient ou dévalisaient les voyageurs, et s'imposaient aux po-

Digitized by Google

pulations par l'audace de leurs crimes. Poursuivi avec persistance depuis le 18 brumaire, le brigandage, qui avait d'abord cherché un refuge vers les parties boisées ou montagneuses, ne tarda pas à disparaître. Si entamé qu'il fût déjà en l'an IX, il ne laissait pas d'inspirer encore des alarmes. Des bandes étaient alors signalées aux alentours même de Paris. Elles dévalisaient les gens qui allaient de nuit sur les chemins, ou luttaient, aux barrières, avec les préposés de l'octroi, pour frauder l'impôt au profit de spéculateurs dont elles étaient complices. Si fréquents que fussent ces méfaits, ils étaient peu connus de la police, parce que les personnes qui auraient pu l'en instruire se taisaient de peur d'être ensuite volées ou assassinées dans leurs maisons. Par le même motif, les maires gardaient le silence. Il en résultait que, dans plusieurs communes, des individus, notoirement coupables de brigandage, vivaient sans être inquiétés. Si de tels faits s'accomplissaient sous les murs de Paris, on juge de ce qui devait se passer dans les départements. Aussi n'y a-t-il pas une seule des enquêtes, faites en l'an IX sur un point quelconque du pays, qui ne signale des actes de brigandage, tout en constatant que, grâce aux actives poursuites dont elles étaient l'objet, les bandes perdaient partout de leur force et se désorganisaient. Mais c'était surtout dans les provinces de l'Ouest et du Midi, où des ressentiments politiques encore

Digitized by Google

vivaces offraient de faciles prétextes à ces méfaits, que le brigandage persistait avec le plus d'énergie. Lorsque Barbé-Marbois visita la Bretagne, on ne parlait que de meurtres commis, de percepteurs volés, de granges et de greniers pillés. En dehors de la Bretagne, des faits analogues se passaient dans le Poitou, l'Anjou, le Maine. Quelques hommes hardis, mêlés jadis à nos luttes civiles, s'étaient mis à la tête des bandes qui infestaient ces provinces. Inoffensifs le jour, ils faisaient la nuit irruption chez les percepteurs, les receveurs, les acquéreurs de domaines nationaux. Là, comme aux environs de Paris, comme partout, la crainte qu'ils inspiraient servait à les protéger. S'ils étaient pris et livrés aux tribunaux, on ne trouvait contre eux ni dénonciateur, ni témoin, ni même juré qui voulût reconnaître leurs crimes [1].

1 Dans les documents des premiers temps de la République, on doit n'accueillir qu'avec réserve cette dénomination de brigands, appliquée indistinctement à des malfaiteurs et aux ennemis de la Révolution, notamment aux Vendéens. A la fin du Directoire et au commencement du Consulat, cette dénomination avait, à peu d'exceptions près, repris dans les textes officiels son véritable sens. Dépourvu de caractère politique, le « brigandage, » au dire des commissaires de l'an IX, ne représentait plus que cet ensemble de méfaits auxquels on devait s'attendre, à la suite de commotions violentes, dans un pays sans police et sans force publique. « La chouannerie, écrivait Fourcroy, ne doit point être confondue avec les anciens Vendéens; il n'y en a point dans la Vendée. » Parlant des bandes qui couraient les autres départements : « C'est, disait-il, un

Digitized by Google

Dans le Midi, le caractère passionné des habitants avait imprimé au brigandage un degré particulier de violence. C'était dans ces contrées qu'on avait vu des chefs de bandes, comme jadis les tyrans féodaux, s'établir en souverains sur certains cantons, et lever contribution. Depuis le 18 brumaire, et surtout depuis la victoire de Marengo, qui donna au nouveau gouvernement une force considérable, le Midi avait pris un aspect moins troublé. Lorsque Français de Nantes arriva, en floréal an IX, dans cette partie de la France, le département des Basses-Alpes, après avoir été si longtemps le théâtre de rapines et de meurtres, et où tant de militaires revenant isolément d'Italie avaient trouvé la mort, était enfin purgé des bandes qui l'occupaient. Il n'en était pas de même des départements voisins. Dans le Var, les brigands, contre lesquels les troupes régulières

reste des guerres civiles et des troubles intérieurs, c'est l'écume de la Révolution et de la guerre. » Français de Nantes déclarait, de son côté, que les bandes qui infestaient les contrées méridionales « n'avaient aucun caractère ni couleur politique; que nul prévenu d'émigration, si ce n'était un seul, n'avait été convaincu d'entrer dans ces associations de brigands; qu'elles étaient composées de déserteurs, de massacreurs du Midi et de plusieurs hommes qui avaient joué un rôle actif dans les guerres civiles. » Ces bandes, disait-il à un autre endroit de son rapport, étaient presque uniquement formées des lanterneurs de 1791, des guillotineurs de 1793, des sabreurs de l'an III, des assommeurs de l'an IV et des fusilleurs de l'an V.

Digitized by Google

étaient demeurées impuissantes, n'avaient cédé que devant la levée en masse de soixante-quatorze communes qui, s'armant spontanément au nom de la sécurité publique, et, les traquant de toutes parts, en avaient délivré le département. Dans les Bouches-du-Rhône, on signalait encore quatre bandes redoutables. Loin que, de ce côté, un mouvement collectif s'organisât contre eux, à l'imitation de ce qui s'était passé récemment dans le département du Var, plus de douze communes leur donnaient notoirement asile. Dans le département de Vaucluse, quatre-vingt-dix assassinats avaient été commis depuis le commencement de l'an VIII. Sur ce chiffre, trente-deux l'avaient été dans le second semestre de l'an VIII, et onze seulement dans les six premiers mois de l'an IX. La décroissance était sensible. Toutefois aucune des routes de ce département n'était encore sûre, et il était bon, sur quelques points, d'escorter les courriers. Peu auparavant, et sous le Consulat même, on était obligé, pour voyager dans ces contrées, de prendre des passe-ports des chefs de brigands et de payer le rachat du pillage. Aux abords des routes, des placards avertissaient les voituriers que, faute de 100 fr. d'or, livrables à première réquisition, ils seraient fusillés, et plusieurs l'avaient été. Comme dans les Bouches-du-Rhône, un certain nombre de communes du département de Vaucluse servaient publiquement de résidence aux bri-

Digitized by Google

grands; tel était l'esprit des habitants que, dans une localité de peu d'importance, ou cinq brigands, auteurs de douze à quinze assassinats chacun, avaient été récemment fusillés, une souscription de plus de 50,000 francs avait été organisée dans le dessein de les sauver. Au reste, il faut bien le dire, dans le Midi comme dans l'Ouest, le brigandage était devenu une profession dont beaucoup de gens vivaient. Il était tellement entré dans les mœurs, qu'il ne révoltait aucunement la conscience publique. Barbé-Marbois avait été frappé de l'insouciance avec laquelle on parlait autour de lui de vols et d'assassinats. « Tous les jours, écrivait-il, on me rapportait que quelques ahbitants avaient été tués, une diligence pillée, des caisses volées, des percepteurs enlevés. A l'indifférence avec laquelle on raconte ces événements, on croirait que ces pays ainsi troublés sont dans leur état naturel. » Comment les populations n'auraient-elles pas montré, en effet, une telle indifférence, lorsqu'elles-mêmes, en plusieurs localités, pratiquaient le vol et le pillage pour leur compte, et se livraient sans scrupule à des déprédations publiques dans les forêts de l'État? Depuis douze ans, dans le Midi, on voyait des communes entières se rendre dans ces forêts avec chevaux, charrettes, et en plein jour. De ce côté de la France, le vol des bois avait déjà toute la puissance d'une coutume. Dans le département de l'Ain, il y avait

Digitized by Google

deux cent onze scieries presque uniquement alimentées par des vols de ce genre. Partout les forêts nationales étaient ainsi dévastées[1]. Inutile de dire qu'on ne respectait pas plus les propriétés des particuliers que celles de l'État. De toutes parts on se plaignait de la soustraction des récoltes et de l'enlèvement des bestiaux. Dans tout cela, il ne faudrait pas voir seulement un effet du désordre des événements, du manque de surveillance, ou de la faiblesse des magistrats craignant la vengeance ou l'impopularité : c'était aussi la conséquence de certaines idées révolutionnaires sur la propriété, idées qui portaient beaucoup de gens à penser — ou tout au moins à prétendre — qu'à défaut du sol, les fruits devaient être communs.

Si, par le fait de ces fréquentes atteintes à la propriété, joint au mauvais état des chemins ou au peu de sûreté des communications, l'agriculture n'était pas sans souffrir de notables dommages, on pouvait dire que sa situation, comparée à celle du commerce et de l'industrie, était des plus prospères. Durant la Révolution, les réquisitions, le maximum, le discrédit des assignats, la terreur qui faisait enfouir les capitaux, la guerre qui empêchait

1 Dans un rapport daté des derniers temps du Directoire, on lit : « A peine compte-t-on un petit nombre de départements où il existe des forêts qui ne gémissent sur les dévastations qui s'y commettent depuis quelques années. »

Digitized by Google

les exportations en même temps qu'elle diminuait la consommation intérieure, et, plus tard, l'emprunt forcé, la loi des otages, et la dissolution croissante et toujours plus sensible de l'ordre politique, tout cela avait affaibli ou tué les transactions. En l'an VII, le commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de la Seine écrivait au ministre de l'intérieur que les affaires étaient dans une stagnation profonde, et que tel fabricant de Paris employait au plus dix ouvriers, qui en avait eu d'abord jusqu'à soixante ou quatre-vingts. Dans toute la France, la situation était la même. Assurément, il n'était pas surprenant que, dans le Calvados, par exemple, le commerce de dentelles, ressource presque unique de Caen, de Bayeux, de Honfleur, et d'autres localités, fût totalement perdu ; ni qu'il le fût aussi, dans l'Orne, à Argentan, à Alençon, et, dans le département du Nord, à Valenciennes. Mais des branches de commerce qui, par leur objet, semblaient répondre à un besoin plus réel, n'étaient pas moins paralysées. Dans l'Eure les manufactures de draps de Louviers, en Bretagne les manufactures de toiles étaient entièrement tombées. Dans la Charente, les fabriques de papier, l'une des richesses du département, et qui, pour la beauté de la fabrication, rivalisaient avec celles de la Hollande, l'étaient également; du moins plus de la moitié des cuves se trouvaient arrêtées. Une cause, non assez remar-

Digitized by Google

quée, de la stagnation des affaires, était le peu de moralité des négociants. Voyant l'Etat manquer à ses engagements, ils se croyaient, par cet exemple, le droit de manquer aux leurs, et n'avaient nul scrupule à faire banqueroute [1]. Depuis le Consulat, la confiance avait commencé de reparaître, et, avec elle, le commerce et l'industrie étaient sortis de leur inertie. Toutefois ce retour à l'activité était encore en l'an IX moins une réalité qu'un espoir, et les conseillers d'Etat, dans leurs rapports, formulaient bien plutôt des vœux qu'ils ne constataient une amélioration. A Paris même, en nombre de spécialités, les affaires n'étaient guère moins languissantes qu'elles ne l'avaient été avant le 18 brumaire. Nulle part elles n'étaient remontées encore au niveau d'où elles étaient tombées dans le cours de la Révolution. Elles demeuraient même au-dessous de celui qu'elles avaient atteint avant 1789. Le département de l'Aube, par exemple, comptait, en 1784, trois mille deux cent quarante métiers, dont deux mille pour toiles de coton, donnant un produit de 9,933,000 fr. Au 1er fructidor an VIII, il ne possédait plus que quatorze cent soixante-dix métiers, dont le quart même n'était pas occupé, donnant un produit de 3,325,500 fr. Encore ce département était-il l'un de ceux dont la situation était alors considérée

1 Cf. Schmith, *ibid.*, p. 360, 383, 389.

Digitized by Google

comme satisfaisante. Quelques chiffres sur des centres importants d'affaires, tels que Lyon et Marseille, feront mieux ressortir la différence des situations.

D'après un recensement fait en 1788, il existait à Lyon quatorze mille sept cent soixante-dix-sept métiers pour la fabrication des étoffes de soie, sur lesquels neuf mille trois cent trente-cinq étaient en activité. En l'an IX, on ne comptait plus qu'environ cinq mille métiers travaillant, soit quatre mille trois cent trente-cinq de moins qu'en 1788. De même, le tirage d'or, qui alimentait en 1780 vingt maisons, faisant annuellement, tant en France qu'à l'étranger, pour dix millions d'affaires, n'occupait plus que cinq ou six maisons, dont les affaires s'élevaient au plus à un million. Les manufactures de chapellerie, une des branches les plus considérables de l'industrie et du commerce de Lyon, souffraient d'une disproportion analogue. Jusque vers 1792, elles avaient occupé près de huit mille ouvriers, et elles pouvaient à peine, en l'an IX, en occuper quinze cents. En ce qui regarde le commerce de Marseille, la différence n'était pas moins sensible. Durant les belles époques, on voyait dans ce port un mouvement annuel d'environ trois mille bâtiments, sans compter trente bâtiments qui sortaient chaque année de ses chantiers. Marseille avait alors en propriété sept cent quatre-vingts bâtiments, jaugeant ensemble 75,775 tonneaux : sept bâtiments

Digitized by Google

faisaient le commerce de l'Inde, cinquante-cinq celui des colonies, quatre-vingt-huit celui du Ponent, quatre cents celui du Levant, quatre-vingts celui des ports étrangers; cent cinquante étaient destinés au cabotage, cent vingt à la pêche locale, trente à la pêche de Terre-Neuve, vingt-huit à la pêche du corail en Afrique, et quatre à cinq cents petits bâtiments de la côte à celle du corail sur les rives de Sardaigne. De 1780 à 1789, le seul commerce du Levant avait occupé, année commune, deux cent dix bâtiments pour l'exportation et deux cent trente pour l'importation. Suivant le calcul le plus modéré, le mouvement annuel des valeurs qu'il entretenait atteignait au chiffre de 80 millions. Voici le résultat des exportations de l'année 1791, considérée encore comme une année prospère :

	bâtiments.	valeurs.
Pour les Échelles du Levant.	208	28,400,000
— Golfe Adriatique .	47	10,000,000
— Ponent	152	23,000,000
— Nord	28	4,500,000
TOTAL . . .	435	66,400,000

Cette situation florissante avait complétement disparu. « L'état des importations et des exportations dans les derniers mois de l'an IX, écrivait Français de Nantes dans un rapport daté du 16 messidor de la même année, ne présente pas un mouve-

Digitized by Google

ment égal à celui qu'offraient autrefois quinze jours de paix. » Avec un commerce extérieur aussi faible, la population de Marseille eût été dépourvue de toutes ressources, si elle n'eût possédé ses tanneries, ses savonneries, sa bonneterie, sa chapellerie et ses fabriques de vin, qui, jointes au commerce de blé, étaient alors ses seuls moyens d'existence.

Dire, après cela, qu'au lendemain du Consulat, et dans la seconde année même qui suivit son avénement, la misère était grande en France, c'est exprimer une vérité que le lecteur a déjà formulée de lui-même. Sur les côtes de Bretagne en particulier, où les habitants vivaient des produits de la mer et du négoce maritime, la ruine de la navigation et la cessation des pêcheries avaient amené une détresse générale. A Port-Brieux, Port-Màlo, et sur la côte du Nord, pépinière de nos meilleurs matelots, on ne voyait plus qu'une population oisive et offrant les signes du plus triste dénûment. Lorient, qu'enrichissaient autrefois l'Amérique et l'Asie, présentait un aspect analogue. Les commerçants, qui de là envoyaient des navires aux deux Indes, étaient alors réduits à un petit trafic de détail qui suffisait à peine à soutenir leurs familles. A côté d'eux se rencontraient d'autres genres d'infortune : c'étaient — outre le grand nombre de marins mal payés par l'État, et que, depuis plusieurs années, on leurrait de promesses toujours déçues — les invalides, les veuves, les pères et mères des blessés, des pri-

Digitized by Google

sonniers, tous témoignant ouvertement leur chagrin ou leur colère de n'avoir dans les mains qu'un titre inutile de pension ou de secours. De même, à Saint-Servan, à Saint-Mâlo, on voyait une foule de malheureux, n'ayant pour tout bien que des lettres ou promesses de secours dont ils n'avaient rien touché depuis deux ou trois ans, tels que les réfugiés de Saint-Pierre de Miquelon, de Saint-Domingue et de plusieurs autres de nos colonies. Barbé-Marbois disait que, dans ces contrées, un tiers des habitants vivait aux dépens des deux autres, soit en les volant, soit par des aumônes forcées. Il attribuait à cette détresse des populations la facilité avec laquelle se recrutait le brigandage. « Tant que les marins seront sans emploi ou sans salaire, écrivait-il, et les ouvriers sans travail, les chefs de malfaiteurs auront des moyens assurés d'entretenir les forces de leur parti... Ce serait bien pis encore, ajoutait-il, si l'armée était irrégulièrement payée; le soldat, mal nourri, mal vêtu, et sans paye, passerait infailliblement du côté des brigands. » Ces observations étaient applicables à toutes les localités où persistait le brigandage; car partout on rencontrait, en des mesures variables, cette même misère qui désolait la Bretagne. Partout le nombre des pauvres, des indigents, s'était accru d'une manière considérable depuis les premiers temps de la Révolution. Une brochure publiée en l'an IX, et adressée par son auteur au gou-

Digitized by Google

vernement des Consuls[1], évaluait en moyenne à trois ou quatre mille le nombre des mendiants de chaque département, soit trois cent mille au moins pour l'ensemble du territoire. La mendicité était même devenue une habitude qui s'était infiltrée dans les relations sociales, à ce point que des personnes aisées ne rougissaient pas de solliciter pour elles-mêmes des secours dont elles n'avaient pas besoin[2]. Il y a plus : les effets de l'extrême misère ne s'étaient pas toujours fait sentir uniquement parmi les classes laborieuses. Français de Nantes écrivait que, dans le Midi, deux ingénieurs des ponts et chaussées étaient morts de faim, et il ajoutait, parlant d'un de leurs successeurs, que celui-ci éprouverait le même sort, si le gouvernement, débiteur envers lui de traitements arriérés, ne se hâtait de lui venir en aide. Inutile de dire que la détresse publique était plus grande encore à la veille du Consulat. Dès l'an IV, elle atteignait à ce degré de gravité, qu'au dire des documents officiels, à Paris même et sous les yeux du gouvernement, « le peuple, les rentiers, les employés de la République, étaient loin de pouvoir approcher des choses les plus nécessaires à la vie. »

1 *L'humanité souffrante soulagée par la suppression de la mendicité*, in-4°, an IX.

2 Au dire de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, on voyait à Paris des secours distribués à des gens qui venaient en carrosse pour les recevoir.

Digitized by Google

Que si nous résumons ce tableau trop fidèle des maux de notre pays à la fin du Directoire, que voyons-nous? Des finances en désarroi, une administration sans règle, une justice abaissée, un enseignement stérile, les communications rendues impossibles par la dégradation des routes et le défaut de sécurité, le commerce et l'industrie ruinés, les pauvres privés de secours et la misère partout. Pour compléter le tableau, il faudrait montrer le luxe des fortunes particulières, qu'avait créées l'agiotage, s'étalant sans honte au milieu de cette misère, et une portion de la société, avide de jouir au lendemain de jours terribles, se précipitant dans l'orgie. Mais il était un mal pire que tous ces maux, l'état de l'esprit public. On ne croyait plus à la République; on lui reprochait toutes les infortunes dont on souffrait; non qu'elle seule parût en être la cause, et qu'on oubliât les désordres et les maux de l'ancien régime, mais parce qu'à son avénement elle avait promis autre chose, et qu'elle semblait montrer enfin son impuissance à réaliser ses promesses. En adressant ces reproches au gouvernement, les citoyens ne prenaient d'ailleurs l'initiative d'aucune réforme, d'aucun effort réparateur. Sans foi dans le régime qui les gouvernait, ils étaient sans foi en eux-mêmes. Les esprits avaient subi dans le cours de la Révolution des secousses tout à la fois si diverses et si violentes, que, de lassitude, ils étaient

Digitized by Google

enfin tombés dans une profonde léthargie. Un an avant le 18 brumaire, le commissaire du Directoire près l'administration du département de la Seine adressait au ministre de l'intérieur ces paroles découragées : « L'esprit public est dans une léthargie qui fait craindre son entier anéantissement. Nos revers ou nos succès ne font naître ni joie ni inquiétude. Il semble qu'en lisant le récit de nos batailles on lise l'histoire d'un autre peuple. Les changements de notre situation intérieure n'excitent pas plus d'émotion. On se questionne par curiosité, on répond sans intérêt, on apprend avec indifférence. Quels sont les moyens de faire cesser ce sommeil de mort [1] ? »

Cet abattement des esprits était le même dans toute la France. Partout, dans les départements, les commissaires du Directoire constataient la complète indifférence des citoyens pour les événements qui intéressaient la République ou pouvaient contribuer à en maintenir la durée. Les sentiments du patriotisme étaient à ce point oblitérés dans les âmes, que l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt, qui n'eût pas manqué quelques années auparavant de soulever les passions, ne produisit qu'une faible émotion et eût peut-être même passé inaperçu, sans les discours officiels et les cérémonies de commande qui eurent lieu à cette

[1] Cf. Schmidt, *ibid.*, p. 288. Voy. aussi p. 353, 357, 375, 385.

Digitized by Google

occasion. Encore ne faut-il pas croire que cette lassitude de l'opinion ne se fût manifestée qu'aux approches du Consulat. Sans être aussi profonde, elle se trahissait, dès l'avénement du Directoire, à des signes non équivoques. Le dédain ou plutôt le dégoût des fonctions municipales, que l'on regardait avec raison comme un des symptômes les plus caractéristiques de cet affaissement des esprits, constituait, d'après les rapports adressés au Directoire, l'ennemi le plus dangereux qu'il eût alors à combattre. Vainement accumulait-on les mesures pour arrêter ce dégoût. Les refus, les démissions se succédaient de toutes parts, à l'égal d'un mal épidémique. Sur nombre de points, l'absence des administrations municipales, qu'on ne pouvait réussir à organiser, livrait les populations aux périls de l'anarchie. Cette situation affligeait d'autant plus les hommes restés fidèles à la République, qu'ils avaient vu, aux premiers temps de la Révolution, les citoyens briguer à l'envi, et sous la seule impulsion du patriotisme, les mêmes fonctions que tous repoussaient aujourd'hui. Ils se rappelaient « cet enthousiasme généreux qui en un moment avait produit quatorze armées victorieuses et créé, sur chaque portion du sol de la patrie, des administrations aussi zélées que désintéressées. » Comment cet enthousiasme était-il tombé si vite? A quelles fatales influences attribuer un changement si rapide et

Digitized by Google

si profond opéré dans l'état moral de la nation? Les mêmes hommes qui notifiaient le mal au Directoire lui en signalaient les causes. Ils ne craignaient pas de déclarer que l'esprit public avait été atteint en sa vitalité du jour où, méconnaissant ses propres principes, la Révolution avait voulu s'imposer par la violence et régner par la terreur. En croyant ne frapper que ses ennemis, la République s'était frappée elle-même, et il ne resta d'elle qu'une forme inerte que rien désormais ne put rappeler à la vie.

On a dit souvent que dans nos armées s'était réfugié ce qui restait alors en France de patriotisme et de vertus actives. Il convient de réduire à sa juste valeur une opinion trop répandue et que ne peut d'ailleurs accepter la raison. Un peuple ne se divise point en deux parts, dont l'une demeure vivace quand l'autre dépérit. Si l'on consulte les pièces officielles, on voit qu'en effet les mêmes causes de décomposition qui minaient la nation avaient atteint l'armée. On se plaignait que, dans ses rapports avec les populations, le soldat méconnût trop souvent les devoirs que lui imposait son titre de citoyen. Ce titre même, il le dédaignait, si tant est qu'il s'en souvînt. Il ne se croyait point tenu à défendre des institutions qui le laissaient dénué de tout. Les chefs eux-mêmes donnaient l'exemple du mépris des lois. Sur le sol qu'ils avaient mission de garder au nom de la Ré-

Digitized by Google

publique, ils se conduisaient comme en pays conquis, insultant et maltraitant les autorités qu'ils auraient dû soutenir. Le désir de s'enrichir, le dédain du droit non appuyé par la force s'étaient substitués, dans leur esprit, à la simplicité enthousiaste des premiers temps. Loin même d'offrir pour les institutions un reste de sauvegarde, les troupes étaient un péril par les dispositions séditieuses dont, à plusieurs reprises, elles avaient donné des preuves. Que si à ces symptômes on joint le mal que produisait, avec le relâchement croissant de la discipline, la désorganisation de tous les services militaires, on comprendra que la France pouvait, à la fin du Directoire, avoir encore des armées, mais que ce n'étaient plus du moins des armées républicaines.

Quant à la masse de la nation, elle ne demandait qu'une chose, la sécurité de l'existence, et le prix, quel qu'il fût, dont il lui faudrait l'acheter, avait d'avance son acquiescement. Comment un peuple ainsi démoralisé n'eût-il pas appartenu à l'homme hardi qui, au nom de l'ordre public, devait tenter de s'en emparer? Assurément, l'état où la France était alors tombée ne justifie pas un acte que rien au monde ne saurait légitimer, qui, par son principe même, était un nouveau germe de démoralisation jeté au sein du pays, germe, hélas! non encore étouffé, et qui s'est perpétué jusqu'à nous en produisant des fruits de mort. Mais,

Digitized by Google

si cette situation ne justifie pas le coup d'État de brumaire, elle fait comprendre comment il put réussir [1].

Tel est, reproduit dans ses lignes essentielles, — avec quelques traits empruntés à des documents contemporains du Directoire, — le tableau que présentent les rapports des commissaires de l'an IX sur l'état de la France lors du 18 brumaire. Comme on le voit, l'exposé des sentiments et des idées ne tient qu'une très-petite place dans cette esquisse. C'est que, pour donner à cet égard un exposé fidèle, il faut entrer dans la vie des populations et ne se point borner, par une tendance trop commune à ces sortes d'enquêtes, à recueillir des renseignements, si exacts ou si nombreux qu'ils puissent être. Comme on le voit aussi, nous n'avons rien dit de la question religieuse. Ce n'est pas qu'elle soit absente des rapports adressés au gouvernement consulaire, mais elle s'y trouve traitée d'une manière incomplète, et, si on peut le dire, sans un discernement suffisant. Au lieu d'étudier sur ce point les conséquences de la Révolution, de rechercher les modifications qu'elle a pu apporter dans les intelligences, de montrer le malaise introduit dans les consciences tant par le choc violent des opinions contraires que par les atteintes

1 Pour toutes ces considérations sur l'esprit public, voir les pièces contemporaines du Directoire à la fin de ce volume.

Digitized by Google

portées à la liberté du sentiment religieux, — malaise qui devait nécessairement réagir sur la société entière et contribuer à son état de souffrance, — les commissaires de l'an IX s'attachent presque uniquement à signaler les dispositions conciliantes ou hostiles du clergé à l'égard du nouveau gouvernement. Imbus des doctrines philosophiques de la fin du dernier siècle, ils partageaient sur la question religieuse les tendances de la Révolution. De là les lacunes de leur critique. Non-seulement ils passent sous silence, dans leurs rapports, les erreurs ou les fautes qui ont été commises, ils laissent percer le regret que les idées adoptées en cette matière par la Révolution n'aient abouti à aucun système positif. Un seul avoue que l'espoir conçu par lui de voir ces idées triompher n'était qu'une illusion [1]. Dans toute la France, en effet,

1 « Quand la connaissance du cœur humain, dit Fourcroy, n'apprendrait pas que la grande masse des hommes a besoin de religion, de culte et de prêtres, la fréquentation des habitants des campagnes et surtout de celles qui sont très-éloignées de Paris, la visite des départements que j'ai parcourus me l'aurait seule bien prouvé. C'est une erreur de quelques philosophes modernes, dans laquelle j'ai moi-même été entraîné, que de croire à la possibilité d'une instruction assez répandue pour détruire les préjugés religieux. Ils sont pour le plus grand nombre des malheureux une source de consolations · ils l'ont même été pour quelques esprits très-éclairés de tous les siècles. Il faut pardonner et souffrir dans le plus grand nombre des hommes une opinion que les lumières les plus grandes et le génie le plus profond ont laissé germer dans la tête de

Digitized by Google

se manifestait un retour marqué des populations vers les pratiques religieuses. A Paris même, ceux qui, fidèles aux traditions révolutionnaires, se montraient encore ennemis de toute espèce de culte, ne constituaient qu'une très-faible minorité et passaient pour des « extravagants. » De tous côtés, avec une force due en partie aux persécutions dont il avait été l'objet, le catholicisme reprenait son empire. Encore ce retour aux doctrines catholiques avait-il un caractère d'indépendance qu'il importe de mentionner. La plupart des prêtres constitutionnels vivaient pauvres et méprisés, tandis que les prêtres insermentés trouvaient de faciles ressources et attiraient à eux la considération et le nombre des fidèles. Dans les campagnes, même non éloignées de Paris, on voyait des ecclésiastiques qui, « sans bien personnel et après avoir erré durant la Révolution en Hollande, en Angleterre et en Vendée, dépensaient en arrivant au village cent louis à mille écus pour réparations d'églises, ornements et autres choses de cette espèce. » Barbé-Marbois, entrant le jour des Rois dans la cathédrale de Vannes où l'on célébrait la messe constitutionnelle, n'y avait trouvé que le ministre officiant et, avec lui, deux ou trois pau-

Pascal, de Newton, de Rousseau. La guerre de la Vendée a donné aux gouvernements modernes une grande leçon que les prétentions de la philosophie voudraient en vain rendre nulle. »

Digitized by Google

vres, tandis qu'à quelque distance une chapelle, où l'on disait la messe « appelée des catholiques, » était remplie d'une foule compacte qui débordait jusque dans la rue. A Paris, les catholiques occupaient les églises mises à la disposition des citoyens par les lois des 11 et 30 prairial pour les différents cultes ; sur ce nombre, dix étaient desservies par des prêtres insermentés. Dans le Midi, la situation était la même. Français de Nantes disait qu'à Aix l'évêque constitutionnel, très-respectable par ses mœurs et la sagesse de son patriotisme, vivait, ainsi que son clergé, dans la plus grande pauvreté et n'avait pas pour lui la trentième partie de la population. Les conseillers d'Etat constataient avec peine un mouvement d'opinion qui offensait leurs sentiments. Fourcroy exprimait le regret que l'Assemblée constituante n'eût pas adopté le protestantisme comme religion nationale ; mais l'occasion, ajoutait-il, était perdue et ne se retrouverait de longtemps ; dans un mémoire particulier adressé à Lacuée, le préfet de la Seine disait qu'une réforme générale du christianisme, si elle avait été possible, eût prévénu bien de périls ; Lacuée, de son côté, insinuait par quelques mots qu'une liberté accordée également à tous les cultes, sans privilége pour aucun, eût été bien vue des esprits raisonnables. Tous sentaient, en dépit d'eux-mêmes, que le catholicisme était appelé « par la force des choses » à devenir de nouveau la religion dominante de la

Digitized by Google

France, et ils disaient au gouvernement que, contraint de céder à cette « pente nationale » et de compter encore une fois avec les prêtres, il devait du moins se les assujétir par la protection et les bienfaits et en faire habilement les soutiens de sa politique. En somme, il ressortait de ces déclarations qu'abstraction faite des changements apportés dans la condition civile et politique du clergé, les tendances de la Révolution en matière de religion avaient totalement avorté.

Quant aux faits appartenant au Consulat et qu'il est possible de dégager, dans l'enquête, des faits plus nombreux qui se rapportent au Directoire et à la Révolution, nous montreront-ils enfin de moins sombres images? L'on voit sans doute, au sein du désordre, la règle renaître ; l'on voit les finances se rétablir, les administrations se réorganiser, les communications se rouvrir, le commerce et l'industrie reprendre quelque essor. Nous avons eu occasion déjà de constater ces améliorations, en indiquant combien faibles elles étaient encore dans la première et même la seconde année du Consulat. Nous n'ajouterons rien là-dessus aux détails que nous avons donnés. Mais il est, pour cette époque particulière, un point dont nous n'avons rien dit et qu'il convient de préciser, l'état moral du pays. Trouverons-nous là aussi les premiers signes d'une situation formant contraste avec celle que nous venons d'exposer? L'enquête nous apprend

Digitized by Google

que le gouvernement issu du coup d'État de brumaire fut accueilli comme un espoir d'ordre, de discipline, de sécurité matérielle, mais qu'il le fut sans transport. Il faut se défier de l'exagération de certains conseillers d'État disant que le premier Consul est un objet de « vénération » et subjugue les sympathies. En dehors même des « anarchistes » et des privilégiés de l'ancien régime, l'ensemble de la nation était loin d'éprouver ces sentiments excessifs. Tout ce qu'on pouvait affirmer, c'était que le nombre des citoyens qui, à des degrés divers, se montraient favorables au nouvel ordre de choses, était de beaucoup supérieur à celui des mécontents [1]. Encore ne doit-on pas se méprendre sur le genre d'adhésion que laissait supposer ce semblant de majorité. Le régime consulaire ralliait des intérêts, il ne possédait pas l'opinion. A proprement parler, il n'y avait point d'opinion ; un an après le 18 brumaire, elle n'était pas encore sortie de l'anéantissement où l'avait jetée le choc prolongé des partis. Les documents disent expressément que l'esprit public était alors

1 « La masse des hommes satisfaits de l'ordre actuel, écrivait Lacuée, est infiniment plus grande que celle des hommes mécontents. Mon opinion, basée sur celle des préfets, est que le rapport des mécontents à la masse de la nation est comme un est à mille, et aux contents comme un est à deux cents. Les mécontents sont les prêtres et surtout les prêtres catholiques, les anciens privilégiés et les privilégiés de la Révolution. »

Digitized by Google

ce qu'il avait été à la fin du Directoire, « amorti et comme nul. » Les intérêts eux-mêmes ne se livraient qu'avec réserve. En dépit de la force apparente du nouveau gouvernement et malgré le bien qu'il avait déjà su accomplir, on mettait en doute sa stabilité ; non qu'on méconnût desefforts dont les résultats étaient visibles à tous les yeux, mais l'habitude des changements avait déraciné la confiance. On vivait de l'heure présente, on se défiait du lendemain. La victoire de Marengo étonna les esprits, sans dissiper en eux les inquiétudes de l'avenir. L'argent, subissant l'effet de ces inquiétudes, ne se montrait encore que timidement. Lacuée disait que, sous ce rapport, les progrès étaient sensibles depuis le 18 brumaire, sans qu'on pût affirmer pourtant qu'il y eût « une formation de capitaux. » Le nombre des banqueroutes, bien qu'il fût diminué, était encore considérable. Le taux de l'argent atteignait, comme par le passé, à un chiffre excessif. On avait pris, durant la Révolution, jusqu'à 4 et 5 par mois ; le taux commun était 2 par mois et sur gages. Depuis le 18 brumaire, le taux de l'argent avait un peu baissé ; mais, à la date où écrivait Lacuée, il coûtait encore en moyenne 3/4 par mois, 1 et même 1 et 1/2.

Ainsi tombent les assertions si souvent répétées de certains historiens sur les sympathies éclatantes que suscita, dès son apparition, le gouvernement consulaire. Il ne faudrait pas croire que

Digitized by Google

la violence ou l'illégalité de son origine lui fît tort dans les appréciations dont il était l'objet. Profondément altéré par les événements antérieurs, le sentiment public se montrait, sur ce point, d'une totale indifférence. Mais, dans le régime qui succédait au Directoire, on voyait une nouvelle aventure où s'engageait le pays au sortir de tant d'autres qu'il avait déjà tentées, et l'on se demandait, non sans appréhension, ce qu'il en adviendrait. On sentait que ce gouvernement ne répondait à nul principe, à nulle idée supérieure, que ce n'était là qu'un régime d'expédient dont tout le succès reposait sur un homme. On sentait que, si le premier Consul venait à disparaître, la France allait inévitablement courir d'autres hasards; et c'est à cette crainte de l'avenir qu'il faut attribuer l'émotion que produisit l'attentat du 3 nivôse [1]. Ce qu'a de précaire ou de misérable la situation d'un pays attachée à l'existence ou à la fortune d'un homme perce visiblement sous les protestations de dévoue-

[1] A cette occasion, le gouvernement s'enquit des suites probables qu'aurait eues l'événement, s'il eût réussi. Au dire de Lacuée, qui transmettait non sa propre appréciation, mais celle des fonctionnaires auxquels il s'était adressé, les préfets croyaient qu'ils auraient eu la force de tout contenir en attendant le choix du Sénat. D'après Barbé-Marbois, l'armée eût obéi aux premiers ordres des anarchistes, et les fonctionnaires publics, « même les mieux intentionnés, » n'eussent pas fait de résistance. Selon un autre rapport, on eût vu sous peu revenir la royauté, vers laquelle le souvenir des excès révolutionnaires eût entraîné les citoyens.

Digitized by Google

ment, en apparence les plus sincères, recueillies çà et là par l'enquête. Chacun, avec un espoir mêlé d'incertitude, attendait de cet homme quelque chose : les émigrés la restitution de leurs biens, les prêtres le rétablissement de leur influence, les enrichis de la Révolution le maintien de leur situation, les fonctionnaires des places ou des distinctions nouvelles, le plus grand nombre la renaissance d'un ordre nécessaire à la stabilité des intérêts, sous quelque forme qu'il leur fût accordé. Ajoutons que les partis, tout apaisés qu'ils fussent, ne se sentaient pas rassurés; chacun d'eux craignait de voir celui qu'il avait jadis offensé ou combattu reprendre de l'influence et en redoutait des représailles. Les tendances du premier Consul à s'appuyer sur tous les partis ensemble n'étaient aperçues que des intelligences réfléchies; encore ne voyait-on guère à quel but, par cette conduite, il voulait aboutir. Cependant on se rendait généralement compte que l'esprit du nouveau gouvernement était moins un esprit d'innovation qu'un esprit de retour vers les institutions du passé. Au milieu de ces pensées ou de ces préoccupations diverses, des citoyens généreux, s'abusant sur le caractère de cet homme, sinon sur son génie, espéraient de lui la régénération du pays. On sait comment ces espérances furent réalisées.

FÉLIX ROCQUAIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

ENQUÊTE FAITE EN L'AN IX

SUR LA

SITUATION DE LA FRANCE

RAPPORTS

DES CONSEILLERS D'ÉTAT CHARGÉS DE CETTE ENQUÊTE

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉTAT DE LA FRANCE

AU

18 BRUMAIRE

RAPPORT [1]

FAIT AUX CONSULS PAR LE CONSEILLER D'ÉTAT

FRANÇAIS DE NANTES

CHARGÉ DE L'INSPECTION DE LA 8e DIVISION MILITAIRE

CITOYENS CONSULS,

Mes premiers regards dans la 8e division militaire se sont portés sur la haute police et sur la sûreté publique. Les cinq départements qui forment cette division se composent :

1 Nous ne donnons que les rapports ayant trait à la situation de la France proprement dite. Nous omettons ceux qui concernent les départements de la Hollande et de l'Italie, et ne reproduisons que par de courts extraits ceux qui regardent la Belgique.

2 La 8e division militaire comprenait les départements de Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes et Alpes-Maritimes.

Digitized by Google

1° Du comtat d'Avignon, qui, avant la réunion, était le refuge de tous les criminels échappés aux tribunaux français et le théâtre de beaucoup de désordres tolérés par un gouvernement sans nerf, qui encourageait la fainéantise et nourrissait des classes parasites et superstitieuses;

2° De la ci-devant Provence, connue par les passions et les turbulences qui l'agitèrent à toutes les époques, où un soleil ardent, un sol profondément coupé par des vallées et des combes, le port de Marseille et le bagne toujours mal gardé de Toulon, étaient des causes si fécondes de crimes, que le parlement d'Aix rendait lui seul plus d'arrêts de mort que tous les autres parlements ensemble;

3° Du comté de Nice, où le stylet était l'arme familière, et où les routes de Nice à Tende et de Nice à Menton étaient pour ainsi dire impraticables.

Il serait donc injuste d'attribuer à la Révolution tous les crimes qui se sont commis, depuis dix ans, dans ces malheureux pays. On peut seulement dire qu'elle y a trouvé des éléments plus favorables à tous les désordres et que les divers interrègnes des gouvernements et l'absence ou la faiblesse de l'autorité publique ont laissé prendre un caractère plus général et plus étendu aux maux qui étaient autrefois plus rares et plus circonscrits. Les mœurs romaines, provençales et piémontaises sont connues et dispensent de toute observation.

Avant de généraliser les réflexions et d'indiquer les remèdes, je dois faire connaître l'état particulier de chaque département.

Digitized by Google

HAUTE POLICE

Vaucluse. — Je mets sous les yeux des consuls l'état nominatif des crimes commis, durant les trois derniers semestres, dans ce département. Le premier semestre, an VIII, offre quarante-sept assassinats ; le deuxième semestre, an VIII, trente-deux ; le premier semestre, an IX, onze ; et les trois derniers mois, aucun.

Il y a trois mois que les diligences et courriers de La Palud à Avignon et d'Avignon à Aix étaient escortés. Ils ne le sont plus. Cette route est libre. Les routes d'Avignon vers Digne, Sisteron, Forcalquier, et tous les chemins qui traversent la chaîne du mont Ventoux, sont moins sûrs. Cependant on y voyage de jour sans crainte. Du temps du général Férino, ceux qui voyageaient dans ces contrées étaient obligés de prendre des passeports du chef des brigands et de payer le rachat du pillage. Des placards avertissaient les voituriers que, s'ils ne portaient pas avec eux au moins quatre louis, ils seraient fusillés ; et plusieurs l'ont été. Aujourd'hui ces désordres ont cessé, et il y a eu un amendement progressif.

Le général Férino autorisa une amnistie dans les départements de Vaucluse et des Basses-Alpes. Il forma en conséquence deux commissions. L'une prononçait sur la demande en amnistie, l'autre jugeait les non-amnistiés. L'esprit de parti s'empara de ces commissions. Ce ne fut pas seulement les assassins qu'on

Digitized by Google

poursuivit, ce furent tous ceux qui avaient pris une part active dans la Révolution. Plusieurs fonctionnaires publics alors en place étaient mis en jugement. Les partis se réunissaient et se constituaient de nouveau, comme il arrive toutes les fois qu'on menace des classes entières d'individus; et enfin une nouvelle guerre civile allait naître d'une amnistie, lorsque le gouvernement rappela ce général. Il a prononcé l'amnistie d'environ quatre cents individus. Trois cents sont depuis demeurés tranquilles. Une centaine d'autres amnistiés n'a pas renoncé au pillage. Plusieurs d'entr'eux ont été mis depuis en jugement et condamnés seulement pour excès postérieurs. Mais, jusqu'à présent, la politique a exigé qu'on respectât l'amnistie.

La ville d'Avignon jouit du calme le plus profond. Les voies de fait et les disputes publiques des partis y sont inconnues. Quoiqu'il n'y ait dans cette ville que des sacrificateurs et des victimes, et que beaucoup d'individus aient été tour à tour l'un et l'autre, ils en sont venus au point de se voir et de se tolérer.

Cependant on ne peut se dissimuler que la majorité des habitants ne soupire encore après le gouvernement papal, et qu'il s'en faut de beaucoup qu'elle ne soit véritablement française. On ne pourra parvenir à la rendre telle que par le mélange des populations, et on indique comme moyens propres à atteindre ce but les points suivants :

1° La nomination de fonctionnaires étrangers à ce pays;

Digitized by Google

2° Des garnisons nombreuses et considérables;

3° L'établissement d'une succursale de deux mille invalides à Avignon;

4° Une maison d'éducation à Paris, pour les pays réunis, où les jeunes gens de ces pays prendraient les principes français et les reporteraient dans leurs départements.

La ville d'Orange est toujours dans les principes d'un sage patriotisme. Tout autour de Carpentras sont les débris des anciennes bandes de brigands amnistiés ou non amnistiés, mais à peu près tranquilles. Les communes les plus infestées sont l'Isle, Vauréas, Beaumont. A Bollène, les vols et les arrestations sont comme une profession qui se transmet de père en fils; dans une population de plus de trois mille âmes, on ne peut trouver six familles exemptes de crimes ou de complicité de crimes. Quatre ou cinq brigands, coupables de douze ou quinze assassinats chacun, ont été fusillés dans cette commune. Une souscription de plus de 50,000 francs fut faite dans Bollène pour les sauver.

Bouches-du-Rhône. — La route d'Aix à Marseille et de Marseille à Toulon, par Aubagne, Cujes et le Beausset, est libre. Les courriers et les diligences y passent sans escorte. La route d'Aix à Toulon, par Saint-Maximin, et celle de Marseille à Toulon, par la Ciotat, le long de la mer, ne sont pas sûres. Le brigandage se trouve surtout dans les limites des Bouches-du-Rhône et du Var. On connaît encore quatre bandes : deux à Pourrières, chacune de huit hommes;

Digitized by Google

une de neuf à Gonfalon; une de six à Auriol. Les individus qui composent ces bandes sont signalés. On les poursuit comme des bêtes fauves. Ces quatre bandes sont les seules qu'on connaisse dans toute la division. La route d'Orgon à Tarascon est parfaitement sûre, ainsi que la route de traverse de Saint-Remi à Avignon. Les environs d'Arles n'ont jamais été infestés, et on jouit de la plus grande sécurité le long des rives du Rhône. Les communes où les brigands sont le plus favorisés sont Tarascon, Rogues, Peyrolles, Jougnes, Saint-Paul-la-Durance, Vauvenargues, Préloubier, Trets, Auriol, Peynier, Peypin, Allanche. Au contraire, les communes de Saint-Cannat, Lambesc, Gardanne, Martigues, sont animées d'un bon esprit. Aubagne a longtemps favorisé les brigands et n'est pas encore bien corrigé de cette habitude. Cujes est un repaire affreux où il serait difficile de trouver un honnête homme.

Le Beausset, sous la sage administration d'un excellent maire, a oublié ses fautes et ses malheurs, et tous les esprits y sont réunis contre les brigands. Les gorges d'Ollioules, autrefois si dangereuses, forment aujourd'hui la portion de route la plus sûre du département. Le zèle de tous les citoyens de cette commune, animé par le maire pour assurer la tranquillité des voyageurs, est porté à son comble. On ne fait rien à demi dans ces pays-là, et le bien ou le mal y sont toujours extrêmes. Un citoyen de Cujes est, dans ce moment-ci, un personnage si différent d'un citoyen d'Ollioules ou du Beausset, qu'on les croirait appartenir chacun à un hémisphère opposé. L'igno-

Digitized by Google

rance passionnée des habitants de ces villages suit aveuglément la direction que lui impriment un ou deux individus. Ils sont dans l'habitude de marcher sous les étendards de quelques chefs, et non sur la ligne d'aucune opinion ni d'aucun principe ; en sorte que leur destinée dépend du hasard, qui les met à la discrétion de tel ou tel personnage ; et ce hasard varie beaucoup la physionomie des divers villages, qui ont cependant pour trait commun la crédulité et une sorte de franchise brutale et passionnée. Ces traits s'adoucissent dans les villes par la civilisation, mais ils n'y existent pas moins. La ville d'Aix renferme toujours des hommes de partis. Une sorte d'agitation existe dans les esprits par le souvenir des malheurs passés et par la crainte des maux à venir. Les deux partis extrêmes s'y sont également couverts de sang. Cependant il paraît que l'enthousiasme pour les rois y est entièrement éteint, et que, d'autre part, le parti exagéré en patriotisme n'y forme pas la trentième partie de la population et s'y tient tranquille. Tous les extrêmes y sont réduits au silence, et au milieu d'eux se trouve un parti d'hommes sages et modérés, à la tête desquels sont la plupart des membres des tribunaux d'appel, criminel et de première instance. Cette masse d'hommes sages et prudents est très-rassurante pour le gouvernement. Mais, n'envisageant la ville d'Aix que sous le rapport de la sûreté publique, je lui dois cette justice qu'elle ne donne aucun asile aux brigands. Cette grande commune est pauvre et n'a aucun moyen industriel pour se relever. Il lui faut de grands établissements d'instruc-

Digitized by Google

tion publique. Elle a besoin d'encouragement, de consolations et de fonctionnaires en qui elle ait confiance.

Marseille jouit dans son intérieur de la plus profonde tranquillité. Les partis y sont, non pas morts, mais assoupis et sans espérance. Depuis plus de dix-huit mois, il n'y a pas eu plus de deux ou trois meurtres dans la ville. On marche à toute heure de la nuit sans aucune crainte. Les querelles extérieures des partis y sont même inconnues. Mais il est difficile d'empêcher qu'au milieu d'une population si nombreuse où la mer et les montagnes offrent des moyens d'évasion assurés, il ne se cache beaucoup de brigands. C'est là leur quartier général. C'est là que la fureur et la facilité des jeux les attirent et qu'ils se concertent entr'eux sur les arrestations des courriers et des diligences, et que les effets volés se vendent et s'embarquent. Il y a dans Marseille trois compagnies de garde nationale soldées, de soixante hommes chacune, à la solde d'un franc par homme. La caisse de cette garde s'alimente par une contribution de 5 fr. par mois que paye chaque homme sujet à monter la garde et qui veut s'en exempter. Les officiers qui composent cette garde sont tous étrangers au pays. C'est depuis son établissement que les meurtres, les vols et les querelles ont cessé dans la ville de Marseille.

Var. — Ce département est, de tous ceux de la division, celui qui a présenté le plus de brigandages. La bande de Gonfalon fut organisée par le seigneur Col-

Digitized by Google

bert. Attaqué par ses complices [1], il fut obligé de réémigrer. Vidal, homme d'affaires de cet émigré, est encore à la tête de la bande. Au milieu des désordres de la plus sanglante anarchie, on a vu depuis six mois un beau spectacle, celui de soixante-quatorze communes armées pour la sûreté publique et en état d'insurrection contre les brigands; c'est à cette levée en masse qu'on doit leur disparition. Tant que les gardes nationales n'ont pas été compromises avec ces scélérats, il n'y a eu aucune sûreté. La troupe ne pouvait suffire à garder toutes les maisons, tous les défilés, toutes les forêts, toutes les cavernes où ils se retiraient; la troupe ne connaissant pas les lieux, ni les individus, elle passait quelquefois à côté des brigands sans les connaître. Sans le zèle des citoyens, on n'eût jamais rien pu finir dans ces malheureux pays; et, sans l'assistance que lui donne la troupe de ligne, leur zèle serait infructueux.

Draguignan est fort tranquille, animé du meilleur esprit. Hyères est agité par l'inquiétude qu'inspire aux acquéreurs de domaines nationaux la rentrée de beaucoup d'émigrés. Ils sont cependant tranquilles.

Voici l'état matériel de Toulon :

Point de garde nationale organisée;
Point de remplaçants;
Point de gendarmerie dans la ville;
Point de réverbères;

1 Ici une rature dans laquelle, à la place de « complices, » on lisait « ses propres soldats. »

Digitized by Google

Toutes les nuits des boutiques enfoncées et volées ;
Point de pavés ;
Point de propreté ;
Point de sûreté ;
Point d'octrois ;
Point de pain aux hospices.

Tel a été le résultat de funestes discordes. Mais il a suffi que le ministre de la police ait été informé que le commissaire général de police de Toulon était l'artisan effréné de toutes les querelles, pour qu'il l'ait sur-le-champ rappelé. Le déplacement de ce fonctionnaire fera tout rentrer dans l'ordre. Il ne restera plus qu'à calmer, si l'on peut, l'ancienne et éternelle division qui existe entre l'administration de terre et l'administration de mer, division qui existe dans les autres ports, mais à laquelle l'ardeur du climat donne dans Toulon plus de malignité et d'activité.

Dans cette ville, comme dans toutes les autres, l'esprit de parti s'est fort affaibli. Le parti exagéré est toujours le plus nombreux et le plus fort. Mais tout ce qui avait quelques lumières dans ce parti est rallié au gouvernement. Il ne reste tout au plus que quelques artisans forcenés, ennemis déclarés de toute espèce d'ordre, et qui considèrent les lois comme des chaînes odieuses et la soumission aux magistrats comme un esclavage. Cependant ces hommes inflammables se livrent au plus grand enthousiasme, lorsqu'on leur parle de nos victoires, de nos traités de paix et de la grandeur héroïque du gouvernement; bien différents des royalistes passionnés, qui, ne con-

Digitized by Google

sidérant l'établissement actuel que comme une révolte organisée, ne se croient jamais si bien battus que lorsque les Français sont victorieux.

Basses-Alpes.— J'aurai peu de choses à dire sur ce département. Il est le plus tranquille de la division après avoir été si longtemps un théâtre de rapines et de meurtres. Depuis six mois, il n'y a pas eu un seul assassinat, et il n'y a eu que deux arrestations. Digne, Forcalquier, Sisteron, Entrevaux, Allos, Glandeves, ces villes si connues par les fureurs qui les ont ensanglantées, sont très-paisibles. Les campagnes et les routes environnantes le sont aussi. Le col de l'Arche qui débouche sur Demont, et les cols de la Croix, la Traversette et l'Aniel qui coupent le Viso et qui débouchent entre Pignerol et Saluces, où tant de braves militaires voyageant isolément ont été assassinés par les brigands, à leur retour de l'Italie, sont actuellement purgés. Le col Morin, qui communique de la vallée de Barcelonnette dans celle de Seillac, et le col de Vars qui débouche sur Mont-Dauphin auprès du camp de Tournous, tous ces passages si fameux et si longtemps occupés par les brigands sont libres, et il y a déjà près d'une année qu'on y passe avec la plus grande sécurité. Ces pays qui forment la haute chaîne des Alpes sont revenus à leur caractère primitif et commun aux habitants des hautes montagnes. Les circonstances révolutionnaires ayant cessé, les habitudes de paix et de tolérance, si familières aux populations pastorales, ont repris leur empire.

Digitized by Google

Alpes-Maritimes. — Sous le gouvernement piémontais, le comté de Nice était infesté de brigands, que ce gouvernement n'avait jamais pu dissiper ni détruire. L'esprit de brigandage s'accrut beaucoup après la réunion de ce pays à la France. Avant cette époque, les brigands ne fréquentaient que la route de Nice à Tende et de Nice à Menton. Les communes où ils se montraient le plus souvent étaient celles de Scarena, Tende et la Turbie. Après la réunion, ils se sont beaucoup multipliés, et ils se sont répandus dans l'intérieur du département et dans plusieurs communes situées hors des routes ci-dessus indiquées. Les bandes de ces brigands étaient ordinairement, il y a quelques années, de quinze, vingt à vingt-cinq hommes. Depuis un an, elles n'ont point excédé le nombre de sept à huit. Elles étaient habituellement de trois, quatre ou cinq, et on les apercevait à Tende, Broglio, Scarena et la Turbie.

L'origine de ce brigandage vient, dit-on, du licenciement de plusieurs compagnies militaires, appelées compagnies de Barbets. Quoi qu'il en soit, il est deux causes qui très-certainement ont concouru à faire naître et à conserver cet esprit de brigandage. Ces causes tiennent toutes deux à la localité. La première est la misère de quelques communes; la seconde est la position géographique de divers points des deux routes désignées. L'une inspire le désir de voler, et l'autre en donne la facilité.

Quant à l'accroissement de brigandage qui a eu lieu depuis la réunion, on peut l'attribuer à deux causes : au passage plus fréquent des voyageurs et

Digitized by Google

surtout des Français allant en Italie et aux vexations essuyées par les habitants de la part des troupes, soit dans leurs personnes, soit dans leurs propriétés. A l'esprit de pillage se joignait l'esprit de vengeance. Les Barbets volaient et assassinaient surtout les militaires.

Une troisième cause de cet accroissement qui n'est qu'une suite de la seconde, c'est la manière dont la force armée a été employée contre ces brigands. Les colonnes des éclaireurs ne passaient point dans une commune sans y exercer quelques pillages. Elles étaient la terreur des communes. Les chefs qui les dirigeaient semblaient n'avoir pour but que de gagner de l'argent. Ils appelaient celui-ci Barbet et le menaçaient de la fusillade pour le faire contribuer de 50 ou 100 louis. Ils arrêtaient celui-là comme parent, complice ou fauteur des Barbets, et ne le relâchaient qu'après l'avoir rançonné. Il existe une infinité de faits particuliers plus atroces les uns que les autres. Des individus arrêtés comme Barbets ont été fusillés sans être jugés, soit par haine personnelle, soit parce qu'ils n'ont point donné la somme demandée. D'autres ont été conduits en prison et élargis sans jugement, moyennant une somme payée. D'autres ont été arrêtés, jugés et fusillés, parce qu'ils n'avaient pu donner la somme exigée. La plupart de ces faits et autres sont notoires dans le département.

Deux officiers du bataillon dit des éclaireurs ont été dénoncés au préfet : il les a dénoncés au général. L'un, à qui on avait promis de l'absoudre s'il se tai-

Digitized by Google

sait, ayant gardé le silence, a été condamné à mort, parce qu'on voulait anéantir avec lui le secret dont il était dépositaire ; il s'est pourvu en révision et a annoncé qu'il révèlerait tout. On l'a laissé évader. L'autre n'a jamais été mis en jugement, malgré la promesse formelle du général et une lettre du ministre de la guerre ordonnant au général de le faire juger. Je tiens tous ces faits du préfet qui me les a garantis.

Il est deux moyens de diminuer et de détruire le barbétisme. Le premier est de n'employer contre les brigands que la garde nationale des communes. C'est celui qui a été employé jusqu'à ce jour par le préfet ; c'est celui qui lui a toujours réussi. Les communes, une fois compromises avec les brigands, n'ont plus eu des ménagements à garder avec eux, ni à en attendre. Aussi la presque totalité des Barbets arrêtés depuis un an a été saisie par la garde nationale des communes. Il faut seulement que cette garde nationale reçoive les vivres lorsqu'elle est en mouvement.

Le second moyen est une administration sage, douce, modérée et juste. C'est le moyen le plus propre à faire oublier les maux passés et surtout toute haine contre le militaire français par la cessation des abus et des vexations.

Ces deux moyens ne peuvent manquer de produire leur effet. Par l'un, on détruit ces brigands qu'aucun repentir ne peut ramener aux devoirs de la vie sociale. Par l'autre, on éteint ces passions, ces souvenirs qui se transmettent de père en fils, comme une

Digitized by Google

espèce d'héritage, et qui perpétuent les haines, les vengeances et le crime.

Au surplus, l'état actuel est celui-ci : le col de Tende et toute la route de Toulon à Nice sont libres. Les Barbets sont tranquilles depuis deux mois. Les communes sont généralement animées d'un bon esprit contre les Barbets. On se rappelle que le général Soult fit une chose utile en les amnistiant et une chose dangereuse en les armant; car ils se sont depuis servis de ces armes pour se constituer en bandes.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Il résulte des observations ci-dessus que le Midi peut être considéré comme purgé par la destruction d'environ deux cents brigands qui ont été fusillés;

Que les bandes n'ont aucun caractère, ni couleur politique;

Que nul prévenu d'émigration, si ce n'est un seul, n'a été convaincu d'entrer dans ces associations de brigands;

Qu'elles sont composées de déserteurs, de massacreurs du Midi et de plusieurs hommes qui ont joué un rôle actif dans les guerres civiles;

Qu'elles manquent de courage et n'attaquent jamais qu'en nombre supérieur;

Qu'il n'existe plus que trois ou quatre bandes de sept à huit hommes chacune;

Digitized by Google

Qu'un bon esprit anime généralement les communes à leur poursuite.

Mais comme il y a cependant quelques communes dont la population tout entière est portée au brigandage; comme dans le comté de Nice le métier de Barbet est une profession très-ancienne; comme la terreur que les commissions militaires ont inspirée ira toujours en s'affaiblissant; comme la cessation des travaux de la campagne et que les nuits devenues plus longues exciteront les brigands à reprendre les armes, on doit considérer le brigandage plutôt comme suspendu que comme détruit; et il est à craindre qu'on ne le voie recommencer l'automne prochain, comme on l'a toujours vu renaître à la même époque.

Pour en prévenir le retour, on propose les moyens suivants :

Etablir une meilleure police dans Marseille, y fermer les maisons de jeux;

Transporter ailleurs le bagne de Toulon; ou, en attendant, prendre les mesures les plus fortes pour prévenir des évasions journalières;

Conserver la ligne de postes qui existent depuis La Palud jusqu'à Menton, et en former de nouvelles dans les principales routes de traverse;

Placer garnison dans toutes les communes signalées par le désir et l'instinct du pillage;

Solder les colonnes mobiles dans les communes où elles sont le plus nécessaires;

Organiser promptement la gendarmerie à pied;

Payer 100 fr. par brigand arrêté et convaincu, au lieu de promettre 500 fr. qu'on ne paye pas;

Digitized by Google

Fixer le contingent que devra chaque commune en hommes, au lieu de frapper nominativement les individus pour la conscription;

Mettre quelques forces à la disposition du général qui commande la division, pour organiser un espionnage devenu nécessaire, puisqu'il n'y a plus de force ouverte opposée par les brigands;

Veiller sur la conduite des tribunaux spéciaux.

Le général Cervoni, commandant en chef la division militaire, m'a paru exécuter avec intelligence et activité les intentions du gouvernement. Il est bien secondé par les généraux de brigade Motte, Avril et Pouget. C'est pour la première fois qu'on a vu dans ces pays-là des chefs exempts de l'esprit de faction; et tout y est si inflammable, qu'il suffirait d'un seul chef civil ou militaire animé de l'esprit de parti pour les reconstituer tous et rendre à ces contrées les longues et sanglantes agitations à la suite desquelles elles commencent à respirer.

On ne peut se dissimuler que l'état de ces pays est considérablement amélioré, et que, depuis plus de dix-huit mois, il règne dans les villes un calme égal à celui dont on jouissait avant la Révolution. La société et les bals ont repris dans les villes, et les antiques danses de la Provence, suspendues durant dix années, égayent aujourd'hui les campagnes.

Les partis n'ayant aucun point d'appui ni dans les autorités, ni dans les sociétés populaires, ni dans les assemblées électives, sont tombés naturellement; et il règne beaucoup plus de haines individuelles que de haines de parti. Ces haines entraînent souvent

Digitized by Google

des vengeances. On n'est pas encore parvenu, dans ce pays-là, à ce degré de civilisation qui consiste à régner sur soi-même et à imposer silence à ses passions. On ne sait pas ce que c'est que de respecter les droits d'autrui, afin que les siens propres soient respectés. L'homme obéit docilement à ses désirs et à ses caprices; il ne délibère jamais avec eux; et il se trouve entraîné dans le crime, parce qu'il ne se doute pas même qu'on puisse résister à une première impulsion. On conçoit que la liberté, qui consiste dans un usage réfléchi et modéré de ses droits et dans le respect de ceux d'autrui, s'accommode assez peu de cette impétuosité de caractère. Aussi, depuis 1789, ce qu'ils ont appelé la liberté n'a été chez eux que le despotisme d'un parti et la servitude de l'autre. C'est beaucoup d'avoir ôté l'aliment politique aux passions qui agitent et tourmentent ces pays. Mais il leur reste encore dans le commerce ordinaire et dans la vie sociale assez de ferments dangereux pour qu'ils ne puissent de longtemps espérer de conserver leur tranquillité, sans un gouvernement militaire adouci par des magistratures civiles [1].

[1] Entre le chapitre terminé à cet endroit et le chapitre suivant, le document que nous reproduisons en contient un autre intitulé : *Composition des autorités*. Comme son titre l'indique, ce chapitre a trait uniquement aux fonctionnaires civils chargés d'administrer la division, tels que préfets, sous-préfets, maires, adjoints, etc... On y expose leur conduite, leurs opinions, leurs aptitudes. On y éclaire le gouvernement sur les services qu'il peut en attendre : enfin les vues sur la situation de la France y cèdent totalement la place aux questions de person-

Digitized by Google

SUR QUELQUES POINTS DE HAUTE POLICE

Dans toute la division, les prêtres qui professent le culte ont fait la promesse de fidélité. Il faut excepter seulement les prêtres des diocèses de Vaison et d'Apt qui, à l'exemple de leur ancien évêque, n'ont pas voulu y souscrire. Les prêtres qui prêtèrent, en 1791, le serment de la Constitution civile du clergé et qui sont le plus dévoués au gouvernement, sont en petit nombre. On ne peut pas estimer au-delà du dixième la portion de la population qui est attachée à cette classe malheureuse et dévouée à la patrie. Les autres prêtres émigrés, et qui ont fait leur promesse, ont pour eux la portion riche et influente de la société. Ils se conduisent avec plus d'adresse et de prudence que de bonne foi. Après avoir fait leur promesse à Avignon purement et simplement, ils firent imprimer le lendemain une explication, par laquelle ils exceptèrent de leur promesse tout ce qui, dans la Constitution, pourrait être contraire à la foi ou nuisible à la religion. L'évêque constitutionnel d'Avignon se plaint beaucoup d'être vexé et abandonné. Sur le chapitre des vexations, je lui ai promis

nes. Nous avons cru que ce chapitre pouvait être supprimé sans inconvénient. Nous prenons occasion de cette remarque pour avertir le lecteur qu'il nous arrivera plus d'une fois de faire des suppressions analogues dans les rapports qui suivront celui-ci.

Digitized by Google

justice, mais il n'a pu en citer aucune ; et quant à l'abandon, il ne saurait s'en plaindre au gouvernement. Il en est de même à Aix, où se trouve un autre évêque constitutionnel, très-respectable par ses mœurs et la sagesse de son patriotisme. Lui et son clergé sont dans la plus grande pauvreté. Ils n'ont pas entr'eux la trentième partie de la population, tandis que le grand-vicaire de l'ancien évêque, qui a fait sa promesse, a tout le reste de la ville. Ce grand-vicaire se plaint de ce qu'on ne veut pas lui accorder des églises pour protéger son culte. J'ai mis en présence les deux évêques et les deux clergés, et j'ai tâché de les concilier. Ils y ont paru très-disposés, et surtout les prêtres appelés constitutionnels. Les prêtres revenus de l'étranger rebaptisent les enfants, remarient les époux et troublent les consciences. Cependant j'ai aperçu une grande amélioration dans leur conduite, comparée à celle qu'ils tenaient il y a deux ans. Les plus fanatiques d'entr'eux ont péri. Tous ont éprouvé l'adversité, et ils se sont un peu corrigés à cette terrible école. Hors quelques furieux incurables, le grand nombre a cessé d'excommunier les acquéreurs de biens nationaux, les fonctionnaires publics, et de lancer des anathèmes contre ceux qui gouvernent. Du reste, la 8e division, qui a poussé si loin le fanatisme politique, n'a jamais été infestée du fanatisme religieux. Il y a plutôt superstition que fanatisme. Avignon et Aix sont les seules villes où les prêtres ont une grande influence. Il n'en est pas question à Marseille, et à Toulon il n'y a aucun prêtre, ni aucun culte d'aucune espèce.

Digitized by Google

Quant aux émigrés, voici l'état des choses :

Dans le département de Vaucluse, sur onze cents inscrits, il y a eu cent vingt radiations ou surveillances et cent quarante éliminations. Elles portent toutes sur des cultivateurs et n'occasionnent pas la moindre inquiétude. Dans les Bouches-du-Rhône, le préfet a accordé trois cents surveillances à des agriculteurs, et il y a eu sept cents éliminations. Elles ont toutes été bien appliquées, et deux des éliminés ont seulement occasionné quelque inquiétude. Dans le Var, le préfet avait accordé trois cents surveillances et le gouvernement trois cent quarante éliminations. Hors un éliminé, qui est dans la bande de Gonfalon, toutes ont été bien appliquées. Dans les Alpes-Maritimes, sur trois mille inscrits, il y a trente surveillances et huit cents éliminations, qui portent toutes sur des artisans. Il y a à Nice deux espèces d'hommes, les émigrés ordinaires et ceux qui, revenus avec Melos, ont accepté des fonctions publiques sous lui. Il y a dans les tribunaux plusieurs individus de cette dernière classe. Dans les Basses-Alpes, il a été accordé trente radiations ou surveillances et cinquante éliminations. En général, dans toute la division, tous ces prévenus sont tranquilles, et il n'y a aucune plainte contre eux. Mais tous les préfets se sont accordés à me dire qu'ils ne pourraient me répondre de la tranquillité de leur département, si l'ancienne noblesse émigrée était admise à rentrer. Les acquéreurs de biens nationaux éprouvent de l'inquiétude, mais ils ne sont pas troublés dans leur jouissance. La valeur des biens d'émigrés est tombée considérablement.

Digitized by Google

D'après la déclaration de cinq préfets, il ne se forme, dans la division, aucun complot contre le gouvernement. Aucun chef de parti ne se montre ouvertement, et la plus haute puissance d'opinion environne et soutient le gouvernement. Antonelle est tranquille et mène une vie pastorale, dans une campagne près d'Arles. Isnard, toujours exalté, n'est cependant pas dangereux pour le gouvernement, et va souvent chez le préfet. Marquesy, homme sans connaissances, sans moyens, sans réputation, et simple quincaillier à Toulon, depuis près de deux ans, ne s'occupe que de son métier qu'il n'aurait jamais dû quitter. Tous les fonctionnaires de Toulon attestent sa tranquillité. Comme simple ouvrier, il mériterait d'être éliminé des listes de déportation.

Il existe une loi de haute police, sous la date du 10 vendémiaire an IV, qui rend les communes responsables des délits à force ouverte qui se passent sur leur territoire et que les citoyens auraient pu prévenir ou empêcher. C'est surtout dans ces départements que cette loi est nécessaire et que l'application devrait en être fréquente. Les cinq préfets ont chacun plusieurs fois traduit les communes devant les tribunaux. Ils ont presque toujours succombé. Les juges la considèrent comme révolutionnaire, quoique les mêmes principes soient consignés dans une loi constitutionnelle des Anglais, connue sous le nom de *Riot-law*, d'où elle a été empruntée. Les préfets ont paru désirer qu'on donnât à l'exécution de cette loi des formes plus expéditives, et qu'on parvînt à faire entendre raison aux tribunaux.

Digitized by Google

JUSTICE

Les tribunaux de première instance sont généralement mal composés. Ils pourraient, sans inconvénient et même avec avantage, être réduits de moitié dans la 8e division. Le tribunal de Marseille se fait surtout remarquer par sa mauvaise composition. Il renferme des faillis ; il fait languir toutes les affaires. Le tribunal d'appel jouit d'une bonne réputation. Les préfets se louent de la bonne composition des tribunaux spéciaux ; ils en ont paru très-contents. On ne saurait cependant trop veiller sur leur conduite, car le premier jugement de parti qu'ils viendraient à rendre occasionnerait une fermentation générale dans ces contrées où les inquiétudes sont sans bornes, parce que les crimes de la Révolution y ont été innombrables. Les préfets désirent aussi que les présidents des tribunaux criminels soient toujours étrangers au département dans lequel ils sont nommés. Les juges de paix sont excessivement mauvais. Des villes telles qu'Aix et Marseille, où il eût été si facile de faire de bons choix, ont pour juges de paix de simples ouvriers, qui sont sans lumières et sans considération. Les prétoires sont, dans la plupart des arrondissements, dénués de tout meuble. Dans les départements des Basses-Alpes et du Var, les juges sont obligés de porter leurs chaises à l'audience. Le département des Bouches-du-Rhône excepté, les autres départements ont des prisons peu sûres, peu

Digitized by Google

salubres. Il y a trois sortes de prisonniers : les prévenus, les accusés et les condamnés ; de là trois maisons dans chaque prison : maison d'arrêt, maison de justice, maison de détention. Ces trois maisons sont partout confondues ensemble. Le scélérat condamné ou sur le point de l'être est confondu avec l'honnête homme qu'un simple soupçon a fait arrêter. Aussi les prisons sont-elles l'école du crime. On paraît désirer qu'il y ait, dans chaque chef-lieu de division militaire, une prison commune à tous les départements qui composent la division, pour les condamnés à la détention. Avec une grande population de condamnés, on pourrait organiser des travaux et monter des ateliers. Le service des prisons s'est beaucoup amélioré. Les dépenses sont au courant. Les préfets ont été autorisés à faire liquider et payer. Depuis cette mesure, le service se fait bien. Les soupes appelées *à la Rumfort* ne sont encore introduites dans aucune prison, ni dans aucun hospice. Dans Avignon seulement, on en délivre deux cents par jour à la portion indigente du peuple. A Toulon et dans les autres chefs-lieux, on est sur le point de les introduire pour l'usage des hospices. Les taxations de frais de justice, faites par les tribunaux, liquidées et ordonnées par les préfets, sont exorbitantes et surpassent toujours les tarifs. Les préfets réduisent presque toujours les états de 30 pour 0/0. Les abus sont tels, que l'on voit paraître et payer des témoins banaux, qui comparaissent dans toutes les affaires pour gagner de l'argent, et qui déclarent ne rien savoir. Les officiers de santé prennent 12 fr. par rap-

Digitized by Google

port, pour chaque blessure, et, comme il arrive communément qu'une blessure n'est pas unique, ils font là-dessus une spéculation très-lucrative pour eux, dans un pays où les têtes sont chaudes et les bras toujours prêts à frapper.

C'est ici le lieu de parler des délits ruraux. Ils sont devenus très-fréquents par la licence, triste fruit des passions révolutionnaires, et par cette autre licence qu'on avait érigée en système et qui, si elle n'a pas rendu les terres communes, a rendu en quelque sorte les fruits communs. On ne peut jouir d'aucune récolte dans les campagnes. Le maraudage rural est à son comble. Les témoins, dans quelques communes, n'osent pas déposer, et, dans toutes, les juges de paix craignent de se faire des ennemis ou de ne pas être réélus. Il en était de même des officiers municipaux chargés de la dénonciation des délits, et que leur qualité d'électifs et de temporaires rendait toujours timides dans les poursuites. Les principes ont changé, mais les habitudes restent. Le vol des choses rurales confiées à la garde publique étant qualifié crime, et ces crimes devant être instruits extraordinairement par les tribunaux criminels, il en résulte que le voleur d'une gerbe de blé ou d'un soc de charrue donne lieu à la convocation d'un juré d'accusation, d'un juré de jugement, d'un jugement définitif qui le condamne à huit ans de fers, condamnation qui, prononcée quelquefois à 20 lieues du village où réside le condamné, ne produit aucun effet. La condamnation à une peine correctionnelle, exécutée sur les lieux mêmes, ferait beaucoup plus d'effet

Digitized by Google

et serait beaucoup plus fréquente. D'une autre part, il s'est formé de nouvelles populations de bestiaux de toute espèce, qui sont entre les mains de misérables qui ne possèdent rien, et qui inondent et dévastent les terres des propriétaires. Tel homme qui n'a que ses bras possède quelquefois vingt ou trente bestiaux gros ou petits. On se plaint surtout des chèvres, qui autrefois, dans les pays d'élection, étaient soumises à une capitation de 12 fr., et ne pouvaient être entretenues que d'après une permission du grand-maître des eaux et forêts. Depuis que ces digues utiles n'existent plus, le nombre de ces animaux malfaisants est centuplé. Je me fais un devoir de porter aux Consuls les réclamations de tous les propriétaires ruraux. Tous demandent qu'on mette un frein à ces envahissements des propriétés. On devrait accorder aux conseils municipaux, sous l'autorité du préfet, le droit de porter des règlements de police rurale qui ne peuvent être tracés par une loi générale, car les besoins de chaque commune sont très-différents.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Il n'y a pas la dixième partie de la population, dans la 8e division, qui sache lire. Les anciens curés et vicaires apprennent à lire aux enfants. Les anciennes religieuses tiennent les écoles de filles; de sorte que l'ancien ordre de choses à cet égard est revenu. Les Basses-Alpes n'ont pas d'école centrale. Les quatre

Digitized by Google

autres écoles, qui coûtent environ 120,000 francs, n'ont pas entr'elles deux cents élèves, tandis qu'autrefois un collége qui avait 30,000 francs de rente avait au moins trois cents élèves. Là, comme ailleurs, les chaires de grammaire générale, d'histoire, belles-lettres et législation sont désertes. Les chaires de mathématiques, chimie, latin, dessin, sont un peu plus suivies, parce que les sciences ouvrent des carrières lucratives. On s'attend partout à un nouveau système qui donne quelque encouragement aux écoles secondaires et crée des centres d'instruction moins multipliés, mais plus appropriés aux usages de la vie, et qui, ne consistant pas en des cours seulement utiles aux hommes faits, fassent marcher de front l'instruction et l'institution, et tiennent les élèves sous le régime d'une discipline salutaire.

Le midi de la France a fourni des hommes de génie dans la poésie, la peinture et l'éloquence. Tous les arts qui tiennent à l'imagination, à une sensibilité exaltée, et qui ont leur source dans les passions délicates ou fortes peuvent y naître et y avoir de grands succès. Heureux si l'on pouvait ainsi détourner les esprits de la triste carrière des agitations politiques, et offrir à leur vivacité un aliment plus utile et moins dangereux dans la jouissance des arts !

HOSPICES

Les hospices continuent d'être dans un état pitoyable. On aurait dû commencer par asseoir le revenu.

Digitized by Google

Les octrois sont nuls ou ne sont pas établis. On a été obligé de tâtonner dans un premier établissement. On s'est trompé quelquefois et on cherche à réparer les premières erreurs. Je dois excepter les hospices d'Avignon et de Marseille. Ce sont les seuls qu'on visite avec plaisir. L'ordre, la propreté, l'aisance et une sorte d'élégance y règnent. Dans moins d'une année, leur état a été entièrement changé. Cela est dû surtout à deux hommes : au citoyen Puy, maire à Avignon, et au citoyen Lazare Périer, négociant à Marseille. Ils sont, dans ces deux pays, la providence des pauvres. Leur temps et leur fortune sont consacrés à ces soins pieux. Une contribution, ou plutôt un don de 30 sous par minerole de blé exporté de Marseille par mer pour les autres ports de France, et dont le total s'est porté à 63,000 fr., a relevé les hospices de cette ville. On se rappelle que, faute de secours, on transporta tous les malades des hospices dans les maisons de ceux qui avaient quelque fortune. Dans Vaucluse, il y a onze hospices dont la population monte à huit cent cinquante individus. Dans les Bouches-du-Rhône, dix-huit hospices dont la population est de deux mille cent soixante-neuf individus, le revenu de 263,000 fr., le déficit de 450,000 fr. Dans le Var, dix-neuf hospices; population neuf cent quatre-vingt-un; le revenu foncier est de 36,000 fr. Il y a un déficit de 140,000 fr., dans lequel la seule ville de Toulon est pour 106,000 fr. Dans les Basses-Alpes, il y a huit hospices qui renferment soixante-dix individus, sans revenus, manquant à peu près de tout. Dans les Alpes-Maritimes, dix-sept hospices; trois

Digitized by Google

cents malades; 44,000 fr. de rente; 10,000 fr. de déficit.

J'ai vu, dans l'hospice civil de Toulon, une femme à qui on venait de faire l'opération de la taille, et à qui on donnait pour tout restaurant une douzaine de fèves dans une assiette de bois. On n'emploie que sept livres de viande par jour pour quatre-vingts malades. Plusieurs sont couchés sans draps, et il n'y a pas de paille dans les paillasses. Dans l'hospice des vieillards de Toulon, on ne donne qu'une livre de pain par jour et quelques fèves cuites à l'eau, sans vin ni viande.

Il existait autrefois en Provence et dans le Comtat un droit, sous le nom de *piqué*, qui se percevait au péage et mesurage des marchandises et notamment des grains que l'on portait au moulin. Ce droit n'excitait aucune réclamation, quoiqu'il portât sur une denrée de première nécessité, parce que l'opération à laquelle il donnait lieu assurait le poids des grains et prévenait le brigandage des meuniers. D'après les états que je me suis fait fournir, ce droit rendait et pourrait encore rendre aujourd'hui sans exciter aucun mécontentement, savoir :

Dans Vaucluse.....	80,000f
— Bouches-du-Rhône.	400,000
— Var.....	300,000
— Alpes-Maritimes...	40,000
— Basses-Alpes.....	30,000

J'indique d'autres mesures qui pourraient être généralisées :

Digitized by Google

Rétablir la faculté de faire des legs pieux aux hospices, et leur rendre la capacité de succéder;

Leur accorder le privilége exclusif pour l'entreprise des simples enterrements et des pompes funèbres;

Etablir dans les hospices de bonnes pharmacies pour la vente des médicaments au public;

Ouvrir des chambres particulières pour les malades aisés et payants;

Rétablir les sociétés connues sous le nom de *Dames de la miséricorde,* qui travaillaient avec fruit pour les malades et se consacraient dans leur vieillesse à ce service pieux;

Organiser des ateliers et des travaux dans les hospices d'adolescents et de vieillards;

Nommer, dans les administrations des hospices, les personnes les plus considérables et les plus riches de l'endroit;

Supprimer une foule de bouches inutiles; il y a des hospices où le nombre des préposés est à celui des malades comme 1 est à 4;

Réunir plusieurs petits hospices ensemble; car il y en a quelques-uns qui ont des revenus sans malades, et d'autres des malades sans revenus.

Sans économie et sans une bonne administration, il n'y a pas de service, quelque revenu qu'on ait; tandis que le plus faible revenu bien administré pourvoit à des besoins qu'on sait borner. J'offre Grasse pour exemple : son hospice est très-pauvre, mais avec sa pharmacie et le privilége des enterrements, il a non-seulement payé ses dettes, mais il a encore fait une acquisition de 10,000 fr.

Digitized by Google

ENFANTS ABANDONNÉS

Vaucluse.....	330
Bouches-du-Rhône..	2,043
Var.....	800
Alpes-Maritimes....	155
Basses-Alpes.....	480

TOTAL ..... 3,808 enfants qui, à 100 fr. par an, forment une dépense de 380,800 fr. Il n'a pas été payé 40,000 fr. pour ces objets depuis dix-huit mois; en sorte que les nourrices, qui sont d'ailleurs très-pauvres, ne voulant plus recevoir des enfants, on est obligé de les faire nourrir dans les hospices avec des nourrices qui en allaitent quatre à la fois, ou de leur donner du lait. Ces enfants périssent presque tous. Sur six cent dix-huit enfants exposés en nourrice aux hospices de Marseille, il n'en a survécu que dix-huit. D'après les renseignements que j'ai pris, on peut établir pour règle générale que la mortalité des enfants nourris dans les hospices est au moins des 19/20. A Toulon, sur cent quatre enfants, il n'en a survécu que trois. Aussi ai-je vu dans ces hospices quatre enfants dans chaque berceau, étouffés sous des rideaux pesants. Ils sont tous ridés et présentent l'aspect d'une décrépitude prématurée. Trois enfants, qui à leur naissance pesaient chacun 17 livres, après quinze mois de nourrissage, ne pesaient plus chacun que 6 livres. C'est ainsi que la population disparaît, que l'humanité est outragée, et que l'Etat perd une

Digitized by Google

de ses plus précieuses ressources; car la plupart des enfants abandonnés, en sortant des hospices, passaient sur les vaisseaux de l'Etat.

Tous les maux sont venus de ce qu'on a déclaré nationale cette dépense et de la nécessité où l'on s'est trouvé de demander au Trésor public des fonds qu'il ne pouvait payer; tandis que, si on l'eût considérée comme communale ou comme départementale, elle eût été prélevée sur les centimes additionnels et sur les revenus des villes de préférence à tout.

OCTROIS

On a voulu trop généraliser l'octroi et trop uniformiser le mode de perception.

L'octroi, consistant en un droit d'entrée et de sortie, ne peut être établi que dans les villes fermées ou susceptibles de l'être et ayant vingt mille âmes de population. Dans les villes moins considérables et ouvertes de toutes parts, les frais de perception coûtent 30 0/0 du produit, et une imposition perçue à si grands frais est intolérable. Dans les petites villes, on pourrait percevoir l'octroi aux boucheries au lieu de le percevoir aux entrées et lier cette idée avec une police sur la qualité des viandes : ce droit était autrefois connu sous le nom de *pié fourché*. Au lieu de percevoir un droit sur le vin à l'entrée, on pourrait le percevoir dans les cabarets même, comme autrefois le droit d'aide ou les devoirs. Dans une ville de dix mille âmes, un seul préposé suffirait à ces exer-

Digitized by Google

cices; au lieu qu'en percevant à l'entrée il faut établir des barrières, louer des maisons pour servir de bureaux, salarier sept à huit receveurs particuliers et sédentaires, sans compter les préposés ambulants qui font les rondes, un receveur général et ensuite un directeur. Ces frais monstrueux et inutiles, dans les petites villes, consomment le produit. Un droit d'exercice serait plus simple; et, comme le produit est destiné aux hospices, le droit n'a aucun caractère odieux. Dans les petites villes qui ont un port de mer, on demande généralement un droit de 5 ou 6 sous par tonneau de barque entrant ou sortant. Ce moyen fort simple suffirait à l'entretien de ces villes et aux réparations des quais et des ports, et la recette faite par les douanes ne coûtera pas 1 0/0.

Le gouvernement a désiré pour tous les octrois les régies intéressées. Tous les préfets de la 8e division prétendent que la ferme rendrait beaucoup plus. On offrait environ 900,000 fr. de l'octroi de Marseille, et il ne rendra pas 600,000 fr. par la régie. A Tarascon, on offre 50,000 fr. de la ferme; il ne rend pas 10,000 fr. de régie. A Avignon, on avait affermé 130,000 fr.; depuis la régie, il ne rend que 60,000 fr. A Carpentras, la régie rend 15,000 fr.; la ferme rendrait 60,000 fr. A Apt, la régie rend 5 ou 6,000 fr.; la ferme rendrait au moins 15,000 fr. A l'Isle, au lieu de consommer le produit en frais de commis, de bureaux et en barrières, on s'est abonné avec les bouchers et les boulangers, moyennant un revenu annuel de 8,000 fr.

Les préfets m'ayant cité de mémoire ces divers ré-

Digitized by Google

sultats, il peut y avoir quelque erreur de détail. Mais ils donnent pour constant le principe général sur lequel ils sont fondés.

AGRICULTURE, ARTS, FABRIQUES ET COMMERCE

Le comtat d'Avignon, la vallée de Saint-Remi, le vallon du Beausset, le vignoble d'Aix et la vallée qui conduit de Toulon à Hyères, sont très-bien cultivés. Depuis qu'on a trouvé à Marseille l'art de donner aux vins une consistance telle qu'ils peuvent actuellement être transportés aux colonies, le territoire consacré aux vignes s'est beaucoup étendu. Comme le fourrage est rare, il n'y a pas de haras dans la division. Les béliers d'Espagne y sont inconnus; ils s'acclimateraient très-bien dans les Camargues. On pourrait introduire aussi le buffle dans les marais d'Arles, et le *peccato* d'Italie à la place d'une espèce d'âne très-chétive. On connaît peu les bonnes greffes dans le pays. Mais la pomme de terre est en honneur dans la division et n'est pas flétrie des préjugés qui la frappent dans l'ouest de la France. Le pays étant montueux et coupé de ravins est affligé par les loups et les torrents. Les primes par tête de loup ne sont pas payées. Les braconniers ont renoncé à cette chasse.

C'est aux propriétaires et aux riverains à entretenir les digues et les chaussées. Mais comme des communes entières et même plusieurs communes sont intéressées dans cet entretien, il faut que l'autorité publique intervienne, et les préfets demandent

Digitized by Google

à être autorisés à faire à ce sujet des règlements locaux, et à faire contribuer aux dépenses les communes et les citoyens à proportion des contributions. Il n'y a pas un seul département où il n'y ait trente réparations de ce genre à faire, et ces détails devraient être abandonnés aux autorités locales. Il faudrait un arrêté des Consuls qui les y autorisât, arrêté sans lequel les travaux communaux et départementaux seront encore suspendus, comme ils le sont depuis dix ans. Il y a beaucoup de canaux d'irrigation dans les départements, entr'autres ceux qui portent les eaux limpides de la Sorgues et les eaux schisteuses et grasses de la Durance. Quelques-uns de ces canaux appartiennent à des compagnies qui vendent les eaux et qui les entretiennent. D'autres canaux appartiennent à des communes; elles les entretiennent à leurs frais. Cet entretien avait été fixé par des transactions entre diverses communes qui avaient la faculté de percevoir sur elles-mêmes. Mais aujourd'hui qu'elles sont bornées à 5 centimes additionnels, elles ne peuvent plus subvenir aux frais, de sorte que les eaux, n'ayant plus de cours, forment aujourd'hui des marais fétides. Nouveau motif pour autoriser les communes à s'imposer au-delà des 5 centimes avec l'avis des conseils d'arrondissement et sous l'autorisation des préfets.

On demande divers canaux de desséchement et de navigation. Le plus important serait celui qui dévierait les eaux du Rhône, de Tarascon au port de Bouc dans la Méditerranée. Le lit de l'ancien canal de Vignerac pourrait être utile au nouveau. L'avantage de

Digitized by Google

ce canal sera de dessécher les marais environnants et de faciliter la navigation du Rhône à la mer ; car l'embouchure du Rhône est encombrée de graviers ; sa passe change tous les ans et quelquefois tous les mois : caractère particulier aux embouchures des rivières dans les mers où la marée ne se fait pas sentir. Ce canal et une foule d'autres se feront quand les préfets seront autorisés à s'adresser à des compagnies qui se chargeraient de l'ouvrage, moyennant la concession du droit de passage sur les bateaux qui navigueraient dans ces canaux, et une contribution mise sur les propriétaires dont on dessécherait les marais.

On demande aussi un canal d'Hyères à la mer. Il n'aurait qu'un quart de lieue d'étendue et ne coûterait pas au-delà de 30,000 fr. On rendrait par là Hyères port de mer, et on dessécherait les marais qui l'infectent.

Il y a environ 60,000 arpents de marais, sous le nom de Camargue, Bolleduc, Fonteville, Monte-Major, qui furent desséchés, il y a plus d'un siècle, par des compagnies de Hollandais que Louis XIV appela, à la même époque, au midi et à l'ouest de la France. Les traces de leurs ouvrages existent encore ; mais, faute d'entretien, les eaux ont de nouveau envahi ce pays. Le canal de Tarascon au port de Bouc aurait l'avantage de dessécher et mettre en valeur ces 60,000 arpents qui rendraient un revenu de plus d'un million.

L'ancien port de Fréjus n'est plus qu'un marais fétide. Le port est actuellement à Saint-Raphé, à

Digitized by Google

1,500 toises de là. En l'an VI, le port de Fréjus fut vendu à la charge de dessécher en deux ans. Les acquéreurs n'ont pas satisfait à cette clause de la vente. On les poursuit pour cela.

L'étang de la Napoule, près de Cannes, a environ 3 lieues de tour. L'ancien canal des Romains n'ayant pas été entretenu a fini par tout inonder. Des fièvres pestilentielles désolent ces pays. Il faudrait rétablir la Siagne dans son ancien lit, sur une longueur de 2,000 mètres. Ce travail coûtera environ 50,000 fr., que les propriétaires riverains et ceux des marais qui seraient desséchés pourraient supporter. Il faudrait un règlement général qui traçât aux préfets la marche qu'ils doivent tenir tant pour la formation de canaux de navigation que pour le desséchement. Les canaux actuellement dans la 8e division sont, dans Vaucluse : canal Crillon, canal de l'Hospital, canal de la Durantolle. Ce sont les canaux d'irrigation des eaux de la Durance.

Trois autres canaux portent et distribuent les eaux de la Sorgues dans les plaines du Comtat.

Dans les Bouches-du-Rhône, le canal de Crapone et le canal des Alpines versent les eaux de la Durance sur sa rive droite et pourraient encore arroser les plaines de Saint-Remi, si on prolongeait ce dernier. Dans le Var, se trouvent le canal d'irrigation de Rebouillon qui fournit ses eaux à Draguignan et fertilise toute la plaine, et le canal de la rivière d'Argens qui passe auprès de Fréjus.

Dans les Basses-Alpes, le canal de Digne qui a sa source auprès des Bains, et qui, après avoir arrosé

Digitized by Google

les gorges de Digne, vient se jeter dans le torrent de Bleone; le canal de Mès venant des montagnes et se jetant dans la Durance après avoir fécondé et abreuvé les combes de Mès, et le canal d'Entrevaux qui se jette dans le Var après avoir fourni à l'approvisionnement de cette ville; tous ces canaux appartiennent aux communes et sont entretenus par elles.

Le plâtre, qui est très-commun dans la 8e division, n'est pas employé comme engrais. Le pays ne renferme pas de tourbières connues, mais il contient des houilles et des minéraux de toute espèce.

Dans Vaucluse, il y a une mine de charbon située à Piolis. Elle est exploitée avec succès. Il y a une autre mine à Metamis située dans l'intérieur des terres; elle ne sert qu'aux habitants du pays.

Dans les Basses-Alpes, il y a une mine de plomb près Sisteron; elle est abandonnée. Près de Barcelonnette, une autre mine de charbon de terre. Les eaux thermales de Digne et de Greoux sont connues. Elles sont à 34 degrés et bonnes pour les coups de feu. Elles appartiennent à des particuliers. Il n'en coûte au ministre de la guerre que 300 fr. par an, pour deux cents ou trois cents malades qui s'y rendent.

Dans les Alpes-Maritimes, il y a une mine de cuivre dans l'arrondissement de Puget-Thenières.

Le département du Var est un des plus fertiles de France en minéraux très-variés : les brocatelles, les albâtres, les serpentines, les jaspes, les porphyres, les pouzzolanes, les manganèses, les plombagines, les fers, les marnes, les houilles. La mine de fer de

Digitized by Google

Rebouillon était autrefois en pleine exploitation ; mais après avoir consommé toutes les forêts environnantes, il a fallu l'abandonner.

Vaucluse ne recueille du blé que pour la consommation de ses habitants durant trois mois ; Bouches-du-Rhône, pour cinq mois ; Var, pour quatre mois ; Alpes-Maritimes, pour trois mois ; Basses-Alpes, pour six mois.

Le terme commun est quatre mois pour la 8e division, et, comme la population est, savoir :

Vaucluse.....	150,000
Bouches-du-Rhône....	285,000
Var.....	271,000
Alpes-Maritimes.....	80,000
Basses-Alpes.....	140,000
TOTAL.....	926,000 habitants, dont
les deux tiers sont.....	610,000 hommes.

Il faut donc que la 8e division achète tous les ans des grains pour ce nombre d'hommes ; et, en supposant la consommation annuelle de 6 quintaux de blé par individu et le prix du blé rendu dans ce pays à 15 fr. le quintal, il en résulte que la 8e division est obligée d'acheter 3,660,000 quintaux de blé et de porter dans les départements voisins, pour cet achat, 54,900,000 fr. Tous les départements de la division sont donc obligés d'entretenir beaucoup de fabriques, d'exporter une grande industrie et de faire un grand commerce pour le retour de cette somme, afin que la balance s'établisse. Voici les principaux arti-

Digitized by Google

cles d'exportation pour chaque département, savoir :

Vaucluse.

Garance.....	4,000,000 fr. en valeur.
Safran.....	250,000 fr.
Soies.....	4,000,000 (en double florence que l'on fait avec 1,100 métiers).
Fruits et légumes.....	300,000 fr.
Acide sulfurique, vert de gris, eau de lavande, herbe à jaunir ou gaude et graines de luzerne..... ...,	300,000 fr.
Huiles.....	néant depuis la mortalité de 1789.

Alpes-Maritimes.

Huile d'olive (6 millions de livres).....	5,000,000 f
Citrons et oranges.....	250,000

Le vin et la soie sont un très-faible objet d'exportation.

Les fabriques de tabac de Nice et de Monaco suffisent à la consommation du pays.

Basses-Alpes.

Huiles de Manosque.....	400,000 f

Ce département porte aussi à l'étranger des vins, des laines, des amandes, des prunes, quelques objets

Digitized by Google

de tannerie, et les habitants des vallées, qui émigrent durant six mois, rapportent quelque argent dans le pays.

Var.

Ce département possède seize papeteries, beaucoup de fabriques de draps, et il fournit à l'Espagne et à l'Italie toute la poterie qui lui est nécessaire pour renfermer les huiles.

Il contient aussi des fabriques considérables de savon et de sel de saturne. La parfumerie de Grasse attirait aussi beaucoup d'argent; mais, depuis qu'on l'a imitée à Nice, elle est un peu tombée.

COMMERCE DE MARSEILLE.

La prospérité de Marseille est assise sur ses fabriques et sur son commerce extérieur.

Les fabriques entretiennent un mouvement de plus de 100 millions en valeur travaillée. Les savonneries seules entrent dans cette balance pour 50 millions. Les 50 autres millions se composent des fabriques suivantes : chapellerie, raffinerie, toiles peintes, bonneterie, eaux fortes, chandelles, acide sulfurique, soufre en canon, huile, vin, tanneries, liqueurs, poteries; et de sa superbe manufacture de corail qui avait fait tomber celles de Livourne et de Gênes.

Durant les belles époques de Marseille, on voyait dans son port un mouvement annuel de trois mille

Digitized by Google

bâtiments, et il sortait trente bâtiments, par année, de ses chantiers.

Marseille avait en propriété sept cent quatre-vingts bâtiments jaugeant ensemble 75,000 tonneaux. Ils étaient destinés pour les pays suivants :

Pour l'Inde orientale, sept; Indes occidentales, cinquante-cinq; Ponent, quatre-vingt-huit; Levant, deux cents; ports étrangers, quatre-vingts; cabotage, cent cinquante; pêche locale, cent vingt; pêche de Terre-Neuve, trente; pêche de corail en Afrique, vingt-huit; pêche de corail sur les côtes de Sardaigne, quatre cents.

Le seul commerce du Levant occupait, année commune, depuis 1780 jusqu'en 1789, savoir : pour l'exportation, deux cent dix bâtiments, deux mille quatre cents hommes d'équipage, 27,750 tonneaux, et exportait 18,300,000 fr., valeur en marchandises. Les importations du Levant : deux cent trente bâtiments, deux mille six cents hommes d'équipage, 30,000 tonneaux, qui apportaient dans Marseille 31,200,000 fr. en marchandises ou matières premières, qui étaient manufacturées en France et envoyées ensuite à l'étranger avec de gros bénéfices.

Il faut ajouter aux importations au moins 25 p. 0/0, parce que, les marchandises étant sujettes à un droit de 10 p. 0/0 qui se percevait sur la valeur, il était reconnu et convenu que les estimations se faisaient toujours un quart ou un tiers au-dessous de la valeur, ce qui portait les importations à plus de 24 millions.

Il faut y ajouter les blés, grains et légumes de toute espèce venant de Barbarie, et dont il n'était

Digitized by Google

pas fait mention sur les registres de la Chambre du commerce, parce qu'ils ne supportaient aucun droit.

Il faut y ajouter aussi les talaris et écus de l'empire qu'on portait dans le Levant, et les sequins et lingots d'or et d'argent qu'on en apportait. Toutes ces choses ne sont pas mentionnées sur le registre du Levant, tenu par la Chambre de commerce de Marseille ; mais on peut estimer le mouvement annuel des valeurs qu'entretenait le commerce du Levant à quatre vingt millions, suivant le calcul le plus modéré.

Voici le résultat des exportations de 1791, qui fut une année prospère :

	Bâtiments.	Valeurs.
Pour les Echelles du Levant..	208	28,400,000
Pour le golfe Adriatique.....	47	10,000,000
Pour le Ponent.....	152	23,500,000
Pour le Nord.....	28	4,500,000
TOTAL.....	435	66,400,000

La douane de Marseille rendait, année commune, près de 4 millions, sur quoi il fallait prélever, pour les frais d'exploitation, un douzième en produit montant à 324,000 fr.

Ce superbe état de choses a disparu. Les excès de la Révolution, les guerres maritimes, la suppression de la franchise en sont les causes. Je mets sous les yeux des Consuls l'état des importations et des exportations durant les six derniers mois de l'an IX. Il ne présente pas un mouvement égal à celui qu'offraient autrefois quinze jours de paix. Les principaux

Digitized by Google

articles d'importation, durant ces six mois, sont près de deux millions de livres pesant en coton, en laine; près de dix millions de livres d'huile d'olive; 400,000 fr. de laine; près de 3 millions de francs en soude. Les principaux articles d'exportation sont : 160,000 fr. d'amandes; 21,000 fr. de café; 1,200 quintaux de draperie; 2,000 muids eau-de-vie; 3,600 quintaux de fer; 250 quintaux de cacao; 317,000 myriagrammes de blé pour les divers ports, valant 1,200,000 fr.; 75,000 fr. en liqueurs et sirops; 2,100,000 fr. en peaux et cuirs tannés et corroyés; 19,000 fr. de savon; 206,000 fr. en sel; 87,000 fr. de vert-de-gris, 93,000 fr. de verrerie; 7,600 muids de vin; 700 quintaux de tabac; 238 quintaux de tartre; 840 quintaux de fil; 163 quintaux de toile peinte.

Avec un commerce externe aussi faible, la population de Marseille serait réduite à la plus affreuse misère, sans ses savonneries, ses tanneries, sa bonneterie, sa chapellerie et ses fabriques de vin. C'est là dessus et sur le commerce de blé que Marseille existe dans ce moment. Les spéculateurs sur les grains se sont presque tous ruinés depuis six mois, parce qu'ils ont été toujours à la baisse. Du reste, l'intérêt de l'argent est plus bas à Marseille qu'à Paris. Toute la masse du commerce est très-favorablement disposée pour le gouvernement. C'est dans cette classe que j'ai trouvé le meilleur esprit. J'ai visité les principales fabriques du pays, accompagné de toutes les autorités civiles. J'ai rendu visite au commerce qui s'était réuni dans la Bourse. Quelques jours après, dans une fête que m'a donnée le com-

Digitized by Google

merce, et où étaient réunis cent cinquante convives, il m'a chargé de porter au gouvernement ses vœux, ses hommages et son dévouement, et de lui demander une chambre de commerce, la franchise et la paix. J'ai l'honneur de soumettre aux Consuls plusieurs mémoires sur la restauration de la franchise de Marseille, qui remonte aux siècles les plus reculés, et qui avait été confirmée par tous les ministres et sous tous les régimes. Les motifs qui la firent établir se sont depuis fortifiés par les franchises qui viennent d'être accordées aux ports de Gênes, Livourne, Venise et Trieste. Le port de Marseille est encombré de vases. Deux grands bateaux à cuiller et à soupape, servis par les forçats, enlèvent la boue et la portent au large. Mais il en faudrait au moins dix en activité pour faire l'ouvrage en un an. Il faudrait dévier ailleurs tous les ruisseaux qui entraînent dans le port les boues de la ville la plus immonde et la plus dépavée de l'Europe. Mais il n'y a rien de praticable dans cette ville, si on ne lui rétablit pas un revenu de 1,500,000 fr. L'octroi actuel ne rend que le quart de cette somme, et il porte en entier sur les savons et sur les vins. Les fabricants de ces deux parties se plaignent beaucoup de porter à eux seuls tout ce fardeau. On paraît, dans Marseille, généralement désirer l'établissement d'un droit de demi pour cent sur tout le commerce maritime. Ce droit est à la vérité contraire à la loi fondamentale des octrois, qui réduit le droit aux consommations locales; mais il aurait l'avantage d'être perçu sans frais par la régie des douanes. C'était à peu

Digitized by Google

près ainsi que se percevait l'octroi de Nantes qui rendait 400,000 fr. et ne coûtait aucun frais ; et cette légère augmentation sur le prix des denrées n'avait jamais diminué le commerce de cette ville.

Il y a, à Marseille, beaucoup de difficultés entre le conseil municipal et les administrateurs du lazaret. Ceux-ci prétendent avoir le droit de nommer aux places vacantes parmi eux, et ils ne veulent pas rendre compte de toutes les dépenses qu'ils sont obligés de faire. J'apporte plusieurs mémoires sur cette contestation que les passions de part et d'autre échauffent et enveniment.

Tous les directeurs des douanes se plaignent de la partialité des tribunaux. J'ai examiné moi-même plusieurs affaires, dans lesquelles les tribunaux de Marseille et de Toulon ont jugé contre le texte précis de la loi et avec une partialité criminelle. Les préposés demandent que les affaires des douanes, comme celles des domaines nationaux, soient portées aux conseils de préfecture. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce service des douanes sera impraticable à la paix, si les juges ne changent ou si on ne change les juges.

ADMINISTRATIONS MILITAIRES

J'ai tenu un conseil militaire composé du général commandant la division, des cinq préfets, du commissaire ordonnateur et des divers chefs de service.

Celui des vivres-pain va très-bien et ne laisse absolument rien à désirer. Celui des fourrages va on

Digitized by Google

ne peut pas plus mal. Les magasins ne sont approvisionnés qu'au jour le jour. Dans la plupart des postes, on ne trouve pas d'avoine ; dans d'autres, il n'y a ni foin ni avoine. Il y a cependant, dans la 8e division, cinq cents chevaux à nourrir. Ce service est confié à une compagnie, à Paris, connue sous le nom de Warville. Elle reçoit du gouvernement 31 sous par ration, dans la 8e division. Elle a sous-traité à 26 sous par ration avec des particuliers qui se ruinent et ne font aucun service, tandis que la compagnie gagne, dans cette division seule, 125 fr. par jour.

Je me suis fait représenter les mercuriales des foins, pailles et avoines. A Nice, le foin vaut 11 fr. le quintal; la paille, 6 fr. 33. c. ; le sac de 12 boisseaux d'avoine, 34 fr. A Marseille, le foin vaut 5 fr. 71 c. ; la paille, 2 fr. 26 c. ; l'avoine, 18 fr. 66 c. A Tarascon, le foin, 2 fr. 56 c. ; la paille, 1 fr. 26 c. ; l'avoine, 16 fr. 28 c.

Le service des convois militaires se fait assez bien. Les préfets ont été chargés de les mettre à l'adjudication au rabais ; mais, comme il est dû un arriéré considérable sur cette partie, personne ne s'étant présenté, on s'est contenté des soumissions qu'ont faites divers particuliers, dans chaque lieu d'étape, de faire ce service moyennant un prix convenu. Ce prix, pour les six derniers mois de l'an IX, est inférieur d'environ 20 p. 0/0 aux prix du semestre précédent. Le prix actuel est de 5 fr. par cheval, 6 fr. par collier, 11 fr. 50 c. pour deux colliers dans tous les départements de la 8e division, excepté dans celui

Digitized by Google

des Alpes-Maritimes, où l'on paye 7 fr. par cheval, 9 fr. 50 c. par collier, 15 fr. 50 c. par deux colliers. Lorsque les payements seront assurés et réguliers, on pourra obtenir encore, sur cet article, une diminution de 10 p. 0/0. Ce service coûte 60,000 fr. par mois dans la 8e division.

Le service des bois et lumières est à la charge des corps depuis le 1er pluviôse, moyennant 80 centimes par mois et par homme. Cette somme est de beaucoup insuffisante dans le midi. Il est arrivé que les troupes ont brûlé jusques aux lits de camp, et aux portes des corps de garde, ou qu'elles ont été laissées sans lumière la nuit, ce qui est susceptible des plus grands inconvénients. Les généraux et les administrations militaires m'ont invité à prier le gouvernement de revenir sur cette mesure. Beaucoup d'oliviers ont été coupés, et les planches du palais du vice-légat, à Avignon, ont été brûlées.

La suppression des magasins d'habillements a été ordonnée pour le 1er germinal an IX, depuis la création d'un directoire de l'habillement à Paris. Mais cette opération n'a pu encore avoir lieu, faute de fonds, pour subvenir aux dépenses qu'elle nécessite. J'ai apporté de Marseille une notice des objets que ce magasin renferme. Les généraux demandent que le Directoire soit autorisé à faire délivrer des habillements aux troupes qui arrivent de la mer et qui sont presque nues.

Les hospices militaires sont placés à Toulon, Nice, Marseille et Digne. Ce dernier n'est ouvert que dans la saison des eaux thermales. La population de ces

Digitized by Google

hospices est d'environ huit cents malades. On payait vingt sous par jour pour chaque malade à l'hospice de Toulon et trente-trois sous par jour à Marseille. Il paraît qu'au 1er germinal il y a eu une entreprise nouvelle pour Marseille. En messidor, l'entrepreneur n'avait pas encore paru et n'avait chargé personne pour le représenter. Les anciens préposés continuent de faire le service avec régularité. Les hôpitaux de l'ancien régime les mieux approvisionnés et les plus soigneusement tenus ne l'étaient pas mieux que ne l'est celui de Toulon. J'ai été fort content de cet hospice ainsi que de celui de Marseille. La réunion de l'hospice de Toulon à celui de Marseille a été ordonnée, et le ministre se réserve de décider, d'après l'expérience et d'ici au 1er vendémiaire, si les réclamations universelles qui ont été faites contre cette réunion ont été fondées.

La réunion des hospices militaires avec les hospices civils sera une opération utile à ces deux établissements, lorsque ceux-ci auront des lits et des draps en quantité suffisante et lorsque la guerre leur payera l'arriéré considérable qu'elle leur doit.

L'entretien des lits, dans la 8e division, a été adjugé pour six ans par le ministre Schérer, à raison de 18 fr. 50 c. par lit, à un entrepreneur nommé Desmasure qui a sous-traité à 14 fr. Plusieurs personnes offrent de faire exactement ce service pour 12 fr., au lieu de 18 que paye le gouvernement à un citoyen qui ne fait aucun bon service. J'ai reçu des plaintes à cet égard de tous les chefs des corps. On dilapide tous les effets, et, si on ne les reprend au prix de l'es-

Digitized by Google

timation, bientôt on ne trouvera plus rien dans les casernes.

L'entretien des bâtiments militaires, qui est à la charge du génie, s'opère à mesure que le ministre de la guerre envoie des fonds. Les casernes commencent à être logeables. Mais je dois attirer les regards du gouvernement sur le fort de Saint-Jean, à Marseille, dont les fondations sont tellement détruites par les vagues qu'on ne conçoit pas qu'il puisse se soutenir dans cet état. Le ministre n'a assigné que 2,000 fr. pour cet objet, et il en faudrait au moins 15,000. La tour de Bouc n'est pas encore dans un état plus rassurant; mais 800 fr. suffiraient pour la mettre en état.

La solde, pour l'an IX, est au courant pour les troupes qui sont en France depuis le commencement de cette année. Mais les brigades récemment arrivées d'Italie ne sont pas payées pour toute l'année et elles demandent la même faveur.

Il est dû pour solde de retraite, dans la 8e division, 135,319 fr., et le service par mois, pour cet objet, monte à 53,300 fr.

Les préfets m'ont observé que l'adjudication des services de fourrage, convois, vivres-pain, entretien des casernes devrait être faite dans chaque département; que le gouvernement obtiendrait, par là, un prix plus bas et ferait le bénéfice que font les entrepreneurs avec les sous-traitants. Ceux-ci sont presque tous ruinés, tandis que ceux-là ont fait des bénéfices immenses.

Lorsque les services militaires cessent, ce qui est arrivé fréquemment depuis 1790, les autorités civiles

Digitized by Google

sont dans le plus grand embarras, parce qu'elles sont obligées de fournir ou faire fournir par les communes. Il est dû à quelques-unes un arriéré considérable en fournitures militaires de tout genre. A la seule petite commune de Manosque, il est dû 100,000 fr. sur les années VII et VIII.

Le préfet du Var demande à être couvert d'un emprunt de 30,000 fr. qu'il fit en l'an VIII pour le port de cent caissons qu'il fit passer au général Brune. Il a répondu de cette somme. Dans le même département, il est dû 413,000 fr. en bons de réquisition et 80,000 fr. en fournitures de foin faites à l'armée d'Italie en l'an VIII.

Il a été mis à la disposition du commissaire ordonnateur, pour les sept premiers mois, an IX, 175,275 fr. dont il a fait emploi.

GRANDES ROUTES

Il résulte du conseil d'administration que j'ai tenu à Marseille avec les préfets et les ingénieurs que, dans les routes de première classe de la 8e division, il y a environ un tiers de totalement enfoncé, un tiers de mauvais et un tiers bon; et que les fonds extraordinaires accordés cette année suffisent pour mettre à neuf le premier tiers, au moyen de quoi on peut espérer qu'on pourra passer partout sans danger l'hiver prochain, et que, la saison suivante, on pourra refaire l'autre tiers qui est mauvais; les routes du Comtat et de la Provence étant les plus étroi-

Digitized by Google

tes de toutes celles qui traversent la France ont dû être usées plus rapidement que les autres.

Dans toute la division, les préfets ont appelé les maîtres de poste aux adjudications, et ils sont restés adjudicataires pour les deux tiers ou les trois quarts. Lorsque j'ai traversé depuis Toulon jusqu'à la Palud, j'ai trouvé toutes les routes couvertes d'ateliers, et, en général, de bons matériaux et des ouvrages solides. Je dois dire en passant que, hors de la 8e division, j'ai trouvé beaucoup d'ateliers où l'on emploie les pierres tendres et schisteuses qui, au bout de deux mois, ne feront qu'augmenter le volume de la vase, et qu'au lieu de fixer les pierres par un pavé, on se borne à les entasser et à les couvrir de graviers; au lieu des adjudications, on travaille en régie ou par économie, ce qui est une source de volerie.

Vaucluse. — 64,000 mètres de grandes routes. Le droit d'entretien affermé 100,000 fr. Fonds extraordinaires pour l'an IX, 214,000 fr. Le 16 floréal, adjudication pour 195,000 fr. Un atelier en régie coûtera 30,000 fr. L'ouvrage sera fini le 1er brumaire. On emploie généralement le silex et l'excellent gravier du Rhône et de la Durance. Les traitements des ingénieurs sont au courant.

Bouches-du-Rhône. — 89,000 mètres; routes de 1re classe. Ferme des barrières, 184,000 fr. Fonds extraordinaires de l'an IX, 555,000 fr. Traitement annuel des ingénieurs, 30,000 fr. Payement des traitements au courant. Du 21 floréal, adjudication pour

Digitized by Google

457,000 fr. Il reste 97,000 fr. à employer pour la reconstruction des pavés de la rue de Marseille qui sert de grande route. Matériaux schisteux et poudingues calcaires. Les ponts en bon état.

Var. — 233,000 mètres; routes de 1re classe. Ferme des barrières, 31,860 fr. Il n'a été accordé aucun fonds extraordinaire. Il a été crédité, sur les fonds de l'ordinaire, 59,700 fr. Cependant la communication avec Toulon et Nice est très-importante; il faudrait : route d'Italie 71,500 fr., et de Marseille au Luc, pour Nice, 38,000 fr.; total 109,500 fr. L'ingénieur du département, pour réparer ou refaire toutes les routes de ce département, demande plus de 3 millions et demi.

Alpes-Maritimes. — 120,000 mètres de grandes routes de toute classe. Ferme annuelle des barrières, 10,000 fr. Pas de fonds extraordinaires. Crédit sur l'ordinaire, 15,950 fr. La route de Nice est belle, grâce à la nature du sol. La route de Nice par le col de Tende est mauvaise; il en coûterait 130,000 fr. pour la réparer. Il est dû 16 mois de traitement. Le précédent ingénieur est mort de faim; ses enfants ont été admis au prytanée.

Basses-Alpes. — Routes de classe inférieure, 871,172 mètres. Ferme des barrières, 14,000 fr. Il y a une barrière affermée 18 fr. pour quatre mois. Crédit de 14,500 fr. sur le fond ordinaire. La plupart des routes et communications sont interceptées dans ce

Digitized by Google

pays. Les réparations furent estimées, en 1790, à 778,000 fr. Il n'a rien été fait depuis cette époque. Pour restituer à la France ce pays que la destruction des routes en a séparé, il faudrait l'emploi de 500,000 fr. par an, durant cinq années. Il y a trois cents ponts. Vingt-cinq mois de traitements arriérés. L'ingénieur actuel est un homme du plus rare mérite; il est, sans contredit, le meilleur de la division. Son prédécesseur est mort de faim; et l'ingénieur actuel essuiera le même sort, si le gouvernement ne vient pas à son secours dans la proportion de ses besoins qui sont urgents.

Il a été observé, dans le conseil d'administration, que le droit d'entretien des routes coûte en frais de perception plus de 150 p. 0/0 du produit réel. Les Provençaux ont toujours la fureur de charger leurs voitures hors de toute proportion. Cette fureur a redoublé depuis que les routes sont plus mauvaises. Il n'est pas rare de voir des voitures attelées de huit chevaux et un énorme poids de 120 quintaux porter sur deux jantes de 3 pouces chacune. Il n'est aucun pavé qui puisse résister à une telle pression.

Lorsque les routes seront un peu réparées, les préfets et les ingénieurs sont d'avis qu'on prenne les mesures suivantes :

1° Fixer à 30 quintaux et à trois chevaux les voitures à deux roues; à 50 quintaux et à quatre chevaux les voitures à quatre roues ;

2° Fixer la largeur des jantes à 9 pouces, et les roues de devant portées par un essieu plus court. Il en résulterait qu'une charrette ferait l'effet d'un cylin-

Digitized by Google

dre de 36 pouces sur le pavé qu'elle raffermirait au lieu de le détruire ;

3° Etablir des ponts à bascule. Chacun de ces ponts coûtera environ 10,000 fr. ;

4° Rétablir les anciens cantonniers qui existèrent en Provence. Chacun d'eux était chargé de la police des routes et des menues réparations sur un espace de 1,800 toises. Ils coûteraient 30 fr. par mois, et il en faudrait vingt-quatre dans les Bouches-du-Rhône, quatorze dans Vaucluse.

Il a fallu cinquante ans aux Anglais et un système de primes très-combinées pour les obliger à prendre les jantes de 9 pouces. On pourrait, les premières années, exempter de patentes les charrons et forgerons qui feraient de telles roues, ainsi que les voitu riers qui s'en serviraient.

Les chemins vicinaux sont aussi dans un grand état de dégradation. Les pavés des villes, bourgs et villages sont détruits, depuis qu'une loi de frimaire an VI a déclaré cette dépense communale. Comme la plupart des communes n'ont d'autres revenus que 5 centimes sur le principal de leurs impositions directes et un dixième sur les patentes, elles ne peuvent suffire à une telle dépense. Il faudrait rétablir les anciens usages et règlements, en vertu desquels chaque propriétaire pavait la rue devant sa maison et rétablissait le chemin qui traversait son champ. Si on ne se hâte de prendre cette mesure, les charrois et les exploitations rurales, qui sont déjà très-gênés, deviendront plus difficiles encore.

Digitized by Google

CONTRIBUTIONS

Dans le conseil d'administration que j'ai tenu avec les préfets, les receveurs et agents des impositions directes et indirectes, j'ai pris les renseignements les plus détaillés sur toutes les branches des produits et sur les moyens de les améliorer.

On travaille avec activité à la liquidation de l'arriéré, et les conseils de préfecture portent journellement des décisions sur les cotes irrécouvrables. On suit, dans cette opération, les intentions du ministre des finances.

Presque tous les rôles des contributions ont été, cette année, en recouvrement dans les premiers jours de vendémiaire. L'année précédente, ils ne le furent qu'en floréal et prairial.

Au 10 floréal an IX, il y avait de payé sur les contributions, dans la 8e division, de 40 à 50 p. 0/0. La ville de Marseille doit seule être exceptée. Elle supporte une trop grande part dans l'imposition totale du département, et les évaluations ont été faites par l'esprit de parti et sont toutes plus ou moins injustes. Ces vices, réunis à la mauvaise habitude des contribuables qui consiste à ne payer que par voie de contrainte, ont beaucoup ralenti le recouvrement dans Marseille.

Les matrices de rôles portent toutes l'empreinte des temps où elles furent faites et des diverses factions qui depuis les ont dénaturées ou surchargées.

Digitized by Google

Le ministre des finances a chargé les contrôleurs des contributions de refaire les matrices les plus défectueuses. Mais, comme chaque contrôleur a environ vingt mille articles de cote, il ne peut suffire à une telle besogne.

Il y a des réclamations universelles dans toutes les parties de la France contre les injustices et les iniquités dans la répartition de l'impôt foncier. Tous les redevables conviennent qu'il ne serait pas trop fort, s'il était également réparti. Le plus grand bienfait que les propriétaires ruraux attendent du gouvernement est une répartition meilleure. Aux diverses époques de la Révolution, l'esprit de parti, l'intérêt, la corruption se sont emparés de cette répartition. Il y a telle terre qui paye jusqu'aux deux tiers du revenu net; telle autre qui est située à côté paye le dixième ou le douzième. Des terres estimées à douze arpents en contiennent cinquante. Les agents municipaux ont fait décharger leurs terres et celles de leurs amis, pour surcharger celles de leurs ennemis. Il y a beaucoup de fonds entièrement oubliés, et qui, depuis dix ans, ne payent aucune imposition.

Je me suis fait représenter les états de section, les matrices et les états de mutation de diverses communes sur lesquels sont faits les rôles. Ils sont tellement raturés par l'impéritie ou la mauvaise foi, que tout est devenu arbitraire. On conçoit combien l'intérêt particulier a à gagner dans une telle confusion. Ce serait un beau plan que celui de faire un nouveau cadastre, avec une mensuration et une estimation nouvelles.

Digitized by Google

Dans le département que j'ai administré [1] et qui renferme quarante mille cotes foncières, j'avais fait marché, avec divers arpenteurs, pour mesurer et lever le plan de toutes les propriétés particulières, à raison de 10 sous par arpent de 1,200 toises. Tous les contribuables désiraient l'exécution de cette mesure et offraient de payer. J'avais tous les moyens de consommer en dix-huit mois cette opération qui était universellement désirée et qui n'aurait rien coûté au Trésor public. Ce que je pouvais faire dans un département, chaque préfet pourra le faire dans le sien et consommer ainsi la plus salutaire et la plus grande de toutes les opérations administratives.

Le terme moyen de la remise des percepteurs est de 2 centimes et demi. Quelques-uns se sont fait adjuger les perceptions sans aucune remise. On surveille de près ces percepteurs.

Il n'y a pas de plaintes contre les percepteurs ni les garnisaires.

Le commerce de Marseille réclame contre la décision qui assimile les portes des magasins aux portes cochères et qui les taxe à 18 fr.

On se plaint encore de ce qu'on perçoit sur les moulins à huile le droit de patente tout entier, quoique ces moulins n'aient qu'une activité de trois mois par an.

On propose de réduire le droit de mutation, qui est de 4 p. 0/0, à 3 p. 0/0 et de doubler le droit d'hypothèque qui est fixé à demi pour 0/0.

[1] Celui de la Charente-Inférieure, dont Français de Nantes accepta d'être préfet après le 18 brumaire.

Digitized by Google

On se plaint généralement de l'imbroglio de tout le système des hypothèques qui est véritablement impraticable. On désirerait revenir à quelque chose d'approchant à l'édit de 1771.

Le droit sur les cartes à jouer n'est pas considérable dans la 8e division. Il n'y a d'autre fabrique que celle de Marseille qui fait sept cent mille jeux par an, à 4 sous le jeu. A Barjoles, dans le Var, il se fabrique en fraude des cartes dont on se sert dans tout le Midi. Ce droit rapporte, dans toute la République, 1,300,000 fr. et coûte 500,000 fr. d'exploitation.

Le droit de garantie sur les matières d'or et d'argent rend, dans les Bouches-du-Rhône, 5,000 fr.; dans les Basses-Alpes, 2,000 fr.; dans les Alpes-Maritimes, 500 fr. La régie des domaines nomme les receveurs, et la régie des monnaies les contrôleurs. Il résulte un conflit perpétuel de ce régime.

Les droits sur la fabrique du tabac se portent à 3,000 fr. dans chacun des départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes et du Var; dans les autres départements, on ne fabrique pas de tabac.

Il conviendrait peut-être de centraliser tous les droits d'exercice, tels que les patentes, les droits de fabrique, les droits sur les cartes et les matières d'or et d'argent. Cette régie centrale, qui aurait des préposés communs, formerait le noyau de plusieurs autres impositions indirectes qu'il sera peut-être nécessaire d'établir.

Les domaines nationaux offrent beaucoup de détériorations. On reconnaît toutes les propriétés nationales par l'état de ruine ou de dépérissement dans

Digitized by Google

lequel on les laisse. Les directeurs des domaines ayant une remise sur les excédants du produit net et ayant intérêt à présenter de forts états de recette, ne font pas les réparations nécessaires à ces domaines. De plus, il est impossible qu'un directeur et trois ou quatre contrôleurs par département, qui sont sédentaires par la nature de leurs fonctions, puissent voir par eux-mêmes l'état où sont les domaines nationaux. L'état de dégradation dans lequel ils ont laissé ces domaines prouve qu'ils sont plus propres aux perceptions qu'à l'administration. Il faudrait vendre toutes les maisons nationales qui ne sont pas utiles. Comme on n'y fait aucune réparation, dans peu d'années on ne les trouvera plus debout.

La nation possède, dans le département de Vaucluse, sur les croupes du mont Ventoux, une forêt qui rend 15,000 fr. de rente. Dans les Alpes-Maritimes se trouve la forêt de Clan qui contient 8,000 arpents. Elle est à 6 lieues des rivières, et on peut difficilement en tirer parti. Dans les Basses-Alpes est la forêt de Taillefer. En taillant un chemin dans le roc, la marine pourrait retirer tous les ans deux mille pins de cette forêt.

Dans tout le Midi, la marine possède, sur le bord des rivières et le long des chemins, des arbres coupés depuis sept ou huit années et qui pourrissent sur les lieux. On assure que ces bois coupés suffiraient pour construire une escadre.

On espère que la nouvelle régie forestière va faire cesser les dilapidations des bois. Mais cette régie prendrait une plus grande consistance et pourrait

Digitized by Google

rendre de plus grands services, si on lui confiait les jugements et l'administration, comme en jouissaient les anciennes maîtrises des forêts.

On ne peut se dissimuler que le vol des bois est devenu une habitude rurale et a déjà la puissance d'une coutume, et que, depuis douze années, les communes entières se rendent dans ces forêts avec des chevaux, des charrettes, et au milieu du jour. Si les gardes se bornent à rédiger des procès-verbaux et à traduire les prévenus devant les juges ordinaires, la justice sera nulle dans quelques endroits et fort lente dans tous les autres. Contre un délit aussi invétéré et aussi commun, il faut un remède extraordinaire, et on pourrait obtenir une amélioration considérable si on portait ces sortes de délits devant les conservateurs, comme autrefois, sauf l'appel devant les tribunaux ordinaires.

J'ai pris quelques renseignements sur la manière dont les préfets disposent des centimes additionnels départementaux. C'est un caractère général à tous les départements de la 8e division que leurs centimes ne peuvent suffire à toutes leurs dépenses, et qu'ils doivent être couverts du surplus par les autres départements. Mais, comme il y a quelque difficulté à tirer du Trésor public les fonds qui y sont déposés pour ces objets, il en résulte, pour tous les fonctionnaires publics, un arriéré considérable, et il est dû dix-neuf mois de traitement aux professeurs de l'école centrale d'Aix.

Il faudrait prendre des mesures telles que chaque département couvrît lui-même ses propres dépenses

Digitized by Google

et ne fît que celles qu'il peut payer. Il ne paraît pas juste que les centimes de la Seine-Inférieure payent les dépenses des départements de Vaucluse, du Var, etc.

Il n'y a pas nécessité qu'il y ait à Digne, à Gap, à Draguignan, les mêmes établissements qui fleurissent à Rouen, à Lyon, à Bordeaux.

Au 1er prairial dernier, on avait payé sur l'an IX, dans Vaucluse, un trimestre et demi aux tribunaux, un trimestre aux juges de paix et à l'école centrale, et deux trimestres à l'administration. Bouches-du-Rhône : tribunaux et juges de paix, un trimestre; administration, un faible à-compte; école centrale, rien. Var : tribunaux, école centrale, administration, deux trimestres; juges de paix, un trimestre. Alpes-Maritimes : tribunaux, administration, un trimestre; juges de paix, école centrale, rien. Basses-Alpes : un trimestre à toutes les parties.

COMPTABILITÉ MILITAIRE

Conformément à mes instructions, j'ai fait une vérification générale de la gestion du payeur de la 8e division. Ayant entre mes mains l'état des fonds que le Trésor public a fait passer à ce payeur, j'ai vérifié, article par article, si tous les objets ont été insérés sur les registres de recette en valeurs égales et à des dates correspondantes; quel jour et en quelle valeur les recouvrements se sont faits; les pertes que le Trésor public a essuyées dans les réalisations de ses effets.

Digitized by Google

Je ne me suis servi, pour faire cette vérification, que des états de la trésorerie. J'ai ensuite fait vérifier, chez le payeur, par l'inspecteur aux revues, toutes les pièces en vertu desquelles il a payé la solde. J'ai rédigé un procès-verbal de la première vérification, et l'inspecteur aux revues a constaté la seconde. J'ai constaté que la recette du payeur depuis le 1er vendémiaire an IX, y compris son restant en caisse à cette époque, s'élève à 6,900,732 fr. 13 c.; que sa dépense s'élève à 5,836,005 fr. 79 c. : restant en caisse, 1,064,726 fr. 34 c., et, par l'examen que j'ai fait des comptes ouverts à chacun des cinq préposés du payeur, j'ai reconnu que ladite somme devait exister dans leurs caisses, distraction faite de 384,916 fr. 34 c., que j'ai trouvés dans celle du payeur.

Je n'ai observé que deux choses dignes d'attention dans la gestion du payeur : une différence de 14,098 fr. 85 c. entre les registres du payeur et les états de la trésorerie, et une négociation d'effets, par laquelle le Trésor public est constitué en perte.

Sur le premier article, il paraît que le préfet fixa son restant en caisse au 1er vendémiaire an IX à 310,182 fr. 94 c., et que, dans cette somme, se trouvait comprise celle de 14,098 fr. 87 c. qui revenait au payeur pour ses émoluments.

Le Trésor public a continué, par ses états, de charger le payeur en recette de cette somme, tandis que celui-ci en a fait défalcation sur ses registres. Je n'ai aperçu aucun caractère de mauvaise foi dans cette opération, puisqu'elle est l'objet d'une correspon-

Digitized by Google

dance entre la trésorerie et le payeur qui m'a produit le procès-verbal du préfet et les lettres de la trésorerie à ce sujet.

Les négociations qu'a faites le payeur consistent en quatre rescriptions montant ensemble à 40,978 fr. tirés par le Trésor public sur les receveurs généraux et imputables sur les cautionnements de l'ordre judiciaire. Comme ces cautionnements n'étaient pas encore rentrés, et que le payeur avait ordre de payer tout de suite cent six ordonnances de 500 fr. ou 300 fr. chacune, il négociait ces effets avec perte de 5 p. 0/0. Il m'a rapporté, à cet égard, sa correspondance avec la trésorerie et un bordereau certifié de ces négociations.

Tous les détails de la situation de ce payeur se trouvent consignés au procès-verbal que j'ai rédigé. Ce préposé ne jouit pas d'une très-bonne réputation. L'inspecteur de la trésorerie le surveille ; mais il n'a jamais pu le trouver en faute. Cet inspecteur est un homme probe et très-intelligent. Il m'a beaucoup secondé dans cette importante opération.

J'ai fait, chez le receveur général des Bouches-du-Rhône, un procès-verbal de vérification de caisse, et j'en ai fait faire un semblable par le préfet dans les quatre autres départements de la division. Il ne s'est rien trouvé d'extraordinaire dans ces vérifications, et les préfets ne m'ont donné que des témoignages satisfaisants sur le compte des receveurs généraux et des directeurs des contributions.

Paris, 16 messidor an IX.

(Signé) FRANÇAIS.

Digitized by Google

PIÈCE ANNEXÉE AU PRÉCÉDENT RAPPORT

Haute administration. Le conseiller d'Etat envoyé dans la 8e division militaire par ordre du premier Consul du 11 germinal an IX a convoqué, conformément à ses instructions, les préfets des cinq départements qui composent cette division. Etant réunis, la discussion s'est ouverte et a duré quatre jours sur les principaux objets de l'administration, en suivant l'ordre des matières établi par le conseiller d'Etat et l'ordre des questions sur chaque matière et sur chaque département.

Sur la sûreté générale, il a été reconnu que, sous l'ancien gouvernement, et même sous le gouvernement des Consuls jusqu'à la bataille de Marengo, Willot entretenait une agence dans divers points de la division; que le marquis de Puyverd, connu successivement sous les noms de Piecot, Bonnet et Bastoud, en était le chef; qu'il avait et entretenait une espèce de troupe soldée par cantonnement; que Puyverd tenait lui-même la caisse à Marseille; que le caissier des Basses-Alpes se nommait Bérard, capitaine de vétérans; que Laugier, de Sisteron, Chapuis, de Forcalquier, étaient ses agents; qu'à Marseille Puyverd avait sous ses ordres La Roche, sous le nom de Lahire, et Barthélemi. Il était encore secondé par deux notaires de Marseille, nommés Roubaud et Solonne.

Cette agence royale se rattachait, sans doute, à

Digitized by Google

celle de Lyon. Le complot avait été découvert par le ministre de la police. Les agents mentionnés ci-dessus ont été arrêtés ou mis en fuite. Depuis cette époque, il paraît que la conjuration est déjouée, et les préfets n'ont aucun avis qui leur indique qu'on ait depuis noué aucune intrigue contre le gouvernement.

Les préfets ont déclaré au conseiller d'Etat que les émigrés surveillés, éliminés ou rayés sont parfaitement tranquilles; qu'aucun d'entr'eux, si ce n'est un nommé Colbert, n'a paru dans aucune bande ni dans aucun complot. Mais, en même temps, ils déclarent qu'ils ne pourraient répondre de la sûreté, si toute l'ancienne noblesse était admise à rentrer.

Sur le chapitre des prêtres, les préfets ont déclaré qu'ils avaient fait leur soumission aux lois, que le plus grand nombre est tranquille. Cependant, dans Avignon et dans Aix, il y a beaucoup de discordes entre les deux classes de prêtres catholiques, et conséquemment division dans les familles. Partout ailleurs, il y a plutôt superstition que fanatisme.

Les acquéreurs des domaines nationaux ne sont pas inquiétés dans leurs jouissances. Mais, quoiqu'ils n'aient pas à se plaindre des émigrés rentrés, ils conçoivent cependant des alarmes à ce sujet. Les biens d'émigrés ne se vendraient pas, dans ce moment, pour un capital égal à quatre années de revenus.

Le préfet de Vaucluse a observé qu'on a, dans ce moment encore, des souvenirs en faveur de l'ancien gouvernement papal; et le préfet des Alpes-Mari-

Digitized by Google

times en faveur du gouvernement piémontais, et qu'il s'en faut de beaucoup que leurs départements soient francisés.

Le résultat des commissions militaires, depuis l'arrêté du 29 frimaire jusqu'au 30 germinal suivant, c'est-à-dire durant quatre mois, a consisté en vingt-trois brigands fusillés et pris les armes à la main; cent soixante-sept fusillés après l'instruction du procès et jugement; cinquante-huit mis en liberté; sept renvoyés devant les juges ordinaires; un renvoyé au bagne de Toulon; cinquante renvoyés comme très-suspects par-devant le général commandant la division, lequel demande l'autorisation de les déporter. Il y a eu deux femmes receleuses et complices des brigands qui ont été condamnées à mort; mais s'étant déclarées enceintes, il a été sursis à leur exécution.

Le conseiller d'Etat ayant demandé aux préfets s'ils avaient connaissance que quelque innocent eût péri, ils ont répondu unanimement qu'on n'avait condamné que des hommes qui avaient plusieurs meurtres à se reprocher, qui étaient l'effroi des communes, et que les commissions militaires ont agi sans esprit de parti et n'avaient inspiré de terreur qu'aux voleurs et aux meurtriers.

Il a été reconnu par les préfets que les routes sont actuellement libres, excepté celle d'Aix à Toulon et à Nice, par Saint-Maximin; qu'il existe encore trois ou quatre bandes de huit hommes chacune à Pourrière et Gonfalon; que ces bandes sont composées des lanterneurs de 1791, des guillotineurs de 1793,

Digitized by Google

des sabreurs de l'an III, des assommeurs de l'an IV et des fusilleurs de l'an V, auxquels se sont réunis quelques déserteurs ; que ces bandes n'ont plus, comme autrefois, une couleur politique ; que le pillage et l'habitude du vagabondage les animent ; qu'il est à craindre qu'ils ne renaissent dans l'automne prochain, parce que la masse entière de quelques communes est infestée de cet esprit de pillage.

Ils demandent la gendarmerie à pied, une quantité de troupes suffisante dans la division, et la solde pour la garde nationale qui fait le service actif dans les communes infestées. Ils demandent qu'un contingent en nombre fixé soit substitué au mode de la conscription qui frappe un grand nombre d'individus et grossit le nombre des brigands par la désertion [1].

Fait à Marseille, 6 floréal an IX.

(Signé) FRANÇAIS.

1 Quatre autres pièces analogues à celle-ci sont annexées au rapport de Français, de Nantes. Ce sont aussi des procès-verbaux de conseils d'administration tenus par le commissaire du gouvernement. La solde, l'administration militaire, les contributions et les ponts et chaussées, tels sont les objets traités dans ces conseils.

Digitized by Google

MÉMOIRE

DE

BARBÉ-MARBOIS

Conseiller d'État

POUR RENDRE COMPTE DE SA MISSION
DANS LA 13e DIVISION MILITAIRE 1.

Les instructions que j'ai reçues du premier Consul ont déterminé l'objet de la mission dont j'ai été chargé. Il a voulu qu'elle fût toute d'observation et de censure. J'ai rempli ce ministère. Je rapporte au gouvernement des vérités qu'il doit savoir, tandis qu'il est encore temps. Je les offre à nos premiers magistrats, parce que je sais qu'ils veulent les connaître. Mon titre et le caractère dont je suis revêtu me rappellent sans cesse l'obligation de les leur dire, et je ne veux pas qu'on me reproche un jour mon silence.

1 Cette division se composait des départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Digitized by Google

Mes opérations sont toutes détaillées dans des actes et procès-verbaux particuliers joints à ce mémoire. Je me borne à présenter ici les résultats que m'ont fournis des observations locales. Je ne chercherai pas à dire des vérités satisfaisantes, non à cause de l'embarras d'en trouver, mais parce qu'elles n'appartiennent pas au récit d'une mission qui est toute de censure.

SOLDE, VIOLATIONS DE CAISSES PAR LES GÉNÉRAUX

L'état désordonné de toutes les comptabilités a d'abord attiré mon attention. J'ai procédé, à l'égard du payeur divisionnaire, dans une stricte conformité aux instructions que j'avais reçues. Mais sa correspondance et son service étant disséminés entre huit agents, dont quelques-uns résident à plus de 60 lieues de lui, il a fallu user d'une diligence extraordinaire pour recueillir, chez ceux-ci, les états et pièces qui servent à contrôler et vérifier la situation et les comptes qu'il m'a présentés. Le procès-verbal n° 1 et les pièces à l'appui font connaître, dans le plus grand détail, l'état de la caisse et de la solde des troupes. La présence du général en chef par intérim, du préfet, de l'ordonnateur de la 13e division, de l'adjoint à l'ordonnateur de l'armée, du sous-inspecteur aux revues et du payeur lui-même, donne à ce travail toute l'authenticité dont il est susceptible.

Ce comptable est un de ceux chez lequel j'ai

Digitized by Google

trouvé le moins de désordre. Ce n'est pas sans difficulté, cependant, que j'ai constaté jusqu'à quelle époque précise il pouvait payer la solde avec les fonds qui sont dans ses mains. Il a reconnu lui-même que tout brumaire et tout frimaire seraient acquittés dans la première décade de pluviôse, et pour ainsi dire en même temps. Ce payement simultané de deux mois suffit pour donner beaucoup de satisfaction à l'armée. Il importe, cependant, de détromper les ministres et les agents du Trésor public sur un point capital. Ils croient avoir fait les fonds de la solde jusques et y compris pluviôse, mais ce n'est qu'en employant les fonds qu'ils ont destinés aux deux premiers mois du trimestre courant que le premier trimestre sera entièrement acquitté.

Les causes de cette différence détaillées au procès-verbal se réduisent sommairement aux points suivants :

1° Les fonds de la solde sont diminués par des violations de caisses sur lesquelles j'aurai beaucoup à dire ;

2° Fructidor an VIII a été payé avec les fonds destinés à l'an IX ;

3° Les fonds affectés à la solde courante pour chaque mois ne suffisent pas pour le payer en totalité ;

4° L'état-major de l'armée de l'Ouest suffirait à une armée de cent mille hommes, et celle-ci n'est que de vingt-cinq mille ou environ. On a fait un arrêté pour des réformes ; mais l'exécution en a été empêchée, soit par une cause légitime, soit par la puissance de l'intrigue ;

Digitized by Google

5° Les officiers sans troupes sont en général payés exactement de leurs appointements; rien n'est plus juste, mais l'arriéré du soldat s'augmente de cette préférence. Les réformes sont éludées et les personnes préposées à l'exécution la réclament en vain. Les soldats le savent et en murmurent. Mal vêtus, mal logés, quelquefois mal nourris, ils s'irritent du faste de quelques-uns de leurs chefs. Les autres citoyens, encore plus misérables, en témoignent de l'indignation, et quelques malintentionnés alimentent ces germes, entretiennent un mécontentement sourd que des causes imprévues peuvent faire éclater subitement. Si le soldat était quelque temps sans solde, les factieux le porteraient, avec une grande facilité, à des désordres extrêmes. Une insurrection récente, un officier assassiné en plein jour par ses soldats, prouvent suffisamment la grandeur du danger. S'il y a en quatre mois un arriéré d'un quart, il sera de trois mois à la fin de l'année. C'est dès à présent qu'il convient de l'annoncer.

Les pièces seront remises à la trésorerie et envoyées aux ministres respectifs, pour que des erreurs d'une aussi grande importance puissent être incessamment réformées.

Le premier procès-verbal a été fait en deux séances distantes de quinze jours, temps nécessaire pour recueillir tous les renseignements répandus dans les départements de la 13e division. Mais cet intervalle a donné aussi le temps à ceux qui avaient concouru aux violations de caisses de se recorder sur les moyens d'atténuer ce que cette imputation a de fâ-

Digitized by Google

cheux. Dans la seconde séance, on exposa les circonstances qui avaient nécessité l'invasion des caisses ; on fit déclarer par le payeur qu'il n'avait point été violé, mais qu'il avait payé fort docilement ; celui-ci observa naïvement qu'étant payeur de l'armée en Allemagne, il avait été traduit à un conseil de guerre pour avoir donné du mécontement à un général, et que le danger qu'il avait couru alors le rendait timide et circonspect. On me fit entendre, mais décemment, que le mot violation sonnait mal à l'oreille d'un militaire. Je tranchai ces débats en lisant et rapportant au procès-verbal les règlements qui interdisent ces violations. L'abus a eu des conséquences funestes ; il était temps que j'arrivasse pour le constater bien clairement et l'arrêter.

Il était très-commode pour un général de dire à chaque trimestre : « *Je m'ouvre un crédit chez le payeur ; je m'ouvre un compte avec sa caisse.* » Cette invention dut paraître admirable à tous ceux qui pouvaient avoir part aux distributions, et les aspirants nombreux et pressants ne laissaient point de relâche, tant qu'on croyait que le crédit n'était pas épuisé. Lorsque les généraux qui s'en étaient ouvert venaient à s'absenter, les efforts tendaient à en faire ouvrir un nouveau par leurs successeurs, et il n'y avait pas grande difficulté.

Ces crédits n'avaient ni règle, ni mesure. Il y en a pour 1,880,000 fr. pour les dix derniers mois. Il a été consommé sur cette somme 897,976 fr. 73 c. J'observerai même que, dans la partie de ces dépenses qui ont été effectuées en l'an VIII, beaucoup paraissent

Digitized by Google

avoir été appliquées aux différents services de l'armée. Mais il n'en est pas de même pour l'an IX.

Malgré les assurances qui m'ont été données, de nouveaux besoins pourraient bien se manifester après mon départ, et je crois indispensable que la trésorerie notifie, sans retard, au payeur que les crédits qui ne sont pas entièrement épuisés sont annulés et que les ministres donnent la même connaissance aux généraux.

Je mettrai sous les yeux des Consuls les états qui contiennent le détail de ce scandale pour l'an VIII et pour l'an IX. Un mémoire particulier en développe les suites funestes. Contraint de dire ici beaucoup en peu de pages, je passe rapidement sur l'an VIII. Quelques notes sur les trois premiers mois de l'an IX suffisent. Dans ce court espace de temps, les violations faites à Rennes ont monté à 112,914 fr. 05 c.

Cette somme a été distribuée comme je vais le dire :

Dépenses extraordinaires et secrètes	44,853f 49c
Frais de poste et de courriers	33,399 33
Frais de bureaux	21,681 54
Gratification de campagne	4,004 22
Pour divers services	8,975 47
	112,914 05

Quelle est la part du général Tilly dans cette somme?

Digitized by Google

Dépenses extraordinaires et secrètes	41,227f 49c
Frais de poste	3,896 27
Frais de bureaux	8,405 26
TOTAL pour trois mois	53,529 72

Dans les six mois précédents, il avait touché :

Pour frais de bureaux de l'état-major	25,624 62
Pour dépenses extraordinaires et secrètes	42,140 »
TOTAL pour neuf mois	121,294 34

Il n'y a point d'Etat assez puissant pour résister à un régime aussi mal ordonné. D'autres que le général en chef ont aussi leurs dépenses secrètes et extraordinaires. Cette invention ruineuse, cette facilité funeste de puiser dans le Trésor public a rendu tout le monde prodigue; l'économie est devenue ridicule, et celui qui en fait profession est un personnage à vues étroites et bornées.

Les fonds considérables sortis des caisses par violation appartenaient à la solde. Ils ont eu en grande partie un emploi secret, et je n'ai pas eu le droit de demander à le connaître. Je dois croire qu'il a été légitime. Je pense qu'il n'y a, pour le présent, qu'un compte circonstancié à demander; qu'il doit être rendu promptement et appuyé de pièces justificatives. Cette marche est d'autant plus juste que le géné-

Digitized by Google

ral Tilly ne m'a refusé aucun des renseignements que je lui ai demandés.

Ma tâche était compliquée; presque toute l'armée se trouve dans la division que je vérifiais. On me faisait pressentir que de très-grands inconvénients pourraient résulter de la cessation de ces crédits. Je suis bien persuadé du contraire. Une scène assez extraordinaire eut lieu à ce sujet dans une de nos conférences [1]; elle termine le procès-verbal n° 1er. J'en ai serré le récit. Tout s'est passé avec des égards réciproques, et cependant les détails seraient fâcheux, et je m'interdis les conjectures. Tous les citoyens et tous les magistrats se louent de la bonne discipline de l'armée. Il faut faire cesser l'indiscipline des officiers à l'égard des finances.

Une partie des fonds ainsi arrachés, loin d'être employée à seconder les intentions du gouvernement, peut être distribuée dans des desseins diamétralement opposés. C'est sous ce rapport que j'ai été frappé d'une dépense exorbitante de 7,193 fr. pour réimprimer des règlements sur la gendarmerie. L'imprimeur est un homme noté parmi les factieux. L'imprimé est volumineux; mais il n'a pas coûté moitié de cette somme.

Dans chaque conférence où j'ai eu des violations à blâmer, on m'a dit : « *Nous avons informé le ministre*

1 Pendant que le Conseiller d'Etat se trouvait en séance, un général de brigade était entré et avait demandé que, sur les crédits que s'étaient ouverts les généraux, une somme de 4,800 fr. lui fût délivrée pour une opération dont il se prétendait chargé par le ministre de la police.

Digitized by Google

et des crédits ouverts, et des dépenses secrètes, et de toutes les opérations que vous trouvez irrégulières. Il n'a rien désapprouvé; la Trésorerie, également informée, a gardé le silence. » Voilà les excuses qui m'ont été présentées. Ainsi, violations intolérables d'une part, et, si l'on m'a dit vrai, négligence repréhensible de l'autre.

Il convient de restreindre l'extension donnée à la loi du 26 fructidor an VII, relativement aux dépenses extraordinaires et secrètes et aux frais de postes militaires. Il faut que les chefs s'envoient rarement des courriers; la plupart du temps, quand la lettre qu'ils apportent est lue, on dit : « *Deux jours plus tard nous aurions su aussi utilement par la poste ordinaire ce qu'ils nous apprennent.* » Bien souvent aussi les frais de poste sont donnés à des gens qui ont à peine quitté leur maison ou qui ne sont pas sortis de leur résidence. Toutes ces dépenses doivent être ordonnées par le ministre.

On m'a dit : « *Ces dépenses ne sont pas toutes fort régulières; mais c'est un moyen d'attacher au gouvernement.* » Pitoyable défense! des hommes qui n'ont point d'autres causes d'attachement retirent leurs affections dès qu'on ne les paye plus; c'est à ne jamais finir.

C'est la légèreté ou la cupidité des chefs qui, le plus souvent, détermine les violations; et, à la nomination de tel général ou de tel autre, je pourrais dire : La caisse sera violée ou ne le sera pas. Le général Hédouville n'a pas commis ces violences.

On multiplie cependant les vérifications; des procès-verbaux sont dressés par les préfets, conformé-

Digitized by Google

ment à l'arrêté du 17 frimaire, pour constater et arrêter tous les mois et toutes les décades la situation du payeur. Pièces inutiles, ou plutôt précaution funeste puisqu'elle ne sert qu'à entretenir le gouvernement dans une fausse sécurité. Cette surveillance passe la portion d'attention que les préfets peuvent y donner; il faut des surveillants directs qui n'aient à remplir que cette fonction qui exige tous les instants d'un homme laborieux et capable.

Il faut indispensablement faire cesser ces abus. Ils sont une preuve d'imprévoyance et de mauvaise administration. Si on peut avoir des fonds en violant une caisse, ils s'y trouveraient donc; on pourrait donc les avoir sans violence. D'un autre côté, quand le ministre et la trésorerie distribuent des fonds à chaque partie du service, ils ne peuvent prévoir que ceux qu'ils destinent à la solde éprouveront une diminution de 7 à 800,000 fr., par des violations, dans une seule armée. Toutes leurs mesures en sont bouleversées.

Je conviens, néanmoins, qu'il y a des violations excusables. Mais ne perdons pas de vue que des armées mal payées sont facilement mises en révolte et que le premier factieux les conduit là où il leur annonce qu'il y a de l'argent. Ainsi, un général cupide ne peut manquer d'exciter une sédition dans son armée en détournant les fonds de la solde, et, s'il est ambitieux, il se rend chef d'une révolte qu'il lui est facile d'allumer.

Si j'en crois les rapports qui m'ont été faits, les propos de quelques officiers seraient propres à alar-

Digitized by Google

mer les vrais amis de l'ordre : « *Les richesses et la fortune sont pour les braves; prenons. On trouvera nos comptes à la bouche des canons.* » Les subalternes, bien instruits que leurs supérieurs puisent dans le Trésor public, leur font la loi pour avoir part au butin. Habitués à faire contribuer les ennemis du dehors, ils ne seraient pas éloignés de traiter pareillement en pays conquis les départements qu'ils sont chargés de défendre.

Je venais d'écrire ces observations dans un village du Morbihan, quand, pour me délasser d'un travail ingrat, j'ai pris les journaux qui tous annoncent de nouveaux succès et les triomphes de nos armées. J'ai été tenté de brûler ce que j'avais écrit. Qu'y a-t-il de commun entre mes calculs et des hommes dont les faits glorieux ont apporté cent fois plus de profit à la République que ne lui ont causé de dommages les violations qu'on leur attribue? Mais bientôt je me suis dit : A quoi servent les victoires, sans le respect des lois?

FINANCES ET COMPTABILITÉ

La troisième séance [1], relative aux affaires de finance et aux contributions, n'a pu être tenue à Rennes qu'avec les comptables de ce département. Je

1 A défaut d'un rapport d'ensemble sur les résultats de la mission de Barbé-Marbois, nous avons inséré divers mémoires détachés qui peuvent en tenir lieu dans une certaine mesure D'après des notes que nous avons sous les yeux, Barbé-Marbois aurait tenu quatre conseils d'administration, consacrés, le

Digitized by Google

ne pouvais y faire venir une trentaine de directeurs, receveurs et autres agents. J'ai été à eux et mes vérifications ont eu une plus grande utilité, partout où il m'a été possible de me porter.

Malgré le désordre de toutes les comptabilités, j'ai trouvé partout de l'empressement à me fournir les renseignements dont j'ai eu besoin. Les ordres des ministres m'avaient précédé. Je crois qu'il vaudrait mieux cependant que des missions de cette nature fussent tenues secrètes, et que le conseiller d'Etat envoyé parût inopinément.

Je rendrai ici ce témoignage aux soins efficaces par lesquels les ministres de l'intérieur, des finances et de la guerre ont concouru à rendre ma mission utile. C'est surtout aux ordres qu'ils ont donnés que je dois ce qu'il peut y avoir de bon dans les renseignements que je rapporte aux consuls.

Les comptables, avertis de ma venue, usèrent d'une activité extraordinaire pour me présenter des comptes au courant. Leur diligence cependant ne m'a pas empêché de reconnaître presque partout une confusion dont on ne peut se faire une idée que sur les lieux. Le receveur général du Morbihan, qui ne tenait aucun registre subsidiaire, venait d'en ouvrir

premier à la vérification de la comptabilité du payeur, le deuxième à l'examen des différents services de l'armée, le troisième à la revue des contributions, et le dernier à l'examen de la situation intérieure des départements. Nous avons suivi cet ordre dans la succession des mémoires que nous reproduisons.

Digitized by Google

précipitamment trois, sur chacun desquels je n'ai trouvé qu'un ou deux articles.

Les procès-verbaux, que j'ai dressés de l'examen de leur gestion, font connaître en détail l'état désordonné de cette importante partie du service public. Les lois, les arrêtés, les règlements sont demeurés sans exécution. Les receveurs généraux négligent de tenir ou suppriment à dessein les registres propres à établir leur situation. Ils sont peu disposés à la faire connaître; plusieurs ne la connaissent pas eux-mêmes, et aucuns ne se conforment aux ordres qu'ils reçoivent. Les autorités civiles, à l'exemple des militaires, ont exercé des violations de caisses que les circonstances ont rarement excusées. Ce n'est ni pour des sommes médiocres, ni pour des causes passagères que l'ordre des services a été troublé. La dernière administration centrale et le préfet du Morbihan ont fait sortir des caisses du receveur général, pendant l'an VIII, jusqu'à 822,029 fr. 89 c. C'est avec fracas, c'est avec tout l'appareil des armes que ces violences ont été exercées; et un agent de la trésorerie qui voulait, en thermidor dernier, s'y opposer, a été menacé de prison et exposé à toutes sortes de violences.

Je crois, au reste, ce préfet personnellement irréprochable, quant à l'emploi qu'il a fait des fonds ainsi arrachés des caisses publiques; mais il n'est pas assez pénétré de la nécessité de ne contrevenir jamais à l'ordre établi par les autorités supérieures.

Quand ces fonctionnaires se permettent ces transgressions, ils ne manquent pas d'écrire qu'elles sont

Digitized by Google

commandées par l'urgence des circonstances. Je suis persuadé du contraire. Mais on avait établi la violation d'abord comme un moyen infiniment commode de service, et ensuite comme l'ordre habituel, permanent et naturel. Les procès-verbaux ne coûtaient pas beaucoup de peine à rédiger. Tous sans exception y trouvaient leur compte; et l'autorité supérieure, induite en erreur par les rapports de ceux mêmes qui auraient dû l'éclairer, par le concours de ceux dont la résistance eût été nécessaire, était loin de connaître que les violateurs et les violés étaient tous parfaitement d'accord, et elle approuvait ces actes par son silence.

Il est difficile de voir d'un œil indifférent pour quelles causes le préfet du Morbihan tolère, autorise ces contraventions aux règles tant de fois prescrites. C'est pour des à-comptes à un fournisseur; c'est pour des dépenses de l'espèce la plus ordinaire, mais sans que ces ordonnances soient appuyées des pièces et documents qu'exige l'ordre de la comptabilité. Les comptes ne pourront jamais être rendus; le ministre des finances et la direction de la trésorerie voient ainsi renverser les mesures de règle et de sagesse qu'ils prennent. A travers tant d'obstacles, ils ont fait plus de bien qu'on n'avait droit d'en espérer. Mais tout leur zèle, toute leur habileté sont nécessaires pour résister à la mauvaise volonté de tant de coopérateurs et pour que les difficultés de l'année courante n'égalent pas celles des années précédentes.

On s'assurera que ces violations de caisses étaient

Digitized by Google

inutiles, si l'on fait attention que, depuis qu'elles sont interdites, le service ne s'en fait pas moins et s'en fait même beaucoup mieux.

Si les agents du Trésor public observent que les opérations d'un receveur sont irrégulières, ils lui écrivent : il est repris, menacé. Il répond, fournit une mauvaise explication; l'affaire s'ajourne, d'autres surviennent, et elle est définitivement oubliée. Une somme de 50,523 fr. était comme oubliée dans la caisse du receveur général d'Ille-et-Vilaine, sous prétexte que les bons avaient été volés, il y a quatre mois, dans le transport de Rennes à Paris.

Ils considèrent les menaces sans exécution comme une preuve de l'impuissance de les atteindre. Il est indispensable de faire, non pas un exemple, mais autant d'exemples qu'il y aura de délinquants. Si les bons à vue, si les cautionnements doivent y mettre obstacle et tendaient à rendre les comptables inamovibles, il faudrait remédier efficacement à un aussi grand inconvénient.

Les vérifications faites chez le receveur général du Morbihan ont découvert un débet de 239,000 fr. Il conteste, après avoir formellement et par sa signature acquiescé à ce forcement et s'être engagé à fournir ses bons à vue.

J'ai estimé qu'il était juste de donner une grande attention à ses défenses; mais déjà elles sont rejetées pour 140,000 fr. Il reconnaît lui-même que le désordre est très-grand chez lui. Le procès-verbal ci-joint et ma correspondance avec lui font connaître l'état de cette affaire très-importante pour la somme

Digitized by Google

à recouvrer et l'avantage de mettre fin à une si grande confusion. Elle m'est désormais étrangère; mais les pièces seront remises au ministre et au directeur du Trésor public, pour que le débet soit incessamment recouvré.

Les receveurs généraux se sont hâtés, quand ma mission a été connue, d'expédier des bons à vue sur les produits non-soumissionnés et de les envoyer au Trésor public. Leurs registres prouvent combien il était nécessaire de les stimuler.

La Mayenne n'était pas dans mon ressort; mais le receveur général de ce département, quarante jours après l'échéance de ses obligations envoyées au payeur de la 13e division, ne les avait pas encore soldées. On s'accorde à dire qu'il n'y eut jamais de plus mauvais comptable, et que les fonds publics sont fort compromis entre ses mains. La puissance de ses protecteurs est supérieure à tous les efforts par lesquels on a voulu le ramener à l'ordre. Les compagnies de banquiers l'ont jusqu'à présent efficacement défendu. L'indulgence a duré trop longtemps. Les lois existent et il ne s'agit pas de débattre, de correspondre; il faut que la Trésorerie et les ministres soient informés et prononcent formellement la destitution de ce comptable, dont les recettes et dépenses n'auraient pas été enregistrées le jour même où elles auraient été faites.

Il ne faut plus que ces places deviennent le patrimoine d'hommes ineptes et qui n'ont d'autre avantage que d'être puissamment protégés, dont plusieurs même ne sont que des prête-noms et les

Digitized by Google

agents de bailleurs de fonds. J'ai constaté que plusieurs de ces receveurs ont pu, depuis cinq ans, abuser d'une masse de fonds énormes, sans qu'il y ait eu moyen de la reconnaître. Les recouvrements sont partout bien plus avancés qu'on ne le croit à la trésorerie.

Un seul receveur, celui des Côtes-du-Nord, aurait pu constamment faire jouer sur la place 600,000 fr. et davantage à l'insu du ministre et de la trésorerie.

Je crois avoir mis beaucoup de recettes au courant, et les forcements font rentrer des sommes assez considérables; mais nos missions ne peuvent avoir des effets durables que par la continuation du concours du ministre des finances. Les ordres par lesquels il nous avait fait précéder si utilement veulent être suivis d'ordres et de dispositions ultérieures.

Je n'ai pas trouvé un seul comptable en état de rendre ses comptes. Une vérification inattendue les a d'abord étonnés; ils m'ont proposé des explications, ils ont arrangé des défenses, et ils ont fait, sous mes yeux, les premières diligences pour être mieux en règle à l'avenir.

Mais j'ai passé comme un orage. On a dû se dire après un premier moment d'épouvante : « *Cela ne recommencera pas de si tôt; il faut plier un moment; on n'enverra pas deux fois de suite un magistrat supérieur pour vérifier la situation des comptables.* » Ils comptent d'ailleurs sur des protections efficaces, et je crois qu'ils ont raison.

Digitized by Google

Les comptables les moins en règle ont le plus grand nombre d'amis, sont gens de bonne compagnie et ont une bonne maison. Ceux qui s'attendent à mon rapport se préparent à une vigoureuse défense et vont me circonvenir moi-même. La ligue est puissante et il ne sera pas facile de la dissoudre.

J'ai cherché vainement un comptable en règle dans les départements que je viens de parcourir. Je ne puis avoir la satisfaction de faire l'éloge d'un seul. Le payeur de la 13e division, qui peut-être est le moins répréhensible, n'est cependant pas exempt de reproches. La seule omission de l'enregistrement de ses dépenses jour par jour est remplie d'inconvénients. Une note particulière, jointe à ce mémoire, fera connaître l'insuffisance de la vérification dont les préfets ont été chargés. Il est impossible qu'ils vérifient sur pièces; ils me l'ont déclaré formellement.

Les directeurs des contributions, qui doivent contrôler différentes parties des opérations des receveurs, remplissent très-imparfaitement ce devoir. Tous ne tiennent pas même les registres les plus importants pour le travail dont ils ont été chargés. Celui de Morbihan me dit sans déguisement, pour s'excuser, qu'étranger dans ce pays il exciterait un grand mécontentement contre lui, s'il procédait avec la sévérité que je lui demandais.

Les efforts du gouvernement ne peuvent empêcher que, de temps à autre, il n'y ait des fonds stagnants, et peut-être il n'y en eut jamais moins qu'aujour-

Digitized by Google

d'hui. Mais cet excellent résultat de la vigilance du ministre ne peut aller jusqu'à faire dépenser l'argent le jour même où il entre en caisse.

Il y a donc forcément quelques fonds momentanément oisifs. Il y en avait pour 1 million ou environ dans les caisses des receveurs généraux des quatre départements. Cette situation des caisses n'est pas toujours secrète. Les généraux peuvent en être instruits; d'autres qu'eux peuvent la connaître. Ils sont assaillis de demandes ; ils se font faire violence; ils la font à leur tour aux comptables. Chacun concourt à établir qu'il n'a cédé qu'à la force, et tous résistent d'autant moins que ce désordre profite à tous ; mais il est ruineux pour la République. Il faut donc que d'une part les dispositions du ministre préviennent tous les besoins, et que, d'un autre côté, ni les généraux, ni les préfets ne puissent, en aucun cas, entamer les dépôts et fonds publics.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR DIVERSES PERCEPTIONS

Le droit de passe est celui dont la perception éprouve le plus de difficultés. Il cause un mécontentement d'autant mieux fondé qu'on voit plusieurs adjudicataires tripler à leur profit le prix de leur adjudication. Ceux de Nantes à Brest s'enrichissent de la détresse de ce port de mer. La navigation nous étant fermée, les envois qui se font par terre ont augmenté sur cette route les produits au-delà de tout ce

Digitized by Google

qu'on avait pu prévoir. Ainsi le gouvernement paye à ses adjudicataires le droit de passe et n'en trouve aucune indemnité; car cette nécessité d'alimenter cinquante à soixante mille hommes par des envois par terre n'a été aucunement prévue par les adjudications et ne pouvait guère l'être.

La difficulté des communications suspend en partie le commerce, et il est menacé, dans quelques départements, d'une suspension totale. Les rouliers sont exposés à de grands accidents, et l'on en éprouve de fréquents, même avec des voitures bien plus maniables que les leurs; il faut doubler le nombre des chevaux, et la nourriture des hommes en est diminuée en ce moment de disette où ils consomment du pain d'avoine.

J'ai rencontré plusieurs voitures publiques entièrement vides, à cause du danger de verser, de celui des voleurs et de l'interruption du commerce.

Plusieurs maîtres de poste sont sans occupation et montrent un grand dégoût de leur profession.

On payerait sans murmurer le droit de barrière, si les chemins étaient en bon état; pour éviter les grandes routes, on prend des chemins détournés, on brise les haies, on fait du dégât pour 10 fr. afin de gagner 20 sols. On se plaint des vexations des préposés. Les amendes, les condamnations aggravent encore le fardeau. Ce droit est impopulaire. Tous ceux qui voudraient le voir supprimé disent qu'on le verra volontiers remplacé par tout autre; mais cet espoir d'une suppression n'est pas sans inconvénient, aussi longtemps qu'elle n'est pas arrêtée définitive-

Digitized by Google

ment, et, si le gouvernement s'y détermine, il ne doit le dire qu'au moment de l'exécution.

Je m'engagerais dans des détails étrangers à ce rapport, si je disais ici tout ce qu'on propose pour l'amélioration de cet établissement, pour le changement, la modification de la perception ou la restauration des routes.

L'administration a de meilleurs renseignements que tous ceux que je pourrais offrir. Je dirai cependant que ceux mêmes qui pensent que ce droit ne doit pas être supprimé, ou ne doit pas l'être inconsidérément, demandent instamment sa suppression sur les routes peu fréquentées. Il est, pour les contribuables, un fardeau dont le Trésor public ne tire aucun produit; la modicité du produit ne permet pas qu'on répare ces communications; à peine y a-t-il de quoi payer les commis et les percepteurs. Ainsi là tout est perte, et la suppression serait une véritable économie sur les routes qui peuvent être affranchies sans que la fraude en profite.

Si les routes sont peu praticables quand, à la paix, le commerce reprendra son activité, nous perdrons un des plus grands avantages que nous promet la cessation de la guerre.

Le dernier arrêté, concernant la réparation des routes principales, a donné un contentement universel; mais, presque partout où j'ai eu occasion d'en parler, j'ai entendu ces paroles malheureusement trop justifiées : « *Pourvu qu'on paye.* »

On propose assez généralement une corvée volontaire et gratuite quant aux travaux, mais salariée par

Digitized by Google

une distribution d'aliments ; il est bien entendu que qui que ce soit ne serait exempt de ce travail [1] et que les plus puissants mettraient la chose à la mode, soit, pour les uns, en envoyant leurs chevaux au travail, soit, pour les autres, en allant travailler eux-mêmes, menant la brouette et maniant la pioche, ne fût-ce qu'une ou deux fois, sauf à prendre aussitôt après un suppléant.

Si c'est dans l'été prochain que l'on doit entamer ce grand labeur, il faut, dès ce moment, préparer les plans, l'ordre et les moyens, et tout ce qui est propre à stimuler un zèle universel.

Il n'est pas inutile d'observer qu'il y a, depuis huit mois, 33,328 fr. de bons à vue souscrits par le receveur général d'Ille-et-Vilaine pour la somme dont il était débiteur sur le produit de la taxe des routes de l'an VII. Si d'autres receveurs sont redevables de sommes proportionnées, il convient de ne pas les laisser aussi longtemps stagnantes dans leurs caisses, et de les employer à solder des dépenses déjà faites et légitimement dues pour l'entretien des routes.

Les receveurs généraux ont beaucoup plus avancé leurs recettes qu'on ne pense. Plusieurs viennent à Paris pour racheter leurs obligations avec leur excédant ; ils gagnent ainsi 18 à 20 pour 0/0. Le Trésor public ferait ce grand bénéfice, s'il pouvait lui-même attendre les échéances, et certainement il le pourrait, car la plupart de ces comptables rachètent avec

[1] Une main inconnue a raturé au crayon les lignes qui suivent jusqu'à la fin de la phrase.

Digitized by Google

l'excédant qu'ils ont en caisse. Cette situation avantageuse des receveurs n'empêche pas que les payements ne s'arrièrent déjà pour l'an IX. Dans presque toutes les parties du service, l'insuffisance des recettes est plus grande qu'on ne le croit en général. J'en juge par la réclamation des membres des tribunaux, des administrateurs des hôpitaux, des entrepreneurs de travaux et entretien de toute espèce. Il faut s'attendre à de grandes difficultés pour la fin de cette année et le commencement de l'an prochain.

Il y a, dans les quatre départements de la presqu'île, beaucoup de misère, à côté de quelques richesses. La récolte du sarrasin a manqué, et les propriétaires n'ont point de moyen d'occuper les pauvres journaliers. L'argent n'y est pas rare, mais il n'ose se montrer, parce que l'on craint le pillage, les contributions, les réquisitions. On peut dire avec vérité qu'un tiers de la population vit aux dépens des deux autres, soit en les volant, soit par des aumônes forcées. On a annoncé, pendant mon séjour, une augmentation de forces pour les quatre départements : aussitôt la crainte des réquisitions a fait vider les dépôts de grains, car la confiance est encore très-ondoyante.

Je dis avec certitude que l'an IX aura son arriéré comme toutes les années précédentes. Si nous n'y apportons un très-prompt remède, on sera forcé, avant un an d'ici, de recourir à des expédients violents, et tels que, s'ils étaient proposés aujourd'hui, on les repousserait comme indignes d'un gouverne-

Digitized by Google

ment sage et paternel. Un tel état de choses amènerait infailliblement de nouvelles crises. Beaucoup de financiers n'appellent arriéré que les dépenses ordonnancées et qui ne sont point acquittées. J'appelle arriéré toute dépense d'entretien ou de conservation qui n'est pas faite dans l'année où elle est nécessaire. Le dénuement des magasins, la ruine des édifices, l'éboulement d'une digue faute de réparations accoutumées, la cessation des dépenses de précautions, de prévoyance et d'amélioration, les épizooties faute de secours, la mortalité de nombre de créatures humaines faute d'un peu de lait ne figurent pas dans les comptes d'arriéré, et, cependant, il n'en est point de plus funeste.

J'ai vu les digues de Dol. Avec 10,000 fr. payés en l'an VI, on aurait fait des réparations qui vont coûter vingt fois plus.

La régie ne fait réparer que les édifices qui lui rendent un prix de location; prisons, casernes, colléges, presbytères, églises tombent en ruines. J'ai vu des toitures de magasins remplacées par des toiles à voiles. Il n'y a presque pas d'affûts en état de servir. Le soldat est à découvert dans les corps-de-garde et mouillé jusqu'à la peau. Les utiles officiers du génie sont dans le découragement; ils s'habituent à solliciter sans succès, et beaucoup de préposés, trop heureux d'obtenir quelques à-compte sur leurs appointements, prennent patience sur le reste.

La solde et les différents services et employés de l'armée attirent successivement tout le revenu public. Les autres fonctionnaires, à l'exception seule-

Digitized by Google

ment de ceux de premier ordre et de quelques privilégiés, sont tous aux expédients. Si la lettre du ministre de la guerre, en date du 15 nivôse an IX, a son effet, si les quarante-un mille six cent seize pensionnaires sont payés avec la ponctualité annoncée par cette lettre, si les autres fonctionnaires, une fois liquidés, doivent l'être de même, et rien n'est plus juste, il faudra diminuer les fonds destinés aux services.

J'ai eu, à cet égard, une tâche embarrassante à remplir. J'ai constamment et sans distinction reçu tous ceux qui ont désiré de me faire connaître leurs droits et leurs réclamations. Mais à peine cette lettre a-t-elle été rendue publique par les journaux, que nombre d'individus sont venus, cette pièce à la main, me demander conseil, justice, argent. Je n'ai pu donner aucune réponse satisfaisante pour les réclamations sur l'arriéré ; j'ai donné des espérances pour l'avenir.

Les marins sont encore plus mal payés, et on ne peut s'arrêter dans un seul village de la presqu'île sans entendre des plaintes. C'est quand ils se désespèrent d'un arriéré de 12 et 15 mois qu'on annonce le payement de la totalité des pensions et demi-solde aux invalides de la marine. Cet engagement sera difficile à remplir, car il va porter à soixante mille le nombre des pensionnaires.

Un administrateur cherche à se débarrasser des sollicitations et les rejette, par de pareilles lettres, ou sur d'autres fonctionnaires ou sur ses subordonnés. Mais s'il ne crée pas en même temps des moyens

Digitized by Google

de payer, il ne fait que déplacer la difficulté et augmenter les embarras du gouvernement. Le conseiller d'Etat en mission paraît d'abord comme un envoyé consolateur. Toutes les classes souffrantes s'adressent à lui : fournisseurs, pensionnaires, juges, administrateurs. Tous lui demandent du soulagement. Mais la prudence lui interdit jusqu'aux promesses ; il ne peut satisfaire personne, et, quand il s'éloigne des malheureux auxquels il n'a offert que de faibles ou stériles consolations, il entend dire : « *A quoi bon nous l'envoyer, si nous devons être aussi malheureux qu'auparavant ?* » La détresse est très-grande à Brest.

Taire au gouvernement ces vérités serait une dissimulation coupable ; elles me ramènent encore à cette lettre du ministre dans laquelle les intéressés ont vu la certitude d'un payement immédiat. Elle fait mention de quarante-un mille six cent seize militaires dont le sang a coulé pour la patrie. Il ne serait pas indifférent de connaître s'il n'y a pas parmi eux beaucoup d'employés, officiers de santé et autres, et, s'il y en a, quelle est la proportion des sommes qui seront payées à ces militaires prétendus, à celle qui est due à ceux qui ont réellement porté les armes. Un travail aussi considérable, consommé en un temps aussi court, mérite peut-être révision.

Le résultat le plus important de toutes ces observations c'est qu'il faut désormais, pour nous placer dans une situation avantageuse, quelque chose de plus efficace que des expédients. Il faut des contributions nouvelles qui augmentent le revenu public,

Digitized by Google

et des réformes qui diminuent la dépense. Profondément pénétré de la nécessité d'une réduction dans le nombre des salariés, je demande qu'il me soit permis de m'arrêter plus particulièrement sur ce sujet.

Beaucoup de personnes attachées à la Révolution se persuadent qu'elle n'est qu'un déplacement des fortunes et du pouvoir. Cette doctrine, mauvaise en elle-même, est devenue intolérable par la multitude de ceux qui la professent. Il faut mettre un frein à cette cupidité immodérée et arrêter une invasion qui tarirait le Trésor public et entraînerait infailliblement un nouveau bouleversement des fortunes particulières.

Les salaires sont exorbitants, les salariés trop nombreux; les préfets, les ordonnateurs, les ingénieurs sont perpétuellement aux expédients pour soutenir le service; ils se compromettent, ils épuisent toutes les ressources; la difficulté des payements de tout genre propage une opinion fausse et dont il faut arrêter les progrès : c'est qu'il n'y a pas plus d'économie dans ce gouvernement-ci que dans ceux qui l'ont précédé.

Les tribunaux de première instance et d'appel peuvent être réduits à moitié. Dans quelques arrondissements, les juges, souvent désœuvrés, ou ne s'assemblent pas, ou ne s'assemblent que pour se séparer aussitôt.

On a créé diverses institutions à grands traitements pour satisfaire des hommes ou avides, ou turbulents, ou protégés, mais la plupart incapables. C'était à qui obtiendrait ou ferait obtenir des places. Tous ceux

Digitized by Google

qui ont été membres des assemblées législatives, tous ceux qui ont éprouvé des malheurs, croient qu'ils doivent être indemnisés par des places. J'ai vu des ex-législateurs honteux de n'être que sous-préfets ou membres du conseil de préfecture, et pourtant incapables d'en remplir les devoirs.

Il faut se hâter de réformer les oisifs dispendieux, au hasard d'avoir une armée de mécontents; car, si la réforme est dangereuse, la continuation du désordre l'est bien davantage. Il faut diminuer d'un tiers au moins l'immense établissement des fonctionnaires publics. Ceux qui consomment sans faire aucun service auront moins de droit de se plaindre d'un renvoi que de la cessation de leur traitement, quand ils seront encore en titre et en fonctions.

Il est très-dangereux d'ajourner ces réformes à la paix ou d'attendre que la nécessité soit encore plus pressante. On s'expose ainsi à entreprendre trop tard, avec précipitation et de force, ce qui se peut faire plus tôt avec moins de danger.

Différer davantage, c'est annoncer que nous prendrons des engagements que nous ne remplirons point; c'est avertir ceux qui traitent avec nous d'être en méfiance, car nous leur promettons plus que nous ne pouvons tenir, et nous le savons; ainsi plusieurs services se font au mois et même à la journée; rien n'est plus ruineux, chaque fournisseur se dit : « *Je ne veux rien faire sans avoir les mains garnies, car, au moindre accident, toutes mes avances seraient perdues.* »

Nous sommes et nous serons encore pendant quelques années une nation malaisée. Si nous voulons

Digitized by Google

garder les habitudes de la richesse, nous serons bientôt ruinés. Le grand nombre souffre, le peuple des départements s'offense d'un luxe dont il fait les frais, qui se compose de ses privations et de l'abandon désespérant de tous les travaux utiles. Si, au contraire, nous adoptons un bon système d'économie, il y a dans cette nation tant d'industrie et d'activité, un ressort d'émulation si puissant, que nos plaies seront guéries avant peu d'années. Les économies générales font sans doute des malheureux, mais la multitude en reçoit du soulagement. Il faut les exercer près de nous, comme au loin, et si les réformes finissaient par atteindre ceux qui les conseillent, elles sont si nécessaires qu'ils n'auraient pas le droit de s'en plaindre.

Les bienfaits inappréciables et nombreux que la France a reçus du gouvernement actuel ont passé toutes les espérances ; mais l'ouvrage est incomplet, le bien ne sera pas de longue durée s'il n'est consolidé par des réformes. Le moyen le moins dangereux de les exécuter, c'est de présenter en même temps à la nation française un état sincère de sa situation, de lui dire : Voilà toutes les recettes qu'il est possible d'obtenir; voilà les seules dépenses qu'il soit possible de faire ; il faut réformer, et nous commençons par nous-mêmes; la part de chacun sera moindre sans doute, mais, à des signes indubitables d'économie, on reconnaîtra l'impossibilité de faire mieux; les plaintes seraient inutiles, et la partie désintéressée du peuple français contiendra ceux qui se croiraient frappés injustement.

Digitized by Google

Il ne sera pas difficile de revêtir cet acte de franchise et de sincérité des formes nécessaires pour que le crédit, au-dedans, n'en soit point ébranlé, et pour qu'il serve à augmenter notre considération et affermir la foi publique chez les puissances étrangères.

Le plus grand service que le Conseil d'Etat puisse rendre au gouvernement est d'élever sa voix contre toutes les dépenses nouvelles et de ne négliger aucune occasion de proposer des économies.

Il existe une classe nombreuse et puissante d'amis de l'ordre et du gouvernement : ce sont les propriétaires. Ils ont été sauvés au 18 brumaire d'une destruction qui semblait inévitable ; ils disent, dans tous les lieux que je viens de parcourir, et ils reconnaissent que leur existence est attachée à celle du premier Consul. Le gouvernement s'affermira par leur sécurité.

Le respect du gouvernement pour les lois et pour les propriétés lui assure l'affection des citoyens. Ils s'éloignent ou s'approchent de lui, suivant qu'ils les voient protégées ou atteintes, et ce sentiment descend du citoyen le plus élevé et le plus riche jusqu'au plus simple et au moins aisé.

Le procès-verbal du 4e conseil que mes instruction m'ont prescrit de tenir peut éclairer le gouvernement sur les dispositions des quatre départements de la presqu'île. J'y ai résumé ce qui a été dit par les

Digitized by Google

préfets et par le général Hédouville. J'y ajouterai les observations que j'ai eu personnellement occasion de faire, et qui sont aussi le résultat de mes entretiens particuliers avec chacun d'eux. La confiance est plus entière dans ces tête-à-tête que dans des conférences et des assemblées nombreuses.

A la suite des dissensions cruelles qui ont agité cette contrée, une lassitude générale s'est fait sentir, le besoin de la paix y a donné un plus grand prix aux avantages qu'a produits le changement survenu au 18 brumaire. De tous ces biens, celui qui a le moins coûté au gouvernement est celui qui a répandu le plus de contentement : la liberté du culte ; elle n'est pas entière, mais après une aussi longue et aussi furieuse persécution, la tolérance est prise pour liberté, et on croit s'apercevoir que les prêtres eux-mêmes trouvent leur compte à un reste de contrainte et de mystère, qui n'est pas inutile à l'augmentation de leur temporel, mais qui ne plaît pas également au peuple.

A Vannes, j'entrai le jour des Rois dans la cathédrale ; on célébrait la messe constitutionnelle, il n'y avait que le prêtre et deux ou trois pauvres. A quelque distance, je trouvai, dans la rue, une si grande foule, qu'on ne pouvait passer : ces gens n'avaient pu pénétrer dans une chapelle, déjà remplie de monde, où l'on disait la messe appelée des catholiques. Ailleurs, les églises des villes étaient pareillement désertes et le peuple allait, à travers des chemins affreux, dans les villages voisins, entendre la messe d'un prêtre récemment arrivé d'Angleterre.

Le département des Côtes-du-Nord n'est pas au

Digitized by Google

même point que les trois autres à cet égard, parce que le préfet s'est strictement appliqué au maintien de l'ordre établi par les lois, au hasard de prolonger le mécontentement. On n'y entend ni les chants dans les églises, ni les cloches pour appeler aux offices religieux. Là, néanmoins, comme dans les trois autres départements, il y a des prêtres insoumis et en très-grand nombre, et ils y officient. La conduite de tous est régulière et modérée, comme il arrive toujours au moment où la persécution cesse. La bulle des prières, c'est le nom qu'on lui donne, tient ceux qui la connaissent dans l'attente; mais on en fait un grand mystère dans les quatre départements, quoiqu'il y ait évidemment des conseils ecclésiastiques et une correspondance.

Les magistrats et les hommes les plus renommés par leur sagesse et leur modération m'ont dit que c'était surtout aux prêtres insoumis qu'on devait la paix de ces contrées et le payement régulier des contributions. La demande d'une promesse suffirait pour tout troubler, et l'on croit que rien n'est plus propre à tranquilliser les esprits et affermir la paix intérieure que la restitution des églises. La chose est assez indifférente aux plus chauds patriotes; il n'y aura de mécontents que les prêtres appelés constitutionnels; encore espèrent-ils qu'on ne perdra pas de vue leurs intérêts dans les arrangements qui pourront être pris. Des hommes qui n'ont fait qu'obéir aux lois méritent la protection du gouvernement. S'ils se sont quelquefois montrés haineux ou passionnés, c'est que les factions contraires l'ont été à leur égard. Je

Digitized by Google

crois impossible de ramener ces deux partis à une réconciliation et une affection sincère, mais le gouvernement est assez fort pour les tenir en paix.

Un nouveau préfet va remplacer, dans le Finistère, le citoyen Didetot : je crois qu'il est très-important qu'il n'y change pas légèrement les hommes en place et les choses ; ce pays demande des ménagements particuliers et le régime de la convalescence. Les discours, les adresses des corps constitués sont remplis de protestations d'attachement, d'affection et de dévouement au gouvernement et aux Consuls ; mais ce n'est pas là qu'il faut chercher les vrais témoignages du sentiment général. J'ai entendu des hommes de tous les rangs, de tous les partis. Un d'entr'eux, que je n'ai pu voir, m'a écrit, et j'ai cru trouver dans sa lettre l'expression de ce que j'avais recueilli dans beaucoup d'entretiens. L'extrait est ci-joint.

Je suis parti de Paris le 4, lendemain du 3 nivôse ; il paraît certain que Georges et son parti étaient alors en mouvement sur tous les points. Mais, hormis cette agitation, on n'a recueilli aucun fait particulier. Je dois dire qu'à la même époque rien, dans ces départements, n'annonçait, parmi les anarchistes, l'attente d'un événement important ; ils n'allaient point sur les routes et aux postes, comme au 18 vendémiaire ; leurs chefs ne leur avaient pas donné le mot ; enfin, ceux des quatre départements ne paraissaient pas avoir été initiés à ce forfait, tandis que tout indique qu'ils se tenaient prêts à profiter du premier.

On m'a assuré qu'au 18 vendémiaire des disposi-

Digitized by Google

tions sérieuses annonçaient, dans ces contrées, un renversement général de l'ordre établi. Les anarchistes avaient député à Paris des hommes éminents parmi eux. Ils étaient partout aux aguets et semblaient attendre le signal. Un fait, qu'on dit hors de doute, c'est que la gendarmerie avait reçu l'ordre de garnir les routes. Elle est commandée par un homme qu'on assure être tout dévoué aux factieux, et beaucoup plus disposé à obéir à l'autorité militaire qu'à celle du premier magistrat du département. Je dois insister fortement sur la nécessité de donner un chef sûr et bien intentionné à la gendarmerie, dans une division où l'armée est aussi considérable. Je reviens sur cet objet, parce que je le crois d'une grande importance.

J'évite les assertions positives, quand je ne puis les établir que sur des faits épars ; mais tous ceux que je rassemble indiquent un concert général, des chefs importants, une autorité principale, mais qui ne s'aperçoit que dans les ramifications éloignées, et dont la connexité ne se manifeste qu'à l'uniformité dans les mouvements ou l'inaction aux mêmes époques. Les anarchistes affectent de se montrer sûrs des troupes, et, en général, on pense que les premiers porteurs d'ordre seraient obéis, de quelque part qu'ils vinssent. A différentes époques critiques, des discours séditieux, des maximes d'indiscipline, des cris de haine ont été entendus dans quelques corps de garde et chambrées. Quelques officiers n'ont pas été plus réservés. Ces germes de discorde dorment ou sont présentement étouffés. Quant aux autres

Digitized by Google

fonctionnaires publics, je crois que les mieux intentionnés eux-mêmes n'eussent pas fait grande résistance. Ils auraient docilement reçu le joug ou se seraient éparpillés.

J'ai entendu des discours préparés sur les dangers que courent les acquéreurs de domaines nationaux. J'ai demandé des faits ; on m'a dit qu'il serait dangereux de me les faire connaître. Je ne puis croire à ces vagues dénonciations ; car, en même temps, on demande de toutes parts que la suspension mise à des ventes de diverses natures soit levée.

On voit percer, dans les entretiens avec les hommes de ce parti, le désespoir d'avoir été dépouillés du pouvoir dont ils ont si mal usé ; ils feront les plus grands efforts et se porteront à tous les excès pour le recouvrer. A la fausseté des rapports qu'ils m'ont faits, et sur les lieux mêmes, j'ai pu juger combien ceux qu'ils envoient au loin méritent peu de confiance. Ils ne voient de salut que dans le désordre et la confusion. Tout agent de gouvernement qui est ami de la règle et montre de la fermeté est leur ennemi naturel. Il n'y a point de moyens qu'ils n'emploient pour le perdre. La paix est leur fléau, la guerre leur espoir. J'ai entendu des dénonciations absurdes, dont le but était de faire prendre des mesures violentes contre des hommes paisibles, dans l'espérance de les forcer ainsi à reprendre les armes.

On dit les chouans et les anarchistes d'accord et coalisés ; mais je ne les crois aucunement liés, quoique des intérêts semblables rendent souvent leur marche uniforme.

Digitized by Google

On distingue, à des marques certaines, les amis de l'ordre et les anarchistes. Les deux partis sont en présence, mais bien différents dans leurs moyens et leurs dispositions; les uns armés, prêts à l'attaque, ayant leur plan formé, des rapports cachés, et fortifiés par la connaissance d'un danger commun et toujours croissant; les autres passifs, disposés à seconder le gouvernement, mais s'en remettant à lui seul de leur défense, et sans énergie, sans unité et sans ressources, si leurs ennemis parvenaient jamais à le mettre en péril.

Tous les hommes sages m'ont conjuré d'appeler l'attention du gouvernement sur la composition de la garde nationale à Rennes, à Saint-Malo et dans quelques autres villes; elle date du temps de l'oppression; les grenadiers et les canonniers y seraient sans réserve à la disposition des anarchistes. Dans un moment de trouble, la force est tout entière dans leurs mains, et ces hommes qui n'offrent aucune garantie peuvent en abuser d'une manière funeste. Il importe, et surtout depuis les derniers événements, de l'organiser promptement, de décomposer ces corps, de les fondre parmi les autres citoyens, et de charger, comme on l'a fait partout ailleurs, les autorités locales de ce changement indispensable.

A Caen, les seuls hommes qui aient les armes en main, sont ceux à qui, autrefois, il eût été interdit d'en avoir. Je parle de cette ville, quoiqu'elle ne soit pas de ma mission, mais je cède aux inquiétudes de beaucoup d'excellents citoyens.

La gendarmerie à cheval n'inspire pas moins d'a-

Digitized by Google

larmes; le remède consiste à déplacer les individus.

On laisse subsister tous les éléments d'un nouveau désordre, si on souffre que la force soit dans des mains capables d'en abuser.

Des *préfets* bien choisis, des *généraux* dont les liaisons et les principes ne puissent causer aucune inquiétude, des *chefs* de la gendarmerie d'une sagesse et d'une fidélité à toute épreuve; beaucoup de confiance en des hommes ainsi choisis; les traitements et la solde exactement payés, et, dans aucun cas, la paix intérieure ne sera troublée. Je répète que les déficits, les arriérés, l'insuffisance des recettes, l'excès des dépenses, sont des causes certaines de décadence et de ruine, comme la misère est une cause d'indifférence et même d'aversion pour le gouvernement.

La sagesse du général Hédouville rend la paix à ces contrées, si longtemps malheureuses. Je crois que la plus haute confiance lui est due, et quand je la demande, c'est au nom de tous les gens de bien des quatre départements et, je crois pouvoir dire, sans exception. Je pense qu'il convient de le consulter, pour savoir s'il est à propos de faire cesser l'état de siége de beaucoup de villes de ces contrées.

Cette situation doit cesser aussitôt qu'elle n'est plus nécessaire; les magistrats civils, et surtout ceux dont les fonctions sont gratuites, se plaignent vivement d'être sans autorité, sans considération, et il devient difficile de trouver des citoyens disposés à remplir ces places. La présence et le voisinage des

Digitized by Google

flottes anglaises peuvent néanmoins rendre ces dispositions indispensables. Le gouvernement a sans doute les renseignements nécessaires pour en juger.

Au reste, la conduite des troupes n'excite, en ce moment, aucune plainte.

Des renseignements locaux et détaillés sur chaque département m'ont été fournis par les préfets ; ils seront joints à ce rapport.

Si on me demandait le modèle d'un administrateur, je nommerais le citoyen Borie, préfet d'Ille-et-Vilaine.

L'établissement des commissaires généraux de police à Brest et à Lorient est considéré généralement comme d'une médiocre utilité et fort disproportionnée à la dépense. On conçoit qu'avec des bureaux et beaucoup d'employés ils peuvent parvenir à donner à leurs fonctions une apparence d'utilité ; c'est après une année d'expérience qu'on pourra juger s'il y a utilité réelle. Mais déjà il n'y a qu'une opinion à cet égard, parmi les personnes qui jugent sans intérêt. Un employé de la police eût fait le même service moins chèrement.

Les écoles centrales doivent être promptement réformées. Les professeurs de langues mortes, de physique, de mathématiques et de dessin ont presque seuls des élèves. Les professeurs d'histoire et de législation n'ont point de disciples, et plusieurs ont la bonne foi de convenir qu'il leur est impossible d'en faire venir à leurs leçons.

Malheureusement, il n'y a, dans quelques villes, ni écoles primaires, ni écoles secondaires, et il faut que

Digitized by Google

le professeur de latin enseigne à ses écoliers jusqu'à l'écriture.

A Saint-Malo, ville de troisième ordre, l'enseignement est aussi peu avancé qu'à Pontivy, bourg d'une médiocre importance.

La misère qui règne dans les prisons et dans les hôpitaux exigerait de moi de longs détails. J'ai presque été suffoqué en entrant, à Saint-Servan, dans une prison où des malheureux étaient détenus. Ces rapports affligeants ont été adressés aux ministres.

Le seul établissement de ce genre que j'aie vu avec une satisfaction sans mélange, est celui où l'on reçoit, à Rennes, toutes les femmes qui se présentent pour faire leurs couches. Cet utile établissement a été conservé par l'excellent préfet d'Ille-et-Vilaine.

Le pays que j'ai parcouru a dû sa prospérité à la navigation, aux pêcheries, au commerce. J'ai dû ne pas négliger ces objets importants. Ils sont tous dans un état de grande souffrance. La presqu'île subsistait autant des produits de la mer que de ceux de la terre.

Port-Brieux, Port-Malo et la Côte-du-Nord étaient la pépinière de nos meilleurs matelots. La détresse y est présentement générale. Tant d'hommes que la navigation salariait, alimentait, sont réduits au plus extrême dénuement, depuis qu'elle a entièrement cessé.

Les pêcheries, même près de nos côtes, sont interrompues ou soumises à des gênes nécessitées par la présence des Anglais et le danger d'une commu-

Digitized by Google

nication trop facile. Une mauvaise année prive les habitants des produits de la terre, et la mer, qui leur offre en dédommagement ses abondants produits, leur est pour ainsi dire interdite.

On trouve à Saint-Servan et à Saint-Malo des déportés ou réfugiés de Saint-Pierre-de-Miquelon, de Saint-Domingue et des autres colonies, réduits à une profonde misère. Ils ont tous des lettres ou promesses de secours, et, depuis deux à trois ans, ils n'ont rien reçu.

Lorient, cette ville qu'enrichissaient l'Amérique et l'Asie, est aujourd'hui ruinée. Les commerçants, qui envoyaient des navires aux deux Indes, sont réduits à un petit commerce de détail qui sustente à peine leur famille. Les marins nombreux, mal payés, dont l'attente se prolonge, depuis quelques années, par des promesses qui ne sont pas tenues, les invalides, les veuves, les pères et les mères des blessés, des prisonniers, témoignent ouvertement leur chagrin de n'avoir entre les mains qu'un titre inutile de pensions ou de secours.

Ils voient la décadence croissante du grand établissement de la marine française. Le mécontentement a formé une masse nombreuse de gens qui attribuent leur misère à la Révolution, et qui sont prêts à joindre quiconque leur offrira du soulagement. C'est en grande partie à l'état déplorable de tant d'individus qu'il faut attribuer la fidélité avec laquelle le brigandage se recrute. Il n'y aurait pas un voleur, s'il y avait du travail et du salaire pour tout le monde ; c'est aujourd'hui une profession que l'on

Digitized by Google

prend et que l'on quitte, suivant que l'on est plus ou moins pressé par le besoin. J'ai été frappé de l'indifférence avec laquelle on parle, dans ces départements, de meurtres, d'assassinats. Tous les jours on me rapportait que quelques habitants avaient été tués, une diligence pillée, des caisses volées, des percepteurs enlevés. A l'indifférence avec laquelle on raconte ces événements, on croirait que ces pays, ainsi troublés, sont dans leur état naturel.

Les manufactures de toile qui, avant la Révolution, trouvaient un débit avantageux en Espagne et même en Portugal et dans nos colonies, languissent depuis que ces débouchés sont obstrués ou fermés. C'est dans ces contrées, encore plus que partout ailleurs, qu'on reconnaît la grandeur du mal qu'ont fait à la France ceux qui ont perdu nos colonies. Cette plaie est une des plus difficiles à guérir.

Le besoin de parcourir de nouveau les mers et le globe se manifeste dans nos ports. On croit qu'il y a des capitaux cachés, qui n'attendent que la paix pour paraître. Il n'est pas nécessaire que le gouvernement détermine la direction à donner au commerce, mais il est indispensable de se préparer au grand changement qui doit résulter de la cessation de la guerre. Nos matelots, privés d'emplois pendant cette guerre, ont, pour ainsi dire, perdu l'habitude d'une profession qui exige un exercice continuel. Il faut faire une autre distinction entre cette classe d'hommes et celle des soldats. Presque tous les matelots sont mariés ; leur paye fait vivre leur famille ; si elle leur est retirée, ils désertent. On demande, de toutes parts, de

Digitized by Google

l'occupation pour tant de bras forcément oisifs ou employés à mal faire.

Vingt-cinq mille Français prisonniers, sept à huit mille autres qui servent sur les vaisseaux anglais, rentreront à la fois dans nos ports. Un tiers de ces hommes est l'élite de notre marine. Ils ne trouveront pas, comme après les guerres précédentes, pour aliment de notre navigation, les immenses et riches produits de nos colonies. Les pêcheries, qui depuis vingt ans ne se soutiennent que par des primes ou d'autres moyens artificiels, ne peuvent plus être exploitées avec la même activité qu'avant la Révolution. Nous cherchons vainement à lutter, par des moyens ordinaires, contre les Anglais et les Anglo-Américains. Ce n'est que par des efforts extraordinaires que nous retiendrons une partie du commerce colonial prêt à nous échapper. Nous n'avons plus à offrir à l'Europe ces immenses produits de denrées privilégiées qui rendaient nos tributaires toutes les nations qui n'en possèdent point. Le commerce de nos colonies ne pourra se relever qu'avec lenteur et de grandes difficultés. Les dispositions à faire sont toutes dans nos mains et peuvent être préparées par le gouvernement, dans sa sagesse et sans l'entrave des négociations.

Les circonstances sont favorables pour nous faire participer au commerce de la Baltique, dont la navigation est, après les pêcheries, la première école de marine.

Nous nous garderons bien cependant de renoncer aux pêcheries du grand banc et à celle des mers qui

Digitized by Google

baignent les côtes de l'Ile. Quelqu'éloigné que je sois des encouragements qui détournent les capitaux d'un canal naturel pour les diriger forcément vers un autre, l'objet est si grand et si important qu'il a presque seul déterminé mon voyage à Saint-Malo. J'y ai recueilli des mémoires et des renseignements qui mériteront l'attention du gouvernement, lorsque les négociations s'ouvriront pour la paix maritime [1].

Les réformes faites à la marine n'ont point produit l'effet qu'on s'était promis; elles sont éludées par de prétendus services d'activité. Il est indispensable de réduire les salaires et de supprimer des salariés. Il y a des réformes qui sont illusoires, puisqu'elles n'ont pas rempli leur objet; il ne faut pas craindre d'y renoncer pour en adopter de nouvelles réelles et efficaces.

L'opinion que les établissements sont tous beaucoup trop multipliés se dirige pareillement contre les tribunaux. Dans plusieurs départements, ceux de première instance pourraient être réduits à moitié, et ceux d'appel diminués d'un tiers pour toute la République. J'ai eu des preuves multipliées que,

[1] Je ne puis taire une observation que m'ont faite de pauvres marins sans salaires, dans quelques-uns des lieux où sont établis les télégraphes; c'est que cette ingénieuse invention ne rend pas un service proportionné à ce qu'elle coûte. Un vieux pilote me dit : Passe pour nos signaux des côtes, ils sont bons à la défense; mais si, au bout de l'an, on mettait par écrit toutes ces paroles qui s'en vont par les airs, on verrait qu'elles sont bien légères pour tant d'écus. *(Note du rapporteur.)*

Digitized by Google

dans plusieurs tribunaux, les affaires manquent aux juges.

Je voudrais finir, et cependant quelques réflexions sont encore nécessaires. Après avoir vu, au centre du gouvernement, comme il prépare et transmet les règles que les autorités subordonnées doivent suivre, j'ai été voir au loin si elles répondent exactement à cette impulsion, et si elles agissent dans la direction qu'il a entendu leur donner. J'ai voyagé dans chaque département, au lieu d'attirer à moi, sur un seul point, tous les agents principaux. Les découvertes que j'ai faites n'auraient pas été obtenues, sans ces visites locales, et je les crois indispensables. D'ailleurs, elles plaisent aux habitants, les consolent en partie, et leur font espérer un meilleur avenir.

J'ai pu me convaincre que plusieurs agents ne se meuvent pas dans le plan tracé, qu'il y en a de superflus; que quelques-uns obéissent à une impulsion contraire, que l'ensemble manque à plusieurs opérations. L'utile institution du Conseil d'Etat a eu en partie pour objet l'unité et l'accord dans toutes les parties du gouvernement, et de réunir, sous les yeux des Consuls, ce que la distribution des ministères tiendrait trop divisé. Je crois m'être assuré que ce but n'est pas complétement atteint. Chaque département ministériel tend, peut-être sans dessein, mais certainement a une tendance à faire un Etat à part. Chacun veut avoir ses employés, ses administrateurs, ses troupes, et, au lieu de chercher à diminuer le nombre de ses agents, regarde comme un avantage toute

Digitized by Google

institution, tout établissement nouveau qui met plus d'emplois à sa disposition [1].

Mais les dépenses en sont augmentées, et le revenu public, au lieu de s'accroître, a diminué.

On remarque aussi que les départements ne sont pas régis d'une manière uniforme. Les dispositions particulières des préfets et de quelques autres fonctionnaires suffisent pour introduire des différences très-sensibles. D'un autre côté, ces magistrats, subordonnés à différents ministres, n'en reçoivent pas toujours des ordres parfaitement concordants, et, dans l'exécution, ils font prévaloir ceux qui ont le plus d'accord avec leurs opinions. J'ai vu des départements limitrophes où les mêmes objets étaient régis par des principes contraires.

Une seule pensée, dans le cours de ma mission, prévaut et domine sur toutes les autres : c'est que de grandes réformes sont indispensables, et qu'il est impossible que le gouvernement s'affermisse, si elles sont trop différées.

Je crois que nos missions doivent avoir une plus longue durée que celle qui est déterminée par nos instructions. J'ai prolongé la mienne et j'aurais voulu y donner encore plus de temps.

J'ai préparé des doubles expéditions des procès-verbaux relatifs à chaque département et de toutes

1 Forêts, écoles de médecine, ingénieurs et géographes de la guerre, de la marine, des ponts et chaussées, des relations extérieures. Capitaines de ports, officiers d'administration, etc. *(Note du rapporteur.)*

Digitized by Google

les pièces qui s'y rapportent. J'ai proposé diverses questions aux préfets, ils m'ont répondu, et les cahiers de renseignements pourront être envoyés au département de l'intérieur; ils contiennent des détails importants, mais trop particuliers pour entrer dans mon rapport, où ils ont cependant été résumés.

Je crois inutile de déterminer quels seront les honneurs rendus aux conseillers d'Etat en mission.

Je n'ai négligé aucune occasion de prendre connaissance de l'état de l'agriculture. Je suis entré dans quelques fermes, j'ai conversé avec les laboureurs. La saison m'a permis de voir les champs et les terres destinés à la culture, dans un voyage de 300 lieues en des pays différents. J'ai été satisfait de l'état des campagnes. Le système agricole des Bas-Bretons demande, sans doute, de grandes améliorations; mais la guerre n'a point diminué les travaux. Il paraît même que les produits ont reçu de l'accroissement de la vente et mise dans le commerce des biens appartenant, avant la Révolution, aux gens de main-morte.

Je croirais que cette partie importante de la prospérité publique laisse peu à désirer, si l'état des édifices ruraux n'exigeait presque partout des capitaux considérables, soit pour les entretiens, soit pour les reconstructions; mais on ne fait aucune des avances qui supposent qu'on compte sur une grande stabilité et une longue durée.

Digitized by Google

Séance d'un conseil convoqué à Pontivy par Barbé-Marbois, conseiller d'Etat, présidé par lui et composé du général Hédouville, commandant la 13e division militaire, et des préfets du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord, tenu le 19 nivôse an IX.

Le conseil a eu pour objet la situation politique, militaire et administrative de ces départements.

L'histoire des troubles de ces départements, rappelée dans cette conférence, n'est pas nécessaire ici. Il ne faut remonter qu'à l'époque à laquelle Georges, violant sa promesse, a reparu dans la presqu'île, accompagné de Mercier son guide et son conseil, de Guillemot, de Pierrot, et de Le Paige, autrement appelé de Bar. Georges alors ramena d'Angleterre vingt à vingt-cinq prisonniers à qui le gouvernement anglais a donné la liberté; ils forment la garde de cet homme et on les dit gens déterminés.

Ces chefs étaient munis d'instructions du gouvernement anglais différentes de celles dont ils avaient été précédemment chargés. On ne peut guère douter qu'ils n'aient eu ordre de ne point troubler les magistrats civils et même les commandants et généraux dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ont cessé d'inquiéter les prêtres soumis, et ils ont, au contraire, dirigé leurs efforts et leur haine contre les non conformistes, dont ils ont regardé la conduite modérée comme une défection. Ce n'est pas qu'ils aient eu partout une conduite uniforme à cet égard; ils ont

Digitized by Google

observé que la persécution des prêtres rendait les persécuteurs odieux aux paysans, et, dans le Morbihan, ils laissent les soumis et les insoumis parfaitement tranquilles. Ils ont traité d'une manière cruelle les déserteurs de leur parti qu'ils ont soupçonné en même temps de servir activement le parti républicain. Il paraît que le vol des diligences leur était pareillement ordonné; mais ils ont reçu ordre de ne pas attaquer sur les routes des voyageurs désarmés; ils paraissent vouloir se donner la couleur d'un parti organisé sur des principes d'ordre et de bonne discipline. Ils cherchent même à rassurer les habitants en punissant de mort les chouans voleurs ou incendiaires. Ils ont récemment fusillé trois des leurs qui étaient la terreur du canton de Locminé, et ils en ont battu deux de verges pour délits contre leur police et leurs règles intérieures.

En s'emparant des fonds appartenant au Trésor public, ils troublent les services en augmentant leurs propres ressources. Georges avait apporté d'Angleterre huit mille guinées. L'apparition inattendue de ces hommes a d'abord agité ces départements. Ils ont eu, ils ont encore des bandes disséminées dans la presqu'île. Ils y ont commis divers forfaits; l'évêque Audrain a été assassiné; d'autres meurtres ont été commis, des percepteurs volés, des granges et greniers pillés. C'est dans le même temps que deux chasseurs des gardes du général Hédouville, étant tombés entre leurs mains, ils furent d'abord démontés et désarmés par vingt-quatre hommes bien montés et en uniforme qui ressemble en partie à celui de

Digitized by Google

la gendarmerie. Les deux chasseurs, conduits dans un taillis, se croyaient près d'être mis à mort, quand les chouans leur restituèrent tout ce qu'ils leur avaient pris, les renvoyèrent au général Hédouville, et les chargèrent de lui dire qu'ils étaient bien aise de lui rendre deux hommes à cheval; que, s'ils eussent été gendarmes, ils auraient été fusillés, et que le chef qui les renvoyait au général Hédouville s'appelait Mercier.

Leur procédé à l'égard du préfet du Finistère est encore plus extraordinaire : après avoir assassiné un des gendarmes de sa garde, leur chef ne craint pas de se nommer à ce magistrat témoin de son crime; il fait d'autorité restituer un sabre à son domestique et lui laisse toute liberté de poursuivre son voyage.

Tandis qu'ils montrent ces égards aux chefs mêmes et aux officiers républicains, ils poursuivent à outrance la gendarmerie nationale et lui font une guerre à mort.

Mais quoique leurs bandes paraissent de tous côtés, on a lieu de croire qu'ils sont peu nombreux; au moment où je suis arrivé dans ces départements, on en arrêtait des troupes de douze, de quinze, de vingt, et leur parti en a conçu de justes alarmes. Six ont péri dans diverses rencontres et deux furent tués assez près de Vannes, le lendemain de mon arrivée. Les fonds donnés par l'Angleterre sont épuisés. L'activité et la vigilance du général Hédouville déconcertent leurs plans; ils se voient dénoncés par leurs anciens partisans et ne savent à qui s'en prendre. Ils sont bien convaincus du dégoût des habitants

Digitized by Google

pour leur parti. On est persuadé que ceux-ci demeureront constamment en repos, à moins qu'un débarquement considérable d'Anglais et d'émigrés ne change ces dispositions. Il faudrait même des forces bien supérieures pour exciter une nouvelle rébellion. Les prêtres et les émigrés rentrés témoignent de l'attachement au gouvernement. On doit croire même que cet attachement est sincère, car les chefs chouans se montrent très-irrités contre les uns et les autres, et assurent que ce n'est pas là ce qu'ils avaient promis au gouvernement anglais quand il leur a permis le retour en France.

On assure même que les prévenus d'émigration reçus dans le sein de la République y rapportaient des dispositions hostiles, qui ont été changées par la certitude qu'ils ont acquise, depuis leur retour, que tous les ressentiments étaient éteints.

Tel est l'état des affaires des chouans, et il n'est pas satisfaisant pour eux. Guillemot montre le plus grand découragement, et il a dit que, puisque les chefs de sang royal qu'on avait annoncés ne se présentaient pas, c'en était fait de la ligue bretonne. Il est de la prudence, néanmoins, de ne pas croire que ce parti est entièrement étouffé; il sommeille, ou plutôt il se cache et cherche, en attendant de se montrer, à imprimer une terreur secrète. Un brigand, appelé Desjardins, qui réside dans le département des Côtes-du-Nord, semble même s'écarter du plan suivi ailleurs contre les fonctionnaires publics. Il attaque les maires et officiers municipaux des communes rurales; il en a fait attacher quelques-uns sur

Digitized by Google

des planches; ainsi garottés, on les bâtonne cruellement. Il est devenu difficile de trouver des officiers pour remplir ces fonctions; quelques-uns même y renoncent après les avoir acceptées. L'état de siége du département réduit pour ainsi dire à rien des fonctions qui, étant gratuites, devraient au moins procurer de la considération. Les citoyens en paraissent fort dégoûtés. Il en est de même des juges de paix, et on peut présumer que ces brigands veulent introduire l'anarchie dans ces contrées, en effrayant les officiers publics et leur donnant de l'éloignement pour ces fonctions. Malgré la faiblesse des chouans, ils parviennent quelquefois à répandre des inquiétudes, même dans les grandes communes telles que Vannes et Saint-Brieuc.

On croit assez généralement, à l'agitation qui a régné parmi les chouans et même parmi quelques habitants, au 3 nivôse dernier, qu'il y avait du rapport entre l'insurrection préméditée dans la presqu'île et l'attentat contre le premier Consul. Cette agitation se produisait encore lors de mon arrivée.

Quoique tout semble apaisé pour le moment, il ne faut pas croire que ce calme soit très-durable. Outre le parti chouan, il y a des brigands qu'il n'est pas facile de distinguer d'eux; on voit, dans les unes et les autres de ces bandes, des Autrichiens, déserteurs de ce corps où on les avait enrégimentés. Ces hommes, dans le plus profond dénuement, prennent où ils peuvent et se joignent à quiconque peut prolonger leur misérable existence par quelques moyens que ce soit. Mais ce n'est pas là le seul fond de recrute-

Digitized by Google

ment pour le désordre ; la misère est extrême dans ces départements ; les marins y sont sans emploi ou sans salaire ; les artisans, les ouvriers en toile ont cessé de travailler, faute de débouchés, ou parce que le prix excessif du pain et la disette du blé noir ne permettent plus d'employer des journaliers. Ces causes, qui subsisteront longtemps, offriront aux chefs des brigands des moyens assurés d'entretenir les forces de leur parti. Ce serait bien pis encore, si l'armée était irrégulièrement payée. Le soldat, mal vêtu, mal nourri et sans salaire, passerait infailliblement du côté où il espèrerait trouver ce qui lui manque.

Outre les moyens ordinaires de se recruter, ils se flattent d'empêcher la désertion, en punissant de mort ceux qui, après leur avoir promis fidélité, les abandonnent ; ils ont même recours à l'incendie des granges et au poison.

On attribue à cette marche, nouvellement introduite parmi eux, l'enlèvement de Bec-de-Lièvre et du jeune homme, appelé Lainé, qui habitait avec le premier dans la presqu'île de Sarzeau.

Le général Hédouville et le préfet du Morbihan, où cet événement s'est passé, croient que des agents même de la police, qui sont vendus à Georges, l'ont averti que Bec-de-Lièvre et Lainé étaient dévoués au gouvernement républicain et avaient pris l'engagement de le servir de tous leurs moyens contre le parti royaliste. Il est à croire que des avis auront été donnés de Paris, à ce sujet, soit indiscrètement, soit criminellement.

Le Finistère était resté tranquille jusqu'au 29 bru-

Digitized by Google

maire, époque de l'assassinat de l'évêque de Quimper. Treize hommes le massacrèrent aux cris de : Vive le roi ! et en lui reprochant d'avoir trois fois voté la mort de Louis XVI. Les préfets ont observé qu'il n'y avait pas un seul amnistié parmi ces treize assassins.

C'est dans le même temps que Le Paige de Bar adressait des commissions à des gentilshommes du pays pour organiser un parti en faveur de la royauté et agir comme commissaires du roi. On assure qu'aucun n'a accepté.

Alors le préfet reconnut que le Finistère était, comme les autres départements de la presqu'île, troublé par des agents secrets du gouvernement anglais. Les circonstances de l'attaque dirigée contre lui, le 16, achevèrent de l'éclairer. Trente brigands l'arrêtent sur la route ; un des trois gendarmes qui l'escortaient tombe à la première décharge ; les autres en fuite, le préfet, resté seul, se nomme. Le chef des brigands, surpris et déconcerté, lui recommande de cacher son nom ; il se nomme lui-même, rend au préfet ses papiers, fait restituer au domestique de ce magistrat un sabre qu'un brigand lui avait pris, et le laisse aller sain et sauf, tandis qu'on dépouille le gendarme assassiné.

Ils suivent, dans ce département, la même marche que dans les autres. On y fait aux gendarmes une guerre à outrance. On se propose de piller les voitures publiques. On épargne les particuliers et les magistrats, et partout les subalternes semblent obéir avec une grande docilité à ceux qui les commandent. Là, pareillement, ils veulent régner par la terreur et

Digitized by Google

ils sont parvenus à l'inspirer. En effet, ils y sont connus, leurs repaires ne sont point cachés aux habitants, et, jusqu'à présent, ceux-ci n'ont osé les dénoncer.

Dans tous les départements de la 13e division, à l'exception du Finistère, on trouve peu de prêtres assermentés ; il n'y en a point dans les campagnes ; le culte forcé y est expirant, ses ministres dans l'oubli et la misère, et quelques-uns mésestimés ; les évêques conformistes, gens de bien, seraient à peine connus en leur qualité de pasteurs, sans les mandements qu'ils publient de temps à autre.

Les prêtres insoumis sont retirés, se conduisent avec sagesse, exercent leurs fonctions modestement et sans éclat. Les préfets reconnaissent que c'est en grande partie à eux que l'on doit et le paiement facile des contributions, et la résistance des campagnes aux sollicitations et aux menaces de Georges et de ses émissaires. Les prêtres venus d'Espagne servent le gouvernement encore plus utilement que ceux qui arrivent d'Angleterre. Les préfets reconnaissent que leur bonne conduite a produit des avantages inappréciables ; ils pensent qu'on peut répondre des campagnes aussi longtemps qu'on sera sûr des prêtres. La misère générale ne permet pas, cependant, que leurs paroissiens leur payent un salaire, même modique. Quelques préfets désireraient pouvoir leur distribuer des secours. Il y aurait des avantages, mais, à mon avis, encore plus d'inconvénients.

Les prêtres ne seraient pas éloignés de faire la déclaration de soumission aux lois. Mais, après avoir

Digitized by Google

si longtemps et si violemment argumenté contre les serments et les déclarations, ils ne pourraient se rétracter sans perdre la confiance des fidèles. On répète ici, de tous côtés, ce qu'on dit depuis un an partout : il n'aurait pas fallu parler de promesse, c'est un brandon de discorde.

Les préfets disent assez uniformément que les amnistiés, les surveillés et les rentrés par radiation se conduisent sagement, et que plusieurs peuvent être comptés parmi les amis les plus sincères du gouvernement actuel et sont pleins de reconnaissance pour les bienfaits qu'ils en ont reçus.

Les préfets du Morbihan, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine n'ont point connaissance que les acquéreurs de biens nationaux aient été troublés dans leurs acquisitions. Il y a des ventes et des rétrocessions à quelques anciens propriétaires ; elles sont volontaires. Mais il y a, dans le département des Côtes-du-Nord, des exemples de rétrocessions forcées. Le préfet, qui s'en plaint, les a arrêtées et convient qu'elles sont rares.

Les détails qui précèdent ont servi à établir la véritable situation des départements de la 13e division. La suite de la conférence a eu pour objet de déterminer les mesures que les circonstances exigent pour le maintien de la paix intérieure ; elles se réduisent aux points suivants :

Continuer à traiter les prêtres et les amnistiés rentrés ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici et leur garder fidèlement la foi promise.

Réprimer sévèrement ceux qui violeront leurs en-

Digitized by Google

gagements ; mais ne pas s'en rapporter, à cet égard, à des accusations légèrement formées, que l'esprit de parti ne rend que trop fréquentes.

Instituer, aussitôt que faire se pourra, les tribunaux d'exception. Mettre un frein à la trop grande facilité avec laquelle les gendarmes tirent sur les fuyards qu'ils poursuivent, et encore plus aux exécutions de ceux qu'ils ont atteints et arrêtés, fussent-ils notoirement coupables. Il y a des exemples de ces exécutions, mais on doit dire qu'ils sont rares. Il n'en faut plus souffrir une seule, et l'institution des tribunaux d'exception en fait cesser le prétexte.

La gendarmerie à pied a donné un contentement général. Plusieurs préfets pensent que les brigands seront punis par la potence plus efficacement, pour l'exemple, que par la décollation ; ils sont persuadés que la crainte d'un supplice auquel l'opinion attache l'infamie en contiendra plusieurs.

Il est de la plus grande importance de payer exactement l'excellent corps de gendarmerie à pied. L'autre sert moins utilement. Tous sont mal logés ; les loyers des casernes ne sont pas payés aux propriétaires, et ils sont sans moyens et sans volonté pour faire les réparations les plus urgentes.

Mais il n'est pas moins essentiel de payer la solde de toutes les troupes avec plus d'exactitude que par le passé, de les vêtir, de les chausser, de pourvoir à tous leurs besoins ; autrement il faut s'attendre aux plus grands désordres, aux violations de caisses, au pillage des greniers, aux réquisitions, à un état de

Digitized by Google

guerre entre les habitants et les soldats, et peut-être à la défection de quelques corps sur lesquels les mécontents ont déjà une grande influence.

A Pontivy, département du Morbihan,
le 19 nivôse, an IX.

(Signé) BARBÉ-MARBOIS.

Extrait d'une lettre adressée au Conseiller d'Etat en mission dans les départements de la 13e division militaire.

« Quatorze mois de repos et d'un bon gouverne-
« ment ont ramené parmi nous l'état social qui tom-
« bait en dissolution. On y était royaliste, parce
« qu'on ne voyait pas d'autre moyen de salut. On a
« cessé de l'être quand les propriétés et la sûreté
« personnelle ont cru trouver dans le nouveau gou-
« vernement une garantie suffisante. Une seule in-
« quiétude trouble cet état de bonheur; c'est qu'il
« dépend de choses précaires.

« Au reste, les classes ignorantes jouissent sans
« y regarder d'aussi près; tenez-vous en garde con-
« tre les protestations d'attachement inébranlable au
« gouvernement. Vous n'êtes pas encore assez avan-
« cés; mais il y a reconnaissance sincère et vérita-
« ble admiration, car tout ce qui s'est fait semble un
« prodige.

« Vous savez combien notre noblesse a été re-

Digitized by Google

« muante. A l'exception de quelques fous, nous avons « renoncé à cette chimère. Elle chancelle dans les « pays où elle n'a pas encore été renversée, et nous « regardons comme une extravagance la supposition « qu'elle puisse renaître ici, où elle a été si complé- « tement anéantie.

« Je vois, par la situation des émigrés soumis ou « autres en surveillance, qu'ils sont les plus exposés « à la haine de Georges et de son parti. »

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

PAR LE CITOYEN FOURCROY

Conseiller d'Etat,

DE SA MISSION DANS LA 12e DIVISION MILITAIRE
PENDANT LE MOIS DE NIVOSE AN IX [1].

..... Le quatrième et dernier conseil que j'ai tenu à la Rochelle, avec les préfets des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure; à Nantes, avec ceux de la Vendée et de la Loire-Inférieure, avait pour objet de prendre des renseignements sur la situation politique, militaire et administrative de leurs départements, sur les sous-préfets, les administrateurs civils et militaires, sur les hommes dangereux parmi les chouans.

Ces deux conseils, qui ont été les plus longs et les plus instructifs, m'ont fourni une suite si considérable de notes sur toutes les parties de l'administration,

[1] Nous avons omis, à cause de leur peu d'intérêt, les premiers chapitres de ce rapport qui roulent sur la comptabilité et sur le personnel administratif.

Digitized by Google

que j'ai cru devoir les insérer dans un tableau volumineux qui est annexé aux procès-verbaux de ces conseils.

J'en présenterai ici quelques résultats généraux, concernant les objets spécialement indiqués dans les instructions qui m'ont été remises :

1° La situation politique des quatre départements ne donne lieu à aucune inquiétude fondée. Aucune menace de trouble ne s'y est fait apercevoir; on a témoigné un attachement marqué au gouvernement, par l'horreur qu'a inspiré aux citoyens l'affreux complot du 3 nivôse ;

2° Leur situation militaire est satisfaisante. Les troupes s'y conduisent bien. On désire un plus grand nombre de gendarmes à pied, qui rendent de grands services ;

3° Les préfets sont, en général, contents des sous-préfets. Cependant, sur les cinq de la Charente-Inférieure, celui de Marennes ne fait presque rien ; sur les cinq de la Loire-Inférieure, deux, celui de Savenay et celui d'Ancenis, sont faibles ; sur les trois de la Vendée, celui des Sables est très-faible et méprisé de ses administrés ;

4° Les quatre préfets ont observé que la sous-préfecture de leur arrondissement, réunie à la préfecture, surcharge les préfets de détails qui entravent leur marche et leur ôte même une partie de la considération dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions ;

5° Les chefs de chouans sont surveillés et ne doivent, en ce moment, donner aucune crainte, parce que,

Digitized by Google

sans argent et sans moyens, ils n'exercent aucune influence dangereuse sur les habitants qui sont fort éloignés de l'insurrection dans ces départements. Suzannet paraît être le plus dangereux de ces chefs dans la Loire-Inférieure. Dans les Deux-Sèvres, Coulon, Saint-Félix, Céris et Beauveau sont les plus redoutables. Le premier est retiré chez une veuve, dans la commune de Tout-le-Monde, département de Maine-et-Loire; les trois autres sont à la tête d'une trentaine de brigands dans la forêt de Vésins. On est à leur poursuite.

6° Les prêtres refusent presque partout la promesse de fidélité à la Constitution. La plupart sont néanmoins tranquilles. Quelques-uns prêchent la révolte, détournent les habitants de payer leurs contributions. Il en est fait un rapport détaillé par les commandants de gendarmerie au ministre de la police.

7° Les conseils de préfecture sont en général bons et remplissent bien leur mission. Il en est de même des conseils de département. Quant aux conseils d'arrondissement, formés d'hommes attachés à leurs localités, ils paraissent aux quatre préfets ouvrir une source continuelle de disputes sur le répartement *(sic)* des contributions; ils le croient une institution plus gênante qu'utile.

8° Les maires et leurs adjoints ne sont bons ou passables que dans les grandes communes. Dans les villages, ils sont sans lumières et sans moyens. Les registres de l'état civil sont très-mal tenus et donneront naissance, dans quelques années, à une foule

Digitized by Google

de procès désastreux. Beaucoup de personnes ont refusé ces places, et les préfets ont eu beaucoup de peine à les faire accepter.

9° Les commissaires de police sont assez bons; il est instant de déterminer leurs fonctions et leur compétence par rapport aux maires. La plupart ne sont pas payés.

10° Les juges de paix sont, en général, peu éclairés et même mauvais. Ils ont une morgue et souvent une exagération fâcheuses. Ils contrecarrent les autorités administratives, surtout par rapport aux prêtres dont ils ne devraient pas se mêler. En général, ils abusent de leur titre et de leur nomination par le peuple. Leurs greffiers commettent souvent des exactions criminelles.

11° Les tribunaux criminels sont bons dans les Deux-Sèvres et la Charente-Inférieure. L'exagération domine parmi les membres de celui de la Loire-Inférieure; ceux de la Vendée sont faibles et versatils. On se plaint, dans les quatre départements, des jurys d'accusation et de jugement; ils sont détestables par leur ignorance.

12° On est en général content des tribunaux de première instance et de commerce. Les commissaires du gouvernement près les tribunaux se conduisent bien, excepté ceux de Châteaubriant dans la Loire-Inférieure et de Montaigu dans la Vendée.

13° La gendarmerie à cheval n'est pas si bien composée ni si utile que la gendarmerie à pied. La première a contre elle d'avoir combattu les rebelles et d'en être haïe; la seconde, outre l'avantage que la

Digitized by Google

nature du terrain lui donne, est même inconnue aux habitants qui n'ont aucune raison de la haïr.

14° Les acquéreurs de domaines nationaux ne sont point inquiétés, à la connaissance des préfets, dans les quatre départements. Cependant, les rapports du chef de la gendarmerie présentent quelques faits contraires. Le préfet des Deux-Sèvres a réuni, dans un dîner, d'anciens propriétaires et des acquéreurs; il n'en a éprouvé que de bons effets.

15° Aucun des quatre préfets ne m'a fait de plaintes sur les fournisseurs dans le service de terre ou de mer pour leurs départements respectifs.

Conclusion. — Tels sont les résultats généraux de la mission dont j'ai été chargé par le gouvernement.

J'ai laissé de côté, dans ce compte sommaire, une immensité de détails qui se trouvent consignés soit dans les dix procès-verbaux, soit dans les pièces qui y sont annexées, soit dans le tableau volumineux qui accompagne le procès-verbal des conseils administratifs tenus avec les préfets.

J'ajouterai à toutes ces pièces quelques mémoires particuliers sur des sujets qui m'ont paru mériter l'attention spéciale du gouvernement. Ils rouleront : 1° sur l'état des routes; 2° sur les monuments et travaux publics, civils et militaires et de marine; 3° sur les chefs de chouans et la chouannerie en général; 4° sur les ministres des cultes; 5° sur l'approvisionnement des ports; 6° sur la Vendée.

J'ai cru devoir détacher de mon compte ces six

Digitized by Google

objets, soit à cause de leur importance, soit par ce que j'ai eu occasion de voir, par mes propres yeux, ce qui les concerne, soit enfin parce qu'il m'a été fourni des notes utiles sur quelques-uns d'entr'eux. Le gouvernement jugera, dans sa sagesse, si j'ai bien fait de provoquer toute son attention sur ces objets.

En remerciant le premier Consul de la confiance qu'il m'a témoignée dans cette mission, et de l'occasion qu'il m'a fournie de voir d'assez près les choses et les hommes sur lesquels il a bien voulu m'appeler à prononcer dans le conseil d'Etat, je crois devoir lui faire observer qu'une pareille mission, pour être bien remplie, aurait exigé d'autres lumières que les miennes et surtout plus de durée. A peine ai-je pu recueillir les principales données portées dans mes instructions. J'ai appris, en m'y livrant avec tout le zèle dont je suis capable, qu'en y consacrant plus de temps on pourrait connaître toutes les parties de l'administration publique avec une exactitude et une précision beaucoup plus grandes que le gouvernement ne peut en trouver dans les correspondances ministérielles. J'ai reconnu que les ministres, en demandant beaucoup aux préfets, avec l'intention d'ailleurs si louable de beaucoup savoir, fatiguent plus ces administrateurs qu'ils ne les stimulent, et que les renseignements qu'ils obtiennent ainsi sont bien au-dessous de ce que l'inspection et les entretiens peuvent faire obtenir sur les lieux. J'ai senti enfin qu'après quelques missions de cette nature on devait rapporter beaucoup de connaissances précieu-

Digitized by Google

ses à la chose publique et acquérir, en quelques mois, ce que le travail intérieur du conseil n'apprendrait qu'imparfaitement en quelques années.

(Signé) FOURCROY.

(Suivent les six mémoires spéciaux dont il est question ci-dessus [1]*.)*

I

SUR LES ROUTES

On se plaint généralement des routes en France. Partout elles sont dégradées au point que cette plainte se fait entendre d'un bout de la République à l'autre. Il semble donc qu'il soit superflu de la renouveler encore, et je m'en serais dispensé, si je n'avais pas eu l'occasion de voir par moi-même, et pendant un assez long voyage, plusieurs faits que le gouvernement doit connaître avec exactitude pour pouvoir y porter un remède approprié.

Sur 350 milles (1000 toises anciennes) que j'ai parcourus dans ma mission, j'ai trouvé les quatre cinquièmes de la route dans un état de dégradation pres-

1 Sur la chemise qui contient ces six mémoires, on lit : « *Rapports séparés dont le premier Consul se propose de prendre connaissance.* »

Digitized by Google

que absolue. Il a fallu, pour les amener là, une incurie longtemps continuée, une absence totale de réparation pendant plusieurs années. La route de Tours à Poitiers, à Niort, à la Rochelle, celle de la Rochelle à Nantes, c'est-à-dire une grande route de plus de 100 lieues d'étendue, a été détruite, non-seulement par ce défaut de réparation, mais encore par la guerre de la Vendée, par l'abondance du roulage, par la charge excessive des voitures, par l'étroitesse de jantes des roues. A cela se joint la mauvaise nature des matériaux d'une partie de ces chemins, qui sont de la pierre calcaire fragile et se délayant dans l'eau. Les longues et fortes pluies qui règnent depuis plus de quatre mois ont ajouté aux causes déjà citées de dégradation. Les chaussées sont détruites presque partout; elles n'ont plus d'encaissement; les pierres en sont écartées, déplacées, brisées ou broyées : une boue liquide les remplace. Des ornières profondes, inégales et multipliées sillonnent de toutes parts la route, et n'en sont pas cependant les parties les plus dangereuses. Des trous de plusieurs mètres d'étendue et de cavité, remplis d'une terre molle qui en cache l'existence et l'entrée, forment de fréquents précipices où les voitures peuvent être englouties, lorsque les conducteurs ne les connaissent pas exactement et ne savent pas les éviter. Ce malheur devient presque inévitable lorsque deux voitures se rencontrent et sont obligées de se croiser. Aussi est-il très-commun de trouver des charrettes ou des carrosses renversés ou enfoncés de manière que, pour les tirer de ces trous, lorsqu'ils ne sont qu'em-

Digitized by Google

bourbés, il faut en creuser le devant, ce qui dégrade de plus en plus le chemin, et ensuite doubler le nombre des chevaux qui y sont attelés, ou y ajouter la force de plusieurs paires de bœufs.

Lorsque les matériaux des routes sont du grès, du silex, du quartz ou du granit, la dégradation n'est pas semblable à celle que je viens d'énoncer; mais elle est d'un autre genre qui n'est pas moins préjudiciable au roulage. Les pierres déplacées et sorties de leur encaissement forment des points saillants et des creux alternatifs qui retardent, arrêtent les roues, les font sauter et donnent aux voitures des secousses aussi violentes que répétées. Au danger d'embourber ou de verser succède ici le danger des ruptures et des bris de tous les fers. C'est dans ces espèces de routes que j'ai vu des roues de charrettes garnies sur leurs jantes de gros clous de fer à tête taillée à facettes, de manière qu'elles représentent des roues dentées destinées à s'engrener avec les inégalités du terrain. On juge que de pareilles machines sont autant d'instruments qui déchirent et dégradent les routes et qu'elles devraient être sévèrement prohibées.

Dans quelques parties de ces routes presque détruites, on a rechargé les ornières les plus profondes avec des pierres cassées jetées sans ordre dans le creux, et cette prétendue restauration y fait presque toujours plus de mal que de bien, parce que les premières voitures pesantes qui y passent déplacent les fragments mobiles, les retournent, les reportent à côté des ornières, augmentent celles-ci et sèment de

Digitized by Google

nouveaux obstacles sur la route. Ainsi c'est de l'argent et du travail entièrement perdu.

A ce récit non exagéré de la dégradation des routes, à laquelle il faut ajouter encore les ponts brisés, les garde-fous renversés, les levées éboulées, les eaux qui séjournent dans toutes les parties basses et qui défoncent sans cesse le reste des chemins, on conçoit que les accidents doivent être fréquents, que le voyage et les transports doivent être longs et difficiles, que les frais deviennent exorbitants. De là une des causes de la stagnation du commerce, de l'augmentation du prix des marchandises, de l'impossibilité des approvisionnements de plusieurs lieux. C'est ainsi qu'une quantité de blé, valant 18 fr. à Nantes, coûte une égale somme pour être transportée par terre à Brest. J'ai vu les rouliers, ne pouvant marcher que par caravane de sept à huit, ayant chacun de six à huit forts chevaux à leur voiture, aller les uns après les autres, se prêtant alternativement leurs chevaux pour sortir des ornières où leurs roues sont engagées. Je les ai vus payant à regret et avec humeur le droit de passe, après avoir été arrêtés longtemps à quelque distance des barrières ou voyant de près, en les passant, le lieu où ils allaient être embourbés. J'en ai rencontré qui se disputaient et se colletaient même avec les commis. Dans beaucoup d'endroits, j'ai vu avec douleur les charrettes et les voitures quittant la grande route et traversant, dans des espaces de 100 à 200 mètres, les terres labourées où chacun se fraye un chemin et empiète peu à peu sur les propriétés rurales. Les

Digitized by Google

rouliers ne font quelquefois que trois ou quatre lieues entre deux soleils. Il est impossible de s'engager la nuit dans de pareilles routes.

J'ai eu six fois ma voiture brisée, et trois fois, sur les six, il m'a fallu séjourner une demi-journée pour faire réparer, par des ouvriers maladroits, les avaries qu'elle avait éprouvées. Onze fois j'ai été obligé d'envoyer chercher des bœufs pour me tirer des boues où ma voiture était encaissée jusqu'au-dessus du moyeu des grandes roues.

J'ai calculé que d'ici à huit ou dix mois, si la saison des pluies est longue, et si elles continuent d'être abondantes, les communications seront entièrement interrompues entre plusieurs grandes villes et les transports seront tout-à-fait impraticables.

Il est donc urgent de prendre un parti sur cette dégradation des routes. Le mal est à son comble; il augmente chaque jour dans une progression effrayante, et ce mal est d'autant plus grand qu'il entraîne une foule d'autres maux à sa suite. J'ai souvent pensé qu'une bonne administration pourrait consister, presque uniquement, dans la multiplication et l'entretien exact des communications entre les différentes contrées d'un empire. Percez beaucoup de routes, ouvrez beaucoup de canaux, faites facilement et promptement communiquer les habitants d'un vaste pays entre eux, et vous aurez tout fait pour le peuple. Les hommes se rapprocheront, se verront souvent, seront sans cesse occupés d'augmenter leurs jouissances; la culture croîtra, l'industrie s'élèvera, le bien-être se répandra dans toutes les clas-

Digitized by Google

ses de la société, et partout régnera le bonheur, l'abondance et la tranquillité qui en est la suite. Celui-là, selon moi, serait un très-grand administrateur qui ne s'occuperait seulement que de chemins et de canaux; il pourrait presque oublier ou négliger les autres parties de son administration; les administrés feront tout d'eux-mêmes avec ce premier mobile de la vie civile.

Mais la grande difficulté est de trouver le moyen de remédier à cette nullité presque absolue des routes. Soixante millions suffiraient à peine pour les restaurer toutes à la fois, et toutes cependant en ont un égal besoin. La taxe est dérisoire, presque insupportable; elle vexe les citoyens, elle les arrête d'espace en espace, elle ralentit leur marche déjà si lente, elle fait payer pour un entretien que l'on ne fait pas; toute vexatoire qu'elle est, elle est loin de suffire à la réparation. Néanmoins elle est établie; on y est presque accoutumé; elle paraîtra légère quand les chemins seront réparés; elle suffira alors à leur entretien, si elle est bien dirigée dans son emploi. Il serait peut-être impolitique de la supprimer; tout au plus pourrait-on la suspendre; encore cette suspension pourrait-elle avoir de graves inconvénients.

Il faut une nouvelle, une grande mesure pour réparer les routes; les douze millions que les Consuls ont destinés à cet usage sont un bienfait, mais c'est un palliatif dont l'application pourrait être dangereuse si elle n'est pas faite avec une grande prudence, avec des lumières et de la probité. On propose une corvée patriotique; elle pourrait réussir dans quelques lieux,

Digitized by Google

mais elle échouera dans le plus grand nombre. Après une grande révolution, l'intérêt particulier étouffe tout amour de l'intérêt public.

Un impôt nouveau, une contribution ou une prestation en argent ne réussirait peut-être pas, et il y aurait beaucoup de risque à la tenter sans certitude de succès.

Ne pourrait-on pas réunir plusieurs moyens : appeler à une corvée volontaire, ouvrir des souscriptions, éclairer les propriétaires sur le grand intérêt qu'ils ont à rétablir les communications, leur peindre les difficultés que le gouvernement éprouve depuis dix ans? Cette ressource, quelque espoir qu'elle puisse donner, sera encore insuffisante.

Aura-t-on plus de succès en appelant les conscrits à ce travail et en leur remettant à ce prix leur départ à l'armée? Alors on les embrigaderait, on les disciplinerait, on en ferait des compagnies de pionniers.

Ne serait-il pas possible d'associer à ce travail quelque partie des troupes?

Enfin ne le serait-il pas de faire un emprunt de 40 millions, d'affecter à son remboursement tout ou partie du droit de la taxe des routes? Cette dernière idée, la moins vexatoire de toutes, pourrait être exécutée avec des capitalistes, avec une compagnie. On pourrait y joindre une loterie, des primes, etc.

Je livre toutes ces vues à la sagesse du gouvernement. Je les donne pour ce qu'elles valent; mais je les donne avec défiance, et seulement parce que je sens qu'il faut quelque mesure très-différente de ce

Digitized by Google

qu'on a fait jusqu'ici pour vaincre un des plus terribles obstacles que l'administration de la République présente aujourd'hui.

5 nivôse an IX.

II

SUR LES MONUMENTS ET DOMAINES NATIONAUX

Une coupable incurie sur les monuments et domaines nationaux en a tellement opéré la dégradation, depuis la Révolution, qu'on ne peut douter qu'il n'a été rien ou presque rien fait pour leur entretien depuis cette époque.

Les maisons nationales, occupées ou non, présentent une détérioration si frappante qu'au premier coup d'œil on les reconnaît pour appartenir aux domaines.

Celles qui sont ou cédées à la guerre et à la marine et non encore employées à ces services, ou déjà occupées par des corps ou par des ateliers, sont dans un délabrement dont on accuse à tort la pénurie des fonds qui y sont attribués, puisque les maisons encore à la disposition des domaines sont dans le même état de dépérissement.

J'ai constamment observé, dans ma mission, les maisons ci-devant religieuses périssant par défaut d'entretien dans les toitures. Une somme légère eût suffi, dans le principe, pour en arrêter la dégrada-

Digitized by Google

tion; et, comme on n'a rien fait d'abord, le mal a crû dans une proportion effrayante. C'est ainsi que la maison de l'Oratoire, à la Rochelle, monument assez beau pour y placer des grands fonctionnaires publics, périt à l'une de ses extrémités par une dégradation du toit.

Ce mal est encore plus frappant dans les ports de la Rochelle et de Rochefort. Ces deux ouvrages nationaux sont dans un état de dépérissement qui attriste l'ami de son pays. Les quais du port de la Rochelle sont dégradés et menacent ruine; les jetées et les môles sont tellement en ruine qu'il est à craindre que la mer n'en emporte bientôt une partie et qu'ils ne puissent résister encore longtemps à l'effort des flots. Les bassins sont encombrés de sable et de vase. Il semble qu'on ait eu l'envie de laisser absolument dépérir ces beaux monuments et qu'on ait résolu de les abandonner à une destruction complète, qui ne tardera pas d'avoir lieu, si l'on n'y porte de prompts secours.

Rochefort, ce magnifique ouvrage de Louis XIV, court les mêmes dangers; environné de marais qui le rendront incessamment inhabitable, ses rues sont aujourd'hui presque dépavées, et l'on ne pourra bientôt plus y aller ni à pied, ni en voiture. Les ateliers sont sans approvisionnements et sans ouvriers. Des vaisseaux en construction ou en restauration languissent sur les chantiers et dans les bassins où ils s'avarient chaque jour. Le sable apporté par la Charente menace de combler ces bassins et d'y empêcher totalement l'entrée et la sortie des navires. Les portes

Digitized by Google

qui en ferment les ouvertures ne peuvent plus être mûes à cause de la masse considérable du sable qui les presse.

Je ne connais pas de remèdes prompts et faciles contre le mal dont je parle ici. Si l'on calcule qu'il est porté presqu'au même degré dans tous les points de la République, on doit sentir que les fonds nécessaires pour réparer tant de malheurs ne seront de longtemps à la disposition du gouvernement. Une économie sévère et longtemps soutenue, une attribution annuelle de fonds pour l'entretien et la réparation de ces constructions nationales sont des moyens qui doivent être mis en pratique. Mais il faudra de plus quelques ressources extraordinaires pour rétablir les immenses dégradations qui existent aujourd'hui.

Il me suffit d'en avertir le gouvernement pour remplir le devoir qu'il m'a imposé. J'y aurais manqué, si je n'avais point appelé son attention sur ce grand objet.

5 nivôse an IX.

III

SUR LA CHOUANNERIE

Quoique, dans le compte général que j'ai rendu aux Consuls, j'aie dit, d'après les renseignements des préfets, que l'esprit public des départements de l'Ouest ne devait faire naître aucune crainte de révolte ou

Digitized by Google

d'insurrection, le gouvernement ne doit pas entièrement fermer les yeux sur l'état de ces départements. Ce que j'y ai vu par moi-même, les nombreux entretiens que j'ai eus avec les habitants de diverses classes, les rapports réunis et souvent opposés entr'eux des chefs militaires et des chefs civils, m'engagent à présenter quelques réflexions sur cet objet.

En voyant les maisons incendiées et démolies d'un grand nombre de villages de la Vendée et de la Loire-Inférieure, en observant les traces encore multipliées des ravages de la guerre civile qui a désolé ces deux départements, et qui commencent à peine à se réparer dans quelques points seulement de leur territoire, on reconnaît qu'il est impossible d'attendre de leurs malheureux habitants un véritable attachement à la République, au nom de laquelle des misérables ou des fanatiques ont dévasté leurs propriétés. Les idées de bonheur et de tranquillité ne peuvent s'allier, dans la tête des Vendéens, avec l'existence de la République telle qu'on la leur a fait connaître. Les prêtres et les chefs de rebelles qui veulent les agiter n'ont qu'à leur retracer les malheurs qu'ils ont éprouvés pour leur inspirer de l'horreur contre la République ; la tranquillité dont ils jouissent actuellement et la cessation des persécutions qu'on leur a faites les empêchent cependant de s'insurger, et, si le gouvernement pouvait accorder quelques bienfaits à ces hommes, il leur inspirerait une confiance et un attachement qui éloigneraient à jamais toute crainte d'insurrection et de troubles. Quelque dégrèvement sur les contributions, la remise de l'arriéré ou d'une par-

Digitized by Google

tie de l'arriéré, des secours pour les plus malheureux, quelques églises restaurées, afin de ne pas les obliger à faire deux lieues de pays pour aller à la messe, suffiraient pour remplir ce but.

Il faut surtout et en même temps surveiller avec soin ceux des chefs inférieurs de leurs anciennes bandes qui sont encore parmi eux et qui tiennent encore, dans les cabarets, des propos incendiaires ou laissent percer des prétentions que la pacification aurait dû détruire entièrement. On pourrait écarter ces hommes toujours dangereux, en leur donnant de petits postes dans les lieux éloignés de leur résidence habituelle, et surtout en les fondant au milieu des corps militaires.

Il est encore nécessaire de donner à ces habitants, autrefois révoltés, des fonctionnaires, sous-préfets et maires pris dans la classe d'hommes sages et non exagérés. Il m'a paru que ces derniers dominaient dans la Vendée; ils y font beaucoup de mal par l'esprit de parti qui les domine et qui prévient, d'un autre côté, les habitants contre eux.

La chouannerie ne doit point être confondue avec les anciens Vendéens; il n'y en a point dans la Vendée; elle n'existe que dans le Finistère, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et plus peut-être encore dans Maine-et-Loire, la Sarthe et l'Orne. Quelques chefs d'anciens révoltés de la Vendée se sont mis à la tête de mauvais sujets de ces départements, de déserteurs, d'ouvriers sans occupation et pillent les voitures sur les routes et dans les bois. La haine de la République et le royalisme sont le prétexte ou la couleur dont ils

Digitized by Google

se servent pour couvrir leurs crimes et pour se ménager des partisans parmi les mécontents. C'est un reste des guerres civiles et des troubles intérieurs; c'est l'écume de la révolution et de la guerre.

Il est difficile de l'attaquer et de la détruire promptement par la nature même des agents de cette guerre, par celle du pays où ils la font, par la disposition même des habitants des lieux où ils sont établis. Ils ont des retraites dans les bois; ils y cachent des armes et des munitions; ils se rassemblent et se dispersent à des signaux convenus. Ils sont en troupes ou s'isolent à volonté; dans ce dernier cas, ils feignent de travailler aux champs. La nuit, ils font des expéditions chez les percepteurs et les receveurs, chez les acquéreurs de domaines nationaux qu'ils pillent au nom de Louis XVIII. Ils trouvent le soir un abri sûr dans quelques fermes ou quelques métairies, dont les habitants ou les soutiennent ou ignorent leur conduite. Des femmes les avertissent des poursuites de la gendarmerie et les font sauver. S'ils sont pris et livrés aux tribunaux, il n'y a ni dénonciation, ni témoins contre eux, ni jurés qui veuillent reconnaître leurs crimes. A quelques habitants qui les protègent en secret, il faut joindre toute la masse des habitants qui les craignent et qui refusent de témoigner contre eux ou de les condamner à cause de la vengeance qu'ils redoutent.

Il n'y a qu'une force militaire imposante et de grandes mesures de répression qui puissent mettre fin à cette peste civile. Les escortes des voitures ne suffisent pas et seront souvent sacrifiées. Multiplier la

Digitized by Google

gendarmerie à pied, faire faire de fréquentes patrouilles et les croiser sur les routes, rassurer les habitants par un appareil militaire qui les soutienne dans leurs dispositions, bien composer les tribunaux spéciaux destinés à juger les délits de brigandage, fouiller, en un mot, par une petite armée, tout à la fois, le pays entier où ces hordes exercent leurs ravages, les poursuivre dans tous les lieux, récompenser ceux qui les découvriront et qui les feront prendre : voilà les moyens que je crois propres à faire disparaître ce fléau qui deviendrait redoutable si on lui laissait prendre plus de force.

5 nivôse an IX.

IV

SUR LES PRÊTRES

Quand la connaissance du cœur humain n'apprendrait pas que la grande masse des hommes a besoin de religion, de culte et de prêtres, la fréquentation des habitants des campagnes, et surtout de celles qui sont très-éloignées de Paris, la visite des départements que j'ai parcourus me l'aurait seule bien prouvé. C'est une erreur de quelques philosophes modernes, dans laquelle j'ai été moi-même entraîné, que de croire à la possibilité d'une instruction assez répandue pour détruire les préjugés religieux. Ils sont, pour le grand nombre des malheureux, une source

Digitized by Google

de consolations ; ils l'ont même été pour quelques esprits très-éclairés de tous les siècles. Il faut pardonner et souffrir, dans le plus grand nombre des hommes, une opinion que les lumières les plus grandes et le génie le plus profond ont laissé germer dans la tête de Pascal, de Newton, de Rousseau, etc. La guerre de la Vendée a donné aux gouvernements modernes une grande leçon que les prétentions de la philosophie voudraient en vain rendre nulle.

Il faut donc laisser à la masse du peuple ses prêtres, ses autels et son culte. Il faut même que le gouvernement s'en serve comme d'un levier puissant pour diriger les hommes, pour former leurs mœurs, pour adoucir leurs misères, pour les rendre meilleurs et moins malheureux. S'il est vrai qu'on doit garder un silence absolu sur la religion dans les assemblées publiques et politiques, il ne l'est pas moins qu'il faut en surveiller, en conduire même l'administration dans le secret du gouvernement. Ne point s'en mêler publiquement ou en apparence, et s'en occuper sérieusement dans le silence d'un conseil administratif, voilà, je crois, ce que la politique exige du gouvernement. Cela est surtout nécessaire en France, après une révolution où l'on s'est servi du prétexte de la religion pour déchirer le sein de la République.

Les prêtres ont joué un rôle trop important pour ou contre cette révolution, pour qu'il ne soit pas indispensable de s'occuper d'eux et de leurs rapports avec le peuple. Ce que j'ai vu dans les départements que j'ai parcourus m'autorise à partager les prêtres en quatre classes.

Digitized by Google

La première comprend ceux qui ont servi la Révolution et qui, par les fonctions qu'ils ont remplies et par les serments qu'ils ont faits, ont lié leur sort à la République. Il y en a peu de cette classe dans les départements de l'Ouest. Dans la Vendée, ils sont mal vus par les paysans ; on ne va point à leur messe ; on les salarie peu ; souvent ils sont persécutés par les autres prêtres. Le gouvernement doit à ces ministres protection, sûreté et même secours. On pourrait les déplacer et les employer ailleurs dans quelques places d'administration et d'instruction. Ils se prêteront volontiers à cet arrangement, et ils en seront même satisfaits.

La deuxième classe renferme les prêtres non assermentés, qui, par une délicatesse d'opinion et même par celle de leurs sectaires, n'ont pas cru pouvoir faire la promesse, mais ne sont pas de mauvais sujets, se conduisent en hommes honnêtes, prêchent même l'obéissance aux lois, ou au moins ne soufflent pas la discorde. Il faut profiter de l'ascendant qu'ils ont sur le peuple pour l'attacher au gouvernement ; on doit, pour cela, les laisser célébrer leur culte, leur donner quelques marques d'attention, de bienveillance même, et les lier par les bienfaits au gouvernement qu'ils peuvent servir. Il faut tout faire pour que les paysans les préfèrent à ceux de la troisième classe dont je vais parler.

Ceux-ci, ceux de la troisième classe, sont des fanatiques au dehors, des fourbes et des imposteurs au dedans. Ils prêchent ouvertement la révolte, ils défendent de payer les contributions, ils prient publi-

Digitized by Google

quement pour Louis XVIII, ils appellent les Bourbons en France, ils louent les assassins des patriotes, ils crient contre les acquéreurs des biens nationaux, souvent même contre les fonctionnaires publics. Ils sont en guerre avec le gouvernement; on ne peut cependant les frapper en public, parce qu'ils se montrent comme victimes, parce qu'ils cherchent à l'être, parce qu'ils appellent sur eux l'intolérance et la persécution. Il est difficile de se conduire avec de pareils hommes. Cependant il est important de les empêcher de nuire, et ce serait le chef-d'œuvre de la politique que de les faire servir à l'affermissement de l'ordre des choses actuel. Peut-être y parviendrait-on en leur assurant, par des moyens particuliers, la même existence que celle qu'ils avaient autrefois, et même l'améliorant un peu : car on peut croire que l'intérêt personnel est en grande partie la cause de leur résistance. C'est au gouvernement à peser, dans sa sagesse, si ce moyen peut lui convenir et s'il le croit propre à remplir le but proposé.

La quatrième et dernière classe de prêtres est composée de ceux qui, sans actes publics, sans ministère patent, sans fonctions de culte ostensible, travaillent dans l'ombre des consciences et dans la retraite des demeures particulières. Parmi ces prêtres, il en est d'honnêtes et de timorés qui ne font que peu ou point de mal. Mais ceux d'entr'eux qui abusent du pouvoir qu'ils ont sur les âmes pour inspirer la défiance dans le gouvernement, pour le présenter comme odieux, injuste et vexatoire, ceux-là exigent toute la surveillance du gouvernement.

Digitized by Google

Malheureusement il a peu de moyens contre ces hommes dangereux : on ne peut que soupçonner leurs manœuvres ténébreuses, ils ne troublent point l'ordre public en apparence, mais ils contribuent beaucoup à le troubler réellement par les levains de discorde qu'ils jettent sourdement dans les cœurs. Ces ministres cachés doivent être traités comme les précédents par le gouvernement. Celui-ci doit faire son possible pour les lier à sa cause et à son sort.

Dans le cas où les moyens de douceur ou de bienfaisance proposés ici ne conviendraient pas au gouvernement, il n'y aurait qu'un parti violent à prendre contre ces perturbateurs du repos public : ce serait celui de les poursuivre en vertu des lois existantes, de les punir avec sévérité. Mais ce parti aurait des inconvénients graves et pourrait faire naître des mouvements parmi le peuple des campagnes, s'il n'était accompagné d'un appareil militaire très-imposant. La réflexion que j'ai faite sur la répression de la chouannerie s'applique aux délits des prêtres; on ne peut les réprimer et les punir qu'à l'aide de troupes nombreuses qui soient prêtes à s'opposer à toute rébellion, à toute apparence de révolte dans les départements où ils exercent un grand empire.

Parmi les moyens d'apaiser les prêtres et de les rapprocher du gouvernement, il faut surtout compter les maisons presbytériales qu'on pourrait leur accorder comme récompense de leur bonne conduite. Il reste assez de presbytères non vendus pour loger les prêtres nécessaires au culte des campagnes. Il faudrait ne leur donner ces maisons qu'en les astrei-

Digitized by Google

gnant à apprendre à lire et à écrire aux enfants des paysans. Ils leur apprendraient en même temps la religion catholique; mais il est bien reconnu que c'est un mal inévitable. Les parents n'envoient point leurs enfants chez les maîtres où l'on n'enseigne point la religion; ils l'exigent de ceux qu'ils payent pour les instruire. Défendre d'ailleurs aux maîtres d'école d'en parler, c'est le faire désirer davantage par les pères et mères. Le tolérer et même l'ordonner, c'est diminuer l'envie qu'ils en ont. Tel est le faible du cœur humain; il faut bien y condescendre, lorsqu'on veut gouverner les hommes.

Si l'on se propose de réunir en tout ou en partie l'instruction des enfants avec le culte, il faudrait charger ceux des ministres, auxquels on reconnaîtra le plus de moyens et le moins de préjugés, de rédiger, à la suite du catéchisme, une morale plus appropriée au siècle actuel que ne le sont les anciens livres de ce genre. On ferait retoucher ce livre de temps en temps, pour en rapprocher peu à peu l'esprit de celui de la République et du gouvernement républicain.

Ces dernières propositions d'attacher quelques prêtres à l'instruction des enfants, de leur permettre d'enseigner la religion catholique, de leur donner des presbytères, de les charger même de rédiger des livres pour les écoles primaires, révolteront peut-être quelques hommes accoutumés à des idées exagérées, voulant beaucoup plus qu'ils ne peuvent faire et intolérants dans leurs maximes comme ils l'ont été dans leurs actions; mais, plaire à ces hommes et

Digitized by Google

suivre leur opinion, n'est ni ce qu'on doit désirer ni ce qui peut conduire à la réussite. Leurs fautes ont entraîné des malheurs trop grands et trop prolongés pour qu'il soit permis de les oublier et de ne pas les prendre pour des leçons.

Sans doute, c'est une condition fâcheuse que d'être obligé en quelque sorte d'associer au gouvernement les prêtres et leur dogme ; s'il pouvait exister un peuple de philosophes, il serait ridicule autant qu'inutile d'embrasser un pareil parti ; mais la politique, dont le premier besoin est de voir les hommes et les choses tels qu'ils sont, apprend aux gouvernants que, s'ils n'ont pas les prêtres pour eux, ils les ont contre eux. Les ministres de la religion ne sont jamais indifférents dans la marche des empires ; si les lois ne les favorisent pas, ils travaillent à renverser les lois et ceux qui les font, en arrachant les hommes qu'ils dirigent à leur joug salutaire.

L'Assemblée constituante a manqué une grande occasion de servir l'humanité ; elle pouvait faire dominer en France le protestantisme beaucoup plus tolérant et plus facile à détacher du gouvernement que le catholicisme. Il ne faut plus espérer de retrouver de longtemps une pareille occasion, et, puisque la force des choses nous entraîne, il vaut mieux mettre les prêtres catholiques dans la dépendance du gouvernement, par les bienfaits et la protection, que de les laisser agir, par leur levier isolé, sur l'esprit du peuple.

Ce qu'on voit partout sur la célébration du dimanche et sur la fréquentation des églises prouve

Digitized by Google

que la masse des Français veut revenir à ses anciens usages, et il n'est plus temps de résister à cette pente nationale. Si ce symptôme est sensible dans toute la France, il est bien plus marqué dans les départements que j'ai parcourus, et il est pressant, pour ceux-ci, de prendre, à l'égard de leurs prêtres, l'un ou l'autre des partis que j'ai proposés.

5 nivôse an IX.

V

SUR L'APPROVISIONNEMENT DES PORTS DE L'OCÉAN

On m'a fait, à Nantes, beaucoup de représentations, on m'a fourni plusieurs mémoires et présenté des pétitions au sujet des réquisitions qu'on exerce sur les navires pour le transport des approvisionnements de Quimper, de Lorient, de Brest, de Belle-Isle et de toute la côte de Bretagne. On s'y plaint des compagnies qui ont le droit de prendre ces navires, de les enlever du commerce, qui veulent en payer le frêt fort au-dessous du taux actuel; pour résister à cette vexation, plusieurs armateurs ont enlevé jusqu'au gouvernail de leurs vaisseaux et aiment mieux les laisser sans rien faire. J'ai dû indiquer ces plaintes au gouvernement qui les fera examiner et saura les apprécier.

J'ai été averti, par toutes les autorités, par tous les hommes en place à la fois, d'un mal bien

Digitized by Google

plus grand et auquel il est bien instant de porter remède. Nantes est le point d'où les approvisionnements, pour presque tous les ports, se réunissent de l'intérieur et d'où ils partent pour Belle-Ile et Brest surtout. Il y a, en ce moment, en rivière, quatre à cinq cents vaisseaux chargés de grains, de farines; ils y sont depuis plusieurs mois, et leur nombre augmente tous les jours. Les matières qu'ils renferment se détériorent et s'avarient.

Les vaisseaux anglais qui bloquent la baie de Quiberon et qui ne l'ont pas quittée, pendant le mauvais temps de brumaire, en raison de l'importance qu'ils attachent au blocus de ce point de nos côtes, ne laissent presque passer aucun navire marchand, ou au moins il ne leur en échappe que très-peu, et il faut les faire filer près de la côte, un à un, à la faveur de la nuit ou du brouillard.

Belle-Isle, que les Anglais menacent, manque d'approvisionnements. A Brest, leur pénurie se fait sentir, à cause de la grande quantité de ceux qui lui sont destinés et qui sont retenus près de Nantes, dans la Vilaine et le Morbihan; on assure qu'on est depuis longtemps, à Brest, à la demi-ration et peut-être au quart de ration. Il n'est pas possible de transporter par terre les approvisionnements nombreux dont on a besoin; les routes dégradées, la lenteur et les frais exorbitants du transport rendent cette ressource actuellement impraticable ou ruineuse.

On désire donc, de toutes parts, que le gouvernement s'occupe de détruire ou de chasser la division anglaise qui est à Quiberon. On ne connaît

Digitized by Google

que ce moyen de faire passer les grains, les farines, les boissons dans les ports de l'Océan qui en manquent, de prévenir les avaries qu'ils éprouvent, de faire baisser le prix des denrées qui augmente de jour en jour jusqu'à un rayon de 40 lieues de Brest, d'assurer, en même temps, la subsistance des troupes de l'intérieur et celle du peuple qui s'en ressentira dans peu de temps.

Quelques vaisseaux suffiraient pour cela ; les forces des Anglais, à Quiberon, ne sont pas considérables.

5 nivôse an IX.

VI

SUR LA VENDÉE

C'est un spectacle déchirant que de parcourir une grande partie des villes et des villages de la Vendée. Des bourgades presque détruites et abandonnées, des châteaux incendiés, des maisons découvertes et démolies, des villages presque sans habitants, des toits à porcs servant de retraite à des hommes, des familles nombreuses resserrées dans une pièce très-étroite, les traces de guerre civile empreintes sur les restes des églises : voilà ce qu'on observe pendant trente lieues de voyage dans l'intérieur de ce département. Si quelque chose diminue l'horreur d'un pareil spectacle, c'est l'état encore florissant des campagnes et des bois qui environnent les habitations. Des hérita-

Digitized by Google

ges et des petits domaines séparés par des haies d'ajonc et de genêt, des arbres qui soutiennent ces haies, de beaux chênes-verts assez abondants, des forêts fréquentes, des bestiaux encore nombreux et beaucoup d'élèves au milieu des pacages fermés de toutes parts, tout cela montre, dans le sol, une richesse et une fertilité qui promet une prompte restauration des malheurs de ce beau pays. Malheureusement, les hommes qui habitent ces campagnes ont une figure, un accoutrement et un caractère presque sauvages, qui annoncent à l'observateur toute la disposition qu'ils ont à la séduction et au fanatisme, tout l'empire que les préjugés et l'erreur doivent exercer sur eux. Il ne faut pas les voir longtemps pour s'expliquer l'influence que les prêtres doivent avoir sur de tels hommes.

Malgré ce caractère des Vendéens, ce qu'on m'avait indiqué sur la tranquilité de ce pays s'est pleinement confirmé. J'aurais pu traverser tous ces lieux sans escorte. Mon séjour dans quelques villages n'a été troublé d'aucune crainte, ni même d'aucun soupçon. Les maires que j'ai vus m'ont assuré, partout, que les habitants étaient fort éloignés de songer à la guerre, qu'on ne pourrait plus les y entraîner, que le souvenir des maux qu'elle leur a causés était profondément gravé dans leur âme, que les chefs n'auraient plus d'empire sur leur esprit, qu'ils étaient rentrés dans leurs travaux, qu'ils s'occupaient de réparer peu à peu leurs maux, de reprendre leurs occupations, et qu'ils étaient enfin fort éloignés de toute agitation.

Il faut cependant prévenir le gouvernement que,

Digitized by Google

malgré cette tranquillité actuelle, cette résistance même à l'agitation, il existe dans la Vendée un levain de révolte. Les habitants n'y connaissent pas et n'y veulent pas connaître la République et les institutions républicaines. On n'y voit pas de cocarde tricolore; souvent on est insulté dans les routes en la portant. Les anciens chefs de la guerre civile qui habitent les villages et les bourgs y tiennent sans cesse des propos incendiaires et entretiennent les paysans de leurs exploits et de la possibilité de les recommencer; ils les font tenir à la royauté. Trop de prêtres qui regrettent leur dîme et leur puissance sont encore attachés à cette idole, pour ne pas craindre qu'ils échauffent l'imagination des crédules Vendéens, si on donnait à ces fanatiques quelque sujet de mécontement. J'ai dit, par exemple, que les contributions de l'an IX étaient payées avec une exactitude qui avait lieu d'étonner dans un pays bouleversé par la guerre civile; mais il existe un immense arriéré, et, si on l'exigeait, si l'on exerçait des contraintes trop actives pour le faire rentrer, cela deviendrait un sujet de trouble et de révolte. Si l'affreux complot du 3 nivôse avait eu le succès que ses abominables auteurs en avaient espéré, ce pays serait de nouveau insurgé et j'aurais couru les plus grands risques en le traversant.

Trois moyens peuvent concourir à la fois à maintenir la paix et l'ordre dans la Vendée.

Le premier consiste dans les bons traitements de leurs prêtres, et j'en ai parlé dans un mémoire particulier.

Digitized by Google

Le second regarde leurs anciens chefs militaires; si le gouvernement les occupait ailleurs et les enlevait ainsi à la contrée qu'ils n'ont pas renoncé à tourmenter, soit par l'influence qu'ils y ont eue, soit par leur goût pour la guerre, il détruirait à coup sûr un des ferments les plus actifs des troubles qui peuvent renaître d'un moment à l'autre dans ce département. La liste de ces hommes, qui n'est pas nombreuse, sera facilement donnée par les préfets et les chefs militaires qui les connaissent et les font surveiller.

Le troisième moyen regarde les habitants eux-mêmes. Quelques marques de bienveillance pour eux, la remise d'une partie de l'arriéré, quelques secours aux plus malheureux pour réparer leurs habitations, produiraient un grand effet et les rapprocheraient du gouvernement. Un envoyé de bienfaisance de sa part, qui écouterait et recueillerait leurs plaintes, commune par commune, leur prouverait que le gouvernement songe à eux, s'occupe de leur sort et de son amélioration. J'ai reconnu que des paroles de paix et de consolation produisent un effet sensible sur ces hommes, malgré leur grossière ignorance et leur insouciante apathie.

Il ne faut point oublier que, tant que le spectacle de leurs ruines, de leurs maisons abattues et désertes, frappera le regard de ces habitants, des souvenirs déchirants les occuperont et fourniront aux malveillants et aux agitateurs des occasions de tirer parti du moindre mécontentement que ce peuple pourrait éprouver. Une grande douceur, une justice

Digitized by Google

sévère, des paroles de consolation, quelques actes de bienfaisance, le respect pour leurs préjugés, le contentement de leurs chefs religieux, l'éloignement de leurs anciens chefs turbulents, voilà ce qui maintiendra la paix chez eux et ce qui fera, sinon aimer, au moins supporter le gouvernement républicain.

5 nivôse an IX.

(Signé) FOURCROY.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

PAR

LE CONSEILLER D'ÉTAT FOURCROY

DE SA MISSION
DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA 14e DIVISION MILITAIRE [1]
PENDANT LE MOIS DE FLORÉAL AN IX.

---

§ 1er. — SÉRIE DE MES OPÉRATIONS. — ORDRE DU TRAVAIL. — EMPLOI DU TEMPS.

Les Consuls m'ont chargé, par leur arrêté du 11 germinal dernier, de me rendre dans la 14e division militaire, pour y tenir des conseils d'administration et y prendre tous les renseignements nécessaires au gouvernement sur la perception des contributions, le payement des diverses natures des dépenses, l'exécution de divers marchés et entreprises, et en général sur ce qui intéresse la tranquillité et la prospérité publique, le tout conformément aux

1 Les départements composant cette division étaient le Calvados, la Manche et l'Orne.

Digitized by Google

instructions qui m'ont été remises, le même jour 11 germinal, de la part du premier Consul.

La tenue des conseils généraux de département a retardé mon départ d'une quinzaine de jours ; et après avoir pris les ordres des Consuls, je me suis mis en route le 30 germinal.

Arrivé à Caen, chef-lieu de la 14e division militaire, le 1er floréal soir très-tard, à cause de quelques accidents de route, j'ai employé le 2 et le 3 à préparer les travaux de ma mission. J'ai reçu et rendu les visites des corps militaires et des autorités civiles ; tous les honneurs dus à un délégué du gouvernement m'ont été rendus.

J'ai reçu et visité tous les chefs militaires, le préfet, le secrétaire général de préfecture, les membres du conseil de préfecture, ceux du conseil général du département et du conseil d'arrondissement, le maire et ses adjoints. Le tribunal d'appel m'a envoyé une simple députation sans costume. Les membres du tribunal criminel et le tribunal de commerce sont venus tous et dans leur costume. Ceux du tribunal civil se sont présentés sans costume. J'ai reçu les professeurs de l'école centrale, le jury d'instruction, les membres d'une école de médecine qui a été maintenue à Caen, et les députations de plusieurs sociétés savantes et littéraires.

Je n'ai point vu la garde nationale de Caen ; le commandant n'est venu me voir seul que huit ou dix jours après mon arrivée.

Je n'ai vu qu'à la même époque les juges de paix et les commissaires de police.

Digitized by Google

Le 4, j'ai fait la vérification de la caisse du payeur de la division.

Le 5, j'ai tenu le premier conseil militaire sur la solde ; il a été continué le 7, jour de la clôture du procès-verbal.

Le 8, j'ai tenu le second conseil militaire relatif aux fournitures et aux ordonnances.

Le 9 a été employé au conseil de finances avec les principaux agents des contributions appelés des deux départements de la Manche et de l'Orne et réunis à ceux du Calvados.

Le 11 a été destiné au conseil des ponts et chaussées, tenu avec les trois préfets et les trois ingénieurs en chef de la 14e division.

Les 12, 13 et 14, j'ai tenu avec les trois préfets le conseil d'administration qui a duré au moins quinze heures.

J'ai consacré le 15, le 16 et le 17 à la visite des hospices et des établissements civils et militaires, de la préfecture, du palais de justice, de l'école centrale, des principales manufactures et de plusieurs domaines nationaux. J'ai assisté une partie des soirées à des séances de sociétés savantes et économiques.

Le 18 matin, je suis parti de Caen ; je me suis rendu à Pont-l'Evêque dans la double intention d'observer une partie de la riche vallée d'Auge et de visiter l'abbaye de Beaumont, ancienne école militaire.

Le 20, je me suis transporté à Honfleur ; j'y ai visité le port, les principaux établissements civils, et j'en suis parti le 21 pour me rendre à Paris, par

Digitized by Google

Rouen. J'ai passé un jour et demi dans cette ville intéressante pour y prendre une connaissance générale de ses établissements et de ses manufactures.

Partout j'ai trouvé la plus grande tranquillité et les espérances les plus flatteuses pour l'amélioration de tous les genres d'entreprises utiles. Partout les citoyens m'ont donné les témoignages les plus prononcés de leur attachement au gouvernement et de zèle à seconder ses vues bienfaisantes pour la prospérité publique. J'ai facilement obtenu les renseignements qui m'étaient nécessaires. On s'est empressé de me fournir toutes les lumières que je pouvais désirer. Fonctionnaires publics ou citoyens en particulier, tous ont répondu à mes demandes avec une égale activité, tous, sur le plus simple énoncé de mon vœu, m'ont entouré de leur confiance et de leur désir de remplir les vues du gouvernement.

Pour rendre un compte succinct de ma mission et pour faire connaître aux Consuls l'étendue et la nature des renseignements que j'ai recueillis, des choses que j'ai vues et des observations que j'ai faites, je crois devoir présenter le résultat de mon travail suivant l'ordre tracé dans les instructions qui m'ont été remises de la part du premier Consul, afin de n'omettre rien d'essentiel et de lui soumettre avec méthode les divers objets sur lesquels il désire être éclairé.

Je parlerai donc successivement :

1° De la vérification des registres du payeur et de sa caisse, comparée aux résultats des deux conseils militaires ;

Digitized by Google

2° De l'état des contributions directes et indirectes, de l'administration des biens nationaux, des registres et de la caisse des receveurs généraux;

3° De l'état des routes et de l'emploi des sommes destinées à leur entretien et à leur réparation;

4° De la situation générale, politique, militaire et administrative des trois départements de la 14e division militaire;

5° Des hospices et des enfants trouvés;

6° De l'instruction publique;

7° Des manufactures, du commerce, de leur amélioration depuis le 18 brumaire et des moyens de les rétablir dans l'état où ils étaient pendant les temps les plus prospères;

8° Enfin, des fonctionnaires publics, des fournisseurs, des hommes dangereux, des citoyens distingués par leurs talents et leurs services.

Ce compte diffèrera des procès-verbaux, non-seulement parce qu'il n'offrira que les résultats les plus généraux des détails contenus dans ceux-ci, mais surtout en ce qu'il contiendra les observations que j'ai pu faire par moi-même, tandis que les procès-verbaux ne sont que l'exposition des renseignements et des pièces fournies par les agents appelés aux conseils.

Le compte que je rends aujourd'hui doit être regardé, tout à la fois, et comme l'extrait des détails de ma mission, et comme le complément du travail auquel je me suis livré pour la remplir.

S'il montre encore au gouvernement des traces de destruction, de ruine et de malheur, il peut au moins

Digitized by Google

le rassurer en lui offrant de grandes ressources, de grands moyens de réparation, et dans les riches productions du sol, et dans l'active industrie des citoyens, presque tous dévoués à servir la chose publique.

§ 3. — ÉTAT DES CONTRIBUTIONS. [1]

1° *Calvados.* — Les rôles des contributions directes, pour les années V, VI, VII, VIII et IX, s'élèvent à 41,672,741f 45c

Il a été recouvré :

En espèces.....	23,409,062f 83c	35,683,589 31
En valeurs mortes.....	12,274,526 43	
Il reste à recouvrer.....		5,989,152 13

Sur cette somme, il y a 4,034,736 fr. 44 pour le foncier, le mobilier et les portes et fenêtres de l'an IX, dont les rôles s'élèvent à 6,198, 324 fr. 44, et le surplus pour l'arriéré, qui est d'un pénible et difficile recouvrement. Les obligations du receveur, au 1er floréal an IX, sont de 5,059,000 fr. ; elles sont acquittées. Les bons à vue de ce receveur, à la même époque, sont de 1,118,872 fr.; il sont acquittés.

2° *Orne.* — Les rôles des contributions directes,

[1] Nous omettons, comme n'offrant aucun fait notable, le § 2, intitulé : Vérification des registres du payeur.

Digitized by Google

pour les années V, VI, VII, VIII et IX, s'élèvent à..... 21,484,536f 78c

Il a été recouvré :

En espèces.....	14,197,509f 04c	17,391,496 70
En valeurs mortes....	3,193,987 66	
Il reste à recouvrer.....		4,093,040 08

Sur cette somme, il y a 2,366,730 fr. 72 pour le foncier, le mobilier et les portes et fenêtres de l'an IX, dont les rôles s'élèvent à 3,686,184 fr. 57, et le surplus pour l'arriéré, qui est d'un difficile et pénible recouvrement.

Le receveur annonce que les restes à recouvrer, pour l'an IX, sont de 2,364.262 fr. 04, pour lesquels des obligations subsistent. Il a souscrit, en bons à vue, pour 881,396 fr. 92; il a payé 562,240 fr. 87; il redoit 319,156 fr. 05.

3° *Manche.* — Les rôles des contributions directes, pour l'arriéré antérieur à l'an V et pour les années V, VI, VII, VIII et IX, s'élèvent à..... 35,378,047f 84c

Il a été recouvré :

En espèces.....	19,933,580f 83c	30,129,134,76
En valeurs mortes.....	10,195,553 93	
Il reste à recouvrer.....		5,248,913 08

Sur cette somme, il y a 4,229,173 fr. 40 pour le foncier, le mobilier et les portes et fenêtres de l'an IX, dont les rôles s'élèvent à 5,203,253 fr. 51,

Digitized by Google

et le surplus sur l'arriéré, qui est d'un pénible et difficile recouvrement.

Le receveur a acquitté ses obligations pour l'an VIII. Il craint de ne pouvoir acquitter les échéances de floréal et prairial an IX, à cause des valeurs mortes, des diminutions accordées et des retards des receveurs particuliers. Quant aux bons à vue, il paraît que ce receveur en a souscrit, pour les années VIII et IX, pour une somme de 910,692 fr. 90.

Enregistrement et domaines.

1° *Calvados.* — La recette du directeur de l'enregistrement et des domaines est :

Pour l'an VI, de.....	3,647,018f «c	15,862,095f »c
— VII, de.....	5,466,607 »	
— VIII, de.....	4,330,113 »	
Six premiers mois, an IX, de....	2,438,357 »	

Les restes à recouvrer au 1er floréal an IX (excepté pour les barrières affermées ou en régie, dont l'époque est fixée au 1er germinal précédent) sont de ..... 22,739,176f »c

Cependant, beaucoup d'objets sont en instance, beaucoup d'autres sont payables en bons du syndicat et en autres valeurs étrangères au numéraire.

Dans ces restes à recouvrer, on a compris pour 19,782,700 fr. de biens nationaux à vendre, dont le revenu est annoncé de 989,135 fr., y compris 18,000 fr. que produisent les églises, dont les fonds sont évalués 360,000 fr.

Digitized by Google

Les rentes nationales paraissent s'élever annuellement à 154,239 fr. et ne sont pas comprises dans ces restes à recouvrer.

2° *Manche.* — La recette est :

Pour l'an VI, de.....	1,090,555f 48c	4,597,312f 22c
— VII, de.....	1,479,922 94	
— VIII, de.....	1,250,062 50	
Six premiers mois, an XI, de.....	776,773 »	

Les restes à recouvrer, au 1er germinal an IX, sont de 10,892,237 fr. 05, y compris des domaines nationaux de valeur de 7,184,499 fr. et des rentes nationales montant à 559,485 fr. 21, dont le tiers est contesté et une partie peut être restituée, y compris aussi des sommes dues en papier ou effets publics.

3° *Orne.* — La recette est :

Pour l'an VI, de.....	12,735,204f 85c	21,679,125f 51c
— VII, de.....	6,389,364 52	
— VIII, de.....	2,554,556 14	

La recette est :

Pour les six premiers mois, an IX, de.....	2,104,496f 55c
La dépense.....	2,079,129 96
Il lui reste en caisse...	25,366 59

dont en traites sur les adjudicataires de bois 16,129 fr. réservés pour les contributions dues pour ces bois. Il n'a effectivement que 9,237 fr. 59.

Digitized by Google

Les restes à recouvrer, au 1er germinal an IX, sont de 10,538,846 fr. 21, y compris des domaines nationaux de valeur de 4,789,800 fr. ; des rentes nationales, dont une partie est contestée ; des sommes dues en papier ou effets publics, et des objets pour raison desquels il y a instance.

Extrait des observations faites par tous les agents des contributions dans le procès-verbal du 9 floréal an IX.

Les directeurs des contributions observent tous que les départements dans lesquels ils opèrent sont surtaxés, en raison des troubles et des pertes qu'ils ont éprouvés ; que les rôles n'ont pu être bien faits, que ces rôles contiennent des inégalités, que les percepteurs et les receveurs particuliers ont de la négligence ou de la mauvaise volonté.

Les receveurs généraux des contributions directes font à peu près les mêmes observations. Ils ajoutent que, s'ils avaient exécuté à la rigueur l'arrêté du 16 thermidor an VIII, ils n'eussent pas obtenu l'activité des recettes pour l'an IX ; qu'ils croiraient plus convenable de charger les communes de la perception, et, surtout, de donner aux cultivateurs le temps de récolter et de vendre leurs denrées ; que, vu l'énorme responsabilité des receveurs, leur traitement paraît insuffisant.

Les directeurs de l'enregistrement observent que beaucoup d'objets à recouvrer sont presque nuls,

Digitized by Google

tels que les amendes qui pèsent sur des gens insolvables, que quelques-uns ne peuvent être recouvrés à cause des instances qui subsistent;

Que les lois ne prononcent point de peine contre ceux des engagistes qui ne se libèreraient pas dans le délai fixé par la loi du 4 ventôse;

Que beaucoup de rentes nationales sont contestées et en instance; qu'un jugement du tribunal de Valognes, du 17 messidor an VIII, lequel est actuellement soumis au tribunal de cassation, a produit un mauvais effet, en ce que ce tribunal n'a pas voulu ordonner le payement des rentes constituées pour fondations, attendu que ces fondations ne sont pas acquittées;

Que l'arriéré de ces rentes ne peut être recouvré, parce que les anciennes administrations n'ont pas voulu se faire remettre les titres.

Tous ces agents ont fait beaucoup d'autres observations sur les tableaux qu'ils ont remis. Ces observations doivent être recueillies et appliquées par le ministre des finances.

DOUANES

Produit nul, insuffisant pour payer les charges de l'établissement.

Un renfort de troupes est nécessaire pour aider les préposés qui ont à travailler sur 90 lieues de côtes.

Le citoyen Eudel, directeur des douanes, pense qu'il serait utile, pour empêcher les Anglais de faire

Digitized by Google

quelques provisions de blé qu'ils prennent à Bayeux, de couler, à l'entrée des vays, des bateaux plats qui empêcheraient la sortie.

§ 4. — ENTRETIEN DES ROUTES. — EMPLOI DES SOMMES QUI Y SONT CONSACRÉES.

Conseil du 11 floréal an IX.

Le conseil était composé de trois préfets et de trois ingénieurs en chef.

1° *Calvados.* — Les fonds accordés par le gouvernement sont, en effet, de 155,000 fr.; mais, au lieu de 118,000 fr. pour les routes, ce doit être 124,000 fr., et, au lieu de 37,000 fr. pour les charges, ce ne doit être que 31,000 fr.

La somme est la même. L'application est fautive pour 6,000 fr.

Le tout, ainsi qu'il résulte d'une lettre du citoyen Crétet, conseiller d'Etat, comparé à l'état qui m'a été remis.

1° Les 24,000 fr. de l'an VIII n'ont pas suffi. — Insuffisance de 14,873 fr. pour l'an VIII, en ce qui concerne les réparations les plus urgentes faites. Nécessité d'acquitter cette somme.

2° Les fonds accordés pour l'an IX, pour réparations de même nature, sont de 124,000 fr. Le gouvernement n'avait encore donné que 27,000 fr.; il y a une insuffisance de 97,000 fr.

Digitized by Google

3° On pense qu'un supplément de 89,000 fr., outre les 124,000, est d'une nécessité indispensable pour rendre viables les communications les plus importantes. Sans cela, on doit s'attendre à des résultats désastreux et incalculables.

Le montant des travaux à faire pour la réparation des routes du département, d'après les adjudications passées, est de..... 569,396f 53c

Les fonds faits sont de :

1° Restant en caisse...	5,042f 45c	25,042f 45c	
2° Contribution volontaire de concessionnaires de mines.....	10,000 »		
3° Contribution du gouvernement pour la route de Bayeux..	10,000 »		
Les ouvrages faits en l'an IX sont de.....		20,957 55	
		46,000 » ci..	46,000 »
Fonds à faire.....			523,396 53
Ceux à faire pour réparations urgentes sont, comme on vient de le dire, de.....		97,000f »c	119,200 11
Ceux des charges étant de		31,000f »c	
Sur quoi le gouvernement n'a payé que.....	8,779 89		
	22,200 11	ci. 22,200 11	

Le total des fonds à faire pour la réparation complète des routes du Calvados est donc de..... 642,596 64

Digitized by Google

4° Vues relatives à l'achèvement d'une route commencée, sur la côte de Saint-Laurent, pour aller de Paris à Caen.

5° Vues sur la continuation des ouvrages relatifs au canal de Port-en-Bessin.

2° *Manche.* — Les fonds accordés par le gouvernement sont, en effet, de 140,000 fr.; mais, au lieu de 115,000 pour les routes, ce doit être 118,000 fr., et, au lieu de 25,000 fr. pour les charges, ce ne doit être que de 22,000. La somme est la même; l'application est fautive pour 3,000 fr.

Les fonds, pour l'an VIII, étaient de..	25,000f	»c
La somme qui a été délivrée est de..	21,007	20
Il est resté.....	3,992	80

qui ont été employés en ouvrages.

Le montant des dernières adjudications, pour la masse des ouvrages jugés indispensables, est de.....	552,509f	»c
Pour l'an IX, il n'a été accordé, par le gouvernement, que la somme de.....	118,000	»
Resterait à fournir.....	434,509	»

Aucun travail n'a été effectué sur ces dernières adjudications, et notamment sur les 118,000 fr., les travaux ruraux ayant absorbé jusqu'à présent une partie des ouvriers.

On ne dit point si ces 118,000 fr. sont en caisse, et on donne une faible raison de leur non emploi.

Digitized by Google

Les anciens fermiers redoivent 43,312 fr. 40 c.; il faudrait les faire payer.

Toutes les routes sont dans le plus mauvais état. Dix-sept d'entre elles sont à refaire à neuf.

Orne. — Les fonds accordés par le gouvernement, d'après l'état remis par le ministre, ne sont que de 59,700 fr. au lieu de 60,000 annoncés dans le bordereau signé du citoyen Crétet, conseiller d'Etat, et à moi remis par ce dernier, savoir, pour les travaux, 36,000, au lieu de 36,300 annoncés dans ce bordereau, et, pour les charges, 23,700.

Les fonds procurés par le gouvernement pour l'an VIII et l'an IX étaient de 30,000 fr. Il n'a été payé que 18,000 fr.; il reste dû par le gouvernement 12,000 fr. Ces 30,000 fr. étaient à peine le dixième de ce qui était nécessaire.

Les fonds extraordinaires résultant de l'arrêté du 21 nivôse sont, pour l'an IX, de 202,120 fr. destinés à la réparation de vingt routes de première classe.

La réparation en a été faite ainsi qu'il est dit au procès-verbal. Mais les adjudications des travaux devaient être faites le 15 floréal an IX, postérieurement au procès-verbal.

Insuffisance de ces fonds. — Indépendamment des fonds faits pour les routes de première classe, il faudrait 300,000 fr.

Cette insuffisance existe singulièrement pour la route de Tours à Rouen, qui est abandonnée dans la partie qui traverse le département de l'Orne, et pour les routes de seconde classe.

Digitized by Google

Vues sur les inconvénients qui résultent de ce que l'on ne discute pas les cautions avant de recevoir les enchères relatives aux travaux.

Vues générales relatives aux trois départements.

Dangers du retard à réparer :

Exemple : Pour les ouvrages exposés aux efforts de la mer. Des avaries arrivées au petit port de Diclette, département de la Manche, auraient coûté, si elles eussent été réparées la première année..... 150f »c

La deuxième année..... 750 »

Elles furent réparées la troisième année et ont coûté..... 27,000 »

Quelle différence?

Autre exemple : L'écluse de chasse du port de Dieppe exigeait, en l'an IV, 5,000 fr. On ne les obtint pas. L'année suivante, il fallait 40,000 fr. On ne les obtint pas. En l'an IX, on reconstruit cette écluse ; elle coûtera 300,000 fr.

Quelle différence?

Nécessité de travaux importants à faire au port de Cherbourg.

Nécessité et avantages d'établissements de canaux qui mettraient en relations commerciales le département de l'Orne et ceux environnants avec les départements de l'Ouest par la Sarthe.

Digitized by Google

§ 5. — SITUATION POLITIQUE, MILITAIRE ET ADMINISTRATIVE DES TROIS DÉPARTEMENTS DE LA 14e DIVISION MILITAIRE.

Les fréquentes conférences que j'ai eues, soit avec les fonctionnaires publics supérieurs, soit avec les citoyens des différentes classes, m'ont convaincu, ainsi que ce que j'ai pu voir par moi-même dans mes visites et dans mes courses, que l'ordre existe et que la tranquillité règne également dans les trois départements qui composent la division. L'accord parfait que j'ai trouvé entre les autorités civiles et militaires est le premier garant comme le premier mobile du calme entièrement établi dans ces départements.

Les brigandages, qui affligent encore la Mayenne et quelques-uns des départements de la ci-devant Bretagne, n'ont aucune influence dans le Calvados, pays découvert où le crime n'a aucun lieu pour se cacher. L'Orne, comme plus couvert et plus boisé, récèle encore quelques brigands, reste impur des partis, des factions et de la guerre civile. Le département de la Manche est tranquille, malgré l'esprit de fanatisme dont on accuse ses habitants.

Les habitants des côtes de la Manche et du Calvados sont soupçonnés d'entretenir ou de favoriser quelques correspondances avec les ennemis. L'intérêt et l'amour du gain font craindre des transports de blé que le petit nombre des postes ne peut pas complétement réprimer. On assure, cependant, que ce

Digitized by Google

mal n'est que très-faible et qu'il ne peut influer ni sur la tranquillité intérieure ni sur le surhaussement du prix du pain. La cherté assez grande du blé paraît tenir à des causes étrangères à celles-là; cette cherté a été le sujet ou le prétexte de rumeurs dans les marchés de Caen; mais elles ont été très-légères, et quelques patrouilles ont suffi pour les réprimer.

Il existe, parmi les habitants des trois départements, une diversité d'opinions très-caractérisée; les uns font des vœux pour le retour de l'ancien régime; d'autres voudraient la monarchie constituée de 1791, un petit nombre tient encore au gouvernement *ochlocratie* (sic) de 1793; il en est qui regrettent la constitution de l'an III; mais la grande majorité, amie de la Révolution, est sincèrement ralliée à la constitution de l'an VIII qui a donné la paix intérieure et un gouvernement stable à la France.

Les opinions diverses dont on vient de parler ne sont que spéculatives. Parmi les partisans déclarés de l'anarchie ou de la royauté, aucun ne veut courir les chances d'une nouvelle révolution; aucun surtout n'est disposé à prendre les armes ou à exciter des troubles pour faire triompher l'un ou l'autre de ces partis. J'ai cru seulement m'apercevoir que ceux des hommes attachés à la constitution de l'an III, qui sont aujourd'hui employés à la préfecture du Calvados, ne perdent pas l'espérance de faire porter aux places tous les partisans de leur opinion, et que, pour y parvenir, ils poursuivent le système de dénonciations et de délations, qui a si souvent réussi dans la

Digitized by Google

tourmente révolutionnaire. Je pense que le gouvernement doit faire prendre des informations suivies sur cet objet qui jette de la défiance entre les administrés et leurs administrateurs.

Au reste, le peuple du Calvados serait parfaitement content s'il n'était pas tourmenté par la crainte de la disette, crainte que fait naître et qu'entretient, dans la classe peu fortunée, le renchérissement considérable des grains. L'exercice du culte n'a excité aucun trouble dans le Calvados. L'esprit public est bon dans le département de la Manche. Le gouvernement actuel a rallié les cœurs aliénés par le système intolérant et persécuteur de celui qui l'a précédé. On obéit aux lois et aux arrêtés; les contributions sont bien acquittées, et les citoyens se livrent gaiement à leurs occupations et aux plaisirs, avec l'espérance d'une prochaine amélioration par la paix générale.

Beaucoup de personnes se plaignent de l'influence des prêtres dans le département de la Manche; les insoumis se sont emparés, dit-on, d'un grand nombre d'habitants et les gouvernent à leur gré. Ces prêtres y sont en grand nombre, et leur intolérance envers les autres prêtres va jusqu'à un point inconcevable. Les cérémonies du culte y sont pratiquées presque publiquement. Les prêtres qui ont fait la promesse de fidélité y sont tourmentés par les premiers qui fomentent des troubles et des discordes domestiques. On craint que le fanatisme n'amène bientôt des scènes fâcheuses si l'on n'y porte remède.

Dans l'Orne, l'esprit public s'est bonifié et se bo-

Digitized by Google

nifie chaque jour. Depuis le 18 brumaire, il y existe des divisions d'opinions comme dans le Calvados; mais elles y sont également peu à craindre. Les habitants y sont même pusillanimes et apathiques; ils se laissent piller et même attaquer dans quelques lieux sans oser faire de dénonciations. Cependant les contributions sont bien payées et la tranquillité règne généralement.

D'après cet état de situation politique des trois départements, on voit que les préfets n'ont pas lieu d'être mécontents et qu'ils assurent le maintien de la tranquillité. Ils m'ont tous trois demandé l'établissement d'un sous-préfet dans l'arrondissement de la préfecture. Ils se sont accordés à dire que cette mesure leur permettra de porter plus particulièrement leur attention sur les objets d'administration générale et de donner à la marche des affaires la célérité qu'elle exige.

Ils se sont également plaints que la somme accordée aux sous-préfets pour leurs bureaux n'est pas, à beaucoup près, suffisante à leurs dépenses. Presque tous ont été obligés de renvoyer une partie de leurs commis ou de prendre sur leurs appointements de quoi remplacer ce qui leur manque. Le travail relatif aux listes d'éligibilité ajoute encore à la détresse des sous-préfets par le surcroît de travailleurs qu'il exige.

Quant à la situation militaire de la 14e division, voici le résultat des renseignements que m'ont fournis et le chef de cette division et les conférences que j'ai eues avec plusieurs officiers et ma propre inspection :

Digitized by Google

Les troupes ne consistaient, en germinal, que : 1° dans un escadron complémentaire du 18e de dragons, tout composé de recrues à instruire. Cependant, on en a fait détacher la moitié qu'on a subdivisée sur tous les points où il a fallu venir au secours de la gendarmerie pour les escortes; 2° dans le deuxième bataillon de la 63e demi-brigade, dans lequel on a choisi, pour compléter le premier bataillon qui est allé en Espagne. Sept compagnies du deuxième bataillon sont disséminées sur les principaux points de la côte du département de la Manche et deux dans l'Orne et le Calvados.

Pour suppléer au défaut de troupes, on a levé, dans l'Orne, quatre compagnies ou colonnes mobiles, divisées sur la grande route de Paris et de Brest et le long de la frontière de la Mayenne. Dans le Calvados, six compagnies, prises dans les conscrits, se relèvent tous les mois; elles sont dispersées sur la côte pour empêcher la correspondance anglaise, l'exportation des grains et les débarquements partiels de la part des Anglais.

Malgré le licenciement de ces compagnies, ordonné par le ministre de la guerre, les préfets des trois départements de la 14e division, convaincus de leur urgent besoin, ont requis le général divisionnaire de les conserver, et elles ont dû rester jusqu'à l'arrivée d'autres troupes.

Faute d'artillerie de ligne, il y a sept compagnies d'artillerie sédentaire, dites de la 14e division, plus des canonniers des batteries des côtes pris parmi les citoyens du pays, formés en escouades; mais ces

Digitized by Google

hommes ne suffiraient pas, à beaucoup près, si l'on avait à faire à un ennemi entreprenant, le développement des côtes de cette division comprenant plus de 100 lieues de terrain.

Des batteries ont été élevées sur tous les points principaux de cette côte pour protéger les bâtiments français et éloigner ceux de l'ennemi. Les points de Honfleur, de la Hougue, de Cherbourg et de Granville sont fortifiés. Carentan l'a été aussi dans l'intention d'arrêter l'ennemi s'il s'emparait de la presqu'île de Cotentin. Il faudrait néanmoins en augmenter la force, si l'on voulait assurer ce point de défense. On a proposé pour cela d'élever un camp retranché sur la hauteur de Saint-Côme, et des fonds ont été assignés à cet effet. Les remparts du château de Caen ont été rasés pendant la Révolution; ils auraient utilement servi le dépôt de munition en cas de descente dans le pays.

On peut loger environ six mille hommes dans les casernes de la place ou des forts de la 14e division; ils contiennent le nombre de lits nécessaires; mais beaucoup de fournitures sont dans le plus mauvais état et les bâtiments dégradés.

La caserne de cavalerie de la ville de Caen a besoin de réparation. Celle dont les bâtiments avaient été commencés avant la Révolution et dont la construction a été interrompue exigerait de grandes dépenses pour être terminée. Il faudra cependant prendre un parti à cet égard et ne pas laisser périr les bois et les pierres déjà employées à ce monument public.

Caen possède plusieurs domaines très-grands et

Digitized by Google

très-beaux, entr'autres l'ancien couvent de la Visitation qui réunit tous les avantages pour un grand corps de casernes ; il pourrait recevoir tous les objets et ustensiles de casernement qui sont aujourd'hui morcelés et dispersés dans plusieurs autres lieux éloignés les uns des autres. L'abbaye aux Dames conviendrait aussi pour une caserne ; elle sert aujourd'hui de magasin de fourrages trop distant du lieu de caserne ; on y conserve aussi des machines d'artillerie. Dans le cas où l'un ou l'autre de ces domaines serait définitivement affecté au service militaire, il serait utile d'en séparer les parcs et les jardins qui sont loués et affermés en ce moment et qui rapportent quelques 1,000 fr. de revenus à la régie. La ville de Caen sera toujours un lieu très-convenable à un régiment de cavalerie, qui trouvera l'avantage de chevaux distingués par leurs qualités, de vastes plaines pour leur instruction.

Les corps de garde de la côte sont dans un état pénible de dépérissement ; le peu de discipline pendant la Révolution, le manque de troupes de ligne, l'emploi nécessaire de paysans pour le service ont occasionné cette dégradation à laquelle il est pressant de remédier.

Les effets d'artillerie sont divisés dans quatre emplacements de la ville de Caen, ce qui exige des postes multipliés, des frais de corps de garde. On remédierait à cet inconvénient en affectant un seul local à cet objet.

Il m'a été représenté par le général de division qu'il serait convenable d'affecter un local au loge-

Digitized by Google

ment des chefs militaires au lieu d'argent, et surtout du général divisionnaire, tant pour lui que pour ses bureaux et les archives militaires. Le peu d'ordre qui règne dans les papiers, leur déplacement et leur perte à chaque changement de commandant lui paraît, outre la décence convenable aux chefs, exiger une pareille mesure. Le même local servirait aux conseils de guerre. Autrefois les provinces faisaient des sacrifices pour l'établissement des commandants. C'est au gouvernement à déterminer s'il ne pourrait pas être pris, à cet égard, une mesure semblable à ce qui se pratiquait autrefois.

Il y avait deux hôpitaux militaires dans la 14e division, l'un situé à Caen et l'autre à Valognes. Des ordres viennent d'être donnés pour supprimer le premier et en évacuer les malades sur l'hôpital civil. Mais cette dernière opération éprouve de grandes difficultés; elle est l'objet d'un mémoire envoyé au gouvernement. Il paraît qu'en conservant un hôpital par division militaire, il est en effet utile de le placer au chef-lieu, surtout quand celui-ci se trouve au centre et qu'il est sur le passage des troupes. D'ailleurs, l'hôpital civil des malades est très-mal situé, dans une vieille église, humide, très-obscure et très-malsaine. Cet hospice est très-misérable et ne peut subvenir à l'entretien des malades. Il manque de linge et d'effets. On propose de déplacer cet hospice, de lui céder le local de l'hôpital militaire beaucoup mieux situé, et alors d'y réunir l'hôpital militaire. Cette proposition m'a paru juste et avantageuse; si elle entre dans les vues économiques du gouvernement,

Digitized by Google

elle sera également convenable pour les militaires malades.

§ 6. — HOSPICES CIVILS ET ENFANTS TROUVÉS.

De fausses mesures législatives ont privé presque partout les hospices de la plus grande partie de leurs revenus. Ces lieux sont devenus le séjour de la plus affreuse pénurie. La misère et la maladie n'y trouvent plus que très-peu de secours.

J'ai vu les hospices de Caen, de Pont-l'Evêque, de Honfleur et de Rouen. Partout, excepté dans cette dernière ville, les malades y sont sans linge ou dans des lambeaux déchirés, les lits sans couvertures. A peine y a-t-il des moyens de pourvoir à leur subsistance et au traitement de leurs maladies. Les hospices de vieillards, d'infirmes, d'enfants, les dépôts de pauvres sont dans la même détresse. Les moyens de fournir des métiers et des matières premières pour occuper les individus, diminuer leur malheur et subvenir à une partie de leur subsistance, manquent même aux administrations, de sorte qu'au tableau déchirant de la plus hideuse misère se joint l'aspect décourageant de l'oisiveté. Rouen est la seule ville où j'ai vu un travail bien établi, des filatures, des tricots, des métiers à faire de grosses étoffes. Partout ailleurs, je n'ai trouvé que de misérables ateliers peu actifs, preuve de la bonne volonté des administrateurs, mais du défaut de fonds presque absolu.

On ne sera pas surpris de cette fâcheuse situa-

Digitized by Google

tion des hospices, lorsqu'on saura la perte qu'ils ont faite.

Il y a, dans le département de la Manche, dix-huit hospices qui contiennent onze cent sept individus malades, indigents ou infirmes. Ils ont 89,758 fr. de revenus actuels; leurs charges s'élèvent à 176,637 fr. par an. Il leur manque donc 86,879 fr. pour couvrir leurs dépenses annuelles. Sur ce déficit, il y aura 34,177 fr. de rentes concédées par le gouvernement, et il faudra que les octrois, pour le combler, fournissent 52,702 fr.; il y en a d'établis à Cherbourg, Granville, Thorigny et Mondebourg. Coutances, Valogne, Saint-Lô et Briquebec n'en demandent point. Mortain, Ville-Dieu et Saint-Sauveur ne permettent pas d'en établir à cause de leur petitesse. Les hospices de la Manche devaient, en messidor an VIII, un arriéré de 105,000 fr.

Le département de l'Orne contient treize hospices qui récèlent environ mille à onze cents individus. Leur revenu annuel, avant la Révolution, était de 123,189 fr.; il ne leur en reste plus que 68,239 fr. Les octrois établis à Alençon, Mortagne et Laigle couvriront les frais des hospices qui y sont placés. Quant à ceux de Bellesme, de Domfront, de Séez, ils resteront sans ressource, puisqu'on ne peut établir d'octroi dans ces villes.

N'est-il pas évident, d'après cette dernière circonstance, qu'il serait convenable à la justice comme à la raison que les produits des octrois fussent communs au moins entre tous les hospices d'un département, puisque les lieux où existent les hospices les plus

Digitized by Google

pauvres sont ordinairement ceux où les octrois ne peuvent être établis? Mais cet objet tient à la théorie générale des secours publics et doit être traité ailleurs. Les hôpitaux civils du département de l'Orne doivent 535,000 fr. d'arriéré, à la vérité en y comprenant les nourrices.

Il y a seize hospices civils dans treize villes ou bourgs du département du Calvados ; ils contiennent en ce moment onze cent dix individus malades ou infirmes. Ils ont en total 85,955 fr. de revenus, et ils en ont perdu 173,648 fr. L'octroi ne leur a fourni, depuis nivôse de cette année jusqu'en germinal, que 12,044 fr., quoiqu'on estime son produit annuel, pour les seuls hospices de la ville de Caen, à 60,000 fr. Les ressources sont donc beaucoup au-dessous des besoins, et l'arriéré des hospices du Calvados s'élève à des sommes considérables. 500,000 fr. ne suffiraient pas pour acquitter les dettes des cinq hospices de Caen et pour faire les réparations urgentes des maisons qui leur appartiennent.

Outre les cinq hospices de la ville de Caen, il y a près de cette ville une maison de détention et de dépôt qui ressemble beaucoup à Bicêtre ; on la nomme Beaulieu. On y renferme les condamnés à la détention, les mendiants des deux sexes, les filles de mauvaise vie, les fous du Calvados et de la Manche. On y traite aussi les vénériens. Malgré le travail qu'on y a établi, cette maison, que j'ai visitée, offre l'aspect de la détresse uni à celui de la corruption et de l'immoralité.

Je dois dire ici que les notes données par les trois

Digitized by Google

préfets sur les hospices civils des trois départements de la 14e division militaire ne suffisent pas, à beaucoup près, pour faire bien connaître leur situation. Il est pressant d'ordonner un travail complet sur cet objet important. La détresse est à son comble dans le plus grand nombre de ces établissements; les ressources sont, en général, fort au-dessous des besoins, et le gouvernement ne peut se dispenser de porter promptement ses regards sur ces asiles de la misère et de la douleur.

Les enfants trouvés ou abandonnés sont encore un des objets qui appellent le plus l'attention du gouvernement. Outre l'intérêt qu'il doit porter à cette portion de la population qui présente tant de pertes et qui pourrait offrir des ressources par une meilleure administration, il y a, dans cette partie, des abus à réformer.

Ce que je vais dire des trois départements de la 14e division militaire pourra être appliqué à beaucoup d'autres portions de la République.

On compte, dans la Manche, deux mille cent trente-cinq enfants abandonnés, sous la surveillance de l'administration des hospices. Ils passent tous pour être placés chez des nourrices. Leur dépense annuelle est de 179,273 fr., ou monte à près de 84 fr. par tête, ce qui est déjà une somme trop forte, puisque, dans les calculs économiques faits avant la Révolution, chaque enfant ne coûtait que 60 fr. par an. On n'a aucune ressource spéciale pour cette dépense. Il est dû aux nourrices, sur les années V, VI, VII et VIII, une somme de 539,316 fr. d'arriéré. On leur donne de

Digitized by Google

simples à-compte sur les fonds envoyés, pour cet objet, par le ministre de l'intérieur. Le nombre annuel des enfants abandonnés n'est pas connu. On croit seulement qu'il serait bien accru, si la misère n'en avait fait périr beaucoup depuis quelques années.

On compte, dans l'Orne, quatorze cent quatre enfants abandonnés : leur dépense annuelle est d'environ 120,000 fr. Ainsi, ils coûtent chacun près de 86 fr., somme plus forte encore que la précédente. Il est dû aux nourrices un arriéré considérable compris dans les 535,000 fr. indiqués plus haut. Pour l'an IX, il ne leur a été donné encore que 15,000 fr. Il n'y a pas, au reste, plus de certitude sur l'existence de ces quatorze cent quatre enfants dans l'Orne que dans la Manche. On paye les nourrices sur de simples certificats donnés par les maires de leurs villages. Aucune visite n'assure que ces enfants vivent chez les femmes qui passent pour les nourrir.

Dans le Calvados, on estime le nombre des enfants trouvés à deux mille six cent soixante-treize. Sur ce nombre, cent soixante-deux infirmes existent dans les hospices; les autres sont placés chez des nourrices; leur dépense annuelle est de 227,879 fr., ce qui fait à très-peu près 85 fr. par chaque enfant. Il est dû aux nourrices 1,102,888 fr.; il ne leur a été donné que 3,000 fr. dans l'an VIII et 24,000 pour l'an IX. L'existence des enfants chez les nourrices n'a point été constatée par des visites. L'administration des hospices se propose de faire faire une inspection et une recherche exacte à ce sujet. On ne connaît pas le nombre annuel des enfants abandonnés. Il y en a

Digitized by Google

dont on paye les nourrices depuis douze ans. Leur pension est réglée à 11 fr. par mois pour la première année, 10 pour la seconde et la troisième, 9 pour la quatrième, 8 fr. 75 c. pour les cinquième, sixième et septième, et 7 fr. 75 c. pour les huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième années. On se propose de réduire ce prix d'un tiers, ce qui portera à très-peu près la pension des enfants à 60 fr. par an, comme elle était autrefois.

Ces renseignements, quoique manquant de la précision et de l'exactitude qu'on pourrait y désirer, suffisent pour faire voir qu'il y a dans cette partie de l'administration des abus préjudiciables aux finances publiques. En effet, il n'y a aucune certitude de l'existence des 6,212 enfants trouvés attribués aux trois départements de la 14e division. On continue à les comprendre depuis plusieurs années dans les états de payements, et on augmente d'autant la dette publique; car, en ne prenant que le calcul modéré de la moitié de l'arriéré dû dans les départements de cette division pour le terme moyen de ce qui est dû dans tous les autres, c'est-à-dire entre 250 et 300,000 fr., cela formerait déjà une dette de plus de 25 millions. Peut-être y a-t-il un tiers, une moitié même de ces enfants de moins chez les nourrices. Pourquoi, d'ailleurs, les y laisser pendant douze années? Pourquoi ignore-t-on ce qu'ils deviennent après cette époque de leur vie où l'on cesse de payer leur pension? On dit qu'alors ils restent et travaillent dans les campagnes où ils ont pris l'habitude de vivre; mais on n'en a aucune preuve. Pourquoi le gouvernement, qui est

Digitized by Google

censé en soutenir l'existence pendant douze années, n'en tire-t-il pas parti? Ne serait-ce pas un moyen de peupler nos vaisseaux de matelots, comme on l'a déjà proposé?

En général, cette branche de l'administration, singulièrement négligée depuis plus de dix ans, mérite d'être suivie par le gouvernement. Il pourrait ordonner aux préfets de faire faire un recensement exact, à l'aide de visiteurs et d'inspecteurs, de tous les enfants réellement existant dans les départements. Ce premier travail une fois fait, — et il pourrait être complet avant la fin de la belle saison, — on aurait la véritable base sur laquelle on pourrait établir une organisation utile de cette partie.

§ 7. — DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE [1].

L'instruction publique, dont on parle tant et sur laquelle on n'a rien fait encore depuis la fin de la Convention nationale, souffre dans tous les départements à cause de l'espèce d'inquiétude où sont tous les esprits sur la stabilité de ce qui existe. Trop de projets et des projets trop différents entr'eux ont été présentés depuis six ans, pour n'avoir pas semé des

1 Il faut se défier des tendances un peu optimistes du rapport de Fourcroy en matière d'instruction publique. Comme il avait pris une part active, dans les législatures antérieures, aux lois rendues sur ce sujet, c'eût été se condamner lui-même que de déprécier trop vivement les résultats acquis.

Digitized by Google

alarmes qui opposent plus ou moins d'obstacles à l'exécution complète de la loi du 3 brumaire an IV. Si l'on ajoute à cette cause d'incertitude et d'oscillation dans les esprits l'éloignement que plusieurs ont encore pour les institutions républicaines et surtout pour celles qui sont dues à la Convention, on aura la vraie théorie des difficultés que l'administration rencontre de toutes parts pour terminer l'organisation des diverses écoles.

Ce que je vais dire des trois départements de la 14e division conviendra au plus grand nombre des autres départements de la République, non-seulement parce que les difficultés et les obstacles y sont les mêmes, mais encore parce que, occupé essentiellement de cet objet depuis un grand nombre d'années et plus particulièrement depuis que j'ai concouru aux travaux de plusieurs Assemblées législatives, j'ai dû reverser une partie des connaissances générales que j'ai acquises sur les départements dont ma mission m'a fait un devoir d'examiner avec plus de soin les divers établissements. Il me serait d'ailleurs difficile de séparer dans ma pensée ce que j'ai fait pour toute la République dans un grand travail, soumis depuis plusieurs mois à la section de l'intérieur du conseil d'Etat, d'avec ce que j'ai trouvé et ce que j'ai dû désirer dans les départements dont je vais parler. Les Consuls me permettront sans doute de donner à cette partie de mon compte-rendu un peu plus d'étendue qu'aux autres, soit à cause du genre de mes études et de mes goûts, soit en raison de l'influence que cette branche de l'administration doit

Digitized by Google

exercer sur tous les points de la prospérité publique.

Les écoles primaires présentent dans les trois départements de la 14e division la même difficulté d'organisation et les mêmes lacunes que dans la plupart des autres départements.

Sur quatre cent vingt-cinq écoles primaires qui devaient être établies dans le département de la Manche d'après l'interprétation de la loi du 3 brumaire an IV, il y en a cent soixante-dix-sept d'organisées. Il n'existe qu'une cinquantaine d'institutrices très-peu instruites. Elles n'ont plus la confiance des habitants, non plus que la grande majorité des instituteurs. Outre la mauvaise conduite, l'immoralité et l'ivrognerie de beaucoup de ces derniers, il paraît certain que le défaut d'instruction sur la religion est le motif principal qui empêche les parents d'envoyer leurs enfants à ces écoles : on préfère les envoyer chez des maîtres particuliers que l'on aime mieux payer, parce qu'on espère y trouver une meilleure instruction, des mœurs plus pures, et des principes de religion auxquels on tient beaucoup dans le département de la Manche.

Dans le département de l'Orne, il doit y avoir cent quatre-vingts instituteurs et cinquante institutrices. Il s'en faut de beaucoup que ces fonctionnaires soient établis. Cette partie a été fort négligée jusqu'ici. Cependant la faculté laissée aux maires, d'après une lettre du ministre de l'intérieur, de prendre les instituteurs pour secrétaires, a favorisé et multiplié les écoles primaires. Les parents répugnent à y envoyer leurs enfants d'après les motifs énoncés pour le dé-

Digitized by Google

partement de la Manche ; ils aiment mieux les placer chez des maîtres particuliers.

Dans le département du Calvados, il n'y a que très-peu d'écoles primaires en activité sur les deux cent quarante-neuf fixées d'après la loi. La lettre du ministre de l'intérieur, dont il vient d'être parlé, n'a produit presque aucun effet, et n'a point activé l'établissement des écoles primaires. Les plaintes sur les instituteurs nationaux existants sont à peu près les mêmes que dans les deux départements précédents. Les instituteurs particuliers y sont assez multipliés dans les villes, et ils y ont des succès.

Ainsi les écoles primaires sont presque sans organisation dans les trois départements de la 14e division militaire ; ainsi cette partie de la loi du 3 brumaire est presque restée sans exécution, et les enfants des citoyens peu fortunés, ceux des habitants des campagnes restent sans aucune ou presque aucune source d'instruction. Deux générations de l'enfance sont à peu près menacées de ne savoir ni lire ni écrire, ni les premiers éléments du calcul. C'est dire assez combien il est instant que le gouvernement prenne des mesures pour remédier à ce mal.

Quelques-uns des instituteurs des écoles primaires de la Manche sont logés dans des presbytères qui sont en mauvais état. Le nombre de ces maisons est plus considérable que celui des écoles primaires organisées ; ainsi il en reste un assez grand nombre de disponibles.

Dans l'Orne, au contraire, il y a moins de presbytères que d'écoles.

Digitized by Google

Dans le Calvados comme dans la Manche, le nombre des presbytères l'emporte sur celui des instituteurs actuels. Mais ces maisons sont très-dégradées, et on n'a aucun soin de leur entretien.

Au-dessus des écoles primaires, l'état actuel de notre législation n'admet que des écoles centrales. Cependant on désire et on espère généralement une instruction intermédiaire, moins relevée que celle des écoles centrales. On attend la restitution des anciens colléges ou d'établissements qui en tiennent la place. On sent partout la lacune qui existe à cet égard, et l'on compte d'autant plus sur le rétablissement des colléges, que c'est dans ce sens et sous ce rapport qu'a été interprétée la dernière lettre du ministre de l'intérieur qui a demandé aux conseils d'arrondissement un état exact des colléges qu'ils possédaient sur leur territoire, des revenus dont ces colléges jouissaient et du nombre d'élèves qui y venaient puiser l'instruction. Pénétré depuis longtemps du vœu des citoyens, persuadé du vide que laisse dans l'instruction publique cette destruction des colléges, j'ai donné dans mon projet, soumis en ce moment à la discussion de la section de l'intérieur, un plan d'écoles secondaires qui fait disparaître ce vide et dans lequel, en conservant ce que les anciens colléges avaient de bon, j'en ai fait disparaître les abus. J'ai substitué spécialement à plusieurs des classes trop nombreuses du latin des classes successives et régulières de mathématiques, science si généralement reconnue pour être utile au plus grand nombre des professions.

Digitized by Google

Les conseils des arrondissements de la Manche ont demandé fortement le rétablissement des anciens colléges. Il y avait autrefois quatre colléges dans la Manche ; ils étaient situés à Avranches, à Coutances, à Saint-Lô et à Valognes. Deux existaient dans le département de l'Orne, l'un à Alençon, l'autre à Séez. Le Calvados en possédait un assez grand nombre. A Caen, il y avait ceux de l'Université des Jésuites. Le désir de revoir ces établissements est généralement prononcé. Une des plus fortes preuves de ce désir et de ce vœu doit être tirée du succès qu'ont eu quelques établissements faits par des particuliers et qui imitent les anciens colléges. Telle est surtout une école d'humanités ouverte à Saint-Lô par le citoyen Lemoyne, très-habile maître qui a un grand nombre d'élèves et qui leur donne une solide instruction.

Les écoles centrales, malgré les attaques multipliées que la malveillance, la haine de la Révolution, les préjugés leur ont livrées en commun depuis les premiers moments de leur établissement, sont, aux yeux des hommes éclairés et impartiaux, un des monuments les plus remarquables du régime républicain. En vain essaye-t-on de déclamer qu'elles n'ont point encore d'organisation, et qu'elles manquent également de moyens d'instruction et d'écoliers. Ce reproche, qui pouvait avoir quelque fondement il y a trois ans, n'est plus vrai ni vraisemblable aujourd'hui. Les écoles centrales ont beaucoup gagné dans presque tous les départements. Elles sont l'asile de tous les hommes éclairés dans les sciences utiles ; il y a un

Digitized by Google

grand nombre de professeurs du premier mérite, surtout en mathématiques, en physique, en histoire naturelle. Elles ont produit des ouvrages très-bien faits. Les écoliers y augmentent d'année en année. Ceux qui les calomnient n'en connaissent souvent pas l'organisation et confondent aveuglément les difficultés et les obstacles qu'elles ont eu à vaincre dans les deux premières années de leur existence, avec leur amélioration et leur succès soutenus depuis trois ans.

Ce que je vais dire des écoles centrales du Calvados, de la Manche et de l'Orne, prouvera, s'il en était besoin, cette assertion.

Les professeurs de l'école centrale de Caen sont tous des hommes distingués dans leurs sciences. L'histoire naturelle et les mathématiques y attirent beaucoup d'élèves et sont très-suivies. On y fait surtout de grands progrès dans ces dernières. Plusieurs sujets en sont sortis pour l'Ecole Polytechnique. On vient de nommer pour la physique et la chimie le citoyen Nicolas, ancien professeur de Nancy, homme d'un grand mérite et connu par des découvertes capitales, surtout par un procédé excellent pour la préparation du phosphore et par un très-beau travail sur les salines de la République. Il y a cent vingt écoliers au cours de mathématiques et deux cents à celui du dessin. Le local de cette école est celui de l'ancienne Université; il est peu convenable, trop resserré, trop humide, et ne suffit ni aux élèves ni aux collections. La bibliothèque assez nombreuse en vieux livres, et qui possède une partie de ceux du

Digitized by Google

fameux Bochart avec des notes de sa main, est dans une assez grande salle, mais peu commode. On s'occupe de lui chercher un autre emplacement. L'abbaye des Hommes, où siége la préfecture, pourrait, je crois, suffire aux deux établissements. Une des ailes du bâtiment contiendrait des salles pour les cours, et le premier étage serait destiné à la bibliothèque, aux collections qui dépérissent dans le local actuel. Un des jardins serait consacré à la botanique. Aujourd'hui le jardin de l'école est séparé et éloigné de son local. Près de l'école centrale du Calvados, il existe un pensionnat, placé dans l'ancien collége des Jésuites, qui ne se soutient qu'à peine avec les quinze pensionnaires qui y restent. Il allait très-bien lorsque les vingt pensionnaires, payés par l'Etat d'après la loi du 3 brumaire an IV, le soutenaient; la suppression de ces vingt pensions, ordonnée par le ministre, a presque détruit les ressources de ce pensionnat.

L'école centrale de la Manche est placée à Avranches; elle se trouve trop à l'extrémité du département; elle devrait être à Coutances. Les neuf professeurs et bibliothécaires qui la composent sont des gens de mérite et on en est fort content. Il y a environ deux cents élèves. Le dessin en est la partie la plus suivie; les mathématiques, l'histoire naturelle et la physique viennent ensuite. La législation n'a point d'élèves; il n'y a encore que très-peu d'instruments de physique, tandis que celle du Calvados est déjà assez bien montée. Le jardin de botanique est séparé de l'école et en est trop éloigné. Il est en même temps dans une

Digitized by Google

mauvaise exposition. Il n'y a point de pensionnat auprès de cette école ; il n'a pas pu encore être organisé.

Dans l'Orne, l'école centrale d'Alençon a de bons professeurs et un bibliothécaire instruit. La chaire de législation n'est point exercée à cause de l'absence du professeur qui est au Corps législatif. Il y a cent-vingt écoliers dans cette école. La physique et la chimie, les mathématiques et le dessin sont les parties les plus suivies. Plusieurs professeurs étant des prêtres mariés empêchent quelques parents d'y envoyer leurs enfants. Il existe près de cette école un pensionnat qui se soutient avec peine depuis la suppression des vingt pensionnaires nationaux.

Quoique la loi du 14 frimaire an III n'ait établi que trois écoles de médecine, à Paris, à Montpellier et à Strasbourg, l'ancienne école de médecine de Caen s'est soutenue et renouvelée, soit par le zèle de quelques-uns de ses professeurs, soit d'après l'interprétation qu'ils ont donnée à la loi du 27 novembre 1791 et au décret du 15 ventôse an III. Elle continue ses exercices et ses leçons ; elle est formée de six professeurs et de quatre adjoints ou vice-gérants, qui y enseignent l'anatomie, la matière médicale, la médecine théorique, la médecine clinique, la chirurgie et les accouchements. Elle donne ses leçons dans une des salles anciennes de l'Université, local actuel de l'école centrale et dans une des salles de l'hôpital militaire. Elle possède, en outre, un amphithéâtre situé près de la porte des Prés. Elle a de quarante à cinquante élèves. On n'y fait plus de réception depuis

Digitized by Google

trois ou quatre ans, d'après une lettre du ministre François de Neufchateau. Les professeurs de cette école sont payés sur les centimes additionnels du département. Le Conseil général a fixé pour cette dépense 12,000 fr., et elle a été consentie par le ministre.

On reproche à plusieurs des professeurs de ne pas faire de leçons et d'envoyer leurs adjoints lire et dicter de vieux cahiers. On leur reproche de négliger leurs devoirs et de ne pas se mettre au courant des connaissances modernes.

Je ne proposerai point de supprimer cette école, qui a échappé aux ruines de l'instruction et qui s'est maintenue malgré la loi du 14 frimaire an III, d'après laquelle il n'a été établi que trois écoles de médecine pour toute la République. Je serais bien fâché de conseiller la destruction d'aucune branche d'instruction; mais je pense qu'il faut la fondre parmi les écoles médicales secondaires que j'ai proposées dans mon projet sur l'enseignement médical, écoles que je crois nécessaire d'établir dans les hospices civils des villes de la République dans lesquels la population exige qu'il y ait plus de deux cents lits. Caen se trouve comprise dans le dénombrement de ces écoles, dont j'ai eu soin de choisir les localités dans les villes où il a existé autrefois des écoles de ce genre.

Le jury de l'école centrale de la Manche est composé de cinq membres, hommes de mérite; mais ils sont séparés dans différentes villes du département et ils communiquent par écrit. La loi n'a autorisé ce-

Digitized by Google

pendant ni l'une ni l'autre de ces circonstances. Elle a voulu trois membres du jury et non cinq. Elle a voulu qu'ils fussent pris tous trois dans la ville où est située l'école centrale, et non pas qu'ils fussent dispersés ; qu'ils délibérassent en commun et non par écrit. Le préfet de la Manche n'a rien pu me dire sur les jurys des écoles primaires, et il ne paraît pas que la loi qui ordonne la création de plusieurs jurys dans chaque département ait reçu son exécution complète.

Il en est à peu près de même du département de l'Orne, où le seul jury connu du préfet, et siégeant à Alençon, n'est pas composé d'hommes très-forts, ce qui tient à l'instruction peu répandue dans ce pays.

Dans le Calvados, les trois membres du jury de Caen font les fonctions de jury pour les écoles primaires. Ce jury unique ne contient d'ailleurs qu'un homme vraiment capable et au niveau de ses fonctions. Les deux autres membres sont trop faibles pour cette place et le préfet se propose de les renouveler.

L'école hydrographique ou de marine, qui était située à Quillebeuf, vient d'être transportée à Caen depuis le 21 germinal dernier. Le citoyen Prudhomme, professeur, qui a passé de Rouen à Caen, vient de s'y établir ; il a ouvert ses cours, et déjà des élèves assez nombreux se rendent à ses leçons.

Il y a deux sociétés littéraires et savantes qui remplacent à Caen l'ancienne académie de cette ville. L'une de ces sociétés est un lycée dont les règlements ont été approuvés par le ministre. On s'y occupe des sciences et spécialement de leur applica-

Digitized by Google

tion aux arts et aux manufactures. Le Conseil général a demandé 1,500 fr. par an pour les dépenses intérieures ou les frais de cette association libre. Elle s'assemble dans une salle de la préfecture. Elle est composée de la plupart des hommes éclairés, et surtout de médecins, de professeurs, de pharmaciens, d'antiquaires et d'hommes de lettres.

L'autre société, sous le titre de société d'agriculture et de commerce, se propose de se consacrer aux progrès de l'une et l'autre de ces sciences. Je l'ai installée pendant mon séjour dans cette ville. Elle s'assemble dans une salle de l'ancienne municipalité. Elle est formée de manufacturiers et de négociants réunis à quelques naturalistes et à quelques chimistes. On doit y traiter spécialement des productions du département, de l'établissement de différents genres de fabrications, et des moyens d'en favoriser le transport et le débit. En général, on aime à Caen l'instruction et les lettres. L'ancien séjour d'une Université, de colléges, de facultés et d'une académie dans cette ville y a naturalisé le goût de l'étude et des connaissances.

Il n'en est pas de même des deux autres départements de la 14e division militaire. Dans celui de la Manche, il n'y a aucune société littéraire ou savante, aucune réunion d'hommes qui s'occupent des sciences et des lettres. Saint-Lô possédait jadis une société d'agriculture détruite depuis quelques années. Alençon a un lycée où on ne travaille que très-faiblement et qui n'a pas même de séances fixes et régulières.

Digitized by Google

§ 8. — DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE; DE LEUR ÉTAT DEPUIS LE 18 BRUMAIRE, ET DES MOYENS DE LES RÉTABLIR DANS LEUR ANCIENNE PROSPÉRITÉ.

Quoique les trois départements de la 14e division militaire ne soient pas comptés parmi ceux qui se distinguent par leur industrie et leur commerce, cependant ils offrent à l'observateur une suite assez intéressante de productions et de manufactures encore dans une certaine activité.

Il faudrait beaucoup plus de temps et de moyens que je n'ai pu en employer à cet objet, pour bien connaître cette partie importante de l'administration. Je n'ai cependant négligé aucune occasion de voir par moi-même ou de prendre des informations et des renseignements propres à me fournir quelques données certaines sur cet objet qui m'avait été spécialement recommandé dans mes instructions.

Voici le résultat de ce que j'ai recueilli ou vu dans la 14e division militaire :

Dans la Manche, les marais salants qui appartiennent à des citoyens sont exploités avec l'activité et la suite que produit l'intérêt particulier.

On fabrique des glaces et des verreries recommandables à Tourlaville, près Cherbourg.

On fait une porcelaine de prix moyen et d'assez belle faïence à Valogne. Les poteries de cette ville et celles de Carentan fournissaient, avant la guerre, aux îles anglaises. Leur activité est moindre en ce moment.

Digitized by Google

La chaudronnerie de Villedieu tient un rang connu parmi les ouvrages en cuivre. La plus grande partie des habitants de cette ville y est employée.

Il y a beaucoup de tanneries, de bonnetteries, de fabriques de toiles, de coutils, de rubans et de serges dans beaucoup de villes de ce département; des papeteries et des draperies à Saint-Lô, Coutances et Valognes.

A Gonneville, qui se trouve située à trois lieues de Valognes et de Cherbourg, il a été établi, depuis quatre ans, une filature de coton par les soins du citoyen Dauphin. Une roue à eau fait mouvoir neuf cent cinquante broches placées dans cinq étages; on fait 140 à 150 livres de fil de 4 à 8,000 aunes à la livre. Le fil est porté à Rouen et à Louviers où il alimente d'autres fabriques. Cent soixante hommes sont employés tous les jours dans la filature de Gonneville.

A Saint-Lô, il y a une fonderie du métal de cloches. On en extrait du cuivre et de l'étain.

Les manufactures et les travaux d'industrie sont beaucoup plus multipliés dans le département de l'Orne que dans celui de la Manche. Le nombre et la variété des ateliers, comme des produits qui en sortent, sont beaucoup plus considérables. Les fabrications de toiles sont très-répandues à Alençon, Mortagne, Belleme, Domfront, Flers, etc. Celles de Vimoutier, connues sous le nom de *cretonnes,* sont les plus belles et du grain le plus fin. Ces toiles étaient exportées, avant la guerre, en Angleterre et dans les colonies. On en faisait un commerce de 4 à 5 millions, qui est tombé au moins d'un tiers. La qualité

Digitized by Google

de ces produits a également perdu. Ces toiles sont inférieures à ce qu'elles étaient autrefois.

On fait, à Alençon et à Argentan, des dentelles de prix et qui ont une grande réputation. Cette industrie est digne de quelque attention de la part du gouvernement.

Le point d'Alençon de qualité très-variée est en général de deux espèces : l'un, qui est nommé *bride,* est plus solide ; on le porte pendant trois saisons de l'année et plus particulièrement l'hiver ; l'autre, qu'on appelle *réseau,* est beaucoup plus léger, moins chargé d'ornements et sert particulièrement pendant l'été.

On fabrique dans les deux espèces des aunages dont la hauteur détermine le prix. Il y a des manchettes depuis 60 fr. jusqu'à 500 fr. la paire, des coiffures, des voiles, des schalls, des fichus, des manches de robe, des toilettes, des draps même pour couvrir des lits de six pieds. On emploie à ces ouvrages des fils qui vont de 400 fr. jusqu'à 2,400 fr. la livre. On y en a même employé qui coûtait 3,000 fr. la livre.

Le point d'Argentan est plus beau et d'une perfection plus grande que celui d'Alençon. C'est cette ville qui a fourni la toilette de la dernière reine de France et la layette du dernier Dauphin.

Depuis plusieurs années, ces fabriques si intéressantes pour le département de l'Orne, sont dans la plus grande stagnation. Les femmes et leurs familles que cette fabrication faisait vivre sont presque sans occupation, et ces familles sont très-nombreuses. La longue habitude de ce travail et l'éducation

Digitized by Google

accoutumée des filles de ce pays ne permet pas d'espérer qu'elles puissent se livrer à un autre genre d'industrie.

Il y a une amélioration légère, mais néanmoins sensible, depuis le 18 brumaire. Pour rendre aux fabriques de dentelles de l'Orne l'activité et la prospérité qu'elles avaient autrefois, pour les relever de l'inaction où elles sont encore, il faudrait que le gouvernement pût y faire des commandes extraordinaires, que les épouses des membres du gouvernement témoignassent une préférence marquée pour ces dentelles, qui la méritent par leur beauté et leur fini.

Les consuls pourront juger par eux-mêmes de cette beauté par les six échantillons de point d'Alençon et par les deux de point d'Argentan que le préfet m'a remis pour leur être présentés. Je dois cependant ici rappeler à leur souvenir la malheureuse ville de Valenciennes où se fabrique, par des soins extraordinaires et dans des caveaux humides, le fil qui sert à faire la dentelle et dont l'industrie produit aussi un de ces tissus très-renommés. La même inactivité des ateliers s'y joint aux malheurs et aux ravages que la guerre a faits dans ce pays.

Il s'est établi à Alençon, depuis le 18 brumaire, une fabrique de bazins piqués façon anglaise, qui commence à prospérer. On les transporte à Paris pour les blanchir; ils sont d'une belle qualité.

Dans l'Orne, il existe un grand nombre de moulins et d'usines. On y compte six cent vingt-un moulins à blé, quatorze moulins à tan, neuf fonderies, qua-

Digitized by Google

torze papeteries, vingt-trois fonderies de fer, cinq affineries et quatre tréfileries.

La fameuse fabrique d'épingles de l'Aigle qui emploie, lorsqu'elle est en activité, plus de trois mille ouvriers, éprouve, en ce moment, une fâcheuse stagnation par la rareté et la cherté excessive des fils de laiton, dues à la guerre maritime et aux différends de l'Angleterre et de la Suède. C'est ce dernier pays qui fournit les fils de laiton. Depuis la dernière foire de Caen, en floréal, il y a plus de cinquante ateliers de l'Aigle qui sont fermés.

La fabrique de fil de fer se soutient mieux et elle est par elle-même beaucoup plus considérable que celle des épingles. Outre les tréfileries qui ont été annoncées plus haut, les fils tirés à bras sont si fins et si habilement préparés, qu'ils n'ont pu être imités nulle part.

Quoique le département du Calvados ne paraisse pas présenter la même énergie dans l'industrie de ses habitants que les deux départements de l'Orne et de la Manche, il ne manque pas cependant d'une certaine activité, et l'on y trouve une suite de manufactures et d'ateliers plus ou moins intéressants par leurs produits.

On fait beaucoup de bonnetterie à Caen, surtout de la bonnetterie commune en coton et en laine. C'est dans cette ville qu'on fabrique ces tissus des poils de lapin qui forment une partie des vêtements d'hiver ; on a donné même à cette fabrication un degré de perfectionnement assez remarquable dans les schalls gris et blancs.

Digitized by Google

La dentelle est l'occupation ordinaire des femmes, et il s'en fabrique une très-grande quantité dans toutes les villes, dans les villages, dans les hôpitaux ; il y en a en fil et en soie noire et blanche.

La toilerie est encore un objet de grande fabrication ; les toiles de Lisieux sont assez belles et assez renommées.

On fait aussi des coutils, de la passementerie ; il y a des tanneries et des mégisseries dans plusieurs villes. Vire est renommée par ses papeteries.

Une manufacture de porcelaine, établie à Caen, sur les bords de l'Orne près la prairie, fait tout à la fois des vases très-beaux et très-précieux et des vaisseaux d'un usage familier ou commun pour les besoins du peuple. Les ouvrages de cette manufacture sont très-soignés et bien finis.

Cette ville offre un atelier d'armes tenu par le citoyen Brunon qui travaille pour le gouvernement. Il occupe soixante-dix-sept ouvriers. On y fait six cents fusils neufs par mois, on y en répare huit cents. Ce dernier article a été d'une grande ressource pour l'armée de l'Ouest, et spécialement pour la 14e et la 15e division. On y emploie le charbon de Littry et le fer des forges de Graune et de la Gaudinière, département de l'Orne. Le préfet pense qu'il est essentiel de conserver et d'entretenir cet établissement, au moins jusqu'à la cessation absolue de toute apparence de troubles : il craindrait sans cela que les ouvriers ne fussent employés d'une manière nuisible à la République.

Il y a près de Honfleur plusieurs manufactures

Digitized by Google

chimiques fort importantes, surtout une fabrication d'acide sulfurique, d'alun et de sulfate de fer.

Bayeux est dans une position très-avantageuse pour la salaison des beurres ; on peut aussi y introduire celle des bœufs et des porcs.

Il y a environ soixante ans qu'on y a établi l'art de faire des dentelles. On y a d'abord fait deux établissements publics sous les noms de Saint-Exupère et de la Potherie. Cette industrie y avait tellement prospéré que les pères de famille ne donnaient que ce métier à leurs filles. Il convient à tous les âges, à tous les talents ; il peut être quitté, repris, interrompu à volonté. Les campagnes où ce travail existe ont une population double de celle des autres. Six mille ouvrières y étaient autrefois employées. Chacune produisait annuellement 100 francs d'importation en France.

Pour faire prospérer cette industrie, il faudrait : 1° donner une prime au fabricant en raison de ce qu'il exporterait ; 2° accorder une récompense à l'ouvrière la plus habile et qui aurait gagné le plus dans l'année.

En général, les chefs de manufactures et les négociants montrent depuis le 18 brumaire, suivant tous les rapports adressés au préfet, cette inquiétude, ce mouvement qui annoncent une amélioration prochaine, un besoin de produire dont la moindre occasion favorable développera l'explosion.

A Falaise, où le peuple vit de la filature de coton, un entrepreneur qui élevait un atelier mécanique a été menacé dans sa personne et sa propriété. On

Digitized by Google

sait les difficultés que l'établissement de ces machines a éprouvées dans différentes parties de l'Angleterre, et l'on a l'exemple du courage et de la persévérance qui les a surmontées.

La tranquillité publique, quelques travaux de routes, de canaux et de rivières, pour les communications entre les côtes et l'intérieur, l'exposition des produits des arts dans les fêtes nationales, les encouragements bien placés, quelques primes accordées à celles de ces productions qui seront distinguées par leurs qualités : voilà les moyens que le gouvernement pourra employer avec succès pour élever les manufactures et les ateliers du Calvados, de la Manche et de l'Orne à un degré de prospérité supérieur même à ce qui existait avant 1789.

§ 9. — DES HOMMES SUSPECTS ET DANGEREUX [1].

Je compte parmi les hommes plus ou moins dangereux et capables de troubler la tranquillité publique, ceux qui inquiètent les acquéreurs de domaines nationaux, les chouans et royalistes, les prêtres insoumis et les anarchistes prononcés.

Parmi les acquéreurs de domaines nationaux du Calvados, plusieurs ont retrocédé aux anciens propriétaires les biens dont ils s'étaient rendus adjudi-

1 Une partie de ce paragraphe 9 était consacrée à des notes sur les fonctionnaires publics; nous l'avons supprimée comme dénuée d'intérêt.

Digitized by Google

cataires. Aucun n'y a été contraint par la violence et les menaces. Le seul individu qu'on ait accusé d'avoir eu de mauvais procédés envers les acquéreurs est le nommé Wambès dit Florimond, amnistié en la commune de Fontaine-le-Pin. Les renseignements pris à cet égard n'en ont pas fourni la preuve. Néanmoins le préfet lui a enjoint d'être très-circonspect, et il n'y a eu aucune plainte. Ce Wambès est un homme à surveiller particulièrement.

Dans le département de l'Orne, trois acquéreurs de domaines nationaux ont été égorgés en vendémiaire dernier dans le canton de Glaux. On a fait des poursuites qui ont occasionné la fuite des chefs de chouans; il y en a eu sept à huit de tués.

Il ne m'a été fait qu'une dénonciation analogue pour la Manche. Le nommé Blanc d'Amour a été accusé d'avoir tué, le lendemain du jour où il obtint son certificat d'amnistie, un propriétaire de Coutances acquéreur de biens nationaux. Il est dans les prisons de cette ville.

Deux chouans dangereux m'ont été dénoncés par le préfet de la Manche. L'un est le comte de ***, chef de l'arrondissement de Mortain, qui voulait reprendre le droit de porter les armes ; il a quitté le département pour passer dans celui du Pas-de-Calais : l'autre est Lamariouze dit Moustache, aide-de-camp de Hugon, chef de chouans, qui a également inquiété le préfet par son obstination à porter des armes malgré la défense et qui a quitté la Manche pour n'être pas désarmé. On ne sait pas où il s'est transporté.

Digitized by Google

Parmi les chouans de l'Orne, le préfet m'a surtout dénoncé les nommés Chandelier, commandant une troupe de Belleme, Joyau d'Assas, chef amnistié, mis en accusation pour l'attentat du 3 nivôse (il a été recherché dans l'Orne, à cause des parents qu'il a près d'Argentan), et Picot, qui, à l'époque des poursuites faites contre les égorgeurs de vendémiaire dernier, s'est réfugié dans le Calvados qu'il a quitté depuis sans qu'on sache où il est en ce moment.

Les chouans du département du Calvados ne sont pas dangereux suivant le préfet, parce qu'ils sont divisés et qu'ils manquent de moyens et de crédit. Cependant plusieurs d'entre eux sont loin d'avoir des dispositions pacifiques.

Ceux dont la conduite exige une surveillance plus active sont les cinq nommés *****. Le premier a été signalé au préfet du Calvados par le ministre de la police comme étant parti de Paris vers la fin de nivôse dernier dans l'intention d'opérer un mouvement dans les environs de Caen et de passer en Angleterre avec ses associés s'il ne réussissait pas. Les quatre autres, assez mauvais sujets, se trouvent impliqués dans l'affaire d'un nommé Hamon, détenu au bagne du Havre et prévenu de manœuvres pour faire soulever le bagne. Toutes les pièces de cette affaire sont au ministère de la police.

... Le préfet du Calvados range aussi parmi les hommes dangereux de son département les nommés M** et B**, prêtres, qui se disent vicaires de l'évêque de Bayeux. Ils ont refusé la promesse : ils in-

Digitized by Google

quiètent et tourmentent continuellement les ministres du culte qui ont donné cette garantie au gouvernement.

Quant aux anarchistes dangereux, il ne m'en a été dénoncé aucun par les préfets du Calvados et de l'Orne. Quelques individus de Caen, qui méritent une véritable confiance par leur moralité, m'ont dénoncé une douzaine d'individus de cette classe; mais j'ai lieu de craindre qu'il n'entre dans cette dénonciation un reste d'esprit de parti ou d'animosités pour des circonstances passées, d'autant plus que presque tous les individus compris dans ces plaintes sont employés dans les bureaux de la préfecture, et que le préfet ne m'a rien dit sur leur compte. Je ne crois donc pas devoir nommer ici ces individus. Je me contenterai d'observer qu'il serait peut-être nécessaire de faire prendre par la police des informations plus détaillées et plus approfondies sur plusieurs de ces employés, attachés, à l'époque de la Terreur, à des fonctions qui les rendent encore suspects et presque redoutables à un grand nombre de citoyens.

Le préfet de la Manche m'a remis en particulier quelques notes sur neuf individus de son département qui, suivant lui, peuvent inquiéter le gouvernement par leur attachement au parti de 1793.

Tels sont (d'après les notes que je ne fais que copier ici) : à Valognes, les nommés Lecarpentier, ex-constituant, agent de Robespierre; Buhot et son fils, imprimeurs, plus dangereux encore que le précédent; à Montebourg, le nommé Geffroy, maître de poste,

Digitized by Google

qui passe pour tenir l'entrepôt d'une correspondance secrète ; à Muneville-le-Bingard, arrondissement de Coutances, le nommé Longien, ex-membre du comité révolutionnaire, qui désignait à Lecarpentier les victimes à immoler ; à Coutances, le nommé Hervieu, homme de loi, tête exaltée, prévenu de correspondance avec Metge, à Paris, ce qui a occasionné des perquisitions ordonnées par le ministre de la police ; à Saint-James, arrondissement d'Avranches, le nommé Despréaux, ex-commissaire du Directoire, peu ami du gouvernement ; enfin, à Saint-Lô, les frères Letellier, anciens gardes du corps, ayant exercé une domination despotique sur les administrateurs du département, très-exagérés et dangereux parce qu'ils sont riches.

Je dois remarquer, sur cette dénonciation du préfet de la Manche, que quelques personnes d'un patriotisme éclairé m'ont plusieurs fois annoncé que ce magistrat pouvait porter un peu de passion dans son jugement, et qu'il s'était assez prononcé dans un parti opposé pour qu'on ne dût croire qu'avec une espèce de réserve à ses reproches et à ses craintes. Les notes que j'ai transcrites pourraient donc être prises, au moins par rapport à quelques-uns des individus qu'elles concernent, pour des avertissements, pour des présomptions propres à exiger la surveillance du gouvernement, plutôt que comme des preuves faites pour appeler sa sévérité.

Tels sont les faits que j'ai recueillis dans la mission que je viens de remplir pour la 14e division militaire. Ils doivent donner au gouvernement une idée

Digitized by Google

favorable des trois départements qui composent cette division, et surtout de celui du Calvados, l'un des plus riches et qui fournit le plus de produit au Trésor public. La tranquillité et l'abondance y règnent ; les habitants en sont en général paisibles et attachés à l'ordre actuel ; le sol y est extrêmement productif ; l'industrie y répond à la richesse des productions et promet encore un prompt et grand accroissement à la paix maritime. Les administrateurs, les fonctionnaires civils et militaires y sont pour la plupart distingués par leurs lumières et leur bonne conduite. Ils remplissent bien leur devoir. Les plaies de la Révolution y sont moins profondes que dans beaucoup d'autres départements, et la prospérité publique touche de près au degré qu'elle doit atteindre et qu'on y espère sous un gouvernement empressé d'accueillir tout ce qui peut la favoriser.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

PAR LE CITOYEN FOURCROY

Conseiller d'État,

DE SA MISSION DANS LA 16e DIVISION MILITAIRE
PENDANT LES MOIS DE PLUVIOSE ET VENTOSE AN X [1].

Solde. — La solde des troupes de la 16e division s'est trouvée, comme celle des deux autres divisions que j'ai parcourues précédemment, donner lieu à des plaintes.

Pensions militaires. — Plusieurs militaires blessés, rentrés dans leurs foyers avec pension de retraite, en réclament en vain le paiement. La plupart, non

1 Bien que ce troisième rapport de Fourcroy soit daté de l'an X, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de le joindre aux deux autres, tant à cause du nom de son auteur, que parce qu'il contient d'utiles renseignements qui peuvent se rattacher à une date antérieure. Nous n'en donnons d'ailleurs qu'un extrait fort abrégé. La 16e division militaire se composait des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Lys.

Digitized by Google

portés sur les états, meurent de faim; on se plaint que leurs réclamations adressées au ministre restent sans réponse.

Prisons militaires. — Il n'y a point assez de prisons militaires; et, parmi celles qui existent dans la division, il n'y en a que peu de bien saines et de bien convenables. Plusieurs sont au-dessous des eaux des fortifications.

Les geôliers des prisons, ainsi que les portiers et consignes, anciens militaires et pères de famille, souffrent partout de leur non-paiement. Plusieurs, ayant renoncé pour ces places à leur traitement de réforme, n'étaient point payés depuis cinq mois et n'avaient pas même reçu leurs brevets du ministre.

Routes. — Toutes les routes du département du Nord, excepté celle de Lille à Dunkerque, la moins fréquentée par les rouliers, sont dans le plus mauvais état; il existe de vraies fondrières; beaucoup de pavés sont arrachés; en général, elles ressemblent à des champs labourés. La nature du terrain gras et humide, les travaux faits trop tard, trop longtemps négligés, les rouliers trop chargés, les roues à jantes trop étroites, sont les causes des dégradations de ces routes, qui demandent un entretien continuel. Je les ai vues dégradées en trois jours de dégel. Il en est de même des routes du Pas-de-Calais; celles-ci brisent souvent les voitures légères des Anglais qui les traversent. Dans la Lys, on fait les mêmes plaintes. On demande partout des règlements pour les voitu-

Digitized by Google

res et leurs chargements, des ponts à bascule aux barrières pour connaître les charges des voitures, plus de fonds pour les réparations et leur envoi dans un temps opportun.

Canaux et navigation. — Les canaux et la navigation des rivières forment une partie bien importante de l'administration des trois départements de la 16e division. Dans celui du Nord, il y a vingt canaux ou rivières qui ont besoin de beaucoup de réparations depuis les ravages de la guerre. Les écluses sont en mauvais état; celles de Bergues et du Guindal à refaire. Il a été dépensé 66,408 fr. accordés en l'an IX pour ces ouvrages. Il est dû aux ingénieurs, éclusiers et pontonniers 6,000 fr. environ. Il y a 430 kilomètres de canaux à réparer; il faudrait près de 230,000 fr. pour cette réparation, dont plus des deux tiers sont extrêmement urgents. La digue de l'Aa surtout est dans un état de danger très-imminent.

Dans le Pas-de-Calais, il y a six principaux canaux qui sont tous en mauvais état, ainsi que les écluses. Beaucoup de ponts sont en ruine; il est à craindre que la navigation soit entièrement interrompue et que les habitants d'Arras manquent de combustibles, si l'on ne paye pas l'arriéré dû pour les travaux de navigation. Il est dû aux éclusiers sur l'an IX 1,850 fr., et d'arriéré ancien 18,270 fr. Il faudrait pour cette partie une somme de 160,000 fr., 51,000 fr. d'entretien annuel et 7,000 de charge.

Dans la Lys, il y a onze canaux ou rivières navi-

Digitized by Google

gables qui ont tous besoin de réparations, dont le montant est évalué à 92,700 fr.; cette dépense une fois faite, les droits de navigation suffiront à l'entretien. L'état des dunes et des digues à Ostende et à Blankemberg est extrêmement inquiétant. Une partie du département est menacé d'être submergée et perdue par la rupture de ces dernières. Ce pays a été conquis sur la mer, au-dessous de laquelle il est situé de 2 mètres environ. Dans plusieurs points des deux ports cités, les dunes et les digues sont détruites; à Blankemberg, la fameuse digue en terre du comte Jean, qui s'étend de Dunkerque à Anvers, n'a presque plus de dunes au-devant d'elle et commence d'être tellement entamée, qu'elle pourra être emportée par un fort coup de vent et donner entrée à l'eau de la mer. La crainte de cet épouvantable accident, qui ruinerait une grande partie de la Lys et de l'Escaut, tourmente sans cesse les habitants, qui m'ont sollicité de faire connaître au gouvernement leurs inquiétudes et les dangers dont leurs propriétés et leur vie même sont menacées. Je ne saurais trop peindre l'effroi dont ils sont pénétrés et les instances qu'ils m'ont faites pour défendre leur cause auprès des Consuls.

Secours publics et hospices. — Cette branche de l'administration, qui est presque partout en souffrance, a éprouvé cependant une amélioration sensible en l'an IX et en l'an X. Le sort des pauvres, quoique moins fâcheux que dans beaucoup d'autres départements, n'est cependant pas ce qu'il était il y a quel-

Digitized by Google

ques années. Le système des octrois a diminué la pénurie des hospices, mais il ne suffit point encore à leurs dépenses et ne remplace point leurs anciens revenus, tandis que le nombre des pauvres s'est accru progressivement depuis dix années.

Il y a quarante-huit hospices et hopitaux dans le Nord. On y reçoit quatre cent vingt-huit pauvres malades, cent quatre-vingt-onze militaires et près de cinq mille pauvres infirmes ou encore valides. La journée des malades y monte à 1 fr.; celle des pauvres non malades à 25 c. Le revenu des hospices y est de 674,515 fr., les charges de 1,042,000 fr.; le déficit de 367,485 fr. Le mobilier et le linge y sont en mauvais état. Il meurt annuellement un dixième de la population des hospices.

Dans le Pas-de-Calais, il y a quatorze hospices qui reçoivent sept cent soixante malades et près de quatre mille pauvres. La journée y est au prix de 32 c. à 1 fr. 52 c. Cette dernière est celle des préposés. On n'a point des états assez exacts et assez complets pour connaître la somme des revenus des hospices; de sorte qu'on ne peut rien dire ici sur leur déficit. La mortalité y est d'un dixième, comme dans le Nord.

Dans la Lys, il y a seize hospices qui contiennent cinq cent cinquante-trois malades et plus de trois mille pauvres. Le prix de la journée y est de 91 c.; et il s'étend jusqu'à 2 fr. 05 c. pour les préposés. C'est le département où il y a eu le moins de changements et où les anciennes fondations plus respectées ont le moins perdu. Le revenu des hospices monte à 480,272 fr., les dépenses à 501,475 fr.; le

Digitized by Google

déficit de 21,200 fr. est facilement couvert. Le mobilier y est en très-bon état; les soins y sont extrêmes; la mortalité y est d'un onzième.

On compte près de mille enfants abandonnés dans le département du Nord, dont neuf cent trente-sept sont dans les campagnes et quarante-six dans les hospices. Chaque enfant coûte 6 à 9 fr. par mois; leur dépense annuelle et totale est de 100,000 fr. Au 1er vendémiaire an X, il y avait 80,767 fr. d'arriéré sur ce service. Le préfet du Nord présente pour résultat en son travail sur la population indigente et les secours publics de son département les trois assertions suivantes : il y a cent vingt-deux mille huit cent vingt-sept pauvres à secourir, et il n'y a que 173,784 fr. de fonds destinés à cet objet : il y avait autrefois 597,610 fr.

Dans le département du Pas-de-Calais, il y a sept cent cinquante enfants abandonnés, dont le cinquième est en nourrice. Ils coûtent environ 8 fr. par mois chacun. Leur dépense totale n'est pas exactement connue, quoiqu'on sache qu'il existe un arriéré sur cette partie.

On compte dans la Lys soixante-dix enfants abandonnés chaque année; ils coûtent 7 fr. 50 c. chacun par mois.

Justices de paix. — Il est dû aux juges de paix du département du Nord 11,626 fr. pour arriéré à l'an IX; à ceux du Pas-de-Calais 55,000 fr. pour arriéré à l'an VIII, et à ceux de la Lys 37,157 fr. 87 c. pour arriéré à l'an IX.

Digitized by Google

Maires. — Presque toutes les places des maires sont remplies. Il est souvent difficile de trouver des hommes qui veuillent se charger de ces fonctions pénibles et gratuites. Le défaut de remplacement des maires provient de l'obligation à laquelle on a soumis ces derniers de rendre compte des sommes qu'ils sont prévenus d'avoir illégalement exigées. Dans les villes, les maires remplissent assez bien leurs fonctions. Dans les communes rurales, ils sont, pour la plupart, insouciants et incapables. Quelques-uns dans la Lys regrettent l'ancien ordre de choses; quelques autres dans le Pas-de-Calais sont dévoués aux prêtres réfractaires. On désire la réduction des maires et un traitement pour chacun d'eux.

Etat civil. — Les registres de l'état civil sont assez mal tenus. On a fait imprimer les registres. On espère beaucoup de ce moyen qui ne laisse que les blancs à remplir. Ces registres ne sont pas trop en sûreté; ils sont ou au secrétariat, ou chez les maires, ou chez leurs hommes de confiance qui ne méritent pas toujours celle des citoyens.

Gardes-champêtres et maraudage des récoltes. — Il y a dans ces trois départements des gardes-champêtres. Ils sont payés sur les centimes additionnels. Il leur est dû beaucoup d'arriéré, ces centimes n'étant pas suffisants. Ils ne remplissent pas très-bien leurs fonctions. Le traitement de chacun d'eux est de 60 à 360 fr. par an.

On se plaint, mais peu, des maraudages de récol-

Digitized by Google

tes. L'arrêté des Consuls du 19 fructidor an IX a fait cesser en grande partie le vagabondage qui avait lieu en hiver et qui était passé en usage depuis de longues années.

Forêts nationales. — Il y a 40,000 hectares de forêts nationales dans le département du Nord. Elles étaient très-belles avant la Révolution. Leur dégradation a été énorme, et le mal est encore bien loin d'être réparé. On ne poursuit pas les délits avec exactitude; on ne recouvre pas les amendes. Malgré le zèle du conservateur, le remède est encore bien au-dessous du mal; beaucoup d'employés, suivant lui, sont incapables. Les gardes ne sont ni assez nombreux, ni assez payés; la législation même est vicieuse.

Police. — Quelques émigrés agissent sourdement, mais moins dangereusement que les prêtres insoumis dans le département du Nord. Les prévenus d'émigration en surveillance, quoique très-nombreux, y sont tranquilles. Quelques-uns se sont fait remettre leurs biens à bas prix par les acquéreurs. Des souvenirs amers de la Révolution existent encore à Lille, à Valenciennes, mais sans troubler la tranquillité publique; il y a des plaintes et des regrets dans la Lys.

Le préfet du Pas-de-Calais cite dans deux mémoires, l'un sur la police du département, l'autre sur les prêtres insoumis, un grand nombre de faits graves qui prouvent qu'il y a encore des hommes occupés de manœuvres sourdes et quelquefois ouvertes

Digitized by Google

pour troubler l'ordre. Un arrondissement tout entier, celui de Saint-Pol, a été et peut être encore regardé comme en rébellion contre le gouvernement. C'est là où se réfugient les voleurs de diligence. Un tribunal spécial était très-nécessaire pour ce département, et celui qui y a été placé a déjà rendu de grands services.

Dans le Nord, le nombre des prévenus d'émigration inscrits sur la liste était au 18 brumaire de six mille six cent vingt-trois; il y avait, en outre, quatre cent cinquante-neuf prévenus et non inscrits. Il y a eu six cent dix-neuf individus rayés, trois mille cinq cents éliminés, cent quinze en surveillance, et huit cent sept en réclamation.

Dans le Pas-de-Calais, il y avait deux mille six cent vingt-trois prévenus, dont un tiers était en double, triple ou quadruple emploi sur la liste. Il y a eu trente-un rayés, six cent douze éliminés, cinquante-six mis en surveillance et quatre-vingt-seize en réclamation.

Il y a trois cents ministres exerçant publiquement le culte dans le Nord. Il en est parmi eux d'ignorants et de crapuleux; beaucoup refusent de se soumettre aux lois. L'état nominatif de ceux qui sont dignes de la confiance du gouvernement a été adressé au ministre. Cent cinquante-huit seulement exercent le culte dans le Pas-de-Calais. En général, les prêtres ont un grand crédit et fanatisent facilement les habitants de ce département..

Dans la Lys, il y a environ cent prêtres soumis et sept à huit cents insoumis; ceux-ci exercent un culte

Digitized by Google

clandestin; en les tolérant, il n'y a eu aucun trouble depuis l'an VIII.

Visites des établissements civils et militaires. — La visite rapide que j'ai faite à Dunkerque et à Ostende m'a fait connaître la nécessité pressante de prendre des mesures pour la replantation des dunes, la réparation des digues, des quais, et l'entretien des ports.

Forcé de me rendre aux sollicitations empressées des habitants de Valenciennes pour aller voir les ruines encore subsistantes de leur ville, j'ai reconnu que le tiers des maisons avait été renversé pendant le siége, que le quart seulement de ces maisons avait été reconstruit, qu'on attendait le paiement des indemnités tant de fois décrétées et promises pour reconstruire le reste, que le plus beau monument de la ville, l'hôpital général, vaste bâtiment qui pourrait contenir cinq mille personnes tandis qu'il n'en contient en ce moment que sept cent cinquante, et qui a servi de retraite aux habitants contre les bombes de l'ennemi, avait été fortement endommagé et était resté sans réparation depuis le siége. Le feu ayant été dirigé sur l'hôpital, les toitures en ont été presque détruites. Elles n'ont point été rétablies, de sorte que les planchers de deux étages ont été ruinés et tombent chaque jour, avec le plus grand danger pour ceux qui habitent cette maison. J'ai vu à côté de moi le président de la commission des hospices, qui nous avait imprudemment conduits sur le plancher délabré des greniers, tomber à travers dans les étages

Digitized by Google

inférieurs, se faire à la tête une blessure, dont il est mort quelques jours après. Je n'ai échappé, avec les personnes qui m'accompagnaient, au même accident, qu'en quittant promptement ces greniers avec un pas léger et en choisissant les points les moins endommagés du plancher qui criait sous nos pieds...

Paris, 20 germinal an X.

(Signé) FOURCROY.

Digitized by Google

MISSION EN L'AN IX

DU GÉNÉRAL LACUÉE

Conseiller d'État,

DANS LA 1re DIVISION MILITAIRE.

CITOYEN CONSUL,

Vous m'avez chargé de parcourir la 1re division militaire et de la considérer sur tous ceux de ses points de vue qu'il importe le plus au gouvernement de connaître.

Je vais essayer de mettre sous vos yeux une esquisse rapide de longues et nombreuses observations que j'ai faites.

Afin de faire régner un peu de méthode et de clarté dans mon travail, j'ai cru devoir le diviser en quatorze titres, et classer ces titres dans l'ordre suivant qui m'a paru être conforme à l'esprit et à la lettre de mes instructions : 1° payeur divisionnaire; 2° administration militaire; 3° recettes; 4° paiements; 5° contributions; 6° communications; 7° secours publics; 8° sources de la richesse nationale e

Digitized by Google

individuelle; 9° administration générale; 10° justice; 11° instruction publique; 12° police; 13° guerre; 14° personnel [1].

DU PAYEUR DIVISIONNAIRE

Conformément à vos ordres, j'ai fixé mes premiers regards sur la gestion du payeur divisionnaire de la guerre.

Scrutant un fonctionnaire public placé sous les yeux du payeur général, dans le même édifice que le Trésor public, et dans la ville où le gouvernement réside, j'espérais et je devais croire que je trouverais tout dans le meilleur ordre et que je n'aurais qu'à applaudir. Mes espérances ont été trompées, je n'ai presque eu qu'à blâmer. J'espérais et je devais espérer qu'une séance un peu prolongée me suffirait pour tout terminer, et il m'en a fallu trois pla-

1 D'après ce préambule, on eût pu s'attendre à un rapport général sur la situation des sept départements de la 1re division militaire. A la place de ce rapport, qui eût été des plus intéressants, on ne possède que des résumés particuliers rédigés par Lacuée sur chacun des divers objets de sa mission. Nous nous bornerons à reproduire quelques-uns de ces résumés et encore ne les reproduirons-nous pas toujours intégralement. Les sept départements qui composent la 1re division militaire sont les suivants : Aisne, Eure-et-Loir, Loiret, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise. Nous nous attacherons de préférence aux pièces qui concernent le département de la Seine.

Digitized by Google

cées à de très-longs intervalles, et encore n'ai-je point obtenu tout ce que je devais recueillir. Cependant cette partie de ma mission aura cet avantage, qu'elle vous dispensera de faire un acte de rigueur, car le payeur s'est fait justice en donnant sa démission. *(Suit l'énumération des faits qui prouvent le désordre de la comptabilité du payeur divisionnaire, avec l'indication des mesures générales à prendre au sujet de ces fonctionnaires).*

RECETTES [1]

Département de la Seine.

Ayant constamment ou presque constamment résidé dans le département de la Seine, j'ai recueilli sur les recettes des contributions directes de ce département bien plus de lumières que sur tous les autres. En voici les résultats.

Percepteurs. — Il y a des percepteurs de Paris qui tiennent jusqu'à cinquante-trois registres, d'autres qui n'en tiennent que onze. Les autres varient entre les deux nombres. Quel désordre !

Il y a des percepteurs de Paris qui ne le sont que depuis le milieu de l'an VIII, et d'autres qui sont en exercice depuis 1786.

[1] Nous passons le chapitre intitulé : « *Administration militaire,* » qui ne nous a paru rien offrir de notable.

Digitized by Google

Aucun d'eux n'a rendu, depuis qu'il existe, aucun compte définitif.

Dans la plupart des rôles, des ratures, des interlignes.

Les émargements en chiffres.

Des émargements plus forts que les cotes.

Presqu'aucun rôle apuré.

Point de notes des poursuites exercées par les huissiers.

Un très-grand nombre de garnisaires.

On couvre les obligations d'un exercice avec les fonds d'un autre.

On ne tient point compte des frais de contrainte.

Il y a lieu de penser que les percepteurs partagent avec les porteurs de contraintes une partie des frais.

Des versements annoncés, mais non prouvés.

Des différences entre les bordereaux du receveur-général et des percepteurs.

Des sommes en souffrance par des vols prétendus.

Des réductions et décharges non tenues en compte aux contribuables.

Les débets des anciens exercices absorbés par le paiement des nouveaux.

Des hommes de garnison payés au-delà de la taxe.

Beaucoup de rôles qui manquent ; et on lève sur des états de reste à recouvrer.

Des ordonnances de décharges non acquittées par les contribuables.

Des soumissions non acquitées.

Digitized by Google

Des percepteurs qui ont failli sans poursuites.

Des porteurs de contrainte à 2 francs par jour.

Des garnisaires à 3 fr. sans nourriture ou à 1 fr. et nourris.

D'anciens percepteurs qui ont gardé les rôles et les pièces.

Des paiements provisoires non reportés sur les rôles définitifs.

Des émargements en abréviations.

Des rôles supplétifs dont le recouvrement n'a pas été fait.

Sans doute, citoyen Consul, vous êtes effrayé de ce désordre; vous voudrez y mettre fin. Pour y réussir, il me paraît indispensable d'ordonner que, pour l'an X, il sera nommé, à Paris, de nouveaux collecteurs pour chaque arrondissement, lesquels ne seront chargés que de cet exercice et ainsi successivement. Si l'on ne prend point ce parti, le désordre s'accroîtra sans cesse.

Quant aux mesures pour le passé, elles doivent être promptes et sévères. Sans cela, on ne percevra rien ou presque rien, du moins en faveur du Trésor public. Le conseil de préfecture de la Seine et le préfet s'occupent de cet objet; mais peut-être, à cause de la multiplicité du reste de leurs affaires, ne pourront-ils débrouiller ce chaos aussitôt qu'il devrait l'être. Mon opinion serait qu'on choisît cinq personnes actuellement employées ou aux finances ou au Trésor public, qu'on chargerait de cette liquidation, en laissant au conseil de préfecture le soin de prononcer en dernier ressort.

Digitized by Google

Situation des recouvrements à Paris. — D'après le désordre que je vous ai peint, vous avez bien jugé, citoyen Consul, que la situation du recouvrement doit être très-arriérée à Paris. Elle l'est en effet infiniment; la Direction des contributions publiques l'élève à près de 70 millions d'après certains états, et à près de 76 millions suivant d'autres.

Vous êtes bien loin d'espérer, citoyen Consul, que cette somme énorme puisse jamais entrer dans le Trésor public. Si l'on pouvait en retirer un tiers ou un quart, ce serait beaucoup.

Observation générale sur les percepteurs. — La plus grande partie des percepteurs de la République ont-ils dans leur comptabilité, dans leurs livres, le même désordre que ceux de Paris? Je le crois, et je n'hésite pas à dire qu'il est indispensable de s'occuper sans délai des moyens de s'en assurer. La Direction des contributions publiques, que j'ai si utilement employée à Paris pour cette vérification, pourrait avec un peu plus de temps rendre le même service dans le reste de la France.

Peut-être faudrait-il aussi rendre générale la mesure que j'ai indiquée plus haut, celle de nommer de nouveaux percepteurs pour l'an X. Si l'on prenait cette résolution, on se résoudrait peut-être en même temps à adopter l'opinion émise par les préfets de faire une charge publique de la perception des contributions.

Situation du département de la Seine. — La situa-

Digitized by Google

tion de Paris a dû vous faire prévoir que celle du département tout entier serait plus effrayante encore. Au 1er germinal dernier, il restait à recouvrer :

Sur l'an VII et antérieurs	57,717,210f	»c
Portes et fenêtres de l'an VIII	137,487	»
Mobilière et somptuaire de l'an VIII	3,251,571	»
Foncière de l'an VIII	1,713,209	»
Portes et fenêtres de l'an IX	961,561	»
Mobilière et somptuaire de l'an IX	3,813,635	»
Foncière de l'an IX	8,420,585	»
	76,015,258	»

Vous remarquerez, citoyen Consul, quelques variations dans les états (d'où sont tirés ces chiffres), mais elles ne sont pas considérables ; d'ailleurs, le désordre a été tel qu'on doit s'estimer heureux d'avoir obtenu ces résultats.....

PAIEMENTS

Rentiers. — Les rentiers sont payés par la Banque, ils le sont avec exactitude. Leur nombre n'est pas très-considérable dans les six départements, autres que la Seine, qui composent la division. 20,000 fr. est par département le moyen terme de leurs rentes sur l'Etat. Les rentes ne sont point un objet de commerce dans les départements ; et il y a très-peu de tendance à placer sur l'Etat ou à acquérir.

Digitized by Google

Pensionnaires civils. — Les pensionnaires civils sont peu nombreux dans les départements de la division autres que Paris. La plupart se font payer à Paris. Le nombre des pensionnaires est, dans quatre départements qui ont pu fournir des détails, de 5,054 à qui on devrait payer 818,691 fr. 11 c., qui sont payés au tiers et à qui il est dû au moins quatre semestres.

Pensionnaires ecclésiastiques. — Les pensionnaires ecclésiastiques sont beaucoup plus nombreux que les pensionnaires civils. Ils sont payés de la même manière, c'est-à-dire irrégulièrement, tard et au tiers.

Fonctionnaires publics. — Les fonctionnaires publics sont actuellement assez régulièrement payés dans la division. Les agents administratifs le sont tous les mois bien exactement. Les commissaires près les tribunaux languissent parfois. Il est dû à des juges de paix des traitements anciens, ce qui fait un mauvais effet.

Il est dû aussi aux anciens commissaires du gouvernement près les administrations municipales et à l'ancienne agence des contributions publiques.

Il serait heureux qu'il n'y eût d'arriéré d'aucune espèce, mais particulièrement parmi les fonctionnaires publics.

N. B. — J'ai reçu presque partout des plaintes nombreuses sur la lenteur de l'effectuation des paie-

Digitized by Google

ments, sur le nombre de bureaux à parcourir, de signatures à prendre, de visa à recevoir; si ces formalités sont indispensables, c'est un grand malheur; mais le sont-elles? Les payeurs généraux assurent que non.

CONTRIBUTIONS

Contribution foncière. — Le montant total de la contribution foncière a éprouvé chaque année dans la 1re division et dans chacun de ses départements des variations très-considérables.

Les préfets regardent une diminution sur cette contribution comme une dette de l'Etat....

Malgré la surcharge, les contributions se payent assez bien.

Cependant on est souvent forcé de recourir aux frais de contrainte, et même jusqu'à ce jour on a fréquemment employé des garnisaires, mesure désastreuse que tous les préfets n'ont employée qu'avec répugnance et dont ils demandent la discontinuation.

Une observation importante, c'est que, depuis le 1er brumaire, les perceptions sont beaucoup plus faciles.

La répartition est vicieuse....

Contribution mobilière. — Les préfets ont pensé que la contribution mobilière est vicieuse dans son principe, mais plus encore dans les bases de sa répartition...

Digitized by Google

Loteries. — Le produit des loteries s'est vivement accru depuis la multiplication des tirages. Il s'accroîtra par la multiplication des lieux de tirage. Tous les préfets sont d'accord sur les dangers et les maux de cette espèce d'imposition.

Domaines nationaux. — Les domaines nationaux sont : 1° trop chargés d'impôts; 2° mal affermés; 3° mal tenus; 4° les bâtiments ruraux crouleront bientôt; 5° les édifices et maisons sont encore en plus mauvais état que les bâtiments ruraux; 6° la régie, excellente pour percevoir, cesse de l'être quand il s'agit d'entretenir; 7° le gouvernement a à sa charge propre une immensité d'édifices énorme plus mal entretenus encore, et qu'il est infiniment urgent de rendre, vendre ou louer [1].

SOURCES DE LA RICHESSE NATIONALE ET INDIVIDUELLE [2]

Agriculture. — Avant la Révolution, l'agriculture (dans les six départements autres que la Seine) eût

1 Lacuée dit dans un autre endroit qu'on est effrayé du nombre d'édifices publics occupés dans la 1re division par l'administration ou le gouvernement; il ajoute qu'on est tout aussi effrayé de l'état de délabrement dans lequel ces édifices sont presque tous tombés.

2 Nous omettons, comme on le voit, les chapitres intitulés : *Communications* et *Secours publics.* Dans ce dernier chapitre, Lacuée fait observer qu'avant 1789 les malades étaient bien plus

Digitized by Google

été très-florissante sans les dîmes, les champarts et le gibier. On estimait que le gibier détruisait un huitième de la semence et un dixième de la récolte; c'était du moins ainsi dans Seine-et-Oise.

Le maximum et les réquisitions ont beaucoup nui à l'agriculture pendant une partie de la Révolution, mais ces désavantages ont été plus que compensés par la division des propriétés, la non-perception des impôts, le séjour des propriétaires, l'abolition de la chasse, des champarts et des dîmes; aussi a-t-elle fait des pas bien sensibles vers un meilleur état.

Cependant elle souffrit beaucoup en l'an VII. Les propriétaires des biens nationaux incertains cultivèrent mal et dévastèrent beaucoup. Le 18 brumaire a ranimé les espérances, les prairies artificielles se sont multipliées; il s'est fait des défrichements, des plantations, des augmentations de bestiaux, des réparations de bâtiments.

Industrie, manufactures, commerce. — Je parlerai d'abord du département de la Seine seul. Je parlerai des autres en masse.

Avant la Révolution, Paris faisait une consommation de 260 millions; il avait un revenu de 300; il y avait donc en sa faveur 40 millions de balance annuelle.

mal à Paris qu'ils ne le furent pendant la Révolution. Il ajoute que leur condition s'est encore améliorée depuis le 18 brumaire. Il dit aussi que, si l'on parcourt les hospices et hôpitaux de Paris, il est impossible de ne pas être frappé de l'idée que jusqu'alors le hasard seul avait dirigé tout le système de secours.

Digitized by Google

Personne n'a pas pu, su ou voulu évaluer ces trois objets pendant la Révolution. Mais tout porte à croire que la consommation a baissé, que le revenu a beaucoup plus diminué, et que, par conséquent, il y a perte annuelle ou tout au plus balance.

Depuis le 18 brumaire, il s'est fait des progrès sensibles, mais on ne croit pas pouvoir affirmer qu'il y ait une formation de capitaux.

Le génie de la liberté et le manque de bras ont perfectionné et créé des mécaniques utiles, et créé des manufactures assez importantes.

Tout annonce qu'au moment de la paix, l'Europe redeviendra tributaire de Paris, pourvu que les artistes et les manufacturiers donnent aux produits de leur industrie la perfection qu'ils leur donnaient jadis.

Dans un mémoire, le préfet de la Seine, répondant à la question posée par moi sur les banqueroutes, dit qu'il y en a moins, mais qu'il y en a beaucoup encore. Les causes de ces banqueroutes sont à ses yeux : la désorganisation du commerce, l'immoralité, le défaut de confiance qui, forçant à faire tout en argent, oblige à des emprunts ruineux par leur taux, le vice de soumettre les appels du commerce aux tribunaux civils, la contrainte par corps trop fréquente.

Dans les six départements autres que la Seine, les manufactures étaient avant la Révolution dans un état assez florissant. On y comptait vingt-cinq raffineries de sucre, cinq filatures de coton, six manufactures de toile peinte, une manufacture de tapisseries, trois fabriques de faïence ; et un grand nombre de tanne-

Digitized by Google

ries, de corroyeries, de papeteries, de vinaigreries, de fabriques de bas et de couvertures de laine, de draps, de toiles, de dentelles et linons, d'étamines et de blanc d'Espagne.

Pendant la Révolution, presque toutes ces manufactures ont diminué en activité, et beaucoup sont totalement perdues. Ces causes sont connues : les réquisitions, le maximum, le discrédit des assignats, la Terreur qui faisait enfouir les capitaux, la guerre qui empêchait les exportations et diminuait les consommations intérieures.

Avant le 18 fructidor, les manufactures avaient repris un peu d'essor, mais cette funeste journée les replongea bien plus bas qu'elles ne l'étaient en l'an IV ; et, bientôt après, l'emprunt forcé, la loi des ôtages et la dissolution du corps politique qu'on apercevait prochaine achevèrent de les détruire.

Depuis le 18 brumaire, les manufactures, l'industrie et le commerce ont repris de l'essor. Cependant on ne peut se dissimuler qu'elles ne soient encore dans une sorte de stagnation, mais on voit que bientôt elles reprendraient une grande activité, si la paix maritime avait lieu et si l'intérêt de l'argent baissait....

Le succès de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des manufactures étant intimement lié au taux de l'argent, j'ai dû faire des recherches sur cet objet.

Avant la Révolution, l'intérêt de l'argent était de 5 à 6. On trouvait à 4, et quelquefois les banquiers prenaient à 7.

Digitized by Google

Pendant la Révolution, on a pris jusqu'à 4 et 5 par mois ; le taux commun était 2 par mois et sur gages.

Depuis le 18 brumaire, le taux de l'argent a un peu baissé ; mais il coûte encore communément 3/4 par mois, 1 et même 1 et 1/2.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE [1]

Etat civil. — Les tables et actes de l'état civil ne sont très-bien tenus que dans les villes très-populeuses. Il est indispensable de créer d'autres officiers de l'état civil que les maires ; il est tout aussi indispensable de faire compléter et rectifier ceux du passé et de faire faire les tables décennales. Des commissaires nommés par les préfets peuvent seuls faire ces dernières opérations. Les préfets n'ont pas été d'accord sur le choix des officiers de l'état civil. Les uns ont voulu en conserver les fonctions aux maires en leur donnant des frais de bureau; d'autres, les donner au secrétaire de la mairie, d'autres aux instituteurs. Je crois cette dernière opinion préférable; peut-être même pourrait-on réunir les trois fonctions sur la tête des instituteurs, ou au moins joindre celle de l'état civil à celle de l'instituteur en faisant payer

[1] Sous ce titre, Lacuée comprenait tout ce qui regardait les préfectures, les sous-préfectures et les municipalités ainsi que des objets spéciaux tels que : topographie, statistique, population, état civil, épidémies, épizooties, édifices publics. Nous nous bornons, dans notre publication, à ce qui touche l'état civil.

Digitized by Google

un léger droit pour chaque acte. Un seul registre pour tous les actes suffirait.

Extrait du rapport de la Commission chargée par le citoyen Lacuée de présenter ses observations sur l'administration générale.

L'opinion publique demande que le gouvernement assure pour l'avenir la tenue des registres de l'état civil et prévienne les maux qui peuvent résulter de leur état actuel.

Les registres, pendant le cours de la Révolution, ont été généralement mal tenus. Confiés à des fonctionnaires qui, pour la plupart, n'avaient ni les connaissances nécessaires ni la moralité désirable, ils contiennent des actes mal rédigés, souvent illisibles, surchargés de ratures non approuvées, et quelques uns de falsifiés. S'ils sont aujourd'hui dans des mains plus pures, elles ne sont pas en général plus habiles; et il résulte de cette situation qu'il y a nécessité de prendre des mesures afin de rectifier les erreurs et les fautes passées, et afin de les prévenir pour la suite.

..... Pour procurer la rectification des registres de l'état civil et une meilleure tenue par la suite, les propositions (de la commission) se réduisent : — pour le passé, à instituer des commissions chargées, sous la direction des préfets, d'examiner tous les actes reçus depuis la mise en activité de la loi de 1792, de provoquer devant les préfets la rectification des erreurs

Digitized by Google

et la réparation des omissions, de faire les tables décennales; — pour le présent et pour l'avenir, de remettre aux maires des registres contenant les formules d'actes où les noms et prénoms seraient en blanc; de faire vérifier périodiquement la tenue de ces registres par des agents des sous-préfets; d'autoriser les maires à se faire aider, dans la rédaction des actes, par les secrétaires des mairies, et, dans les communes où il n'y en a pas, par des scribes à leur choix qu'ils paieraient sur les fonds à leur accorder pour frais de bureau.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Ecoles primaires.

Ecoles primaires publiques. — Les dispositions de la loi relative à ces écoles primaires n'ont pu recevoir leur entière exécution. Les écoles ont été établies par des arrêtés de l'administration départementale dans les communes qui en ont demandé et partout où on les a crues nécessaires; mais la plupart manquent d'instituteurs et il n'y en a presque aucune qui soit suivie.

On indique plusieurs causes de cette inexécution de la loi : 1° le défaut d'un traitement suffisant qui assure à l'instituteur un moyen de subsistance ; 2° le défaut d'une instruction morale conforme aux préjugés et aux habitudes des parents.

A Paris, il y a douze écoles primaires en activité.

Digitized by Google

Mais, pour arriver à ce point, il a fallu que le préfet fournît à chaque instituteur un traitement de 1,200 fr. Encore ces écoles n'ont-elles qu'environ quarante élèves, terme moyen pour chacune, ce qui n'est pas le dixième des besoins de cette commune.

TABLEAU DES ÉCOLES PRIMAIRES

DÉPARTEMENTS.	ÉCOLES pour les GARÇONS.	ÉCOLES pour les FILLES.	OBSERVATIONS.
Seine-et-Marne.....	300	12	Peu d'établies.
Seine-et-Oise..	219	219	*Id.*
Oise.....	»	»	Point de détails.
Loiret.....	102	26	»
Eure-et-Loir.....	272	51	»
Aisne..... ..	»	»	Point de détails.
Seine.....	12	12	»

Ecoles primaires privées. — Le nombre de ces écoles est considérable. Je n'ai pu m'en procurer le tableau pour tous les départements. Il s'en est établi dans les villes un peu considérables et même dans quelques communes rurales.

Toutes ces maisons réunissent l'enseignement en pensionnat. L'enseignement s'étend plus ou moins à raison du prix de la pension. Ces établissements sont beaucoup plus suivis que les écoles publiques ; ils

Digitized by Google

donnent un bénéfice honnête aux entrepreneurs. Les opinions religieuses y sont enseignées.

Vues d'amélioration. — Les préfets auraient voulu une école primaire par commune, la distance étant, surtout en hiver, un obstacle à ce que les parents envoient leurs enfants à l'école.

On voudrait que les maîtres se bornassent à enseigner aux enfants la lecture, l'écriture et les quatre premières règles de l'arithmétique, sans pouvoir mêler à leurs leçons aucune instruction morale.

Le point qui a paru le plus difficile est celui de leur traitement.

En laissant cette charge aux parents des élèves, on a craint que les pauvres fussent privés d'instruction.

En imposant aux instituteurs la condition de recevoir gratuitement les enfants des indigents, on a craint des distinctions humiliantes; on a craint aussi que les soins de l'instituteur ne fussent pas distribués avec impartialité.

En chargeant l'instituteur des fonctions de secrétaire du maire, on a craint que ce dernier ne se trouvât sous la dépendance de l'instituteur, qu'il ne serait plus maître de révoquer, en cas de mécontement ou de mésintelligence entre eux.

On s'est donc déterminé à laisser à chaque commune la faculté d'avoir un instituteur qu'elle salarierait, au moyen d'une contribution particulière répartie sur tous les habitants, au marc la livre des autres impositions.

Digitized by Google

Ecoles centrales.

Ecoles centrales publiques. — Le cours des études n'est pas distribué d'une manière uniforme; dans quelques départements, il y a une chaire de législation qui n'existe pas dans d'autres. Le cours qui paraît le plus suivi est celui du dessin; cependant il ne se fait pas conformément à l'esprit de l'institution; les maîtres ne s'attachent pas à enseigner de préférence les principes qui s'appliquent le plus immédiatement aux arts mécaniques, ainsi que cela serait à désirer. Après le dessin, les langues anciennes et les mathématiques sont les études les plus suivies. Celles qui attirent le moins d'élèves sont la législation, la grammaire générale et l'histoire. Il y a des départements où ces chaires ne comptent que deux à trois élèves. La physique, la chimie, l'histoire naturelle, malgré l'attrait que ces sciences offrent à la curiosité, sont cependant très-peu suivies.

Ecoles privées du 2e degré. — Il s'est formé des établissements de ce genre dans presque toutes les grandes communes; ils sont suivis et donnent des profits. Il s'est formé aussi des maisons d'éducation pour les filles. Avec peu de dépense, on encouragerait facilement ces établissements. Le nombre en est moins grand qu'avant la Révolution.

Vues d'amélioration. — Les préfets demandent tous

Digitized by Google

un autre mode d'instruction. Ils voudraient une école par chaque chef-lieu d'arrondissement. Ils désireraient aussi que ces écoles reçussent des pensionnaires. Par là, toutes les communes du département profiteraient de l'établissement, au lieu que, par l'organisation actuelle, il n'y a guère que les domiciliés dans le chef-lieu du département qui puissent fréquenter ces écoles.

Le vœu, quant au mode d'enseignement, serait de le réduire à ce qu'il était dans les différents colléges, sauf à donner plus d'étendue aux études mathématiques et aux sciences naturelles.

Des écoles centrales, pour un plus grand perfectionnement d'instruction, seraient réparties sur divers points de la République, de manière qu'une d'elles pût servir à plusieurs départements.

Les dépenses de ces diverses écoles seraient tirées de deux fonds différents : 1° les fonds restants des dotations et propriétés des anciens colléges ou ceux qui seraient accordés en remplacement ; 2° les pensions modérées que les parents payeraient pour la nourriture et entretien des élèves.

POLICE GÉNÉRALE

Troubles. — Jamais depuis le commencement de la Révolution, les départements formant la première division militaire n'ont joui d'une plus parfaite tranquillité.

Digitized by Google

Fermentation. — Il n'y a dans la division aucun signe extérieur de fermentation. Cependant les discours astucieux des prêtres, dits bons par leurs sectaires, fomentent en secret les esprits. Ils n'osent pas nommer le gouvernement dans leurs fanatiques diatribes; mais, sous prétexte de combattre l'impiété, fille, disent-ils, de la philosophie, ils attaquent la mère et le soutien de la liberté. Leur défendre sévèrement ces astucieuses déclamations me paraît indispensable.

Des journalistes, de leur côté, par des peintures, quelquefois trop vraies, mais souvent très-chargées, des maux de la Révolution, aigrissent les esprits et les cœurs. Renvoyer ces peintures à l'histoire me paraît un des devoirs du gouvernement.

Mécontentement de l'ordre actuel. — La masse des hommes satisfaits de l'ordre actuel est infiniment plus grande que celle des hommes mécontents. Mon opinion, basée sur celle des préfets, est que le rapport des mécontents à la masse de la nation est comme un est à mille, et aux contents comme un est à deux cents. Les mécontents sont les prêtres et surtout les prêtres catholiques, les anciens privilégiés et les privilégiés de la Révolution.

Mécontentement du gouvernement. — La masse des mécontents du gouvernement est moins grande encore que celle des mécontents de l'ordre actuel; et les causes de ce mécontentement sont pour la plupart honorables.

Digitized by Google

Les royalistes espéraient la royauté ; les émigrés, des radiations sans mesure ni borne ; les prêtres, leur puissance entière ; les anarchistes, leur autorité, etc.

On ne peut dissimuler néanmoins que la cherté des grains, le poids de la contribution foncière et surtout les vices de la répartition, la taxe des barrières et, à Paris, le service de la garde nationale ne soient des causes vraies de mécontentement. L'espérance soutient la masse de la nation, mais cette espérance ne serait pas vainement trompée pendant longtemps.

Inquiétudes pour l'avenir. — S'il y a peu de mécontents, il y a beaucoup d'inquiets pour l'avenir...

L'existence du premier Consul occupe tous les Français. La crainte de voir reprendre aux prêtres en général une trop grande influence occupe tous les amis de la liberté ; celle de voir une religion privilégiée, tous les hommes instruits ; celle de voir les émigrés trop puissants, tous les amis de l'ordre.

A Paris, à Orléans, on a feint de croire à un appel de fonds sur les biens nationaux ; j'ai tout fait pour détruire ces craintes.

Conduite et sentiment des émigrés rayés. — La conduite des émigrés rayés ne donne aucune inquiétude aux préfets. Si leur conduite n'est pas bien sincère, elle est bien politique.

Ils pensent qu'en ne leur rendant pas leurs biens, on ne leur a rendu que demi-justice. Ils espèrent ce

Digitized by Google

qu'ils appellent justice tout entière. Beaucoup paraissent avoir profité des leçons du malheur, mais beaucoup d'autres n'ont que masqué leur insolence. Leurs sentiments sont peu connus par les agents du gouvernement, dont ils se défient; on peut contenir ces hommes-là, mais les gagner, les changer, jamais!

Dans la division, point d'acquéreur de domaines nationaux directement attaqué; point de cession, fruit de la contrainte, mais beaucoup de l'obsession et d'une opinion factice.

Conduite et sentiment des émigrés en surveillance. — On ne se plaint pas d'eux; ils s'agitent pour être rayés, ils intriguent. Dans les campagnes surtout, la surveillance n'est qu'un vain mot. Ils ont émigré et dès lors ils ont les mêmes sentiments que les rayés.

Les inscrits non émigrés. — Les plus à plaindre de tous, les plus arriérés. Ils ont de l'humeur et ont raison.

Emigrés sans surveillance. — Les émigrés sans surveillance, peu nombreux hors de Paris, le sont beaucoup dans cette ville. Ils agissent dans l'ombre et agitent même. N'est-il pas honteux pour la police et en quelque sorte pour le gouvernement que la capitale soit le réceptacle des hommes qu'il a bannis et qu'il croit tenir éloignés?

Opinion publique sur les émigrés. — Les émigrés sont considérés par les uns comme des martyrs, par

Digitized by Google

d'autres comme des fanatiques, par d'autres avec intérêt comme des infortunés. Ici on ne s'en occupe pas; là, croyant que les vrais émigrés sont bannis à jamais, ceux qui sont rayés sont bien accueillis; ailleurs on les redoute ; les acquéreurs des biens nationaux les craignent partout. Les hommes sages ne sont pas sans inquiétude sur leur compte; ils prévoient que, si nous étions malheureux, ou si nous avions un gouvernement faible, les émigrés feraient des victimes ou le deviendraient. Le philosophe voit avec peine entre les Français une ligne de démarcation qu'un siècle n'effacera pas.

Les prêtres constitutionnels sont les seuls amis du gouvernement et de la République; ils ont à redouter et redoutent tout changement; ils craignent la formation d'un nouveau clergé. Ce qu'ils ont souffert pour la République qu'ils ont embrassée leur donne des droits à la reconnaissance et à la bienveillance de ses amis.

Prêtres insermentés. — Leurs prétentions sont extrêmes. Ils sont insolents parce qu'ils croient que le gouvernement a besoin d'eux. Leurs discours publics et privés sont une satire constante du gouvernement et une source de mécontentement; ils sont les soutiens et les agents de tous les émigrés et des autres ennemis du gouvernement.

Prêtres soumis. — Les prêtres qui ont refusé les premiers serments, qui en ont prêté après coup, qui ont prêté les uns, refusé les autres, font presque

Digitized by Google

tous cause commune avec les insermentés et ont les mêmes opinions. Au fond, leur attachement au gouvernement n'est à mes yeux pour la plupart qu'hypocrisie; et la preuve, c'est qu'en beaucoup d'endroits ils se sont fait relever par leurs chefs de cette promesse qu'ils disent n'avoir faite que pour ne pas priver leur troupeau de leur soin.

Royalistes non prêtres. — Les royalistes qui ne sont pas prêtres conservent des espérances. La crainte seule les empêche de se livrer aux moyens de les faire réussir. Ils sont tranquilles ou plutôt timides; ils aiment mieux leur tranquillité que leur opinion.

Anarchistes. — Les anarchistes sont aussi tranquilles que les royalistes, mais moins timides, malgré les coups qui les ont atteints. Ils sont abandonnés par la multitude et ne reprendraient quelque empire que si nous éprouvions de grands malheurs ou si le gouvernement faisait de grandes fautes.

Brigandage politique. — Le brigandage qui se masquait sous des couleurs politiques n'a existé que dans le département d'Eure-et-Loir. Il touche à sa fin. La vigilance du préfet et de la gendarmerie en feront raison.

Contrebande. — Le préfet de la Seine craint avec raison que la contrebande pour les octrois ne devienne une cause et un sujet de brigandage autour de Paris. Il se fait pour cet objet des rassemble-

Digitized by Google

ments armés. Ces contrebandiers arrêtent et volent des gens à pied, dévastent les campagnes, les intimident : on n'ose les dénoncer, les signaler.

Vols sur les grandes routes. — Peu d'assassinats, mais des vols assez fréquents autour de Paris.

Vols dans les villes. — Cependant on compte peu de vols avec effraction et à main armée. A Paris, beaucoup de filouterie.

Vols dans les champs. — Comme dans tous les temps, variés et nombreux.

Causes de ces désordres. — Autour de Paris, la contrebande qui est cause et moyen, l'oisiveté, la paresse, le libertinage, les lieux de prostitution, les bastringues, les maisons de jeux. Dans les départements, la mauvaise organisation des maisons de correction, les déserteurs, les conscrits, le défaut de police sur les routes et dans les campagnes, la mendicité, le vagabondage, la facilité du port d'armes, l'indulgence des tribunaux de police correctionnelle et des juges.

Culte. — Les besoins du peuple en ce genre paraissent dans ce moment se borner tant dans les villes que dans les campagnes à un vain spectacle, à des cérémonies. Aller à la messe, au sermon, à vêpres, bon pour cela ; mais se confesser, communier, jeûner, faire maigre, n'est commun en pas un endroit et usi-

Digitized by Google

té que par un nombre excessivement petit. Dans les campagnes, là où il n'y a point de prêtres, le magister officie et l'on est content. Dans les campagnes, tous les prêtres sont à peu près indifférents. Dans les villes, il y a un peu aussi de cette indifférence, mais elle est moins grande. Les constitutionnels sont préférés par les uns : c'est par un petit nombre ; ceux qui ont fait la promesse de fidélité ont plus de sectaires; ceux qui n'ont prêté aucun serment sont les plus ardemment suivis.

Le culte constitutionnel est plus simple. Les assermentés ont beaucoup de luxe. Les réfractaires se cachent. Les derniers seuls se plaignent de la gêne imposée par les lois; tous les autres sont à peu près contents de la liberté qu'ils ont, surtout les ministres des cultes non catholiques.

Les juifs sont peu nombreux. Il n'y a guère de protestants que dans la Seine et le Loiret.

Les théophilantropes tombent ou sont tombés partout. Il y a encore des jansénistes et des molinistes ; il y a même à Paris des convulsionnaires.

Les prêtres constitutionnels vivent du casuel et de leurs pensions; tous les autres d'aumônes et de quêtes et n'en sont que plus aisés, au moins dans les villes.

Les prêtres insermentés avaient de l'argent au moment de leur rentrée et en ont beaucoup dépensé pour donner de l'éclat à leur culte.

Dans les campagnes, on aimerait mieux des cloches sans prêtres, que des prêtres sans cloches.

Digitized by Google

Opinion générale sur le culte. — Les hommes sages voudraient une religion, mais ils craignent les ministres d'une religion protégée. On paraît craindre des prêtres célibataires. On voudrait qu'il fut possible d'établir une religion modifiée. Liberté égale pour tous les cultes, pour toutes les religions.

Acquéreurs de biens nationaux. — Ils jouissent tranquillement partout. Leurs plus grands ennemis sont les prêtres. Il y a des reventes à des rayés, mais volontaires. La proportion entre la valeur des biens nationaux et patrimoniaux est de 8 à 15, dans l'Aisne de 3 à 4.

Esprit public. — Comme la nation a beaucoup souffert, elle désire ardemment et est prête à craindre encore. Comme ils sont Français, ils sont impatients. Leur impatience est en raison des vastes et prochaines espérances qu'ils avaient conçues. Tout ce qui a pris part à la Révolution craindrait de revenir au passé. Beaucoup craignent le retour du royalisme et d'autres de la Terreur. Cette crainte étouffe les élans d'attachement, fait qu'on se concentre en soi-même et produit une espèce d'égoïsme.

Opinion sur la paix. — La paix a paru faire moins de sensation que la bataille de Marengo. C'est encore la division des opinions et la crainte qui ont produit ces effets.

Opinion sur le 3 nivôse. — Elle a été générale.

Digitized by Google

Tous ont vu (cette tentative) avec horreur. Partout on l'a d'abord attribuée aux anarchistes; on la croit aujourd'hui généralement l'effet des intrigues anglaises.

On a cru remarquer dans trois départements des mouvements précurseurs : dans l'Eure-et-Loire, l'Oise et l'Aisne. En masse, on craint moins le royalisme que l'anarchie.

Chefs de partis. — On ne connaît pas de chefs aux divers partis. Il n'y a d'organisé que le catholicisme. Le nom des hommes dangereux sera consigné dans le titre du personnel. Il y a union entre les partis pour la destruction, mais point pour les moyens, et moins encore pour le but.

Quelle serait la contenance s'il arrivait malheur au chef du gouvernement? — Les préfets croient être assez puissants pour tout contenir et attendre le choix du Sénat.

Digitized by Google

PIÈCE ANNEXE AU RAPPORT

DU

CONSEILLER D'ÉTAT LACUÉE

MÉMOIRE ADRESSÉ PAR LE PRÉFET DE LA SEINE
AU CONSEILLER D'ÉTAT LACUÉE,
SUR LA POLICE GÉNÉRALE DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT
DE LA SEINE [1].

Y a-t-il des troubles? — Jamais, depuis la Révolution, une tranquillité aussi complète a régné dans le département de la Seine; et si une grande quantité de citoyens ne craignaient les uns la perte des biens nationaux qu'ils ont achetés, et les autres des varia-

1 Nous publions ce mémoire à cause de son importance. Il supplée, dans une certaine mesure, aux lacunes que le rapport trop bref de Lacuée présente sur quelques points. Ce mémoire est, comme on le verra, une suite de réponses faites d'après un questionnaire rédigé par avance. On s'apercevra que Lacuée a beaucoup puisé dans les premières pages de ce mémoire, et a négligé au contraire la seconde moitié qui est de beaucoup la plus intéressante.

Digitized by Google

tions de principes ou de conduite qui laisseraient les hommes et les choses dans une incertitude et une vacillation continuelles, on pourrait garantir que cette tranquillité règne autant dans les esprits qu'à l'extérieur.

Y a-t-il de la fermentation? — Il n'y a pas de fermentation, ou du moins aucun signe extérieur n'annonce qu'il y en ait. Mais rien ne serait plus propre à en devenir une source fâcheuse que les sermons astucieux des prêtres qui, sous prétexte de prouver la vérité de la religion chrétienne et de défendre cette religion contre les attaques des prétendus philosophes, lient tous les événements de la Révolution avec ce qu'ils appellent l'Impiété, présentent indistinctement tout ce qui s'est passé depuis le 14 juillet comme une révolte, ce qui laisse conclure assez clairement que tout ce qui s'en est suivi fut et est une usurpation. De là les noms de scélérats, de brigands, dont ces ministres de paix font retentir sans cesse les voûtes de leurs temples.

Quelques folliculaires se plaisaient aussi à fomenter les haines et les divisions, à aigrir les passions par des peintures vraies ou fausses des hommes et des choses de la Révolution. Tous les amis de la paix ont vu avec plaisir la suppression de ces écrits répréhensibles.

Y a-t-il du mécontentement? — Plus d'inquiétude que de mécontentement, et ce sentiment porte moins sur ce qui existe que sur la crainte de l'avenir.

Digitized by Google

Quelles en sont les causes? — Par rapport aux choses existantes : l'énormité des contributions et le vice de leur répartition, le service de la garde nationale pour les pauvres et les gens seulement aisés. Par rapport à l'avenir : l'influence trop marquée des prêtres ; la rentrée des émigrés pour les uns, pour les autres la crainte de voir maintenir les principes républicains. L'inquiétude existe dans les deux partis, et quiconque est inquiet n'est pas content.

Les agents sont-ils des émigrés? — On ne s'en aperçoit pas.

Rentrés en surveillance? — Non.

Ou sans surveillance? — Ceux-ci sont plus actifs ; ils travaillent dans l'ombre.

Des prêtres constitutionnels? — Quelques-uns ne paraissent pas sans reproches à cet égard.

Insermentés? — Ils travaillent ouvertement. On peut dire que leurs discours, leurs prétentions, leurs actions, leur conduite, sont une satire continuelle du gouvernement et une provocation perpétuelle au mécontentement.

Soumis? — En général, on peut dire de ceux-ci ce qu'on vient de dire des prêtres insermentés, si par prêtres soumis on entend seulement ceux qui, n'ayant jamais prêté aucun serment pendant le cours de la

Digitized by Google

Révolution, ont fait leur soumission au gouvernement actuel; pour la plupart, cette soumission n'est qu'une hypocrisie.

Des royalistes? — Les royalistes qui ne sont pas prêtres se tiennent tranquilles.

Des anarchistes? — Les anarchistes sont aussi tranquilles que les royalistes et n'ont pas à beaucoup près le même espoir, ni les mêmes moyens. Ils sont isolés, la plupart croient leur cause désespérée. Si quelques-uns d'entre eux conservent encore des espérances, elles sont vagues et éloignées; ils ne comptent que sur les fautes du gouvernement et les épient. Un ordre constant, une marche régulière dans toutes les parties de l'administration, et surtout une justice égale pour tous auront bientôt anéanti l'espoir de ceux qui en ont encore conservé et adouci ceux qui n'ont agi que par passion ou par ressentiment.

Quelle est sur la population générale la proportion des vrais amis du gouvernement avec ceux qui ne le sont pas? — On peut assurer qu'il y a tout au plus un individu sur mille qui ne soit pas plus content du gouvernement actuel que de tout ce qui a existé depuis la Révolution. Cet attachement tient beaucoup à la lassitude des troubles et des mouvements, aux fluctuations continuelles du gouvernement et des lois antérieures, à la sécurité dont jouissent les individus et à l'idée que l'on s'est formée des qualités et des intentions du premier Consul.

Digitized by Google

Pour quel nombre les royalistes? — Ce calcul est possible dans les autres départements. Il est impossible dans une ville aussi populeuse que Paris, et où les opinions et les actions particulières disparaissent dans la foule. On ne peut saisir que des résultats. Cependant on peut assurer que le grand nombre des royalistes qui sont à Paris aiment encore mieux leur tranquillité que leur opinion. Ils ne voient pas la possibilité de revoir leur ancienne famille, et ils ne sont attachés qu'à celle-là.

Quant aux royalistes actifs, qui ne voient dans ce système que le moyen de remuer le gouvernement actuel et d'exciter des troubles au profit de l'Anglais, on peut en connaître le nombre en comptant les prêtres qui font des discours séditieux, les écrivains qui travaillent dans le même sens, et tous ces hommes athées autrefois qui ne parlent aujourd'hui que de la nécessité d'une religion dominante.

Pour quel nombre les anarchistes? — Les anarchistes dispersés et découragés ne peuvent non plus être comptés à Paris. Un grand nombre qui n'avaient été que des instruments passifs entre les mains des intrigants, ne songent plus qu'à gagner leur vie, qu'à faire oublier leur ancienne et trop fameuse existence et à se dérober aux vengeances qu'ils redoutent. Ceux-là ne haïssent point le gouvernement actuel qui les a soustraits à cette guerre périodique que leur faisait le Directoire.

Les incorrigibles sont en petit nombre; ils vivent isolés, parce que le peuple a perdu toute confiance en

Digitized by Google

eux; ils n'aiment pas le gouvernement, mais, dépourvus de moyens et craignant que sa chute ne les livre entre les mains de leurs ennemis, ils ne désireraient cette chute qu'autant qu'ils se verraient à même de lui succéder.

BRIGANDAGE

Y a-t-il des actes de brigandage et de vol? — Les brigandages ont lieu pour frauder les droits d'octroi. Ils s'exercent quelquefois à main armée, et dernièrement un préposé de la régie a été tué. Ces brigandages deviennent plus fréquents depuis que la gendarmerie ne fait plus le service des barrières régulièrement, mais seulement lorsqu'elle en est requise.

Plusieurs de ces brigands tiennent à de prétendus négociants ou faiseurs d'affaires et même à des sociétés qui les payent, ou avec lesquelles ils partagent le profit.

Les rassemblements armés qui ont lieu à cette occasion peuvent devenir très-dangereux dans les environs de Paris, et il est instant de les réprimer.

Il paraît que ce sont quelques-uns de ces brigands qui arrêtent fréquemment ou qui volent les gens de pied voyageant de nuit sur les grandes routes.

Ces sortes de délits, quoique très-fréquents, sont peu connus de la police, parce que les gens qui seraient dans le cas de les déclarer ou de les dénoncer craignent d'être assassinés ou volés dans leurs maisons. Les maires eux-mêmes ne sont pas exempts de

Digitized by Google

cette espèce de crainte, et, quoiqu'il existe dans différents villages des gens notoirement connus pour exercer ces brigandages, ils restent en sécurité à cause de la crainte qu'ils inspirent.

Les vols connus sous le nom de filouterie et ceux qui sont commis par des gens s'introduisant dans les appartements à l'aide de fausses clefs ou autrement sont très-fréquents à Paris et dans les campagnes.

Les assassinats sont assez rares depuis l'établissement du nouveau gouvernement.

Les causes du brigandage? — Plusieurs causes contribuent à multiplier les vols et les brigandages :

1° Le dérèglement des mœurs qui est très-grand parmi le peuple et qui prend sa source dans la multitude des lieux publics de divertissement et de débauche, trop tolérés ou trop peu surveillés par le gouvernement.

Les lieux de prostitution, particulièrement ceux de la dernière classe, sont des écoles de vol et de brigandage. On y attire les jeunes gens sans expérience, et, après leur avoir enlevé tout ce qu'ils avaient, on leur enseigne les moyens de se procurer des ressources par le vol. La plupart des femmes qui existent en ces lieux sont en relation avec des bandes de filous ou de voleurs et leur fournissent des recrues.

Les nombreux bals du peuple, connus sous le nom de bastringues, sont encore des lieux où se forment les premières liaisons qui conduisent les jeunes gens d'abord à la paresse par l'attrait du plaisir, puis au

Digitized by Google

libertinage et ensuite au vol. C'est là qu'on fait la connaissance des femmes publiques et des filous.

Les maisons de jeu. Lorsqu'un jeune homme sans expérience a perdu tout ce qu'il avait reçu de ses parents absents pour son entretien d'une année; lorsqu'un mari a perdu son bien, celui de sa femme, la subsistance et la fortune de ses enfants; lorsqu'un comptable, un dépositaire ont risqué et perdu au jeu des sommes qui ne leur appartenaient pas et dont ils sont obligés de rendre compte, il ne leur reste souvent d'autre ressource que le vol ou la mort. Les lâches préfèrent le premier parti; on fait de faux billets, de fausses lettres de change, on vole si l'on en trouve l'occasion. D'autres se jettent dans la Seine, ainsi que cela arrive souvent.

Au nombre des causes de brigandage, on doit compter la multiplicité des spectacles créés à Paris pour la multitude sur les boulevards et dans les carrefours.

2° La mauvaise organisation des maisons de correction. Là on confond et le jeune homme, qui n'a commis qu'une faute par faiblesse peut-être ou par l'illusion momentanée d'une passion violente, et le scélérat vieilli dans toutes les ruses du crime et qui en a fait une étude dont il tire vanité.

Dans cette horrible société, où chacun développe ses prouesses et ses principes, c'est une honte de n'être qu'un voleur timide, scrupuleux et maladroit. Le novice est un objet de raillerie pour les maîtres de l'art; il apprend bientôt la théorie du crime, et, lorsqu'il a subi sa peine, il exerce avec plus d'adresse le

Digitized by Google

vol et le brigandage dont il a pris les instructions dans une maison destinée à l'en détourner.

3° Le défaut d'institutions qui influent immédiatement sur les familles et sur les individus et qui fassent sentir au peuple que le gouvernement s'intéresse à sa bonne conduite, à son bien-être, à ses mœurs. La facilité avec laquelle on laisse se multiplier toutes les maisons de désordre et de débauche semble lui inspirer le contraire.

Ses agents? — Outre les agents bien connus des brigandages exercés sur les diligences et autres voitures publiques, on peut regarder comme agents des vols et des brigandages en général une multitude de prétendus négociants sans négoce, de commissionnaires sans commissions, de sociétés de commerce sans commerce, de banquiers sans correspondance, qui ne spéculent que sur l'agiotage, la contrebande, les friponneries, les fraudes et les intrigues de toute espèce. Plusieurs de ces gens-là, dont le nombre a considérablement augmenté depuis la Révolution, ou qui même sont nés de ses désordres, tiennent maison, donnent des dîners, corrompent ou séduisent des commis ou des comptables, se mêlent de toutes sortes d'intrigues, recherchent les fripons les plus adroits pour les associer à leurs projets et appellent cela « faire des affaires. »

Moyens de le faire cesser? — 1° Former des institutions de bienfaisance et de secours, qui tiennent à l'amour du travail, à la régularité des mœurs parmi

Digitized by Google

le peuple, et qui donnent occasion d'inspecter, de connaître, d'encourager et de récompenser ses bonnes qualités;

2° Défendre sévèrement la provocation au libertinage dans les rues, dans les promenades publiques, aux fenêtres et surtout pendant la nuit;

3° Ne permettre, comme sous l'ancien régime, les danses publiques que les jours consacrés au repos par la loi, c'est-à-dire les décadis et jours de fêtes nationales;

4° Réduire le nombre des spectacles et faire porter cette réduction sur ceux qui, institués pour la dernière classe du peuple, ne sont que des écoles de mauvais goût et de mauvaises mœurs [1];

5° Défendre les maisons de jeu;

6° Changer l'organisation des maisons de correction, ou peut-être même y substituer une autre institution [2].

Distinguer les vols sur les grandes routes. — Il n'y a eu, depuis l'établissement du gouvernement, qu'une diligence attaquée et volée, dans ce département, sur les grandes routes; c'est au commencement de l'hi-

1 Nous omettons ici, comme inutile à notre sujet, une notice sur la situation des théâtres à Paris avant et pendant la Révolution.

2 Nous omettons de même à cette place certaines considérations contre les maisons de correction en général et la proposition d'y suppléer par l'incorporation pendant huit ans dans les troupes de terre ou de mer.

Digitized by Google

ver dernier, entre Créteil et Maisons. Le reste n'est que des attaques de gens de pied.

Dans les villes. — A Paris, les vols sont fréquents pendant toute l'année, mais surtout pendant l'hiver.

Dans les maisons isolées. — Les vols, dans les maisons isolées de la campagne, étaient beaucoup plus fréquents avant l'établissement du gouvernement actuel que depuis. Il se commettait aussi un nombre d'assassinats beaucoup plus grand.

Sur les propriétés rurales. — Les vols dans les propriétés rurales sont très-fréquents dans les environs de Paris.

Les gardes-champêtres ne font pas leur devoir; les tribunaux de police ont été jusqu'ici trop négligents ou trop indulgents. Le Code rural laisse beaucoup à désirer sur ce point. La peine de trois journées de travail est la seule que l'on impose à un délinquant qui souvent a volé la valeur de plus de cent journées de travail.

Pour ce qui peut être proprement considéré comme un acte de brigandage? — Les actes de cette nature sont particulièrement ceux qui se commettent pour la fraude des droits d'octroi. Le rassemblement des bandes, leur résistance ou leurs entreprises à main armée caractérisent ce brigandage.

Digitized by Google

ÉMIGRÉS

Les émigrés rayés se conduisent-ils bien? — Il paraît, en général, que les émigrés rayés vivent tranquilles et se trouvent heureux d'être rentrés dans leur patrie, après un long exil pendant lequel ils ont tant souffert. On ne remarque de leur part ni provocation, ni déclamation, ni aucun autre signe bien sensible de mécontentement. Si leur conduite n'est pas bien sincère, elle est au moins très-politique.

Ceux dont les biens ont été vendus en tout ou en partie sont dans la ferme persuasion que la possession leur en sera rendue. Vivant dans cet espoir, ils sont prudents et circonspects. Ils prétendent que le gouvernement ne leur a rendu qu'une demi-justice et plusieurs disent que la France ne sera jamais tranquille qu'on ne leur ait rendu ce qu'ils appellent une justice tout entière.

Du reste, un très-grand nombre d'émigrés rayés, et surtout ceux d'un certain âge, paraissent avoir profité des terribles leçons qu'ils ont reçues pendant le cours de la Révolution. Il y a un contraste frappant entre le ton, le langage et le caractère des émigrés avant les victoires décisives de nos armées, et le ton, le langage et le caractère de ces mêmes émigrés depuis la journée de Marengo et ses suites. Le caractère national aura gagné quelque chose à ce changement.

Digitized by Google

Leurs sentiments pour le gouvernement? — Les émigrés de haut parage, qui n'ont jamais pris part à la Révolution que pour s'y opposer depuis l'origine, n'aiment point et ne peuvent aimer le gouvernement actuel. Ils se soumettent en apparence, ne pouvant mieux faire. Les préjugés dont on a été imbu dès l'enfance, auxquels on a dû la satisfaction de son orgueil, de son ambition, de sa cupidité, ne s'effacent jamais. On y est plus attaché encore lorsqu'on a beaucoup souffert pour leur maintien ou leur défense. Un émigré de cette classe, qui ne regretterait pas l'ancien régime et qui s'attacherait de bonne foi au nouveau, serait un phénomène dans le monde moral.

Quant aux cultivateurs, ouvriers et à une multitude d'émigrés attachés dans l'origine à la Révolution, mais que les excès révolutionnaires ont forcés de s'expatrier; quant à ceux qui n'ont émigré que par goût pour les aventures ou pour se donner un air d'importance et de bon ton, ceux-là ne haïssent pas le gouvernement qui les laisse tranquilles; ils ne craignent que le retour des excès révolutionnaires.

Leur conduite avec les acquéreurs de leurs biens? — Elle est sage et prudente dans le département de la Seine. Ils ont trop d'intérêt à ne pas offusquer le gouvernement dans un endroit où ils sont immédiatement sous sa main. D'ailleurs, persuadés que leur radiation n'est qu'un acheminement à la restitution, et que cette dernière est une suite nécessaire et indispensable de la première, ils prennent patience.

Digitized by Google

Les émigrés en surveillance se conduisent-ils bien? — On ne se plaint pas d'eux; mais plusieurs, surtout dans les campagnes, paraissent mépriser cette surveillance et les magistrats chargés de l'exercer sur eux.

Leurs sentiments pour le gouvernement? — Voir les réponses précédentes.

Leur conduite avec les acquéreurs? — Elle est aussi prudente que celle des émigrés rayés.

Les émigrés sans surveillance sont-ils nombreux? — Très-nombreux à Paris, où il leur est plus aisé de se cacher que dans les départements. Plusieurs y sont sous des noms supposés et comme commerçants étrangers.

Leurs sentiments? — Ceux-là sont parmi les émigrés ce que sont parmi les catholiques royaux ceux qu'ils appellent « prêtres vierges. »

Une soumission aux lois actuelles leur paraîtrait une bassesse et une infamie.

Demander leur radiation au gouvernement actuel, ce serait en quelque sorte reconnaître la légitimité de ce gouvernement et se soumettre à lui, et ce serait pour eux une véritable dégradation.

C'est dans cette classe que l'Anglais a recruté et recrute ses principaux agents.

Leur conduite? — Prudente et réservée en public;

Digitized by Google

perfide en secret et dans les sociétés intimes. Ils sont les plus grands et les plus habiles corrupteurs de l'opinion. Les prêtres dits « catholiques purs » paraissent être leurs organes.

Opinion de la masse des citoyens sur ces différentes classes. — Les acquéreurs de domaines nationaux sont en très-grand nombre. Une multitude de cultivateurs doivent à ces acquisitions une aisance et une indépendance qu'ils avaient ignorées jusqu'à cette époque. D'autres doivent à ces acquisitions seules une opulence qui leur a donné une existence nouvelle, et à laquelle ils ne pourraient pas renoncer facilement. Toute cette classe voit avec inquiétude la rentrée des émigrés dont les biens ont été vendus. Ceux qui n'ont point acquis de domaines nationaux ne la voient point non plus sans inquiétude, parce qu'ils s'imaginent qu'il se forme par là deux partis divisés par des intérêts puissants et des haines invétérées, et qu'ils en prévoient des troubles sanglants.

Abstraction faite de cet intérêt particulier, les gens même qui auraient cru la rentrée des émigrés dangereuse sous un gouvernement faible et au milieu de la lutte des factions, ne la croient point dangereuse sous un gouvernement fort et qui saura contenir également tous les partis.

Quant aux prêtres insoumis, il n'y a que les royalistes qui les voient avec plaisir. Tous les amis du gouvernement actuel les voient avec inquiétude, et leur supposent des intentions perfides.

Il y a quelque temps, on avait répandu le bruit

Digitized by Google

que l'on travaillait à faire rendre tous les biens des émigrés, et que, pour cet effet, on armait dans toute la France tous ceux qui y étaient rentrés, afin qu'ils fussent en état de soutenir cette restitution par la force. Ces bruits se répandaient surtout avec affectation dans les campagnes. Plusieurs gens en furent alarmés, et, en général, on ne paraissait pas disposé à se laisser enlever ces biens sans résistance.

CULTES

Quelle est la situation du culte dans le territoire? — A Paris, le culte catholique est suivi par beaucoup de vieillards, de femmes et de jeunes filles que leurs parents portent à faire leur première communion.

En général, la foule n'est pas très-grande dans les églises, si l'on en excepte les jours où il y a quelque cérémonie extraordinaire, et surtout ceux où la quête doit être faite par quelque femme connue; mais alors, c'est plutôt spectacle qu'exercice religieux.

Il semble que les besoins du peuple dans ce genre se bornent aux cérémonies de la messe et des vêpres. On a observé que le plus grand nombre des hommes et des femmes qui fréquentent les églises ne veulent plus entendre parler de confession ni de communion.

Les prêtres catholiques font tous leurs efforts pour donner à leur culte le plus de pompe qu'il est possible. Cependant leurs succès ne sont pas très-sensibles. La plupart d'entre eux, ayant peu de ta-

Digitized by Google

lents et peu d'aisance, ne peuvent guère s'attirer une considération de quelque consistance; leurs sermons sont en général si mauvais, qu'il suffit d'une instruction ordinaire pour s'en dégoûter.

Ce qui nuit aussi à plusieurs, c'est le peu de soins qu'ils prennent de dissimuler leur esprit de domination. Profondément imbus de l'idée que le gouvernement a besoin d'eux, ils s'en regardent en quelque façon comme les protecteurs nécessaires ; et cette idée qui, chez plusieurs, n'est point tempérée par une éducation soignée ou par une politique adroite, les rend ridicules aux yeux des gens sensés.

Ils ont sans cesse à la bouche les mots de paroisse, de pasteur, de troupeau, d'ouailles ; mais parmi ceux qui suivent les exercices du culte, il en est peu qui veuillent se laisser enfermer tout-à-fait dans le bercail et consentir à faire partie du troupeau. On va à la messe et à vêpres, mais on n'aime guère se soumettre au pouvoir de lier et de délier ; on décline le tribunal de la pénitence, et l'on mange de la viande en carême sans demander permission au curé.

Les autres sectes exercent leur culte sans pompe, sans ostentation, sans bruit.

Dans les campagnes, on n'exerce que le culte catholique. Les prêtres y font des progrès plus sensibles, parce que, profitant du peu de lumières des habitants ou de la faiblesse des fonctionnaires publics, ils font accroire que le gouvernement désire que le culte soit rétabli sur l'ancien pied et « qu'il a les yeux sur les fonctionnaires publics qui ne secondent pas ses intentions à cet égard. » Il arrive de là que,

Digitized by Google

dans les campagnes, plusieurs personnes et surtout les maires vont aujourd'hui à l'église comme ils allaient en 1793 aux sociétés populaires, par peur ou par ambition. Mais la confession et la communion ne font pas plus de progrès à la campagne qu'à la ville.

Quel est le genre de liberté dont jouit le culte? — Les cultes jouissent de la liberté qui leur est accordée par les lois des 3 ventôse an III, 11 prairial an III et 7 vendémiaire an IV, ainsi que par les arrêtés du gouvernement pris en conséquence de ces lois.

Est-on satisfait de ce qui existe en ce genre? — Le peuple est satisfait; il n'y a guère que les anciens maîtres d'école, les bedeaux, sonneurs, marguilliers, etc., qui regrettent les cloches et les processions ; le reste du peuple n'y pense pas.

L'opinion sur la nécessité d'une religion dominante n'entre guère dans les têtes vraiment chrétiennes; c'est une opinion de parti et de politique. Ceux qui ont poussé leurs réflexions jusque-là n'aiment pas la religion pour elle-même, mais à cause du parti qu'on en a tiré et qu'ils croient qu'on en peut tirer encore pour l'asservissement du genre humain ; mais le temps de cette domination est passé, et il n'est pas probable qu'il puisse revenir.

Les prêtres eux-mêmes ne sont-ils pas mécontents de l'espèce de gêne où ils paraissent être? — Les prêtres juifs, protestants, et tous les autres prêtres acatholiques sont très-contents de la liberté dont ils jouis-

Digitized by Google

sent, parce qu'ils ne veulent que la liberté et non la domination.

Les prêtres catholiques, au contraire, à l'exception de quelques âmes pures, pénétrées de l'esprit de l'Evangile, sont très-mécontents de leur position ; ils ne la supportent que parce qu'ils espèrent bientôt la voir telle qu'elle était avant la Révolution, et la plupart ne s'en cachent pas. Ils ne se croiront vraiment libres que lorsqu'on leur aura rendu toutes leurs églises, tous leurs presbytères, leurs dîmes, leurs revenus, leur hiérarchie, leur juridiction, leurs cloches, leurs processions et tout le reste. Selon eux, c'est le brigandage et l'impiété qui les ont dépouillés de toutes ces choses ; ils regardent comme des scélérats et des impies, dignes de la géhenne dans l'autre monde et de la proscription dans celui-ci, tous ceux qui possèdent quelques parties de leurs biens, tous ceux qui ont contribué à les en priver, tous ceux qui s'opposent ou qui auraient formé le projet de s'opposer dans la suite à cette restitution totale.

Le petit nombre des prêtres catholiques qui pensent différemment sont regardés comme des hérétiques et des impies.

Quelles églises sont les plus fréquentées? — Les églises les plus fréquentées sont celles qui sont desservies par des prêtres qui n'ont prêté aucun serment ou qui, après en avoir prêté, se sont rétractés.

Par qui sont-elles entretenues? — Conformément à la loi du 11 prairial, les églises sont entretenues en

Digitized by Google

partie par les sectaires, et en partie par les communes.

Quels noms les différents sectaires se donnent-ils? — Il y a à Paris des juifs, des protestants, des catholiques et des théophilanthropes.

Les protestants comprennent les calvinistes et les luthériens. Quoique leur croyance diffère, ils assistent assez volontiers au culte les uns des autres, parce qu'ils croient qu'on peut se sauver dans toutes les croyances. Ils ne s'éloignent que des catholiques, parce que ceux-ci ne tolèrent personne et anathématisent quiconque ne pense pas comme eux; mais ils ne s'en éloignent que par prudence et non par haine, et ils ne manifestent point contre les prêtres catholiques cette aversion anti-chrétienne que ces derniers manifestent contre eux.

Les catholiques se divisent en catholiques purs, catholiques constitutionnels, jansénistes et molinistes.

Les catholiques purs, que les autres sectes chrétiennes appellent *papistes,* sont ceux qui affectent un grand zèle pour l'ancienne hiérarchie et tout ce qui y a rapport. Ils reconnaissent l'émigré Juigné pour l'archevêque de Paris et se laissent diriger aveuglément par ses grands vicaires; ils n'emploient que des prêtres insermentés.

Les catholiques constitutionnels sont ceux qui se sont soumis à la constitution civile du clergé, décrétée par l'Assemblée constituante, et qui ont prêté depuis les divers serments que le gouvernement a

Digitized by Google

exigés d'eux. Ceux-ci reconnaissent pour évêque constitutionnel le citoyen Royer, et admettent tous les prêtres assermentés.

Les jansénistes et les molinistes sont ce qu'ils étaient avant la Révolution : les premiers, probes, austères, ennemis de la pompe et de l'ostentation, préférant leur conscience aux décrets de la cour de Rome, et ne songeant point à nuire au gouvernement. Les seconds se rattachent aux papistes ; ils ne prennent ce nom que par opposition aux premiers. Les jansénistes préfèrent la plupart des prêtres assermentés.

Il existe encore une autre secte chrétienne, connue sous le nom de *convulsionnaires*. Leurs réunions sont secrètes ; on prétend qu'ils n'ont point de prêtres distingués, mais que chacun d'eux a droit d'en faire les fonctions. Leur messe, qu'ils veulent apparemment rendre semblable à la cène de Jésus avec ses Apôtres, consiste dans un repas, et c'est là qu'ils prennent et se donnent la communion, probablement sous les deux espèces.

Comme ces espèces de sectaires rejettent les prêtres des autres communions, ils ne participent point à leurs intrigues et à leur ambition ; ils ne s'occupent que du ciel et ne se mêlent point des affaires d'ici-bas.

Les juifs exercent aussi leur culte sans se mêler d'affaires politiques.

Les théophilanthropes sont une secte de déistes purs, qui admettent seulement les opinions religieuses communes à toutes les religions, telles que l'exis-

Digitized by Google

tence d'un Etre suprême, l'immortalité de l'âme, les punitions et les récompenses d'une autre vie. Ils affectent de prendre partout les principes de morale qui leur paraissent conformes au bien de la société. Ils n'ont point de prêtres, mais des orateurs sans titre qui prennent seulement une robe blanche quand ils prononcent leurs discours.

Les rapports de cette secte avec les opinions que l'on voulut établir généralement en 1793 ont jeté sur elle une sorte de défaveur ; la liaison des crimes commis à cette époque s'est faite dans les esprits avec les opinions de cette doctrine, et, malgré leur contraste évident, on les a crus inséparables.

Quelle est la situation, la conduite des prêtres insoumis et des soumis? — La situation des prêtres insoumis est plus avantageuse que celle des prêtres soumis. Les premiers, tenant à une grande faction politique, ont, à cet égard, de la considération, de l'importance, des moyens publics et secrets. Les autres, ne tenant qu'à des opinions religieuses, sont négligés, abandonnés, et il n'est pas du bon ton de se joindre à eux.

Les prêtres insermentés sont partisans zélés de la confession ; rien n'entre mieux dans leurs plans et dans leurs projets ; c'est là qu'ils peuvent miner sourdement le gouvernement, sans craindre d'être surveillés, surpris, punis. Ils aiment beaucoup à instruire la jeunesse et à faire faire des premières communions. Ils sont peu difficiles sur les épreuves ; l'essentiel est de ne point fréquenter les églises des

Digitized by Google

prêtres assermentés ; c'est à peu près là le seul péché mortel qui puisse éloigner pendant quelque temps les enfants de la première communion ; il faut une pénitence un peu longue pour l'expier.

Leur haine pour les prêtres assermentés est si forte que, lorsqu'un de ces derniers vient officier dans leur église, il est obligé d'apporter avec lui ses ornements et ses vases sacrés. Il existe des faits qui prouvent ceci.

Les prêtres insermentés haïssent plus les prêtres assermentés qu'ils ne haïssent les juifs et les protestants ou autres sectaires ; ils ne négligent rien pour les déconsidérer et les avilir.

Il paraît qu'il existe entre eux un concert parfait pour combattre, dans leurs sermons, le gouvernement républicain. Ils ne l'attaquent point directement, mais indirectement, sous le nom de philosophie. Quelques-uns attaquent la vente des domaines nationaux sous le nom de spoliation des églises ; ces principes passent ensuite dans des journaux et des brochures pour l'instruction de ceux qui ne vont point au sermon ; tout paraît lié dans ce système de destruction.

Les prêtres assermentés doivent être attachés au gouvernement actuel, et la plupart le sont en effet : leur serment les a rendus des objets de haine pour tout ce qui tient à l'ancien régime ; ils doivent en redouter le retour et, par conséquent, s'attacher au gouvernement actuel. Plus modérés dans leurs principes, moins ambitieux, moins haineux que les prêtres insermentés, ils souffrent assez patiemment les

Digitized by Google

humiliations et les injures qu'ils éprouvent de la part de ces derniers, et leur rendent rarement le mal pour le mal. Il font en général profession de tolérance. Il est vrai qu'ils ne sont pas dans une situation qui inspire l'orgueil et la domination.

Il est certain que ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas rétracté leurs serments, malgré les efforts de la séduction et le torrent de l'exemple, méritent quelque estime et quelque confiance de la part du gouvernement. Que peut-on espérer de l'entêtement fanatique des autres?

Comment sont payés et vivent les uns et les autres? — Les prêtres vivent des quêtes qui se font soit dans les églises, soit chez les sectaires, et du produit des messes, baptêmes, mariages, etc... Les prêtres insermentés, ayant plus de sectaires, et particulièrement des gens aisés, ont plus de ressources. Quelques-uns ont des pensions et quelque bien de patrimoine.

Dans les campagnes, les ressources sont moins grandes. Cependant, on a remarqué des prêtres qui, n'ayant point de biens et après avoir erré pendant la Révolution en Hollande, en Angleterre et dans la Vendée, ont dépensé en arrivant au village cent louis à mille écus pour réparations d'église, ornements et autres choses de cette espèce. Il est donc certain qu'il existe des ressources secrètes pour les prêtres de cette classe et pour le rétablissement de leur culte.

Digitized by Google

Opinion des patriotes chauds sur le culte? — Les patriotes chauds haïssent moins le culte que le despotisme des prêtres. Ils veulent la liberté des cultes, mais que l'exercice en soit renfermé dans les temples. Ils ne voudraient point de prêtres célibataires. Quelques-uns croient que la religion qui ne tolère personne ne doit point être tolérée ; d'autres pensent que cette religion doit être tolérée comme les autres, surtout en France et dans les circonstances actuelles.

Ceux qui pensent qu'il faudrait empêcher toute espèce de culte sont en petit nombre ; on ne peut les appeler patriotes : ce sont des extravagants sans lumières et sans expérience.

Les gens les plus raisonnables pensent qu'il serait à souhaiter que l'on put établir une réforme du christianisme, qui conciliât la multitude de tous les partis.

Les cérémonies des différents cultes se font-elles dans des lieux publics? — Les cérémonies des différents cultes s'exercent à Paris dans des édifices publics, ainsi qu'il suit :

On entend par édifices publics les quinze églises remises à la disposition des citoyens par les lois des 11 prairial et 30 du même mois.

Ces quinze édifices sont occupés par les catholiques.

Les prêtres insermentés en desservent dix ; les autres sont desservies par des prêtres constitutionnels. Deux sont spécialement fréquentées par les jansénistes.

Les théophilanthropes ont l'usage commun des

Digitized by Google

quinze édifices, mais ils n'exercent actuellement que dans trois ou quatre ; j'ai demandé pour eux un édifice particulier.

Les protestants exercent leur culte à Saint-Thomas-du-Louvre ; ils payent le loyer de cet édifice ; j'en ai demandé la jouissance gratuite pour eux, et cela paraît juste.

Il serait à souhaiter que les protestants eussent aussi un édifice dans le faubourg Saint-Antoine, parce qu'il y a dans ce quartier un très-grand nombre d'ouvriers qui sont de cette secte. Ils négligent le culte à cause de l'éloignement, et c'est un mal pour le peuple.

Dans quelques maisons particulières, et notamment dans des anciens châteaux, à la campagne, il existe ce qu'on appelait autrefois des chapelles. Là n'officient que des prêtres insermentés, ou que l'on nomme « prêtres-vierges. »

Quant aux convulsionnaires, ils n'ont point de temple public ; ils se rassemblent chez l'un d'entre eux, ils y font des lectures, chantent des cantiques, soupent, consacrent et communient.

On a aussi établi des associations religieuses ou confréries qui ont leurs statuts et règlements particuliers. Tels sont les confrères du Sacré-Cœur, du Mont-Carmel, du Chapelet.

Dans le nombre des oratoires publics desservis par les prêtres catholiques, il en est un dont le chef, qui est un prêtre constitutionnel, fait une grande partie de l'office en français. Tous les autres le regardent comme un luthérien. Du reste, c'est un

Digitized by Google

homme très-zélé pour l'exécution des lois sur les cultes.

Y a-t-il des démonstrations extérieures? — Rien ne prouve mieux l'esprit inquiet, turbulent et insoumis des prêtres, que l'ardeur avec laquelle ils font et excitent à faire tout ce qui est contraire aux lois. Au lieu d'enseigner à leurs ouailles le respect et la soumission à ces lois, au lieu d'éviter tout ce qui peut les faire soupçonner de malveillance et de mauvaise foi, on dirait que tout ce qui tend à troubler l'ordre public est plus intéressant pour eux que le salut des âmes et qu'ils ont à donner quelque preuve de leur zèle à cet égard à des gens dont ils ambitionnent les suffrages. Ils n'ont rien négligé dans les campagnes pour faire sonner les cloches dans quelques villages ; on les a sonnées, et cette infraction aux lois a paru aux habitants de la campagne un triomphe du curé sur le gouvernement. Heureusement cette audace a été réprimée ; mais l'espoir n'est pas perdu d'autant plus que l'on entend sonner dans plusieurs villages des départements environnants.

On voulait aussi ramener l'usage des signes religieux dans les funérailles : j'ai pris des mesures pour l'empêcher.

Les prêtres tiennent-ils en secret des registres de l'état civil? — Les prêtres inscrivent sur papier-mort les noms des enfants qu'il baptisent, les prénoms qu'on leur donne, et les noms des parrains et marraines. Ils inscrivent de même les noms de ceux qu'ils ma-

Digitized by Google

rient. Cette formalité est, disent-ils, nécessaire, pour constater l'époque de réception des Sacrements et empêcher de réitérer ce que, selon eux, on ne peut donner qu'une fois.

On sent que de ces listes il pourrait résulter, dans les temps de domination que les prêtres ont en vue, des listes négatives de proscription. Voilà le but secret ; c'est un registre des vrais fidèles ; on connaît par là le nombre des amis et des ennemis ; c'est un avantage que l'on a sur le gouvernement, sans compter le plaisir d'éluder une loi.

ESPRIT PUBLIC

Le peuple, si fréquemment dupe des hommes et des choses pendant la Révolution, sent tous les avantages d'un gouvernement fort qui comprime la fureur des partis et peut rétablir une tranquillité longtemps désirée. Il est peu d'hommes qui ne jouissent avec satisfaction et reconnaissance de l'état de sécurité individuelle qui est une suite des principes et de la force du gouvernement. On peut assurer que toutes les âmes honnêtes, dans toutes les classes des citoyens, chérissent le magistrat suprême de la République, font des vœux sincères pour sa conservation et regarderaient sa perte comme une des plus grandes calamités qui pût aujourd'hui affliger la France.

Ces dispositions, qui sont le germe du meilleur esprit public que l'on puisse désirer, se trouvent mal-

Digitized by Google

heureusement comprimées par un concours de causes diverses.

Le peuple, qui n'apprécie le gouvernement que par les effets qui le touchent immédiatement, ne connaît point d'intervalle entre l'idée du bien et la jouissance; il voudrait jouir promptement de ce qu'il désire; les retards qui naissent des circonstances et de la marche successive des choses produisent en lui une espèce d'indifférence et d'apathie; ces dispositions augmentent d'autant plus qu'elles se lient aux souvenirs amers de tant d'espérances si franchement conçues et si cruellement trompées par des hommes auxquels successivement il avait donné sa confiance.

D'ailleurs, l'esprit du système salutaire qui tend à éteindre peu à peu les factions et à réunir tous les Français par le lien commun de l'amour de la patrie n'est pas et ne peut pas être également saisi par tous. Chaque individu attaché auparavant à un parti quelconque, et fréquemment froissé ou déchiré par le parti contraire, voit souvent, dans ce qui n'est qu'une mesure politique commandée par la prudence, une faveur accordée au parti qu'il redoute. La douleur des anciennes plaies se réveille; l'inquiétude s'empare des esprits; on croit voir le parti ennemi se relever sous la protection du gouvernement, l'idée des vengeances et de l'oppression épouvante, elle comprime le zèle et le patriotisme, la confiance est refroidie par la crainte.

Les effets de cette nature, quoiqu'ils affectent un grand nombre de partis divers, ne forment cependant en dernier résultat que deux masses opposées, parce

Digitized by Google

que ces partis divers se tiennent par des principes, des intérêts, des actions, des espérances, des craintes communes, et que l'égalité de situation, l'impuissance de la domination, l'inutilité des contradictions ont fait disparaître les oppositions et les nuances.

Ainsi, cette multitude d'hommes qui par conviction, par goût, par peur, par hypocrisie, par intérêt, par ambition ou par quelque autre motif que ce puisse être, ont pris une part quelconque à la Révolution, le démocrate forcené comme le républicain modéré, l'athée comme le prêtre constitutionnel, le juge du tribunal révolutionnaire comme le juré d'un tribunal ordinaire, cette masse énorme d'hommes de toutes les classes tremblent, chacun pour ce qui le concerne, de voir rétablir le parti ou l'esprit du parti qu'ils ont combattu, dispersé, blessé, offensé, contrarié.

Les acquéreurs des domaines nationaux craignent que les émigrés ne les regardent comme des brigands, que les prêtres ne les désignent comme des sacriléges et des impies. Ceux qui ne se sont point mariés à l'église, ou qui n'ont point fait baptiser leurs enfants, redoutent les reproches de concubinage, l'ignominie attachée aux idées de prostitution et de bâtardise; ces craintes augmentent à mesure que l'influence des prêtres catholiques fait des progrès, et déjà elles ont produit dans une multitude de familles le regret, les reproches, les divisions, les querelles, le relâchement de tous les liens de la société domestique.

La confiance dans le gouvernement ne calme pas

Digitized by Google

entièrement ces craintes, parce que son œil ne peut pas suivre exactement les progrès du système qui se propage dans l'ombre, parce qu'une multitude de mortifications et de menaces échappent à ses regards et à ses moyens de répression, et que l'aspect du présent aussi bien que la crainte de l'avenir étouffent les plaintes.

Dans cette situation, l'esprit public se trouve amorti et comme nul. Après avoir vu tant de crimes prônés comme des vertus, tant de vertus punies comme des crimes, après avoir vu si souvent les partis dominants et les lois même répandre successivement le ridicule, l'infamie, la proscription sur des opinions et des actions que d'autres partis et d'autres lois avaient excitées, commandées, forcées; après n'avoir recueilli d'une longue suite de dévouements et de sacrifices que des fruits amers, il n'est pas étonnant que chaque individu se replie sur lui-même, s'enveloppe du manteau de l'égoïsme; qu'il ne conçoive que lentement des espérances opposées à ce qu'il a si souvent éprouvé; que l'action de son zèle soit timide et incertaine : l'habitude des changements affaiblit en lui l'espoir de la stabilité.

D'un autre côté, ceux qui, après avoir été attachés au parti royaliste, ont renoncé de bonne foi à leurs espérances et à leurs projets, ne peuvent s'empêcher de conserver quelques inquiétudes. Les principes républicains, qui se rattachent dans leur imagination aux souvenirs des maux qu'ils ont éprouvés, les chagrinent et les humilient : ils vivent sous un gouvernement étranger.

Digitized by Google

Au milieu de ces deux masses, la faction royaliste, déguisée sous le masque du catholicisme, et forte de la haine des ennemis étrangers, suit avec persévérance ses anciens projets et conduit une guerre secrète contre la République qu'elle attaque indirectement sous le nom de philosophie. Elle fait des progrès rapides par les insinuations secrètes, par les discours publics, par les scrupules, les craintes, les espérances, les opinions que ses partisans répandent dans toutes les classes, par l'adresse qu'ils ont de faire regarder leur doctrine comme l'unique remède aux malheurs qui ont désolé la France et le mépris de cette doctrine comme l'unique cause de ses malheurs.

Ces intrigues, d'autant plus actives qu'elles éprouvent peu de résistance ou qu'elles échappent dans l'ombre à ce qu'on pourrait leur opposer, rallient tous les restes de l'ancienne superstition, tous les amis de l'ancienne royauté, tous les ennemis du gouvernement actuel, toutes les âmes faibles accoutumées à suivre l'impulsion du moment, tous ceux qui croient qu'on ne peut conduire le peuple qu'avec un frein religieux et qui s'imaginent qu'il est possible de raccommoder celui qui vient d'être brisé, tous les hypocrites politiques, athées autrefois par spéculation, catholiques aujourd'hui dans des vues semblables, tous les hommes pusillanimes effrayés du discrédit factice des opinions philosophiques qu'ils ont professées, qui croient pouvoir expier par là leurs prétendues erreurs ou se préparer un pardon en se jetant dans les bras de ceux dont ils redoutent la vengeance, enfin toutes ces âmes viles et corrompues

Digitized by Google

qui n'eurent jamais d'autre esprit que celui d'une lâche méchanceté, et qui prônent aujourd'hui l'excellence du catholicisme, non pour le catholicisme lui-même, mais pour faire avanie à ceux qui s'en sont éloignés, de même qu'ils prenaient dans d'autres temps le démocratisme et l'athéisme pour humilier et chagriner ceux qu'ils croyaient alors au-dessus d'eux, de même qu'ils prôneraient la philosophie dès que la domination des prêtres intolérants offrirait un nouvel aliment à leur jalousie.

De ces causes diverses, il résulte dans la masse : d'un côté, l'amour du gouvernement en lui-même, mais en même temps l'inquiétude, l'irrésolution, la crainte, le découragement, l'indifférence ; de l'autre, l'activité, les intrigues, l'hypocrisie, la faiblesse, la pusillanimité, la méchanceté, un esprit factice étranger au gouvernement, contraire à ses principes, esprit dans lequel entre pour beaucoup l'idée de lui être nécessaire, l'orgueil de lui inspirer de la crainte, l'espoir de le dominer ou de le détruire.

Il résulte encore de là que toutes les opinions défavorables au gouvernement ont un point de ralliement, qu'elles s'amalgament, se grossissent, se renforcent par leur réunion, et que les opinions qui lui sont favorables restent muettes et incertaines par la timidité qu'inspire leur isolement, et parce que, tenant à des formes et à des idées sans cesse repoussées par la masse du parti contraire, leur manifestation ne pourrait produire qu'une lueur éphémère.

Du reste, la multitude, comme je l'ai dit, n'apprécie un gouvernement nouveau que par les effets qui

Digitized by Google

la touchent immédiatement; et jusqu'ici, à l'exception de la tranquillité résultante de la compression des partis, elle n'a guère connu le gouvernement que par des impositions dont l'assiette est vicieuse, la répartition absurde, le recouvrement vexatoire; elle ne l'a guère connu que par le départ de ses enfants, par le retour des prêtres qui la tourmentent sur le passé, la dégoûtent du présent et l'inquiétent sur l'avenir. L'esprit public ne se formera dans la masse que lorsqu'on aura créé des institutions telles que le peuple sente à chaque instant l'influence active du gouvernement sur son existence et son bonheur.

Opinion sur la paix. — Ce que j'ai dit sur l'esprit public se trouve confirmé par ce qu'on a remarqué à l'occasion de la paix.

La victoire de Marengo a produit parmi le peuple la plus grande sensation, la joie la plus franche et la plus vraie.

C'est que le peuple aime réellement celui qui l'a remportée et que l'espoir qu'il avait conçu n'était pas encore refroidi par une succession d'inquiétudes et de craintes toujours renaissantes.

La paix de Lunéville, qui est une suite de cette victoire, n'a presque fait aucune sensation sur ce même peuple, parce que les inquiétudes, qui avaient acquis de la consistance, étouffaient l'espoir et détruisaient d'un côté ce que la paix annonçait de l'autre.

A cet égard, la masse du peuple ne présente qu'une grande indifférence. L'espoir de voir renouer quelques liaisons commerciales est la seule chose qui

Digitized by Google

intéresse les particuliers qui sont dans le cas d'en tirer quelque profit. Chez le plus grand nombre de ces derniers, l'amour de la patrie n'entre pour rien dans leur opinion.

Si de l'opinion de la masse on passe à celle des gens instruits et accoutumés à réfléchir sur les événements politiques, on distinguera plusieurs nuances diversifiées par les nuances des partis.

Les royalistes catholiques, bien persuadés que la destruction de l'ancien régime est un attentat contre toutes les lois divines et humaines, un renversement total de l'ordre naturel, regardent l'existence du régime actuel comme une monstruosité qui ne peut subsister longtemps sans causer le bouleversement de l'Europe. Ils croient que toutes les puissances du monde pensent de même, qu'elles feront des efforts continuels pour rétablir ce qu'ils appellent l'ordre et que jamais paix ne sera durable si ce rétablissement n'en fait pas la base.

Ainsi la paix qu'ils demandent toujours à grands cris, surtout quand les armes de la République ont éprouvé quelque échec considérable, la paix, qu'ils désirent ardemment sous le rapport de leurs opinions, les trouve froids et insensibles lorsqu'ils n'y voient aucun acheminement à ce qu'ils désirent. Voilà une des causes de la contradiction apparente qui s'est manifestée entre le désir prononcé de la paix et la froideur avec laquelle la nouvelle en a été reçue. Les royalistes catholiques, qui sont à peu près les seuls dont les opinions aient aujourd'hui quelque espèce de liaison et de consistance parmi le peu-

Digitized by Google

ple, ont enflammé le désir par leurs opinions et refroidi la jouissance par leur indifférence. Leur dédaigneux mécontentement s'est manifesté d'une manière sensible en lisant dans le traité les noms de *république* et de *peuple français,* en lisant les noms des autres républiques dont le traité tend à assurer l'existence; ils ont conclu de là que cette paix n'était qu'une paix simulée et ils n'ont cessé de le répéter.

D'un autre côté, ces noms de *république* et de *peuple français* ont adouci plusieurs amis de la liberté trop prompts auparavant à s'alarmer et à concevoir des soupçons et des craintes; la paix a fixé leur admiration et dissipé ces soupçons et ces craintes que l'espoir manifeste du parti contraire confirmait sans cesse.

Les républicains de toutes les nuances, ceux qui méritent véritablement ce nom, ont vu avec orgueil et enthousiasme une paix qui met la France république dans une situation politique infiniment plus brillante qu'elle ne le fut jamais sous aucun des rois auxquels l'histoire a donné le nom de *Grands.*

Quelle a été l'opinion sur le 3 *nivôse?* — Au moment de l'explosion du 3 nivôse, l'idée d'un crime si atroce ne se présenta point à l'esprit de ceux qui l'entendirent. Plusieurs crurent que l'on tirait le canon pour annoncer la paix, et l'on attendait un second coup pour se confirmer dans cette opinion.

Un moment après, le bruit se répandit dans les divers quartiers de Paris qu'un baril de poudre avait sauté chez un épicier dans la rue Saint-Nicaise, peu

Digitized by Google

de temps après le passage du premier Consul ; d'autres racontaient l'événement tel qu'il s'était passé ; la plupart adoptaient de préférence la première version, tant la seconde paraissait éloignée de toute vraisemblance.

Lorsqu'on sut la vérité, l'effroi et la consternation s'emparèrent de tous les esprits ; chacun songea aux dangers de la chose publique et aux désordres affreux qui auraient pu résulter de ce complot atroce. Chaque individu sentit vivement alors combien la conservation du premier Consul était nécessaire à la tranquillité publique et à la sûreté particulière. Ce sentiment général était d'autant moins équivoque qu'il ne pouvait être préparé. Ce fut une manifestation franche et spontanée de l'opinion publique sur le premier Consul.

A qui l'a-t-on attribué? — Le lendemain, le bruit se répandit rapidement dans tous les quartiers de Paris que les Jacobins étaient les auteurs de cet attentat. On imprima que la chose était certaine, que les cors de chasse leur avaient servi de signaux dans plusieurs quartiers, qu'on avait entendu ces cors, et qu'ils n'avaient cessé de sonner que lorsqu'on avait su que le coup était manqué. L'indignation publique devint extrême, on proposa d'inventer de nouveaux supplices ; des hommes du peuple furent remarqués le soir de cette journée et des journées suivantes dans les places publiques et dans les carrefours et sur les quais, criant qu'il fallait exterminer les Jacobins qui avaient voulu assassiner le premier Consul,

Digitized by Google

et que le gouvernement ne pourrait jamais faire le bonheur du peuple tant qu'il en existerait un en France. Les arrestations de plusieurs hommes, anciens instruments de la tyrannie de 93, servirent de véhicule à cette opinion ; les dénonciations se multiplièrent, soutenues par l'opinion publique.

Lorsque, dans la suite, on apprit officiellement que des chouans étaient les véritables auteurs de ce crime, — il m'en coûte de le dire, mais c'est la vérité, — la fermentation s'apaisa tout-à-coup. On ne parla plus tant de l'horreur de cet attentat, ni des nouveaux supplices à inventer pour punir les coupables ; l'indignation publique ne fut plus excitée comme auparavant contre ceux qui avaient ou auxquels on pouvait supposer quelque rapport d'actions ou d'opinions avec les coupables.

Les gens sages de tous les partis et tous ceux qui sont véritablement attachés au premier Consul ont attribué l'idée de ce complot au gouvernement anglais et l'exécution à des scélérats payés, abstraction faite d'opinions et de parti.

Y avait-il eu des mouvements précurseurs? — On n'en a remarqué aucun.

Y eut-il des correspondances à l'extérieur du département entre les chefs des divers partis? — Les gens sensés ne doutent point qu'il n'y ait à Londres un foyer perpétuel de conspirations, dont le but est d'agiter la France, tantôt sous couleur royaliste, tantôt sous couleur anarchique, selon les circonstances, et de

Digitized by Google

profiter de toutes les opinions et de tous les événements pour induire le gouvernement en erreur et le pousser à sa perte. Les chefs sont à Londres, les agents en France.

On n'est pas à même de connaître leurs correspondances particulières et secrètes, mais leur correspondance publique se trouve dans quelques journaux, dans les brochures où ils s'efforcent de propager tant d'idées propres à étouffer la confiance du peuple.

Ces chefs ont-ils une grande influence? — Les dispositions du peuple sont telles, que les partis contraires au gouvernement ne peuvent avoir sur lui qu'une influence indirecte. Après tant d'agitations, il ne désire que la justice, la tranquillité et la paix. Il peut être induit en erreur par des opinions et des instigations dont il ne sent pas le but; mais les efforts qui tendraient directement soit à rétablir l'ancienne monarchie, soit à ramener l'ancienne anarchie, ne feraient sur lui qu'une faible impression. Les chefs de partis qui tendraient ouvertement ou directement au but ne pourraient gagner, par l'exécution de leurs complots, que ce petit nombre de scélérats accoutumés à se vendre à qui les veut acheter.

Il faut convenir cependant que le rétablissement de l'ancienne monarchie trouverait beaucoup plus de partisans, parce que les maux qui ont accompagné l'établissement de la République sont encore récents et que cette foule de gens corrompus dont Paris fourmille regrettent les mœurs de l'ancienne cour, dont les prodigalités étaient une source inépuisable

Digitized by Google

de jouissances pour le vice et l'intrigue. Mais cette espèce d'hommes ne serait bonne que pour pousser des cris de joie après l'exécution.

Quelques chefs ou agents principaux de partis, déguisés sous des masques étrangers, ont une véritable influence dans la route détournée qu'ils prennent pour égarer le peuple. Les uns abusent pour cela de leur influence littéraire, d'autres de leur ancienne influence politique, d'autres enfin de leur influence religieuse. Sous ce rapport, leur influence peut devenir dangereuse.

Se réunissent-ils? — On ne connaît point de réunions secrètes. Les réunions publiques sont dans les temples où prêchent les prêtres, ennemis nés de la République.

Y aurait-il de l'accord? de la résistance? — Nuls mortels ne sont plus divisés entre eux que les extravagants qui ont voulu faire de la France une démocratie pure, qui fût en même temps une République une et indivisible. Ce parti, abandonné de tous ceux qui ont quelque bon sens, est réduit à quelques malheureux plus animés par le ressentiment des maux, qu'à leur tour ils ont soufferts, que par un véritable attachement à leurs principes; chacun d'eux deviendrait ennemi du gouvernement dont il ne serait pas un membre influent; il ne peut y avoir qu'un accord momentané et entre un très-petit nombre de gens de cette espèce; ils ne trouveraient d'appui parmi le peuple que dans le cas où ils pourraient se procurer

Digitized by Google

de quoi soudoyer les brigands toujours prêts à se vendre à tous les partis.

Quant au parti royaliste, dirigé par des ennemis consommés dans l'art des crimes politiques, et plus à portée d'avoir des ressources pécuniaires, il met plus d'ensemble dans ses desseins, plus d'accord dans ses projets. L'expérience prouve qu'il pourrait se former en secret une troupe qui paraîtrait au besoin; mais il est loin encore de pouvoir risquer une aggression ouverte, si ce n'est au moment de quelque grand événement qui causerait du trouble et de la confusion, et il ne paraît pas qu'il fût capable d'aucune résistance s'il était attaqué lui-même.

Y a-t-il union secrète entre les partis? — Il est certain que les royalistes et les partisans de l'ancienne démagogie haïssent également le gouvernement actuel. Il a été question d'union entr'eux lorsque le gouvernement ne connaissait point d'autre moyen de se maintenir contre les uns et les autres que par les injustices et les persécutions de part et d'autre. Il ne peut en être question sous un gouvernement juste et sage, qui ne poursuit et ne punit que le crime et ne descend point de la sublimité de ses fonctions pour se travestir lui-même en parti et faire assaut de haines et de passions avec tous les partis qui l'environnent.

Digitized by Google

19e DIVISION MILITAIRE

Composée des départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Cantal.

COMPTE-RENDU

PAR LE CITOYEN NAJAC,

Conseiller d'État,

DE LA SITUATION DE CETTE DIVISION, CONSIDÉRÉE SOUS LES RAPPORTS POLITIQUES, MILITAIRES ET ADMINISTRATIFS.

Un arrêté des Consuls du 28 nivôse an IX m'a ordonné de me rendre dans la 19e division militaire. Cet arrêté était accompagné d'une instruction sur l'objet de ma mission.

Pour accomplir complétement les vues du gouvernement, j'ai cru devoir faire précéder mon arrivée dans cette division d'une circulaire aux préfets et sous-préfets des départements qui la composent, dans laquelle je leur indiquai les différentes parties du service sur lesquelles il était nécessaire que j'obtinsse d'eux des renseignements; je présente aux Consuls un imprimé de cette circulaire. Cette dispo-

Digitized by Google

sition préalable a eu le double avantage de mettre de l'uniformité dans le compte-rendu de chaque préfet, en le faisant porter sur tous les objets essentiels de son administration, et de rendre ma mission plus complètement utile et plus célère.

J'ai suivi la même marche à l'égard des directeurs des contributions directes, de ceux de l'enregistrement et des domaines et des receveurs généraux.

Ces dispositions remplies, j'ai pensé qu'il convenait de rassembler dans un seul et même tableau tout ce qui pouvait fixer plus particulièrement l'attention des Consuls, tous les rapports politiques, militaires et administratifs. C'est l'objet du compte que je vais rendre.

RAPPORTS POLITIQUES

Département du Rhône.

Le département du Rhône est un de ceux qui ont le plus souffert des crises politiques de la Révolution. Il s'y conserve encore bien des souvenirs douloureux; le temps les effacera. Depuis le 18 brumaire, Lyon et le reste du département du Rhône présentent une amélioration très-sensible. Les haines particulières ont perdu de leur activité; les opinions ne se heurtent plus. On est plus que jamais éloigné de toute espèce d'agitation. Le gouvernement y est généralement aimé; on n'en parle qu'avec vénération, et le premier Consul y est l'objet du plus

Digitized by Google

tendre intérêt. Il est possible qu'il y ait encore à Lyon quelques hommes qui regrettent l'ancien régime; mais ils sont dans une telle minorité qu'ils ne peuvent causer aucune sorte d'inquiétude.

Cette ville, maintenant ouverte de toutes parts, offre un asile à tous les gens sans aveu qui y abondent des départements méridionaux; ils y trouvent les moyens de se dérober aux regards de la police, et c'est à ces hommes dangereux qu'il faut principalement rapporter les désordres qui ont eu lieu. Une police sévère parviendra à les arrêter, et un des moyens les plus puissants à cet effet est de faire fermer les maisons de jeu, qui, à Lyon, plus que partout ailleurs, entraînent les plus fâcheuses conséquences. La pétition des négociants de cette commune que je présente aux Consuls en offre la preuve.

Des manufactures d'étoffes de soie. — D'après un recensement fait en 1788, il existait à Lyon quatorze mille sept cent soixante-dix-sept métiers pour la fabrication des étoffes de soie. De ce nombre, neuf mille trois cent trente-cinq étaient en activité et le surplus vacant. Il ne se trouve aujourd'hui qu'environ cinq mille métiers travaillant, et par conséquent quatre mille trois cent trente-cinq de moins qu'en 1788.

Divers moyens peuvent concourir à la restauration de ces manufactures : 1° le rétablissement des règlements qui proscrivent la fraude et tendent au perfectionnement des étoffes ; 2° des traités avantageux et des communications libres avec les puissances

Digitized by Google

étrangères ; 3° l'encouragement de la consommation intérieure.

Le Midi de la France fournit aux manufactures de Lyon des soies qui, par leur supériorité, méritent d'être préférées à toutes les autres ; mais ces soies ne pouvant suffire, on est forcé d'avoir recours à celles du Piémont et du Milanais pour l'*organsin* et à celles de Vicence, de Parme et du Levant pour la *trame*. Cette insuffisance des soies de France fait sentir le besoin d'en favoriser la culture par tous les moyens possibles.

Du tirage d'or. — Le tirage d'or alimentait en 1780 vingt maisons faisant annuellement tant en France qu'à l'étranger pour dix millions d'affaires. Il ne reste plus que cinq ou six maisons occupées de ce commerce, et leurs affaires s'élèvent à peine à un million.

Des manufactures de chapellerie. — Les manufactures de chapellerie étaient une des branches les plus considérables de l'industrie et du commerce de Lyon. Elles occupaient huit mille ouvriers des deux sexes. Cet état de prospérité s'est soutenu jusqu'en 1792.

Aujourd'hui la chapellerie occupe à peine quinze cents ouvriers. Les causes de cette décadence sont :

Dans l'augmentation du prix des matières, dans celui de la main-d'œuvre qui a augmenté d'un quart, dans l'interruption de la consommation, dans les prohibitions que l'Espagne a établies à l'égard d'une

Digitized by Google

portion de son territoire et dans les droits excessifs qu'elle exige à l'égard d'une autre, et enfin dans la cessation de nos rapports avec l'Amérique septentrionale où les Anglais ont repris dans cette partie les avantages que nous leur avions enlevés en 1774.

Du commerce des épiceries. — L'épicerie est devenue à Lyon une branche de commerce importante. Avant la Révolution, son produit n'était que de douze millions ; aujourd'hui il s'élève annuellement de vingt à vingt-cinq millions. Ce succès provient de l'état de langueur du commerce de soieries, qui a forcé les négociants de tourner leurs spéculations et leurs capitaux vers d'autres objets.

Manufactures de Tarare. — Tarare, une des communes qui dépendent de la préfecture de Lyon, a des manufactures de mousselines et de toiles peintes qui méritent l'encouragement. Cette commune et ses environs avaient, en 1789, environ six cents métiers fabriquant chaque année dix à douze mille pièces de mousseline et qui occupaient trois à quatre mille femmes et enfants. Aujourd'hui, il ne s'en fabrique pas la moitié, à cause des droits considérables mis sur les cotons venant de l'étranger.

Les montagnes d'Amble-Puy et de Thesy sont couvertes de métiers de toiles de coton. Amble-Puy a des marchés où il se vend par décade pour 40,000 fr. de ces toiles, et Thesy en a où il s'en vend pour près de 60,000 fr.

Le commerce demande le rétablissement des paye-

Digitized by Google

ments tels qu ils ont eu lieu jusqu'en 1791. Cette disposition, qui a l'avantage de faciliter et de multiplier les opérations commerciales, en assurant à chacun la rentrée de ses créances à des époques fixes et régulières, ne doit point être considérée comme un privilége, mais comme une simple convention entre négociants. Les Consuls jugeront peut-être qu'un arrêté du gouvernement ne devient point nécessaire pour rétablir une disposition qui était née de la confiance et que la confiance seule peut de nouveau consacrer.

Le commerce réclame aussi le rétablissement des règlements de police pour les arts et métiers supprimés par l'abolition des jurandes. Ces règlements qui, dans les manufactures d'étoffes de soie, maintenaient la confiance réciproque sans gêner la liberté, garantissaient les propriétés, veillaient aux principes d'une bonne fabrication et assuraient par ce moyen le succès et l'avantage des produits de cette industrie.

Les négociants de Lyon sollicitent encore, de la manière la plus instante, la prohibition de toute déportation des soies nationales. Les soies que produisent les contrées méridionales de la France l'emportent en général sur la plupart des soies d'Italie et d'Espagne, par la légèreté, la netteté et le nerf. Ces avantages sont dus principalement au sol et au climat; ils sont d'ailleurs exclusivement propres à la fabrication de certaines étoffes. Cette qualité particulière de la matière première les préserve de la concurrence que pourrait produire leur imitation dans les manufactures étrangères.

Digitized by Google

La population du département du Rhône s'élève en totalité à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-sept individus. Celle de Lyon et de ses faubourgs est comprise dans le nombre pour cent mille.

Département de la Loire.

Avant le 18 brumaire, le département de la Loire présentait une situation politique affligeante. Les plaies profondes du gouvernement révolutionnaire et celles de la réaction y étaient encore sanglantes : elles étaient périodiquement rouvertes par les assemblées politiques. Ces assemblées ont toujours été scissionnées et n'ont jamais cessé d'être agitées par un esprit de parti. Celui qui avait succombé saisissait le premier mouvement dans le gouvernement pour frapper son adversaire et s'emparer de l'autorité. C'est par l'effet de ces luttes continuelles que l'administration centrale a été changée dix à douze fois depuis l'an IV, et ces changements dans l'autorité supérieure en amenaient nécessairement dans les administrations de canton.

Tant d'oscillations, de triomphes et de chutes, en rendant incertain le but de la Révolution, en avaient dégoûté les citoyens paisibles et les avaient éloignés de toutes les places. Quelques hommes extrêmes dans l'un et l'autre sens étaient restés seuls dans l'arène.

Un événement politique qui pût mettre fin à ces désordres était attendu avec empressement par

Digitized by Google

l'immense majorité des citoyens. Le 18 brumaire parut. La confiance sans bornes qu'inspira dès lors le gouvernement tutélaire qui succéda et le caractère libéral qu'il a constamment déployé a rallié tous les esprits et rendu à ce département l'état de tranquillité dont il était privé.

Les prêtres insoumis ont infiniment perdu de leur influence, et la superstition qui, dans la partie montagneuse de ce département où règne la plus profonde ignorance, était portée à l'excès, est devenue infiniment moindre depuis la tolérance et l'exercice secret des cérémonies du culte catholique.

Il reste encore quelques désirs de retour à l'ancien ordre de choses ; mais ces désirs ne sont nourris que par un très-petit nombre d'hommes.

Si, d'un autre côté, quelques agitateurs paraissent ne pas renoncer entièrement à l'espoir de voir renouveler les troubles politiques, leur minorité est encore plus grande et leur isolement absolu. La paix et l'attachement pour la personne du premier Consul feront disparaître ces légères et peu inquiétantes divergences.

Département de la Haute-Loire.

La sagesse du gouvernement consulaire est généralement sentie dans ce département. Le premier Consul y est en vénération.

Pendant toute la Révolution, et jusqu'à la mise en activité du nouveau régime administratif, les con-

Digitized by Google

tributions ne s'acquittaient que difficilement, la tranquillité intérieure n'était jamais assurée ; le vol des deniers publics, les assassinats étaient organisés ; des troupes constamment stationnées dans ce département ne pouvaient que diminuer et non empêcher ces désordres.

Aujourd'hui les contributions se payent, il n'existe plus d'agitations ; les prêtres réfractaires annoncent verbalement et par écrit leur démission au gouvernement, mais sans vouloir cependant effectuer leur déclaration légale. Plusieurs ont été secrètement utiles pour l'extirpation du brigandage. Les prévenus d'émigration sont parfaitement soumis aux lois et ont offert de faire la promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII. Toutes les bandes de brigands sont détruites ou désorganisées. Les principaux chefs sont arrêtés et les autres sont en fuite. Quelques hommes opposés au 18 brumaire dans plusieurs localités et principalement au Puy tiennent encore quelques conciliabules, mais ils sont peu dangereux, et l'opinion se prononce de plus en plus contre eux.

Département du Puy-de-Dôme.

L'esprit de parti s'agitait en tous sens dans ce département, et les amis de l'ordre en redoutaient les dangereux effets, lorsque le 18 brumaire vint les délivrer du joug des passions ; ils jouissent aujourd'hui, sous l'empire de la constitution de l'an VIII,

Digitized by Google

de la sûreté et de la tranquillité après laquelle ils soupiraient. La masse des citoyens de ce département est sincèrement attachée au gouvernement actuel et fait des vœux pour sa stabilité. Les débris seuls des partis méprisés, mais ménagés par les hommes timides qui craignent le retour de leur puissance, s'agitent encore; mais leurs efforts sont impuissants. Les prêtres conservent quelque influence dans les campagnes; mais ni les uns ni les autres ne peuvent donner aucune inquiétude au gouvernement.

Département du Cantal.

L'esprit public est généralement bon dans ce département. On y regarde la révolution du 18 brumaire et le gouvernement tutélaire qu'elle a amené comme un très-grand bienfait. Il reste encore des hommes que l'esprit d'intolérance et de fanatisme rend turbulents, mais ils sont en petit nombre.

Dans la commune de Cassaniouse (arrondissement d'Aurillac), l'émigré Penamourgues est parvenu à expulser les fermiers d'un acquéreur de biens nationaux. Divers attentats commis sur sa personne et sur ses biens ont été dénoncés aux tribunaux. Les dispositions de la loi du 10 vendémiaire an IV vont être appliquées à cette commune ; mais il paraît impossible de connaître les complices de cet émigré par la terreur qu'il a inspirée dans le canton. Un détachement de troupes est nécessaire dans

Digitized by Google

cette commune pour y prévenir de nouveaux attentats.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS [1]

Etat civil. — La tenue des registres de l'état civil est en général dans un désordre absolu et particulièrement dans les petites communes. Les préjugés religieux, l'ignorance des maires qui savent à peine signer, en sont les principales causes. Il est instant que le gouvernement prenne en considération un objet aussi important et qui intéresse si essentiellement l'état des citoyens. La loi du 11 floréal an III est à cet égard regardée comme insuffisante.

Instruction publique. — Les écoles primaires n'ont jamais été pleinement organisées. L'organisation des écoles centrales est incomplète. Ces établissements laissent à désirer un meilleur plan. Il n'y a, en général, ni régularité dans l'enseignement, ni subordination, ni tenue, et souvent ni conduite de la part des professeurs. Une partie des membres du jury est sans instruction ou n'a pas la confiance publique.

1 Nous passons le deuxième chapitre intitulé « *Rapports militaires* » comme offrant peu d'intérêt; et, pour le chapitre suivant : « *Rapports administratifs,* » nous nous bornons à un court extrait.

Digitized by Google

Contributions. — Restant à recouvrer sur les contributions directes antérieures à l'an 9		14,163,233f »
Montant des contributions directes pour l'an 9.		12,977,945 »
Recouvrements effectués sur lesdites contributions		1,595,552 »
Obligations souscrites par les receveurs.....	pour l'an 8.	2,811;394 »
	pour l'an 9.	11,477,562 »
Montant des obligations acquittées par les receveurs..	pour l'an 8.	2,083,394 »
	pour l'an 9.	1,440,000 »
Restant en caisse	en fonds du Trésor public	1,103,774 »
	en centimes additionnels.	689,772 »
	TOTAL.....	1,793,546 »

Le gouvernement ne peut compter que sur la moitié environ des 14,163,233 fr. qui restent à recouvrer sur les contributions directes antérieures à l'an IX. Le surplus rentrera en ordonnances de décharge et de non-valeur, pour double emploi ou insolvabilité de la part des contribuables.

Les directeurs de l'enregistrement et des domaines observent que la perception des droits d'enregistrement n'éprouve en général aucune difficulté, mais que le produit a toujours été décroissant depuis la promulgation de la loi du 22 frimaire an VII, malgré l'augmentation de ces droits; ils en trouvent la cause dans la multiplicité des actes sous seing-privé qu'occasionne l'exorbitante quotité des droits...

La rentrée des droits de succession est devenue plus difficile par la mauvaise tenue des registres de l'état civil.....

A Paris, le 15 ventôse an IX de la République française.

(Signé) : NAJAC.

Digitized by Google

MÉMOIRE ANNEXE SUR LA SITUATION DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE

Administration. — Le conseil de préfecture est composé d'hommes qui ont fait preuve d'attachement à la République et qui remplissent leurs fonctions avec assiduité.

Le conseil général de département, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux sont principalement composés de négociants et de propriétaires distingués, animés d'un bon esprit.

Les mairies de Lyon sont bien composées. Celles des communes rurales ont besoin de lumières.

Hospices. — Les hospices de Lyon commencent à reprendre leur ancien éclat. L'hospice des malades renferme douze cent soixante-douze lits; les militaires en occupent trois à quatre cents. L'arriéré dû par le gouvernement pour le service militaire était, au 1er vendémiaire an IX, de 316,846 fr.

L'hospice de la Charité renferme six cent soixante-sept vieillards, infirmes, filles en couche, etc.; trois mille cinq cent soixante-seize enfants abandonnés sont placés à ses frais à la campagne; cent quatre-vingt-dix-neuf existent dans l'hospice. Leur dépense totale s'élève à 232,567 fr.

Gardes-champêtres. — Peu de communes ont des gardes-champêtres. Le défaut de fonds est le princi-

Digitized by Google

pal obstacle à l'exécution de la loi du 20 messidor. On pourrait établir, à la paix, l'institution des vétérans gardes-ruraux.

Grandes routes. — Les grandes routes sont dans le plus mauvais état.

Chemins vicinaux. — L'entretien des chemins vicinaux a été tellement négligé que la plupart sont devenus impraticables.

Tribunaux. — Les juges de paix sont médiocrement bons à Lyon, à deux ou trois près. A la campagne, beaucoup manquent de lumières; quelques-uns sont accusés de partialité.

Il existe à Lyon une maison d'arrêt et une de détention peu salubres, mais assez bien administrées, et, à Villefranche, une maison d'arrêt très-peu considérable. Les dépenses de ces trois maisons s'élèvent environ à 75,000 fr. par an.

Dans les maisons d'arrêt de Lyon et de Villefranche, le nombre des détenus est de cent trente à cent quarante, et, dans la maison de détention, de cent à cent soixante-dix.

La filouterie, le vol, l'assassinat, l'attaque des voitures publiques, le vagabondage, la mendicité, la fabrication ou distribution de fausses monnaies, l'évasion des fers : tels sont les motifs des arrestations et détentions. Il y a dans la maison d'arrêt quelques prévenus d'émigration au sujet desquels on attend la décision du ministre de la police générale.

Digitized by Google

Police. — Il y a à Lyon deux à trois cents voleurs de métier qui forment une espèce d'association. Autant de vagabonds et de gens sans aveu. Il y a aussi des individus revenus de l'armée de Condé ou des départements de l'Ouest qui vivent d'industrie et d'intrigue, et qui sont toujours prêts à servir le parti royaliste.

Dans les communes rurales, il peut y avoir de cent à cent cinquante vagabonds ou mendiants valides qui donnent des inquiétudes aux citoyens.

Finances. — La contribution foncière s'élève à ..... 2,260,000f »c

La contribution personnelle, mobilière et somptuaire à.....	535,500	»
Celle des portes et fenêtres à.....	330,626	70
TOTAL.....	3,126,126	70

La vente des ci-devant presbytères et églises seulement a excité quelques plaintes; mais, en général, les adjudicataires de biens nationaux jouissent très-paisiblement.

Digitized by Google

COMPTE GÉNÉRAL

RENDU AU GOUVERNEMENT PAR LE CITOYEN DUCHATEL,

Conseiller d'État,

DE LA MISSION DONT IL A ÉTÉ CHARGÉ DANS LA 7e DIVISION MILITAIRE, PAR ARRÊTÉ DU 11 GERMINAL AN IX [1].

CITOYENS CONSULS,

L'idée que j'ai à vous donner de la situation des départements qui composent la division dans laquelle vous m'avez envoyé s'offre sous trois points de vue principaux : la politique, l'administration civile et l'administration militaire. Vous avez ainsi envisagé l'ensemble de ma mission. En effet, ces trois parties constituent l'ordre social. La situation de la première se saisit et s'explique d'après celle des deux autres, en même temps qu'elle se montre avec quelques caractères qui lui sont propres.

1 Cinq départements composaient cette division : les Hautes-Alpes, la Drôme, le Léman, le Montblanc et l'Isère. Nous ne donnons qu'un extrait de ce compte-rendu.

Digitized by Google

SITUATION POLITIQUE

L'esprit des habitants de cette division est généralement bon, pacifique et porté au bien. J'ai eu partout des témoignages non équivoques d'un vif attachement au gouvernement actuel. Ceux qui ont trop souffert pour n'avoir pas encore quelques ressentiments de leurs maux sont pleins de l'espoir d'un meilleur avenir et sentent bien, citoyens Consuls, qu'ils vous le devront tout entier. Ainsi la confiance reposant sur sa véritable base, vous aurez la satisfaction de la voir s'affermir de jour en jour; elle vous appartiendra sans partage.

Ce que le sentiment exprime pour le gouvernement est garanti par l'obéissance aux lois, par les efforts que chacun fait pour s'acquitter des charges communes, et par les liens auxquels on se rattache.

On sait, au fond des Alpes comme aux portes de Paris, quel jour a commencé le mieux que l'on éprouve. On sait à qui l'on en est redevable; et, si l'on manifeste un regret, c'est celui de ne pas voir l'auteur dont on bénit l'ouvrage.

Enfin, j'ai trouvé des Français partout où j'ai porté mes pas. A la vérité, il y a encore des Genévois à Genève, même parmi les fonctionnaires du pays. On y regrette l'état politique dont on jouissait avant la réunion. Peut-être même y conserve-t-on encore l'espoir de le recouvrer. Mais cette mauvaise humeur n'empêche pas que l'on n'obéisse aux lois, quoi-

Digitized by Google

qu'elle rende l'obéissance lente et quelquefois difficile. La bonté du gouvernement, la vraie liberté qu'on lui doit, la tranquillité qu'il procure seront tôt ou tard appréciées par ces Genévois; et, avec un peu moins de bouderie, ils conviendraient dès à présent que leur état actuel vaut mieux que celui d'anarchie dans lequel ils ont presque toujours vécu tandis qu'ils étaient des souverains.

J'aurais mal observé ou je tomberais dans l'exagération si je vous assurais que tous les hommes de parti ont abjuré leurs erreurs, sont revenus de leurs écarts. Il en existe encore dans les départements où vous m'avez envoyé. Mais ils sont comprimés par la seule force de votre gouvernement et abattus par l'attachement qu'on lui porte. Le royalisme et l'anarchie n'ayant plus de bannières, leurs sectaires se trouvent sans ralliement, et ils ne cherchent maintenant qu'à se soustraire aux regards, en se perdant dans la masse des amis du gouvernement. On n'a donc plus rien à craindre de ceux qui naguères ont fait désespérer du repos commun.

SITUATION ADMINISTRATIVE

L'administration civile se présente également sous un aspect satisfaisant. Je l'ai jugée ainsi, non que j'aie manqué d'apercevoir les parties faibles ou souffrantes, les difficultés que l'on éprouve, les causes d'où elles proviennent et les effets qui en résultent. Je prononce sur l'ensemble du tableau.

Digitized by Google

Les hommes que vous avez placés à la tête de l'administration, dans les cinq départements qui composent la 7e division, méritent votre confiance. Je leur dois cette justice, et, en la leur rendant, je ne puis me refuser à citer particulièrement le préfet de l'Isère et celui des Hautes-Alpes.

Contributions directes. — Les contributions directes ont dû dépasser les espérances du ministre des finances. Vous en aurez ainsi jugé vous-mêmes, citoyens Consuls, d'après le tableau de tout ce qui a été recouvré depuis le 18 brumaire et qu'il a mis sous vos yeux... Il est bien à désirer que l'on parvienne à une meilleure répartition des contributions directes que celle qui existe aujourd'hui. On se plaint généralement de l'inégalité des répartitions, et rien n'est plus propre que les surcharges à retarder le recouvrement, en même temps qu'elles écrasent ceux sur qui elles pèsent. Vous remarquerez, citoyens Consuls, par le tableau annexé à mon rapport que, sur 7,412,104 fr. 82 c. de contributions directes de toute nature pour l'an IX, il en avait été recouvré, avant le 1er floréal, 2,545,032 fr. 72 c., somme sur laquelle on n'aurait jamais compté à pareille époque dans l'ancien régime. Le surplus se trouve d'ailleurs à la disposition du gouvernement au moyen des obligations des receveurs.

L'arriéré des contributions de l'an VIII et des années antérieures rentre successivement, indépendamment du courant. Il paraissait rester dû sur ces exercices, dans la totalité de la division, au 1er flo-

Digitized by Google

réal, une somme de 2,635,711 fr., le Montblanc y entrant seul pour 1,246,710 fr. Mais, si l'on fait attention qu'une grande partie de cet arriéré apparent n'a rien de réel, vu les réquisitions exercées dans ces contrées, les violations des caisses, etc., dont les bons, les mandats et les récépissés justifieront, on demeurera persuadé qu'il n'est guère possible d'être plus au courant qu'on ne l'est dans cette division, malgré le peu d'aisance et le défaut même de moyens où se trouvent beaucoup de contribuables.

Vous avez fait, citoyens Consuls, un grand pas vers un meilleur ordre de choses, lorsque vous avez provoqué et fait rendre une loi au moyen de laquelle les centimes additionnels destinés à acquitter les dépenses administratives et judiciaires, à compter de l'an X, entreront au Trésor public pour former une masse à répartir entre tous les départements. Vous ferez cesser par là les retards qu'ont éprouvés jusqu'ici les paiements à faire dans les départements où les charges excèdent la recette. On a donc vu cette mesure avec plaisir dans ceux-ci, et on l'a apprise sans inquiétude dans les autres où les moyens étaient suffisants, parce que l'on a pleine confiance dans le gouvernement.

Presque partout, on m'a manifesté le désir de voir rendre une loi qui laisse aux communes la liberté de s'imposer pour la somme de leurs besoins communaux et municipaux. Fixées à un maximum de 5 centimes, le produit de cet accessoire ainsi restreint ne peut suffire à leurs dépenses. « On ne doit pas craindre, m'ont dit tous ceux qui m'en ont parlé, que nous

Digitized by Google

nous chargions outre mesure. C'est bien ici le cas de s'en rapporter à nous et de croire que nous n'oublierions pas d'agir, en bons pères de famille, dans ce qui nous intéresse aussi immédiatement. »

J'ai eu l'honneur de vous dire, il y a un moment, que l'on se plaignait beaucoup du mode d'adjudication au rabais du recouvrement des rôles des contributions directes. Il livre à l'ignorance, à l'avidité et trop souvent à la mauvaise foi et aux spéculations les plus honteuses les rôles des communes. On a vu des hommes aller jusqu'à offrir de l'argent pour être percepteurs. On désire généralement que les percepteurs soient choisis par les conseils généraux des communes, fût-ce même sous leur responsabilité, pour cesser d'être à la merci de comptables infidèles ou ignorants. Le Trésor public ne peut qu'être lui-même intéressé à ce que l'on adopte un mode plus tranquillisant et plus sûr que celui contre lequel on réclame.

On se plaint aussi de l'ignorance et de la partialité des répartiteurs. L'institution salutaire, et dont les bons effets sont déjà reconnus, des directions des contributions directes n'arrivera cependant point au but que l'on s'est proposé, si l'on n'apporte pas des changements à ce qui touche la répartition.

Jusqu'ici ces directions n'ont encore vaincu que la lenteur et le défaut d'uniformité des opérations. Mais il est d'autres obstacles à surmonter, d'autres vices à faire disparaître touchant la répartition et l'influence excessive accordée aux répartiteurs dans l'évaluation des revenus. La constitution de l'an VIII

Digitized by Google

ne s'étant pas expliquée comme celle de l'an III au sujet des répartiteurs, il est évident qu'elle laisse à la sagesse du gouvernement d'opérer les rectifications nécessaires et de faire coordonner le tout avec ses parties, par les moyens qui lui paraissent les plus convenables. Aussi ai-je vu, dans le cours de ma mission, que le ministre des finances a déjà commis aux directions le soin de fixer la proportion entre les revenus et les cotisations particulières et celui d'établir la répartition entre les contribuables.

La proportion du centime le franc et la répartition individuelle ayant été retirées aux répartiteurs, leur attribution se trouve réduite à l'évaluation des revenus et aux indications y relatives.

La fixation du centime le franc et la répartition des cotisations individuelles n'avaient produit, de la part des répartiteurs, que des erreurs faciles à réparer. Mais on trouve dans l'influence exclusive qui leur reste, à l'égard des évaluations, un inconvénient plus grave, un vice plus radical.

En effet, on ne peut disconvenir que les répartiteurs des communes rurales ne soient, en général, dénués des moyens nécessaires pour fixer régulièrement les revenus de leurs concitoyens, et surtout livrés à une grossière partialité qui les porte sans cesse à atténuer leur contingent particulier ou celui de leurs amis, pour surcharger les personnes qu'ils jalousent et n'aiment pas.

La réunion de ces inconvénients ne présente que des résultats irréguliers et passionnés pour asseoir

Digitized by Google

l'évaluation, base de la répartition. Je crois donc qu'il est urgent de détruire ces abus dans leur source.

Hospices civils. — Les hospices civils, ces asiles de l'infortune, du malade et des êtres abandonnés, sont tous dans le besoin, excepté celui de Genève. Je les ai visités partout où j'ai passé, et je me suis fait rendre compte en détail de leur situation. Ceux que j'ai vus sont généralement bien administrés ; il ne leur manque que des moyens pécuniaires. J'ai dressé un tableau que j'annexe à mon rapport et qui fait connaître les lieux où ils sont établis, le nombre des individus qui s'y trouvent, le montant des charges et dépenses annuelles, les revenus actuels, soit comme produit du travail, soit en octroi, soit en biens-fonds et rentes, les revenus dont ils jouissaient avant la Révolution, les pertes qu'ils ont faites, leurs dettes, les secours nécessaires pour subvenir à leurs besoins, le nombre des enfants abandonnés, et la dépense par mois pour chaque enfant.

Octrois. — Si l'on excepte la ville de Grenoble et celle de Genève où l'établissement venait d'avoir lieu lors de mon passage, il y a peu ou point d'octrois dans toute la division. On n'y compte aucune ville susceptible de cette sorte de produits.

Prisons. — Presque partout les prisons et maisons d'arrêt sont en mauvais état et manquent des choses d'absolue nécessité.

Digitized by Google

Instruction publique. — L'instruction publique est florissante à Grenoble et à Genève. Elle fait quelques efforts à Chambéry ; elle est presque nulle à Montélimar ; elle l'est tout-à-fait à Gap.

J'ai été extrêmement satisfait du goût que l'on a pour les arts et les sciences à Grenoble. A la vérité, tout est fait dans ces heureuses contrées pour agrandir l'homme, pour l'élever au-dessus de lui-même. La nature y a prodigué ses merveilles et ses dons les plus précieux. Les habitants se montrent dignes de ses faveurs... Les écoles de Grenoble et leurs maîtres peuvent être offerts pour modèles. Je les ai visitées et j'en ai été extrêmement content. Celles de Genève conservent à cette ville la réputation qu'elle s'est acquise par les hommes célèbres qu'elle a produits. Elle pourvoit elle-même aux dépenses de ses écoles au moyen des revenus dans la disposition desquels elle a été maintenue par le traité de réunion.

Le besoin d'instruction se fait sentir plus que jamais, aujourd'hui surtout que l'administration publique emploie des citoyens jusques au fond des plus petites communes. On a de la peine à trouver dans certains départements, tel que celui des Hautes-Alpes, des hommes pour les fonctions municipales, faute des premières notions, des premiers éléments de l'instruction.

Manufactures et commerce. — On connaît les principales causes de la chute des manufactures, du commerce et de l'industrie. La perte de leurs moyens ne peut se réparer qu'avec le temps. Il faut des bras, de

Digitized by Google

l'argent, des débouchés et de l'encouragement. La paix rendra des bras, rouvrira les canaux de la circulation, rappellera successivement les capitaux, et le gouvernement, en qui repose aujourd'hui la plus grande confiance, n'aura guère qu'à laisser faire, à laisser passer, en accordant protection à tout : sa protection sera un encouragement suffisant. Déjà l'on s'aperçoit, dans les départements de l'Isère et de la Drôme, de la renaissance de l'industrie. A Genève, où les relations commerciales ne peuvent désormais exister telles qu'elles étaient avant la réunion, on essaie de relever des manufactures de toiles peintes qui eurent jadis beaucoup de prospérité. Nulle part cependant aucune branche de commerce ou d'industrie, dans les départements de la 7e division, ne s'est encore rétablie au degré d'où elles sont tombées dans le cours de la Révolution; mais il n'en est pas moins vrai que, depuis le 18 brumaire, il y a un mieux sensible. Le commerce et l'industrie ont repris courage, et, à mesure qu'ils pourront s'alimenter, ils se fortifieront. Du reste, la proportion de l'amélioration, opérée depuis l'heureux jour que je viens de rappeler, se détermine ainsi : avant cette journée, tout était mort; aujourd'hui tout renaît et se développe avec autant de force que le permettent les moyens dont on peut disposer.

Routes. — Ce qui doit contribuer en grande partie au rétablissement du commerce, c'est la réparation des routes. Elles sont en si mauvais état que les communications sont devenues aussi coûteuses que

Digitized by Google

difficiles. Il n'en faudrait pas davantage pour paralyser les efforts des commerçants. J'ai parcouru en floréal et prairial de grandes distances; nulle part je n'ai rencontré d'ateliers en activité pour la réparation des chemins. A la vérité, j'ai vu en plusieurs endroits que l'on avait apporté des cailloux, des graviers, etc., pour recouvrir les routes dans les endroits les plus défoncés; mais le mal est devenu si grand qu'il y a tout à craindre qu'on ne s'aperçoive presque pas des dépenses qu'on aura faites pour donner une légère couverture aux ornières, je dirais volontiers aux précipices que l'on rencontre si fréquemment et où les voitures risquent à chaque instant de se perdre.

Ce qui intéresse encore le commerce, qui vivifie l'agriculture en exportant et employant ses productions, c'est la facilité des communications; et à cet égard, je dois vous entretenir, citoyens Consuls, de l'avantage qu'il y aurait à entreprendre la continuation de la route de Genève au Valais par Saint-Gingolh. Cette route est praticable aux voitures depuis Genève jusqu'au-delà d'Evian. Ce qui reste à ouvrir pour gagner le Valais est de peu de longueur et ne coûterait que 400,000 fr... Par là, on communiquerait avec le Piémont et l'on donnerait une nouvelle vie au ci-devant duché de Chablais qui forme actuellement une partie du département du Léman.

Une autre route, peut-être plus essentielle encore, est celle qu'on propose de faire passer de Genève à Gex et de Gex aux Rousses en traversant la vallée des Dapes. Mais il faudrait acquérir cette vallée de la Suisse que l'on pourrait aisément dédommager.

Digitized by Google

L'exécution de ce projet intéresse d'autant plus la France qu'aujourd'hui l'on est obligé, dans cette route de Genève à Paris, de passer sur la Suisse et d'y payer des droits de péage et de hallage, et en outre d'allonger son chemin de plusieurs lieues, ce qui est infiniment coûteux pour le commerce et non moins à charge au gouvernement dans le mouvement des troupes.

Taxe d'entretien. — Enfin, citoyens Consuls, ce que demande encore le commerce et l'agriculture d'accord avec lui, c'est l'abolition du droit de la taxe d'entretien. Cet impôt a été vu avec tant de défaveur, il est supporté avec tant de répugnance, il donne lieu à tant de querelles et de vexations que j'ai vu soupirer après le rétablissement de la corvée. Une addition aux contributions et même au droit de patentes, quelque arbitraire qu'il puisse être, serait regardée comme un bienfait si elle était établie en remplacement du droit d'entretien. Outre ce que l'on trouve de vexant dans cet impôt, c'est qu'il faut le payer en sortant d'une ornière ou lorsqu'on est prêt à s'y perdre.

Je ne terminerai point cette partie de mon rapport relative à l'administration, sans vous dire que l'on est assez généralement content des choix qui ont été faits pour remplir les diverses places, suivant l'organisation du 28 pluviôse an VIII. On attend avec impatience celle qui doit donner de nouveaux juges de paix, et l'on ne sent pas moins le besoin d'une nouvelle organisation du notariat. De leur côté, pres-

Digitized by Google

que tous les tribunaux attendent qu'il soit enfin pris des mesures pour faire cesser les retards qu'ils éprouvent dans le paiement de leurs traitements, et que les lieux où ils siégent soient rendus commodes et décents [1].

(Signé) DUCHATEL.

[1] Nous supprimons la dernière partie du rapport qui concerne la situation militaire et dans laquelle n'entre aucun fait saillant.

Digitized by Google

MISSION

DU CITOYEN THIBAUDEAU,

Conseiller d'État,

DANS LA 6e DIVISION MILITAIRE [1].

SÉANCE DU 7 FRUCTIDOR AN IX.

Le ministre des finances et les citoyens LACUÉE, FOURCROY et THIBAUDEAU, conseillers d'État, sont présents.

Le citoyen Thibaudeau, envoyé en mission dans la 6e division militaire, présente les procès-verbaux des diverses opérations qu'il a remplies conformément à ses instructions.

La 6e division se compose des départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Le chef-lieu de la division est Besançon.

Arrivé en cette ville, le citoyen Thibaudeau s'est rendu le 7 floréal, accompagné de l'inspecteur aux

1 Nous n'avons pas trouvé le rapport original de Thibaudeau. A défaut de ce rapport, nous publions une pièce qui peut y suppléer dans une certaine mesure et paraît être le procès-verbal d'un conseil auquel assistait le premier Consul.

Digitized by Google

revues, chez le citoyen Desvoisines, payeur des dépenses de la guerre de cette division, et a procédé à la vérification de la situation du service de ce comptable. Sa recette s'est trouvée conforme aux états fournis par la Trésorerie, à une légère différence de 9,461 fr. 21 c., portés en plus sur le restant en caisse au 1er vendémiaire dans les états de la Trésorerie, augmentation que le payeur a justifiée par d'autres écritures ne devoir pas exister. Sa recette se compose : 1° d'un restant en caisse, au 1er vendémiaire, de 477,578 fr. 47 c., et 2° des envois de la Trésorerie jusqu'au 8 germinal montant à 2,133,251 fr. 29 c.; total : 2,610,930 fr. 76 c. A quoi il faut ajouter : 1° un envoi de la Trésorerie, non porté dans les états et reçu le 9 germinal, montant à 201,555 fr., plus 2° un second envoi, arrivé le 7 floréal, de 172,534 fr.; total de la recette : 2,985,019 fr. 76 c.

Le citoyen Thibaudeau a renvoyé au 15 la vérification de la dépense du payeur.

Pendant cet intervalle, les préfets des départements de l'Ain, du Jura et de la Haute-Saône procédaient à la vérification de la comptabilité des préposés du payeur à Bourg, à Lons-le-Saunier et à Vesoul. Tous leurs procès-verbaux étant parvenus au citoyen Thibaudeau le 15 floréal, il s'est de nouveau transporté chez le payeur et a vérifié l'emploi de sa recette. Elle s'est trouvée monter à 2,170,855 fr. 27 c.; à quoi ajoutant diverses sommes restant dans la caisse du payeur et de ses préposés, soit en effets non recouvrés ou renvoyés au payeur, soit en acquits, soit enfin en numéraire, lesquelles sommes réunies montent

Digitized by Google

à 814,164 fr. 49 c., la dépense se trouve égaler la recette et être comme elle de 2,985,019 fr. 76 c.

Le lendemain 16 floréal, le citoyen Thibaudeau a tenu un premier conseil d'administration auquel il a convoqué le général Menard, commandant la division, l'inspecteur aux revues Vienot-Vaublanc et le citoyen Leroux, commissaire ordonnateur. Ce conseil avait pour objet l'examen de ce qui concerne la solde.

La solde courante a été acquittée assez régulièrement. Cependant il n'a pas été possible de vérifier si elle a été exactement payée à mesure des rentrées, parce que le payeur n'avait pas de livre pour enregistrer les dates des échéances des effets à terme qui lui ont été adressés par la Trésorerie.

La dépense de la solde courante d'activité s'élevait par mois au 30 floréal à 491,786 fr. 11 c. A l'avenir, elle ne sera, y compris le mois d'arriéré qui doit être payé avec chaque mois de solde courante aux quatre corps arrivés du Rhin, montant à 89,329 fr. 13 c., que de 282,593 fr. 85 c.

Il est dû, dans la 6e division, sur la solde arriérée de l'an VI et de l'an VII, 176,332 fr. 41 c., et sur la solde de retraite arriérée 819,144 fr. 06 c.

Le citoyen Thibaudeau croit qu'il serait avantageux, pour éviter toute stagnation de fonds entre les mains des payeurs, que le payeur général de la guerre informât les inspecteurs aux revues et les ordonnateurs des envois et de la nature des effets qu'ils adressent aux payeurs, et que les payeurs fussent astreints à tenir registre de l'échéance des effets qui leur sont envoyés.

Digitized by Google

Le 19 floréal, le citoyen Thibaudeau a tenu avec les mêmes fonctionnaires et le préfet du Doubs un second conseil d'administration ayant pour objet l'examen des différentes parties de l'administration militaire dans cette division.

Le service des *subsistances* s'est fait assez régulièrement jusqu'au 30 ventôse par la compagnie Bendeker; mais l'ordonnateur a été obligé d'emprunter, à la fin de ventôse, au magasin des approvisionnements de siége, 2,000 quintaux de grain, pour pourvoir à ce service. Ils n'ont pas encore été réintégrés.

Ce service est confié, depuis le 1er germinal, à la compagnie Maurin. Les approvisionnements existant en ce moment ne s'élèvent qu'à 2,504 quintaux et ne sont pas à beaucoup près assez considérables.

Le service des *fourrages* a été mal exercé, parce que la compagnie Varville qui en était chargée a sous-traité, contre la disposition formelle de son marché, à un bénéfice de 4 à 5 sols par ration. Les sous-traitants, qui se sont succédé à des époques peu éloignées, n'ont pu fournir que des denrées de mauvaise qualité et pendant de très-courts intervalles. Les places de garde-magasins n'ont pas des appointements convenables; au contraire, ces places ont été vendues, soit à prix d'argent, soit moyennant un intérêt de 8 à 10 0/0 que les garde-magasins donnent aux fournisseurs.

Le premier Consul charge le secrétaire d'État d'informer de ces plaintes le ministre de la guerre, pour que ce ministre lui fasse connaître les réponses qui y seront faites par les fournisseurs.

Digitized by Google

Les approvisionnements de siége, qui, depuis le 1er vendémiaire, ont coûté 9,047 fr. 25 c., pourraient être vendus comme inutiles au service et pour économiser les frais de garde-magasins et d'entretien.

Le service de *chauffage* a été fait jusqu'au 1er pluviôse par la compagnie Peclet assez exactement. Au 1er pluviôse, la masse du chauffage a été payée comme la solde.

Le service de *casernement* est fait dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône par la compagnie Desmasures qui ne fournit que de très-mauvais lits, à raison de 50 fr. par lit d'officier et de 18 fr. 50 c. par lit de caserne. Dans l'Ain, le service se fait beaucoup mieux, au compte du gouvernement, avec des lits que l'administration a toujours refusé de livrer à la compagnie Desmasures.

Il existe dans la 6e division quinze *hospices civils* qui reçoivent les militaires malades et les traitent bien. Luxeuil possède un hôpital militaire; mais il n'est en activité que pendant la saison des eaux. Il se trouve à Besançon deux hôpitaux militaires, néanmoins sous un même économe, qui n'ont pas encore été réunis malgré les ordres du gouvernement. Tous les lits en sont dans un état déplorable, les bons ayant été vendus par les entrepreneurs auxquels on les avait confiés. L'hospice civil de Besançon est un des plus beaux, des plus grands et des plus sains qui existent dans la République. Il recevait autrefois et peut recevoir encore les militaires malades. Le citoyen Thibaudeau observe que cet hospice, qui est muni de bons couchages, pourrait avantageusement

Digitized by Google

remplacer le grand hôpital militaire, et qu'il serait bon de ne conserver d'hospice militaire à Besançon que celui occupé en ce moment par les galeux et les vénériens.

Ces observations seront transmises par le secrétaire d'État au ministre de la guerre qui en fera la matière d'un rapport au premier Consul.

Le citoyen Thibaudeau a remarqué avec peine qu'il fût dû aux quinze hospices civils qui reçoivent les malades 19,808 fr. 40 c. pour solde de journées de malades pendant les six premiers mois de l'an IX.

Le premier Consul charge le secrétaire d'État d'inviter le ministre de la guerre à lui faire connaître les motifs qui ont déterminé le retard de ce paiement.

A cette occasion, le premier Consul charge en même temps le secrétaire d'État d'inviter le ministre de l'intérieur à lui faire connaître par un rapport quelle est l'administration des hôpitaux civils, de quels membres elle se compose, et s'il ne conviendrait pas d'y faire participer le maire.

Il n'existe qu'une *prison* dans la 6e division; elle est à Besançon. Elle est bien tenue; mais elle a besoin de grandes réparations.

Le service des *convois* a été mal fait depuis le 1er germinal; l'ordonnateur n'a pu avoir d'entrepreneur que pour le département du Doubs. Il y pourvoit ailleurs par voie de réquisition. Il n'a reçu que 12,000 fr. pour cette dépense; à peine en a-t-il pu payer le tiers. Avec 1,500 fr. par mois régulièrement payés, il se chargerait de maintenir ce service dans une parfaite régularité.

Digitized by Google

Le service des *transports* ne s'exécute pas avec l'exactitude convenable, parce que l'entrepreneur est payé à Paris, et qu'il n'envoie pas assez de fonds à son agent.

Il existe à Vesoul un dépôt de remonte. Il contenait, au 9 floréal, 235 chevaux, dont la moitié seulement est disponible, l'autre à refaire.

La compagnie Pothier avait traité, en l'an VII, pour une fourniture de bois de construction pour la marine jusqu'à concurrence de 1,900,000 fr., avec faculté de payer en rescriptions relatives à ce service le prix des coupes de bois dont elle pourrait se rendre adjudicataire dans les départements du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, des Haut et Bas-Rhin, de la Marne, de Saône-et-Loire et des Vosges.

Ainsi, au moyen des rescriptions dont les préposés de la compagnie étaient porteurs, elle accaparait toutes les coupes; les marchands de bois ne pouvaient concourir à force égale aux enchères; ils étaient obligés de se retirer; alors la compagnie leur cédait ses adjudications pour du numéraire.

Cependant elle ne fournissait rien pour la marine. Le ministre fut obligé, le 5 messidor an VIII, d'ordonner la saisie de tout ce qui pouvait appartenir à cette compagnie, tant sur les ports que sur les chantiers, etc...

Les directeurs de l'enregistrement firent des saisies-arrêts entre les mains des cessionnaires des adjudications et faisaient toutes les poursuites nécessaires. Mais la régie leur manda, le 18 vendémiaire dernier, que le ministre lui avait écrit de surseoir à toutes

Digitized by Google

poursuites, les saisies devant être converties en sequestre.

Un des membres de la compagnie a fourni caution en immeubles pour la valeur des bois saisis; la main levée des saisies a eu lieu.

La compagnie Pothier doit encore sur l'exercice de l'an VIII une somme de 293,690 fr.

Le premier Consul charge le secrétaire d'État de transmettre ces observations au ministre de la marine, avec invitation de présenter incessamment un rapport sur tout ce qui concerne la compagnie Pothier.

Le 20 floréal, le citoyen Thibaudeau a tenu un troisième conseil d'administration composé des directeurs des contributions et de l'enregistrement des quatre départements composant la 6e division et du citoyen Faurie, directeur des douanes à Besançon.

Ce conseil avait pour objet l'examen de la situation de l'assiette et du recouvrement des *contributions*. Le montant des rôles des départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône s'élève pour les années V, VI, VII, VIII et IX à.... 29,202,083f 54c

Il avait été recouvré au 1er floréal	23,150,265 61
Il reste à recouvrer.....	6,051,817 93

Sur cet arriéré, les contribuables du département de la Haute-Saône ont entre les mains des bons de réquisition pour la somme de..... 2,171,151f »c

Les obligations des receveurs généraux pour l'an IX restant à acquitter sont de.....	2,804,300 »
TOTAL.....	4,975,851 »

Digitized by Google

On se plaint de la répartition inégale de la contribution foncière ; on désire la voir allégée, et le montant de ce dégrèvement rejeté sur une contribution indirecte assise sur le sel et le tabac.

Les contributions que le peuple paye avec le plus de peine sont les patentes, la taxe d'entretien des routes et celle sur les portes et fenêtres, surtout dans les campagnes.

Il existe un arriéré sur le recouvrement du produit des patentes. Celui sur l'an VII est en partie irrécouvrable ; celui sur l'an IX rentrera en entier.

La rentrée des revenus des *domaines nationaux* pour les années antérieures à l'exercice an IX éprouve un arriéré causé par la médiocrité des récoltes. Les biens nationaux restant à vendre dans cette division peuvent s'élever à 3,263,822 fr.

Il a été vendu des bois dans cette division, pendant les années VII, VIII et IX, pour 2,085,781 fr. Il a été payé 1,603,494 fr.; il reste dû 482,287 fr.

La direction des *douanes,* dont le service s'étend le long des frontières de l'Helvétie et du comté de Neufchâtel, n'a produit, pendant les années VII et VIII et les six premiers mois de l'an IX, que 335,918 fr.; ses dépenses se sont élevées à 1,096,833 fr., et ont excédé la recette de 760,915 fr.

Les receveurs ont acquitté leurs obligations échues jusqu'au 30 floréal. Celui de la Haute-Saône a payé plus de 115,000 fr. sur celles des mois de prairial, messidor et thermidor. Chacun d'eux espère pouvoir les acquitter toutes à leur échéance.

Les receveurs de la taxe d'entretien des routes ont

Digitized by Google

reçu jusqu'au 11 floréal 308,254 fr.; ils ont payé jusqu'à la même époque 171,976 fr.; il reste dans leurs caisses 136,277 fr.

Le 21 floréal, le citoyen Thibaudeau a tenu un quatrième conseil d'administration auquel il a appelé les préfets et les ingénieurs en chef des quatre départements composant la 6e division.

L'objet de ce conseil était de vérifier l'emploi des fonds accordés à chacun desdits départements pour l'entretien et la réparation des *routes* et de prendre les renseignements nécessaires sur tout ce qui concerne cette partie.

Tous les fonds accordés pour ces dépenses ont été exactement employés. Pour remettre les routes de cette division en bon état, il faudrait 3,700,054 fr. Les sommes accordées sur les produits de la taxe peuvent à peine atteindre annuellement le vingtième du montant de cette somme.

Il s'élève des plaintes générales contre la taxe d'entretien des routes; on demande qu'il soit pourvu à cette dépense de toute autre manière.

Ce conseil a été terminé par diverses observations sur le mauvais état des routes et sur la nécessité de l'adoption d'un projet de canal de jonction du Rhône au Rhin par le Doubs depuis Dôle jusqu'à Colmar.

Le 24 floréal, le citoyen Thibaudeau a tenu, avec les préfets des quatre départements de la 6e division, un cinquième conseil sur la situation des différentes parties de l'administration publique.

Etat civil. — Les registres de l'état civil ont été te-

Digitized by Google

nus avec négligence et désordre. Il en manque quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit dans le seul département de la Haute-Saône. La divergence des opinions religieuses a fait qu'on a soustrait à l'autorité civile la connaissance de quelques naissances et mariages. Beaucoup de maires et adjoints n'ont pas assez de lumières pour rédiger les actes de l'état civil. Il serait bon de leur envoyer des formules tout imprimées.

Manufactures. — Il existe beaucoup d'usines à feu; elles ne sont plus en proportion avec la masse des bois qui les alimentent. Il serait instant de supprimer celles établies sans autorisation.

Dans le département du Jura, on fabrique des faulx et des faucilles avec de l'acier qu'on tire de la Styrie et du Tyrol. Des maîtres de forges ont offert au préfet d'en fabriquer avec de l'acier de France, aussi bonnes que celles qu'on tire de l'étranger; ils demandent un brevet d'invention et quelques encouragements.

Il y avait à Saint-Claude une fabrique considérable d'ouvrages de toute espèce au tour; un incendie a détruit cette ville; une loi avait promis un secours de 700,000 fr.; il n'a encore été payé que 26,000 fr.

Commerce. — Il consiste principalement en fers, vins, grains, bois, fourrages, bestiaux, tannerie et horlogerie.

La ville de Gray possède sur la Saône un port très-fréquenté, où s'embarquent tous les grains des-

Digitized by Google

tinés à l'approvisionnement des départements méridionaux, et même à l'exportation par Marseille lorsqu'elle est permise. Le port se trouve dans la commune d'Arc séparée de Gray par la Saône. Cette commune ne peut pourvoir à la police et à l'entretien du port. On demande la réunion à Gray de la petite commune d'Arc; on fait diverses autres demandes tendantes à donner à ce port le perfectionnement dont il est susceptible.

Usines. — Il y a deux cent onze scieries dans le département de l'Ain. Elles sont le réceptacle de tous les arbres volés dans les forêts nationales; leur activité fait disparaître les traces du délit, aussitôt qu'il est consommé. Il serait convenable d'en réduire le nombre et de soumettre à des règlements de police celles qui seront conservées.

Poste aux chevaux. — Les maîtres de poste se plaignent de la grande quantité de voitures publiques qui existent, et de ce que le service des malles est fait presque partout par des entrepreneurs avec lesquels la régie des postes a traité.

Les Consuls chargent le secrétaire d'État de communiquer cette observation au ministre des finances, avec invitation de présenter un rapport sur cet objet.

Il y a dans chacun des départements de la 6e division un hospice pour les *enfants abandonnés.* Les fonds affectés à cette dépense ne sont pas suffisants.

Digitized by Google

Ecoles primaires. — Tout est à refaire en cette partie. Les instituteurs sont très-peu suivis et méritent peu de l'être. Il n'y en a point pour les filles.

Les *écoles centrales* sont peu fréquentées, et principalement pour les cours de dessin et de mathématiques. On réclame une instruction secondaire. Les bâtiments affectés aux ci-devant colléges pourraient être consacrés à ces écoles ; les villes se chargeraient de la dépense.

Administration. — Il n'y a point d'uniformité dans la tenue des bureaux des préfets et dans les formes de l'administration. Il conviendrait de les soumettre à une règle commune. Quelques préfets chargent les conseillers de préfecture de certaines parties de l'administration ; c'est une source d'abus. Alors l'esprit des anciennes administrations se conserve ; le préfet perd de son autorité et de sa considération.

Police. — La tranquillité la plus parfaite règne dans les communes. L'intérieur des familles n'y est troublé que par les prêtres insoumis ; il en est peu qui aient fait la déclaration qui leur a été demandée.

Jeu. — La passion du jeu est poussée jusqu'à l'excès dans la ville de Besançon ; on joue dans des cafés et dans des maisons où se tiennent des banques. Des cultivateurs viennent de la campagne y perdre en un coup de dé le prix du travail d'une année. Cette faculté de jouer est également funeste aux militaires de la garnison ; elle multiplie les délits et détruit la discipline. On accuse le commissaire de police de favoriser les jeux.

Digitized by Google

Les *tribunaux* sont en général composés d'hommes éclairés, probes et attachés au gouvernement. Les jurys acquittent la plupart des criminels.

Le *vagabondage* n'est puni d'aucune peine ; c'est une lacune dans la législation.

Notaires. — Cette partie est entièrement à créer ; la réforme est instante.

Avoués. — L'établissement des avoués a été bien accueilli. On sollicite le rétablissement des avocats ; mais on attend avec impatience un tarif et un code de procédure uniforme.

Gendarmerie. — Elle fait bien son service. L'armement mauvais est incomplet ; dans la seule compagnie du Jura, il manque neuf sabres, quarante-deux mousquetons et cent-un pistolets.

Bâtiments militaires. — Ils ont beaucoup souffert et exigent de promptes réparations. Il serait important d'établir une caserne de cavalerie à Bourg, département de l'Ain ; le couvent des Augustins, dont l'église est conservée comme monument d'art, pourrait être employé à cet usage. D'après les plans et devis qui en ont été dressés, moyennant 16,000 fr. on parviendrait à y caserner huit cents hommes et quatre cents chevaux.

Le citoyen Thibaudeau termine son rapport en remettant au premier Consul une note sur les principaux fonctionnaires publics de la 6e division.

Digitized by Google

RAPPORT [1]

DU CITOYEN REDON,

Conseiller d'État,

ENVOYÉ EN MISSION DANS LA 25e DIVISION MILITAIRE 2,
PENDANT LE MOIS DE PLUVIOSE AN IX.

(Extrait.)

Esprit public. — Sous un régime arbitraire, l'esprit public est un esprit de parti; sous un gouvernement constitutionnel et paternel, l'esprit public est, après l'esprit de propriété, l'amour de la patrie. Une tourmente de dix années, les abus d'autorité, les vexations de petits tyrans qui gouvernaient avant le 18 brumaire, avaient aliéné les habitants de ces con-

[1] Bien que ce rapport et le suivant ne concernent pas la France proprement dite, nous en donnons des extraits, parce que nous nous sommes servis, dans notre *Introduction*, de quelques indications contenues dans ces rapports. Par la même raison, nous citerons quelques points d'un autre rapport qui, à la vérité, regarde notre pays, mais qui par sa date (an X) ne devrait point trouver place ici; c'est le rapport du général Sainte-Suzanne dans les départements du Haut et du Bas-Rhin.

[2] La 25e division militaire comprenait les départements de Sambre-et-Meuse, de la Meuse-Inférieure et de l'Ourte.

Digitized by Google

trées. Ils abhorraient à cette époque et la République qui était impuissante à les protéger et les Français qui les traitaient en pays conquis; mais la paix et une administration juste et ferme feront succéder à cette antipathie l'amour d'un gouvernement protecteur et rattacheront tous les cœurs au premier Consul qui est en vénération à tous les partis. Le moment est on ne peut pas plus favorable pour augmenter l'enthousiasme et faire, de tous les habitants de ces départements, de bons Français. Déjà les contributions sont perçues avec plus de modération et d'humanité. Si à ce bienfait on ajoute une légère diminution dans les impositions et surtout une répartition plus équitable, si on consacre quelques fonds aux réparations principales des routes, dont la dégradation effrayante paralyse presque toutes les branches de commerce, si enfin, en investissant les préfets de toute la confiance du gouvernement, on condamne à une nullité entière les agitateurs et les intrigants dont ces départements fourmillent, on persuadera facilement au peuple que l'on s'occupe de son bonheur et sa reconnaissance se portera au-delà du bienfait.

Recouvrement et impositions. — Lorsque les préfets succédèrent aux administrations départementales, tout était à créer, le plus grand désordre régnait dans toutes les parties du service, les contributions ne se levaient pas, les rôles même de répartition n'existaient pas ou étaient imparfaits. Aujourd'hui presque toutes les contributions de l'an VIII sont acquittées,

Digitized by Google

celles de l'an IX en activité, et tout fait présumer que le recouvrement s'en fera avec facilité.

Cependant, après une révolution de dix années, dans un pays où toutes les passions ont été mises en jeu, et où la seule loi qui a existé jusqu'au gouvernement de l'an VIII était celle du plus fort et du plus intrigant, quelques succès qu'aient déjà obtenus les préfets, on doit bien s'attendre qu'il reste encore beaucoup à faire, et je vais mettre sous les yeux des Consuls les vices qui m'ont le plus frappé.

Mendicité. — La mendicité, qui était une vertu sous les prêtres qui ont trop longtemps gouverné ces contrées, s'est accrue par les malheurs de la Révolution, et elle est arrivée à un tel excès, que les personnes aisées ne rougissent pas de solliciter un secours dont elles n'ont pas besoin. Cette observation est particulièrement applicable au département de l'Ourte.

Prêtres. — Il me répugne d'être le dénonciateur d'une classe d'hommes bien malheureux, mais dont le plus grand nombre, dans ces contrées surtout, a mérité son sort. Il n'y a pas de paix à espérer avec les prêtres insermentés de ces pays; ce sont des factieux incorrigibles qui s'irritent de l'indulgence du gouvernement et mettent leur gloire à être persécutés. Ils inondent les départements de pamphlets pleins d'invectives contre la République, et profitent de l'inviolabilité des domiciles pour exaspérer les esprits crédules par les prédications les plus incendiaires, troubler la paix des familles et jeter l'alarme

Digitized by Google

dans les consciences. On ne peut se dissimuler que, depuis la rentrée d'un grand nombre de prêtres dangereux et turbulents, il s'est fait dans l'opinion des habitants des campagnes et des petites villes un changement très-défavorable, et que c'est depuis cette époque que des citoyens, qui précédemment avaient accepté des places, se sont retirés en déclarant que la promesse du 7 nivôse était contraire à leur croyance. Pour frapper ces grands coupables, la loi veut qu'on les prenne en flagrant délit, et leurs espions fidèles ne dorment jamais.

Forêts. — Le brigandage dans les forêts est à son comble, et l'impunité a enhardi les dévastateurs qui sont en bande, bravent et injurient les gardes. Ceux-ci, dégoûtés de faire des rapports et des procès-verbaux auxquels les tribunaux ne donnent pas de suite, négligent totalement cette branche importante de la richesse nationale.

Hospices. — Dans les visites que j'ai faites des hospices civils et militaires, j'ai vu avec le plus grand intérêt les premiers tenus avec ordre, propreté et humanité..... Les hospices militaires présentent, au contraire, le tableau de la misère et de la dégradation. Les couvertures sales et en lambeaux, des draps noirs, des paillasses presque en fumier, des bois de lits vermoulus et sans rideaux, telle est à Liège la composition du lit du militaire malade qui a bien mérité de la patrie. Les salles sont ouvertes aux injures du froid; et, ce qu'on aura peine à croire, une croisée

Digitized by Google

entière, enfoncée par un coup de vent, n'était bouchée depuis longtemps qu'avec des planches mal jointes dans la partie haute, et, dans le bas, qu'avec une mauvaise couverture clouée aux quatre coins.

Prisons. — Hommes, femmes, enfants, insensés, coupables ou prévenus, étaient entassés pêle-mêle dans des prisons malsaines et peu sûres. Depuis l'arrivée des préfets, chaque espèce d'individus est placée dans différents locaux, et le pain qui était de la plus mauvaise qualité est digne à présent d'être offert à des hommes.

Tribunaux. — Il est urgent de compléter les tribunaux, dont plusieurs membres ont donné leur démission par l'impossibilité de remplir leurs fonctions avec les faibles émoluments attachés à leur place.

Police. — Ces départements, qui ne sont pas tout-à-fait à l'abri du brigandage, peuvent cependant être placés au nombre de ceux où la sûreté des personnes et des propriétés est le plus rarement compromise.

Maires et juges de paix. — Il est peu de contrées en Europe où l'instruction fut autant négligée que dans tout le pays que renferme la 25e division militaire. A l'exception de la musique et du dessin, aucun art, aucune science n'y étaient cultivés. Il faut espérer que les écoles centrales feront à l'avenir germer le goût de l'étude ; mais, dans ce moment, il résulte de

Digitized by Google

cette ignorance qu'il est très-difficile de trouver des hommes propres aux diverses fonctions de l'administration. Dans les campagnes, les maires ne savent pas lire, les juges de paix n'ont aucune idée des lois, et, pour comble de malheur, ceux qui pourraient tant bien que mal remplir ces fonctions en sont détournés par des prêtres fanatiques qui les damnent s'ils servent la République.

Commerce. — Le commerce est presque nul en ce moment dans les trois départements ; mais la paix et les bienfaits du gouvernement vont le faire renaître.

Paris, le 13 ventôse an IX.

(Signé) REDON.

Digitized by Google

RAPPORT

DU CITOYEN REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY,

Conseiller d'État,

ENVOYÉ EN MISSION DANS LA 24e DIVISION MILITAIRE [1],
AU MOIS DE PLUVIOSE AN IX.

(Extrait.)

Etat civil. — La tenue des registres de l'état civil est inexacte partout, presque nulle en quelques lieux. Les prêtres ont détourné les anciens registres; ils empêchent de régulariser les nouveaux; ils en tiennent eux-mêmes secrètement.

Commerce. — Le commerce en général a besoin d'être encouragé. Celui avec l'étranger a beaucoup souffert.

Les banqueroutes se sont multipliées, et ceux qui les ont faites insultent à la probité publique par leur fortune et leur luxe.

Il faudrait publier de nouveau les lois anciennes, en prescrire l'exécution stricte, et même faire de nouveaux règlements contre lesdites banqueroutes.

1 Les départements composant la 24e division militaire étaient ceux de la Dyle, des Deux-Nèthes, de la Lys, de l'Escaut et de Jemmappes.

Digitized by Google

La démoralisation qui s'est manifestée pendant la Révolution, l'attrait qui pendant l'existence des assignats a rendu commerçant tout homme qui n'avait pas d'état, exigent une répression plus sévère.

La contrainte par corps se prononce à la vérité, mais ne s'exécute pas.

Routes. — Les grandes routes sont la plupart impraticables dans les départements de la Dyle et de Jemmapes.

Elles sont viables dans les trois autres.

Il faut de grandes et promptes réparations.

Enfants abandonnés. — Les enfants abandonnés coûtent beaucoup au Trésor public, ou coûteront beaucoup quand il paiera. On pourrait les soulager en les plaçant sur les vaisseaux de l'Etat, en les faisant naviguer d'abord sur l'Escaut, ensuite plus loin, sans jamais leur laisser mettre le pied à terre. On aurait ainsi dans peu dix mille matelots.

Secours aux colons réfugiés. — Il n'y a presque point de secours donnés aux colons réfugiés dans la 24e division.

La raison en est que l'on vérifie, quand un individu réclame, s'il est vraiment pauvre, et qu'on ne lui donne rien, s'il a d'autres ressources.

On ne distribue pas alors, comme à Paris, des secours appartenant aux malheureux à des gens qui viennent en carrosse pour les recevoir.

Bureaux de bienfaisance. — Les bureaux de bienfaisance étaient richement dotés dans la 24e division.

Digitized by Google

Mais les titres de leurs propriétés ne se retrouvent pas. Ils sont distraits, cachés par les anciens receveurs qui en touchent le produit et s'entendent à cet égard avec les prêtres.

Instruction publique. — Il faut, si on ne veut que la génération actuelle soit encore perdue pour l'instruction, se hâter de l'organiser.

Il y a des instituteurs primaires qui n'ont pas d'élèves.

La promesse de fidélité à la Constitution suffit pour les leur enlever.

Les parents mêmes refusent d'envoyer leurs enfants quand on enseigne dans un lieu où fut jadis un couvent.

Il n'y a point de pensionnats particuliers, si ce n'est dans le département de l'Escaut.

Les écoles centrales sont bien organisées quant au talent des maîtres qui, à Bruxelles particulièrement, sont très-habiles, mais n'ont pour ainsi dire que des élèves pour le dessin.

Prêtres. — Les prêtres n'ont point occasionné de troubles grâce à la vigilance et à la condescendance tacite des administrations.

Ils ont cependant souvent abusé de cette tolérance.

Ils ont hautement déclaré sacriléges et excommuniés tous ceux qui prêtent la promesse de fidélité à la Constitution et acceptent des fonctions publiques.

De là le refus d'un grand nombre d'individus nom-

Digitized by Google

més, la démission de plusieurs de ceux qui avaient d'abord accepté.

C'est surtout dans le département des Deux-Nèthes que cet esprit de fanatisme a plus longtemps fait sentir son influence.

Les conseils généraux de préfecture et d'arrondissement, les municipalités n'ont pu se former; et ce n'est qu'à l'arrivée du conseiller d'État que le négociant Werbrook a accepté la mairie.

On ne peut arrêter les mauvais effets des insinuations ou prédications. Les prêtres se cachent et échappent aux recherches.

Les préfets n'ont aucun moyen de police secrète ni en hommes ni en argent; et pourtant les ministres du culte sont un levain de troubles toujours existant.

Les préfets pensent qu'il faudrait leur laisser une entière liberté, ne plus exiger de promesse; qu'alors leur influence diminuerait avec l'intérêt dont l'apparence de la persécution les environne; que, s'ils troublaient encore la paix publique, les mesures de sévérité seraient appelées et justifiées par la nécessité, et devraient être mises à exécution par une police sévère et vigilante.

Par suite des observations faites ci-dessus, les prêtres qui ont fait la promesse et desservaient les églises ouvertes au culte n'osent plus y paraître; personne n'y vient et le culte clandestin est général, mais paisible malgré son intolérance exclusive.

On ne voit aucun moyen, *actuellement dans les mains du gouvernement,* de redonner quelque ascendant aux prêtres assermentés; en vain les préfets leur témoi-

Digitized by Google

gnent de la considération, les rendent les distributeurs de leurs aumônes ; ils demeurent dans une sorte d'interdit religieux.

La troisième classe d'individus qui pourrait troubler l'ordre public est celle des *exclusifs*.

Ils sont en petit nombre et se dérobent aux regards de l'administration, excepté dans les départements de la Lys et des Deux-Nèthes. Là, ils se laissent plus volontiers apercevoir. Ils ont des fauteurs parmi les juges de paix. Mais la fermeté des préfets les a contenus, et ils se flattent de leur en imposer encore, surtout lorsque les commissaires du gouvernement remplaceront les juges de paix.

Réflexions générales sur l'état de la 24e division. — Pour juger de l'état général de la 24e division et des dispositions des habitants, il suffit de remarquer que, sur un territoire immense et une population de près de trois millions d'habitants, il n'y a pas plus d'un bataillon de troupes de ligne qui n'est occupé que du service de quelques postes militaires, et que la gendarmerie suffit pour maintenir la plus profonde tranquillité.

Si donc les Français n'ont pas encore dans les Belges des concitoyens bien affectionnés, bien dévoués, ils ont au moins une conquête paisible et résignée...

Bruxelles, 26 pluviôse an IX.

(Signé) REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

Digitized by Google

RAPPORT

DU GÉNÉRAL SAINTE-SUZANNE,

Conseiller d'État,

ENVOYÉ EN MISSION DANS LA 5e DIVISION MILITAIRE [1].

(Extrait.)

Forêts. — Les forêts nationales ont beaucoup souffert dans les deux départements. Les dommages qu'elles ont éprouvés dans le Haut-Rhin provenaient en grande partie du défaut de surveillance et d'administration. Dans le Bas-Rhin, au contraire, l'administration qui a précédé la préfecture s'en était occupée avec zèle; mais les dégâts qui ont eu lieu dans les forêts tenaient à des circonstances particulières, telles que l'invasion de l'ennemi en 1793, les abattis nombreux nécessités pour les fortifications et les incendies considérables qui ont eu lieu en l'an VIII.

Cependant elles présentent des améliorations sensibles depuis l'an IX. De toutes parts, on est occupé des repiquements. Des milliers d'hectares de terrains vagues ou de forêts détruites sont en plein repeuplement.

1 Départements des Haut et Bas-Rhin.

Digitized by Google

Ponts et chaussées. — Il n'a été mis à la disposition du préfet du Bas-Rhin, pour les travaux ordinaires des ponts et chaussées en l'an IX, qu'une somme de 119,150 fr., tandis que les besoins avaient été estimés à 800,000 fr.

Le grand nombre de ponts qui se trouvent sur les routes de ce département ont seuls absorbé 60,000 fr.; encore sont-ils dans un état tel qu'on ne peut les fréquenter avec sûreté; les 59,000 fr. restants ont été employés à la réparation de quelques mauvais pas de route.

Les travaux extraordinaires sont ceux exécutés en l'an IX dans le département du Bas-Rhin, sur la route de Strasbourg à Paris par Saverne et Metz.

Il en eût coûté, d'après l'estimation des ingénieurs, 228,000 fr. au Trésor public pour rendre cette route praticable. Quarante communes s'en sont chargées pour les 77,490 fr. accordés au département dans la répartition des 14 millions alloués à ce service par l'arrêté des Consuls du 25 nivôse an IX.

Les routes dans le département du Haut-Rhin sont généralement dans un état meilleur que celles du département du Bas-Rhin, où les inondations ont fait cet hiver des dégradations énormes.

Le Haut-Rhin demande pour l'an X une somme de 800,000 fr...

Travaux du Rhin. — Indépendamment des ponts et chaussées, il est d'autres travaux non moins pressants à exécuter dans le département du Bas-Rhin, savoir : la réparation des digues et la construction

Digitized by Google

d'épis de bordage ou des éperons nécessaires pour donner au cours du fleuve une direction moins funeste. Il n'y a pas un instant à perdre si l'on veut prévenir la ruine totale des récoltes et des maisons mêmes des communes riveraines.

Le devis estimatif de ces travaux, dressé par l'ingénieur en chef du département du Bas-Rhin, les porte à 528,000 fr.

Cet objet est de la plus haute importance et mérite de fixer spécialement l'attention du gouvernement.

Prisons civiles. — Les prisons civiles à Strasbourg laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la salubrité et de la sûreté.

Entassées dans de vieilles tours étroites, malsaines, sans cour, sans air, les prisonniers y tombent ordinairement malades.

Commerce et industrie. — Les manufactures d'indienne les plus remarquables sont celles de Mulhousen (Haut-Rhin), quoiqu'elles soient réduites aujourd'hui à quinze, de vingt-six ou vingt-sept qu'elles étaient avant la Révolution.

Floréal an X.

(Signé) SAINTE-SUZANNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

DOCUMENTS CONTEMPORAINS

DU DIRECTOIRE

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS CONTEMPORAINS DU DIRECTOIRE

ESPRIT PUBLIC ET POLICE GÉNÉRALE

Rapport sur la situation intérieure de la République [2].

Ce n'est pas dans les premiers jours de l'établissement d'une Constitution, et après six années d'orages, lorsque les diverses factions qui ont tourmenté

1 Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de publier, avec les rapports émanés des commissaires de l'an IX, des documents contemporains du Directoire qui permissent de contrôler, sur certains points, les assertions contenues dans ces rapports. Nous avons réparti ces documents sous les rubriques : *Esprit public et police générale*, *Finances et contributions*, *Instruction publique*, *Hospices et enfants abandonnés*. Indépendamment de ces documents, le lecteur pourra consulter le tome IIIe du livre de Schmidt intitulé : *Tableaux de la Révolution française*, le plus important recueil de pièces qui ait été publié jusqu'à ce jour sur le Directoire. Leipzig, 1870, in-12.

2 Ce rapport, trouvé au milieu de papiers appartenant au Directoire, est anonyme, sans date, et ne semble pas avoir été terminé par son auteur. Les indications intéressantes qu'on y rencontre sur l'état des esprits nous ont déterminé à le publier. Il n'y a pas à douter que ce document ne soit contemporain des commencements du Directoire. On y verra que, dès cette époque, étaient signalés quelques-uns des funestes symptômes qui caractérisent la fin de ce régime. La modération qui distingue cet écrit permet d'ajouter foi aux idées qu'il renferme, et le choix du style révèle en l'auteur un homme préparé par l'étude à se rendre compte des événements.

Digitized by Google

le corps politique ne sont encore que plus ou moins resserrées, contraintes et comprimées, et lorsque ce corps est encore en proie à de fréquentes convulsions, qu'il est facile de sonder la profondeur de ses plaies, d'en reconnaître la nature et d'indiquer le moyen de les cicatriser ou de les rendre moins douloureuses.

Cependant cette connaissance est absolument nécessaire pour diriger la marche du gouvernement; et c'est dans cette oscillation même qu'il importe de considérer l'ensemble de la surface du territoire de la République.

On s'occupera cependant peu des obstacles assez généralement connus et qui sont l'objet de la sollicitude du gouvernement; on ne parlera que par occasion du discrédit de l'assignat, des menées des contre-révolutionnaires et des anarchistes, des désordres qu'ils occasionnent. Le Corps législatif a pris, à ce sujet, des mesures salutaires; mais produisent-elles l'effet qu'on en attend?

Il est impossible, il serait même dangereux de se le dissimuler, le plus grand nombre des citoyens est dans un état de lassitude et de découragement qui dégénère en mécontentement et peut avoir les suites les plus funestes, si le gouvernement n'emploie tous les moyens capables de leur rendre l'énergie et l'activité nécessaires pour affermir la Constitution.

Les administrations municipales ne s'organisent qu'avec peine. Dès qu'elles sont formées, la plupart des agents donnent leurs démissions, et on peut dire que l'écharpe tricolore ne paraît plus qu'un fardeau repoussé même avec dédain.

Digitized by Google

Cependant c'est sur ces administrations municipales que s'élèvent et reposent les administrations supérieures. Bientôt toute l'organisation serait décomposée, et l'édifice de la Constitution renversé, si les pierres fondamentales n'étaient incessamment consolidées.

Ce découragement, ce mécontentement épidémique a plusieurs causes auxquelles il importe de remonter.

Les unes sont générales et agissent avec plus ou moins d'activité sur tout le territoire de la République, et celles-là ne sont que les conséquences inévitables d'une révolution ; elles devraient donc être combattues avec le même courage, la même énergie avec lesquels la révolution a été opérée.

Mais il est une erreur funeste qui s'y oppose ; cette erreur est propagée par la malveillance et facilement adoptée par l'irréflexion. On attribue à l'état actuel du gouvernement les calamités et les maux enfantés par la Révolution : on affecte de comparer notre situation momentanée à celle antérieure à la Révolution, et l'on calomnie audacieusement la liberté en lui imputant le mauvais état des finances, les dilapidations de quelques agents, l'inaction ou la pusillanimité de certains fonctionnaires qui craignent de déplaire aux diverses factions qu'ils jugent n'être qu'endormies et dont ils redoutent le réveil. Enfin on envenime les mesures de police qui, malheureusement et trop souvent, sont commandées par la prudence ; on affecte de voir des attentats dans ce qui n'est que l'écart d'une imagination exaltée ou d'un zèle trop ardent.

Digitized by Google

Les prêtres réfractaires, les ci-devant hommes de loi, disséminés dans quelques grandes villes ou parcourant les campagnes, y réveillent une antique confiance et demandent aux citoyens égarés quels sont les fruits qu'ils recueillent de leur enthousiasme pour la liberté, de l'abolition des magistratures héréditaires, et du sang qu'ils ont prodigué à un joug qui n'était respecté que parce qu'il s'appesantissait depuis des siècles.

Ils accompagnent ces questions indécises du tableau des calamités dont ils sont les auteurs; ils abusent facilement des citoyens déjà fatigués par une lutte opiniâtre; et c'est ainsi que celui qui a concouru puissamment pour opérer la Révolution est devenu froid et indifférent lorsque, pour en recueillir les fruits, il ne s'agit plus que de consolider l'édifice de la Constitution.

De là l'inertie de plusieurs fonctionnaires et les démissions multipliées des agents nationaux : il importe donc de leur faire comprendre que les maux actuels et les difficultés qui les effraient, au lieu d'être attachés à la nouvelle Constitution, ne sont, au contraire, qu'une suite inévitable de l'état antécédent; que l'exécution des lois constitutionnelles et leur affermissement est le moyen le plus efficace et le plus prompt de faire cesser tous les désordres; enfin de raviver en eux, pour le maintien de la Constitution, la même énergie, la même chaleur qu'ils ont manifestées pour faire la Révolution.

Alors les administrations premières étant en pleine activité, tous les citoyens français seront sous les

Digitized by Google

yeux des dépositaires de leur confiance directe; la loi aura partout des ministres chargés de son exécution, et les mesures que prendra le gouvernement pour remédier aux diverses causes des autres calamités publiques obtiendront leur exécution prompte et assurée.

Il est facile de reconnaître que, quelle que soit l'activité des corps chargés du gouvernement, leurs mesures seront constamment déconcertées par l'état d'inertie et d'engourdissement où resteront les coopérateurs dans les mains desquels sont les premiers anneaux des ramifications nombreuses dirigées de tous les points vers le centre commun.

S'agira-t-il de faire un emprunt forcé ou d'asseoir un impôt extraordinaire, ou de faire fournir les réquisitions d'hommes et de denrées?

S'agira-t-il de faciliter les transports des denrées, d'en diriger le versement du lieu où elles sont surabondantes dans celui où on prévoit qu'elles sont sur le point de manquer?

S'agira-t-il de prendre des mesures de police, soit pour s'opposer aux accaparements, soit pour dissiper des rassemblements opérés par les fanatiques, par les anarchistes et les factieux de tous les genres?

Dans tous ces cas, les administrations départementales ne pourront que transmettre les ordres qu'elles auront reçus et les arrêtés qu'elles auront cru devoir prendre ; l'exécution dépendra toujours de l'autorité locale, et les dispositions les plus sages deviendront sans effet, seront au moins constamment retardées et surtout illusoires par la mauvaise vo-

Digitized by Google

lonté ou seulement l'inertie et la non-présence des agents nationaux.

La seule arme du gouvernement est ou une suspension, qui ne peut être redoutée par le fonctionnaire qui sollicite sa démission, ou la poursuite d'une action en responsabilité, toujours lente, souvent vaine, et nécessairement incapable de remédier au défaut d'exécution d'une loi de laquelle dépend quelquefois le salut de la République.

Il serait bien affligeant d'être réduit à penser que le défaut de traitement accordé aux agents nationaux soit une des causes de la difficulté qu'éprouve l'établissement des administrations municipales. En 1790, 1791 et 1792, nous avons vu nos concitoyens briguer, à l'envi, ces fonctions gratuites et même s'enorgueillir du désintéressement que la loi leur prescrivait. Ne feront-ils pas aujourd'hui pour la République ce qu'ils ont fait alors pour une liberté imparfaite, altérée et menacée par une magistrature suprême maintenue héréditaire dans la famille de leurs oppresseurs?

Non, non, il est facile de réveiller cet enthousiasme généreux qui, dans un instant, a produit quatorze armées constamment victorieuses, et qui a subitement organisé, sur chaque portion du sol de la liberté, des administrations aussi zélées qu'éclairées. Il suffit de détruire une erreur palpable et cependant commune; il suffit de dévoiler à nos concitoyens quelle est la vraie source des maux dont on leur fait redouter la perpétuité; il suffit de les convaincre que l'établissement de la Constitution est le terme de la

Digitized by Google

crise révolutionnaire, qu'ils n'ont qu'un dernier effort à faire pour y parvenir, qu'enfin ce sacrifice, qu'exige le salut de la patrie, est bien plus léger que ceux qu'ils ont faits jusqu'à présent et dont ils s'exposent à perdre tout le fruit.

Il est encore une autre cause qui éloigne les citoyens des administrations municipales; elle n'agit pas aussi universellement que la première, mais elle embrasse tous les départements réunis, ceux rebelles ou insurgés et ceux limitrophes.

Les soldats de la République ne sont que trop portés à confondre les pays réunis et insurgés avec les pays ennemis et conquis; le sol sur lequel ils n'ont pu pénétrer que précédés de l'étendard de la victoire ne leur paraît pas être le sol de la liberté, et les habitants, qui devraient être considérés comme leurs concitoyens, ne sont à leurs yeux que des ennemis désarmés et même des prisonniers.

Ajoutons que quelques mesures générales et trop souvent les dispositions faites par les dépositaires de l'autorité suprême révolutionnaire ont accrédité et légitimé cette erreur.

Il en est résulté que la force armée a non-seulement méconnu le caractère des administrateurs, mais que ceux-ci, dans l'exercice de leurs fonctions, ont été insultés et maltraités.

Ces délits trop fréquents restent impunis par l'effet des vices de la juridiction militaire actuelle. Des conseils de guerre sont convoqués pour juger chaque prévenu; leur juridiction s'étend sur les citoyens, dans le cas d'une complicité; ils sont composés de

Digitized by Google

cinq militaires de tous les grades qui doivent naturellement acquitter des camarades qui n'ont fait que se laisser entraîner par l'esprit général.

Ainsi c'est précisément dans les départements réunis, dans ceux insurgés ou rebelles et dans ceux exposés aux incursions de ces derniers, en un mot, c'est là où il est plus urgent d'organiser les administrations municipales, que la difficulté s'accroît par la présence de la force qui devrait être protectrice de ces mêmes administrations.

Il serait donc à souhaiter que le soldat ne perdît jamais le souvenir du plus honorable de ses titres, celui de citoyen; que, dans les camps comme dans ses foyers, sous la sauvegarde d'un tribunal, il fût à l'abri de l'influence du grade supérieur pour tous les actes indépendants du service militaire, et que le citoyen ne vît en lui que son concitoyen soumis à la même juridiction, sans autre avantage que celui d'être armé et de marcher pour notre commune défense.

Alors l'administrateur, au lieu d'être éloigné, serait rassuré par la présence du militaire; alors celui-ci respecterait un caractère qui pourrait, dans la suite, devenir l'objet de son ambition; le lien politique qui l'unirait aux tribunaux et aux administrateurs du lieu lui ferait sentir qu'il n'occupe pas un sol étranger ou ennemi, et que les habitants, au lieu d'être ses prisonniers, sont ses frères et ses concitoyens.

Tels sont les obstacles les moins connus, mais en même temps les plus difficiles à surmonter, qui s'opposent à la marche de la Constitution, et c'est à

Digitized by Google

ceux-là qu'il convient de s'attacher, parce qu'ils neutralisent toutes les mesures.

Le lieu où résident les corps chargés du gouvernement est nécessairement à l'abri des inconvénients qui viennent d'être développés ; là affluent en grand nombre les citoyens en état de servir utilement la République, parce que là est le centre de leurs ressources : loin donc d'y être embarrassé pour trouver des administrateurs éclairés et zélés, on n'y éprouve au contraire que les inconvénients d'une population excessive et démesurée.

Cette nombreuse population offre une retraite assurée et quelquefois une arme bien dangereuse aux factieux cachés dans la foule ; ils y épient le moment favorable. Là, ils fomentent le désordre ; ici, ils abusent de ce désordre, qui est leur ouvrage, pour fomenter le mécontentement ; là, ils opèrent de manière à discréditer de plus en plus l'assignat ; ici, ils murmurent du haut prix des denrées qu'ils viennent de rendre inévitable ; là, ils procurent un triomphe éphémère à des fanatiques qu'ils dirigent ; ici, ils déclament à outrance contre ces mêmes fanatiques et portent le peuple à l'anarchie ; ils veulent la tyrannie ; les désordres de tous les genres y conduisent : peu leur importe donc quelle en sera la nature ; ils excitent des désordres : il ne leur faut rien de plus.

Cet état exige une vigilance active de la part du gouvernement ; mais la population croissant successivement, par l'excessivité même de la population, il devient tous les jours de plus en plus difficile d'as-

Digitized by Google

surer la subsistance d'un nombre prodigieux d'individus accumulés sur le même point.

Mais là où sera le point central du gouvernement de vingt-cinq millions d'individus, là affluera toujours une partie considérable des gouvernés. Le centre, où viendront aboutir des rayons de 100 et de 200 lieues, exigera toujours une force excessive ; et la seule mesure convenable paraît être celle adoptée d'accumuler les moyens de subsistance là où s'accumulent les citoyens, et de remédier, par une police exacte, aux inconvénients inévitables des trop grandes populations.

La Constitution peut remédier à toutes les calamités que nous éprouvons ; mais il faut parvenir à organiser les administrations municipales, sans lesquelles les lois seront infructueuses et n'obtiendront qu'une exécution incomplète. Il est donc nécessaire ou de vaincre l'indifférence, l'aversion même que témoigne un grand nombre de citoyens, ou de leur substituer des agents extraordinaires, qui, à leur refus, rempliront à leurs frais les fonctions qu'ils dédaignent ; et bientôt les brasiers du patriotisme dissoudront les glaces de l'indifférence égoïste ; bientôt les citoyens, aujourd'hui nonchalamment isolés, verront la tyrannie, qui les épie, prête à les accabler sous le poids de ses chaînes, et ils se réuniront en phalanges inexpugnables ; bientôt enfin les lois salutaires que prépare le Corps législatif, pour nous délivrer de tous les fléaux qui nous désolent (agiotage, fanatisme, royalisme, anarchie), obtiendront une exécution prompte et assurée, par la voie des

Digitized by Google

administrations municipales organisées sur chaque partie du sol de la République.

Tableau de la situation politique de la République dans l'intérieur [1].

Le peuple, fatigué de six ans d'orages révolutionnaires, travaillé presque partout en sens contraire par les royalistes, les prêtres réfractaires, les partisans de l'anarchie, tourmenté par les besoins du moment et les inquiétudes de l'avenir, effrayé par la succession des scènes sanglantes dont il était témoin et acteur tout ensemble, marchant, au gré des factieux, de réaction en réaction, se livrait en aveugle à toutes les impulsions, et, toujours flatté et toujours trompé, avait tellement usé la confiance qu'il ne lui restait plus que tous les vices de la crédulité.

Telle était la physionomie politique de la France, lorsque le gouvernement constitutionnel s'est organisé; et si la situation actuelle lui présente des plaies profondes à cicatriser, au moins les amis de la patrie ont-ils aujourd'hui en lui un point de ralliement, qu'ils avaient presqu'entièrement perdu dans le froissement des factions.

Au nombre des contrées dont la situation appelle

[1] Ce document se trouve joint au précédent et est comme celui-ci anonyme et sans date. Il paraît également avoir été rédigé dans les premiers temps du Directoire. Nous n'en reproduisons qu'une partie.

Digitized by Google

toute la sollicitude du gouvernement, les départements de l'Ouest se présentent les premiers. Là se joint au dénûment le plus total des premiers besoins de la vie, la présence des chouans, dont les brigandages et les crimes répandent la terreur dans tous les esprits, dont les hordes infectent les routes, se répandent chez l'agriculteur, lui défendent, en le saccageant, de rien porter dans les grandes communes, et égarent le peuple des campagnes, en lui faisant croire qu'ils agissent pour son intérêt et celui de la religion.

Dans le département du Calvados, le désordre et l'anarchie sont parvenus à un tel degré, qu'il n'est plus possible d'en prévoir ni d'en calculer les effets. Toutes les autorités municipales sont désorganisées ou restent dans une stupeur non moins dangereuse. Les membres nouvellement élus ou refusent d'accepter les fonctions auxquelles ils sont appelés, ou donnent leur démission peu de temps après leur installation.

Cet éloignement pour les fonctions publiques, si funeste dans ses conséquences, puisqu'il entraîne avec lui le silence des lois et laisse le peuple abandonné à toutes les horreurs de l'anarchie, se retrouve dans beaucoup de points de la République. D'un côté la terreur qu'inspirent les chouans, de l'autre les manœuvres de la malveillance entrent pour beaucoup dans ce dégoût; ensuite la crainte d'être en butte à la mauvaise humeur du peuple irrité par une misère que l'on ne peut calmer aussitôt qu'on le voudrait, mais surtout la responsabilité résultante

Digitized by Google

de la taxe de guerre, qui met l'administrateur dans la double hypothèse ou de se faire de nombreux ennemis, s'il exécute la loi, ou de se perdre lui-même, s'il fléchit : telles sont les alarmes dont la puissante influence empêche les citoyens les plus utiles de se charger d'un fardeau honorable, et leur fait préférer la honte d'un refus aux dangers qu'ils croient apercevoir dans une acceptation courageuse.

Certes, cette déplorable incurie pour les emplois publics est dans le moment actuel l'entrave la plus cruelle qu'éprouve le régime constitutionnel pour s'établir et se consolider. C'est surtout dans le département de la Mayenne qu'elle est poussée au dernier point. La correspondance officielle annonce que l'abandon où le gouvernement laisse ce département, depuis huit mois, a accru l'ardeur des rebelles et jette le découragement dans l'âme des patriotes. Sur sept officiers municipaux nommés par la commune de Laval, un seul a accepté ; encore est-ce le moins capable. Il en est de même dans les autres communes.

Il résulte de cet abandon que ce département offre le tableau le plus sombre. Les trois principales communes, Laval, Mayenne et Lassay, bloquées par les chouans, sont sans subsistances, et n'en obtiennent qu'à la pointe de l'épée. Les brigands enlèvent les grains, perçoivent les dîmes, défendent, sous peine de mort, aux paysans de rien porter dans les villes. Les cultivateurs effrayés désertent leurs champs, qui restent sans être ensemencés. Par cette émigration, un tiers des terres reste sans culture

Digitized by Google

dans les districts les plus fertiles, tels que Laval, Craon, Châteaugontier et Evreux. Il faudrait des forces, ajoute la correspondance, et l'on en manque; cependant il n'y a pas un moment à perdre, si l'on veut sauver ce département des horreurs de la guerre civile ; elle amènerait la famine, celle-ci l'anarchie ; et alors, quelle main comblerait cet abîme !

La situation de l'Ille-et-Vilaine n'est pas plus consolante. Les chouans l'oppriment également. Vitré est en proie aux massacres. Fougeal, Vieux-Viel et Saint-Marçan sont dévastés. Des prêtres insermentés se sont répandus à Baguermorvan, Lillemer, Hyves, La Frenays, Montdol et Epiniac, et ces cantons sont menacés d'une explosion prochaine.

Le Morbihan mérite, s'il se peut, une attention plus particulière. Il semble que ce soit là que les révoltés veulent centraliser leurs opérations. Les émigrés y parcourent les campagnes, des enrôlements s'y font sous peine de mort. Dans le district de Pontivy, on a coupé les routes et les ponts pour intercepter les communications ; déjà le sang a coulé.

Dans le département de la Manche, ces mêmes chouans occupent les districts d'Avranches et de Mortain. Ils se sont emparés des fonctions administratives dans les campagnes, et l'on manque de forces pour les réprimer. Dans le reste du département, l'assignat est totalement avili, les subsistances ne circulent point, les marchés ne sont pas approvisionnés.....

Dans cet aperçu des maux dont les vastes contrées de l'Ouest sont affligées, il est inutile de parler de

Digitized by Google

l'esprit public ; on sent qu'il doit y être détestable. On n'ose plus y proférer le nom de république et de liberté; les prêtres réfractaires et les brigands achèvent de comprimer tout le patriotisme qui y existait.

On en retrouve du moins des traces profondes et consolantes dans la patience du peuple de Rouen, au milieu de sa détresse. Sur quatre-vingt-cinq mille habitants, soixante-quatre mille seulement ont part aux distributions de pain, et encore n'est-elle que d'un quart par chaque citoyen, composé d'un mélange de farines de froment, de maïs, d'orge, d'avoine, de fèves, de pois et de pommes de terre. Les administrations demandent que les départements de la Somme et de l'Eure soient sommés d'approvisionner celui de la Seine-Inférieure, comme ils étaient dans l'usage de le faire.

En gagnant les bords de la Loire, on retrouve la même insouciance, le même éloignement pour occuper les fonctions publiques. Dans le département de Maine-et-Loire, la frayeur que les rebelles répandent empêche la plupart des cantons d'organiser leurs municipalités.

Il en est de même dans le département de l'Allier. La lassitude, l'indolence, la stupeur enchaînent toutes les volontés. Vainement a-t-on mis en usage tous les moyens pour vaincre ces obstacles, ils sont restés sans succès.

Dans le département du Cher, sur quarante-deux cantons, dix-sept sont encore sans administrations municipales. On voit par là combien le mal s'est étendu, et de quelle importance il est d'y remédier.

Digitized by Google

Parmi les mesures présentées pour y parvenir, on remarque celles soumises à la sagesse du gouvernement par le commissaire provisoire du Directoire exécutif près le département du Calvados : premièment, dit-il, provoquer une loi qui prive des droits de citoyen quiconque refusera un poste public ou le désertera; 2° une loi qui défende les démissions; 3° organiser de prompts secours contre la famine; 4° presser l'exécution de la loi du 22 brumaire, pour l'approvisionnement des communes au-dessus de vingt mille âmes ; 5° réprimer les abus des réquisitions relatives au transport des fourrages et des bois nécessaires au service public. Peut-être qu'en généralisant ces mesures, on parviendrait, comme il le pense, à éloigner les défiances des hommes appelés aux fonctions publiques, et à organiser les autorités.

Leur importance est telle cependant que l'on commence déjà à en ressentir les heureux effets dans le département de la Loire, l'un de ceux où la réaction royaliste s'est fait le plus cruellement sentir. Ce royalisme y dominait; il avait horriblement persécuté, massacré, assassiné les patriotes. Il s'était emparé des assemblées primaires et électorales, et le choix pour les administrations était détestable. La contre-révolution était organisée. Une nouvelle Vendée éclatait dans la Haute-Loire. Reverchon, à son arrivée, a renouvelé toutes les autorités; par la seule force de la loi, il est parvenu à dissiper tous les rassemblements, et un meilleur ordre de choses a succédé à des jours de troubles et d'assassinats.

Cependant, dans le département de Saône-et-Loire,

Digitized by Google

une pétition des citoyens de Châlons-sur-Saône, revêtue de nombreuses signatures, dénonce les actes arbitraires et la tyrannie de ce même Reverchon et l'accuse d'avoir destitué des autorités composées de patriotes...

Malgré ces contradictions, la douloureuse vérité nous montre le département de la Haute-Saône dans l'état le plus déplorable : l'assignat sans valeur, les transactions commerciales obstruées ou suspendues, parce qu'on ne veut traiter qu'en numéraire ou par échange ; l'engourdissement dans tous les esprits, l'opinion altérée par le fanatisme, la malveillance, l'exagération, l'insouciance et la lassitude de la classe indigente ; les administrations sans puissance, les emplois publics désertés s'ils ne sont pas salariés, les employés refusant l'assignat pour honoraires ; des municipalités contraintes d'allouer aux leurs 10 quintaux de froment, 4 muids de vin, et 20,000 fr. en assignats pour appointements ; la machine entière menacée d'une dissolution prochaine, et le peu de fonctionnaires restés fidèles prêts à succomber sous le poids. Tel est l'abrégé de la situation douloureuse de ce département.

La foire de Besançon, par son influence sur les départements voisins, a encore accru ce discrédit des assignats. On s'y est constamment opiniâtré à refuser le papier et, avec plus d'audace encore, la monnaie républicaine. L'administration désespère d'approvisionner cette commune avec du papier. Le désespoir du peuple est à craindre, et les autorités ne se flattent pas de pouvoir le contenir.

Digitized by Google

Le Midi de la France n'est pas dans une situation moins inquiétante. Même avilissement du papier-monnaie, même rareté des subsistances, mêmes manœuvres de la part des émigrés et des prêtres réfractaires, même aigreur dans le caractère du peuple...

Si l'on se reporte à l'autre extrémité de la France, on y retrouve même sujet d'alarmes, mêmes causes et mêmes effets ; à Lille, discrédit des assignats, rareté des subsistances, indifférence pour les places municipales, crainte d'une explosion prochaine dont la guerre civile sera le résultat.

Au Centre, et sous les yeux du gouvernement lui-même, Paris laisse percer l'anxiété et les angoisses qu'il éprouve. Le peuple ouvrier souffre moins parce qu'il mesure son salaire sur la cherté excessive des denrées, et que par cela même il n'est pas étranger à l'agiotage. Mais le peuple nécessiteux, les rentiers, les employés de la République, sont loin de pouvoir approcher des choses les plus nécessaires à la vie. Le luxe est effrontément aux prises avec la plus excessive misère, et les orgies de la débauche se renouvellent et se prolongent à côté des malheureux dont la main décharnée cherche dans les ruisseaux sa pénible existence. De là les murmures et les propos les plus indécents, les plus absurdes et les plus délirants contre le Directoire exécutif. Au milieu de cette amertume générale, les deux factions glorieusement terrassées par la Convention nationale, les royalistes et les anarchistes, sèment leurs sourdes pratiques pour saper dès son principe un gouvernement dont ils redoutent la vigilance et l'affermisse-

Digitized by Google

ment. Les patriotes de cœur et de vertu, les véritables patriotes de 89, ne sont pas sans inquiétude sur ces menées, et, pleins de confiance dans le Directoire, voudraient de lui plus de sévérité contre les royalistes, moins de confiance dans les anarchistes, qui, bien que divisés d'opinions, tendent cependant également au renversement de la Constitution. Le système de calomnies contre les autorités suprêmes, d'avilissement des pouvoirs, de nouvelles fausses et alarmantes, adopté par la malveillance sous la Convention nationale, se perpétue sous le nouveau régime; les plus sages mesures sont censurées avant de paraître, commentées et décriées quand elles sont prises; les journaux ou perfidement satiriques, ou révolutionnairement exagérés, déchirent l'opinion au lieu de la former. Les agioteurs, les royalistes et les anarchistes ont besoin de mouvements et cherchent à les fomenter; et, dans cette lutte sourde, dans cette crispation continuelle des nerfs politiques, il est impossible à l'esprit public de naître. Des subsistances, et un plan de finances sage et fortement exécuté pour mettre les denrées à la portée de tous, le peuple laissera bientôt les factieux isolés.

Dans les environs de Paris, il en est à peu près de même. Versailles et Saint-Germain sont dénués; à Orléans, l'esprit est mauvais; à Blois, les autorités sont douteuses.

A la suite d'un tableau si douloureux, on aime à se reposer sur des objets plus consolants. Dans le département de la Haute-Garonne, l'esprit s'améliore. Les prêtres réfractaires sont obligés de fuir ou de se

Digitized by Google

cacher pour éviter la justice des lois. Les partisans du royalisme sont déconcertés; la confiance dans le gouvernement et la Constitution s'affermit. Le courage des républicains se relève dans les départements de la Drôme et du Gard. Ils reviennent dans leurs foyers dont ils avaient été bannis comme terroristes. La persécution avait été telle, qu'un grand nombre de maisons occupées auparavant par des citoyens irréprochables étaient devenues désertes. Dans le département de l'Hérault, la présence de Girot-Pousols a ramené le calme. Il a eu des difficultés à vaincre. Dans plusieurs communes, des orages avaient éclaté, des hommes coupables avaient imprimé la terreur, parlé en faveur du gouvernement révolutionnaire, désiré son rétablissement, chanté des hymnes en l'honneur de Marat. A Beziers, on avait commis des violences au nom de Robespierre. A Mèze, le royalisme avait le dessus, tandis qu'à Cette le terrorisme dominait, que les cris de : *Vive la Montagne! vive Robespierre! vive la Terreur!* se faisaient publiquement entendre, et que les commerçants effrayés de ces excès fuyaient et abandonnaient leurs maisons et leurs magasins.....

Il résulte de cet aperçu sur la situation de la République que les maux les plus pressants à calmer sont le défaut presque général de subsistances et l'inorganisation des autorités municipales. Avec des subsistances, l'agiotage tombera; avec des autorités, les lois seront respectées. La restauration des finances est le seul remède certain à employer; tout autre ne serait qu'un palliatif.

Digitized by Google

Un vice dont on paraît se plaindre assez généralement encore, c'est la multiplicité et l'incohérence des lois. Souvent une loi est modifiée ou étendue avant même d'être arrivée à sa destination; et dans les communes villageoises surtout, on est à cet égard dans des ténèbres si épaisses, que les fonctionnaires publics marchent à tâtons.

Un article non moins important serait de ramener la discipline dans les armées de l'extérieur. Les plaintes de la Vendée sur le brigandage du soldat se renouvellent souvent. Il confond le cultivateur et l'habitant paisible qui désirent le retour de la paix et le rétablissement des lois avec l'ennemi de la patrie, et cette conduite, en aigrissant les esprits, recule d'autant plus le terme de cette guerre désastreuse.

Résumé des comptes-rendus au Ministre de l'Intérieur par les Commissaires du Directoire exécutif près les administrations centrales des départements, pendant le mois de floréal an VII [1].

Esprit public. — Si par esprit public on entend toujours parler de ce principe de vie qui anime un corps politique, le porte à faire usage de tous les

1 Un ensemble de résumés de ce genre, pour les six derniers mois de l'an VII, eût été des plus intéressants, comme indication de l'état de la France à la fin du Directoire. Malheureusement nous n'avons trouvé que les résumés de germinal et de floréal Nous nous bornons à publier le dernier.

Digitized by Google

moyens qui peuvent assurer sa conservation et en améliorer successivement toutes les parties, on peut dire que rien de semblable n'a existé dans la République française en floréal dernier, à moins qu'on ne veuille caractériser ainsi cette étincelle de feu patriotique presque imperceptible alors, mais dont l'embrasement subit vient d'électriser tout-à-coup les amis trop longtemps opprimés du véritable gouvernement républicain.

Les commissaires du Directoire exécutif, dans le tableau qu'ils présentent de la situation morale des départements à cette époque [1], se plaignent les uns d'un brigandage effrayant qui afflige un grand nombre de départements et semble menacer tous les autres [2], des nouveaux et puissants efforts du fanatisme pour la résurrection de ses pratiques religieuses, l'abolition de diverses institutions républicaines et pour empêcher l'exécution de la loi salutaire de la conscription.

Tous enfin se plaignent « d'une misère publique « parvenue à son dernier terme, qui paraît fournir « la plus dangereuse occasion à tous les malveillants « pour affaiblir l'esprit public dans la classe indi- « gente, en retirant à celle-ci tous les moyens de « subsister par une privation absolue du travail et

1 Sarthe, Orne, Calvados, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Vendée, Lozère, Ardèche, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Rhône et presque tous les départements réunis. *(Note du rapporteur.)*

2 Cher, Lozère, Meurthe, Seine, Seine-Inférieure, etc. *(Note du rapporteur.)*

Digitized by Google

« en l'excitant aux plaintes et aux murmures contre « le gouvernement. »

Ces fonctionnaires publics ne dissimulent pas leurs craintes sur les suites de la funeste apathie des citoyens pour tout ce qui intéresse la République et peut en maintenir la durée.

Ils ont vu avec douleur d'une part le peu d'effet qu'a produit la nouvelle de l'horrible événement de Rastadt, qui, dans les beaux jours de la Révolution, eût excité un enthousiasme qui en eût assuré une vengeance prompte et éclatante; d'autre part, les démonstrations d'une joie impie qu'ont fait paraître les royalistes de quelques départements [1] au récit de nos revers chez les républiques alliées et des progrès de l'ennemi qu'on affectait chaque jour d'annoncer pénétrant sur le territoire français pour y ramener le règne d'un despote et les odieux priviléges de l'antique féodalité.

Enfin, dans quelques départements [2], « une foule « de libelles odieux, de placards incendiaires, de « diatribes virulentes, de prédictions sinistres dont « l'objet était de calomnier le gouvernement, a pro- « duit une altération sensible dans l'esprit public. »

Tels étaient les symptômes avant-coureurs des troubles et discordes civiles que craignaient tous les amis de l'ordre, comme pouvant faciliter à l'ennemi extérieur des succès tendant à l'anéantissement de la République.

1 Cher, Rhône, Alpes-Maritimes, etc. *(Note du rapporteur.)*

2 Rhône, Calvados, Seine-Inférieure, etc. *(Note du rapporteur.)*

Digitized by Google

Ce dépérissement de l'esprit public est devenu si général que, dans beaucoup de départements, où l'on avait obtenu son amélioration sensible dans les mois précédents, tels que ceux du Calvados, du Mont-Terrible, de l'Hérault, de la Côte-d'Or, d'Eure-et-Loire, des Landes, de la Seine, de la Vendée et de Vaucluse, il a perdu tout-à-coup ce qui lui restait d'énergie, et on osait présager les événements les plus fâcheux en y relevant l'espoir des brigands qui n'ont pas craint de s'y montrer avec audace.

A peine compte-t-on une douzaine de départements [1] où on a pu lui conserver quelque portion de son énergie. Encore s'en trouve-t-il, dans ce nombre, dont quelques administrations paraissaient disposées à prendre de l'ombrage de la conduite des citoyens qui montraient le plus d'aversion pour les partisans du royalisme et des systèmes opposés aux principes de la Constitution de l'an III.

Les choses en étaient venues au point que, dans le département de la Seine, les approvisionneurs de Paris, reportant dans les campagnes les sots propos qu'ils avaient recueillis à la halle, y disaient publiquement : « Il n'y a plus de République ; le Roi est « en route et arrivera bientôt. » A Lyon, on criait aussi dernièrement dans le faubourg Georges : « Vive Louis XVIII ! Le prince Charles arrive ; » et les chansons provocatrices de la royauté se distribuaient pour égarer le peuple.

1 Creuse, Meurthe, Haute-Saône, Hautes-Pyrénées, Finistère, Jura, Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales.

Digitized by Google

Instruction publique. — Les agitations inséparables de l'état de guerre où se trouvent la République; la pénurie de fonds qui occasionne souvent des retards dans l'acquittement du traitement des fonctionnaires publics et les expose à l'inquiétude qui naît du besoin; les conflits d'opinions politiques et religieuses qui s'élèvent parfois entre les parents des élèves et les instituteurs et qui privent souvent l'administration de la faculté de se procurer des hommes instruits pour diriger leur école centrale sont autant d'obstacles au prompt développement des sciences et au progrès des lumières qui doivent résulter de cette belle institution.

On peut encore y ajouter la trop fréquente mutation des professeurs que des relations quelquefois dénuées de grands motifs ont occasionnée dans ces derniers temps. Cette surprise faite à la religion des premiers magistrats du peuple par des hommes qui abusaient de leur confiance n'a pas peu contribué à éloigner des hommes de mérite de ce genre d'occupations où les services qu'ils auraient rendus à la patrie eussent également ajouté à leur célébrité.

De là les médiocres succès de ces écoles centrales. Quelques commissaires du Directoire exécutif, voulant aussi donner une idée avantageuse de leur surveillance par des récits flatteurs de la situation morale des établissements publics, se sont plus occupés à rendre compte de l'apparat d'une distribution de prix à laquelle ils avaient présidé et des égards qu'on avait eus pour les fonctions dont ils étaient re-

Digitized by Google

vêtus, qu'à faire connaître les véritables progrès des élèves dans les sciences utiles.

Telles sont les observations qui résultent des comptes des commissaires pendant le mois de floréal avec ce qui est relatif aux écoles centrales.

A l'égard des écoles primaires, leur état n'a pas changé. Elles sont en général désertes dans les lieux où il en existe; car beaucoup de cantons en manquent absolument.

Police générale. — Jusqu'ici on avait eu lieu de craindre que le brigandage, qui avait affligé plusieurs parties des départements de l'Ouest, ne prît un caractère sérieux par le peu de moyens de répression mis par le ministre de la guerre à la disposition des administrations centrales de ces départements, qui ne cessaient d'en réclamer avec les plus vives instances.

Les événements arrivés vers la fin de floréal et de puis n'ont que trop justifié jusqu'à quel point s'est accrue l'audace des brigands impunis. Ce n'est plus envers quelques fonctionnaires publics seulement, quelques acquéreurs de biens nationaux ou quelques patriotes isolés et confondus par eux avec les anarchistes qu'ils exercent impunément leurs fureurs. Les communes entières sont victimes de leur dévastation et le théâtre de leur cruauté.

Des cantons, au nombre de sept, dans le département de la Loire-Inférieure, viennent de se voir abandonnés par toutes les autorités constituées et livrés sans défense à la rapine, aux violences et au fer des assassins. Dans le département de la Sarthe, on

Digitized by Google

n'espère plus forcer les communes à se mettre en défense contre les brigands qu'à l'aide d'une loi sur la responsabilité des communes, dont la facile application puisse assurer la prompte exécution.

Dans le Finistère, les brigands attaquent et pillent les diligences.

Dans les départements de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, de Maine-et-Loire, de la Sarthe, de l'Orne, de la Loire-Inférieure, du Calvados, les brigands marchent en bandes considérables, font une vigoureuse résistance à la gendarmerie nationale, aux portions de colonnes mobiles et égorgent ceux des militaires et gendarmes qu'ils trouvent isolés ou ne formant que de petits détachements.

Le département des Alpes-Maritimes est de nouveau infesté par les Barbets.

Ceux de l'Ardèche, des Landes, de Vaucluse, sont parcourus par des bandes de sicaires qui immolent particulièrement les acquéreurs de biens nationaux et prennent la défense des prêtres réfractaires qui sont leurs plus puissants auxiliaires.

Dans celui de Vaucluse, les 4, 7, 23, 24 et 25e jours de floréal ont été marqués par des assassinats de fonctionnaires publics et autres citoyens.

Tous ces départements sollicitent de prompts secours d'hommes et d'armes et de munitions. Ils leur ont été souvent promis, mais on ne leur en a accordé jusqu'ici que d'insuffisants ; et si peu de précautions ont été prises pour les leur rendre utiles, que l'administration centrale du département de la Manche s'effrayait, ces jours derniers, de l'arrivée de quel-

Digitized by Google

ques troupes qu'elle attendait pour le 1er messidor, les commissaires des guerres ayant déclaré qu'il n'existait ni subsistances pour les entretenir ni argent pour acquitter leur solde [1].

FINANCES ET CONTRIBUTIONS [2]

L'administration centrale du département des Alpes-Maritimes aux Représentants du peuple composant le Corps législatif :

Ce malheureux département, citoyens Représentants, fut imposé pour l'année 1793 à la somme excessive de 665,040 fr. Cette imposition, qui ne devait durer qu'une année, a été prolongée jusqu'à celle-ci et a pesé d'autant plus sur les malheureux habitants, qu'ils supportaient journellement des contributions que les troupes presque continuelles exigeaient arbitrairement.

1 Suivent divers chapitres intitulés : *Récoltes et subsistances, police champêtre, police et cultes, prisons, contributions, routes, agriculture, forêts, commerce, conscription, force armée.* Les indications qu'ils contiennent se trouvant répétées dans d'autres documents que nous publions, nous avons jugé inutile de les reproduire.

2 Il n'y eut pas de département, à l'époque du Directoire, qui n'adressât au Conseil des Cinq-Cents des plaintes réitérées sur l'énormité des contributions dont il était grevé. Nous ne donnons ici que quelques pièces sur ce sujet, les plaintes étant par-

Digitized by Google

L'excès de ces contributions a produit des cris, des plaintes, des réclamations de toutes parts. Nous en connaissions la justice, mais il était au-dessus de notre pouvoir d'y faire droit. Nous n'avons cessé de les présenter au ministre, mais toujours sans fruit. La nécessité a forcé plusieurs communes de s'adresser directement aux ministres et à vous-mêmes ; elles n'ont pas été plus heureuses. C'est aujourd'hui le moment que, connaissant l'impuissance absolue de toutes les communes de satisfaire aux contributions qui vont peser sur elles, nous ne devons plus nous dispenser de vous les présenter, et de solliciter une réduction qui ne laisse plus à leur charge qu'une imposition proportionnée à leurs forces...

Le voyageur qui ne parcourt ici que la plaine en fait la description la plus brillante. Il ne se porte pas dans les montagnes. Ebloui par les oliviers et les orangers qui couvrent le territoire de Nice, de Menton et de quelques petites communes, il ne parle que de la beauté du climat et de ses productions. Mais l'observateur qui parcourt ce département en véritable philosophe est frappé de trouver, si près d'une campagne enchantée, des montagnes effrayantes par

tout les mêmes. Il faut prendre garde toutefois que ces réclamations sont le plus souvent accompagnées de renseignements précieux sur le commerce, l'industrie, l'état des routes, les évènements divers dont le département a été le théâtre, et offrent ainsi, en dehors de la question générale des contributions, un véritable intérêt. On peut juger de cet intérêt par la lecture du document que nous publions sur le département des Alpes-Maritimes.

Digitized by Google

leur hauteur et leur stérilité. Ce n'est plus qu'un théâtre affreux derrière un rideau brillant. Le philosophe gémit sur le sort des êtres destinés à habiter ces montagnes. En effet, les malheureux habitants de la plus grande partie de ce département sont réduits à ne vivre que de pommes de terre, de châtaignes et quelquefois des herbes sauvages et à ne boire que de l'eau. Dépourvus souvent de ces ressources et chassés par les neiges qui blanchissent les montagnes, ils viennent, couverts de haillons et presque pieds nus, chercher du pain dans la partie méridionale et dans les départements voisins. Quelles contributions peut-on exiger d'eux? Ils donneront à la patrie des citoyens robustes, de bons soldats. C'est tout ce qu'ils peuvent lui offrir; ainsi il faut regarder la plus grande partie de ce département comme nulle pour les contributions.

Ceci n'est point exagéré. Ces montagnes ne sont pas d'une nature féconde comme tant d'autres. Une grande partie n'est couverte que de rochers escarpés sans aucune terre. Si une partie est couverte de quelques bois, cette production est sans fruit par la difficulté d'y aborder et d'en voiturer la moindre chose. Le sommet même de quelques montagnes qui seraient peut-être les plus fécondes est couvert de neige pendant toute l'année. Comment donc évaluer la lieue carrée d'un pareil sol à 4,080 fr. d'imposition, quand il est d'une nullité absolue?

Quelque brillante que paraisse la partie méridionale, elle n'est guère plus riche. Ses orangers sont de peu de valeur.... L'olivier est susceptible de mille ac-

Digitized by Google

cidents... Peu de blé, du vin à peine pour un mois... Quelque peu de chanvre, presque pas de fourrage, encore moins de vers à soie depuis la Révolution. Nulle autre production, faute d'engrais et de bestiaux. Les denrées les plus nécessaires viennent du dehors; elles ont augmenté d'une manière effrayante, tandis que l'huile, les oranges, les citrons, la soie ont diminué considérablement... Le commerce languit même dans la partie maritime. La pêche y est misérable, nul canal d'arrosage, nulle mine exploitée, nulle fabrication importante...

Avec tout cela, ce département, théâtre de la guerre pendant quatre années, pris et repris en grande partie par les armées respectives, foulé par le passage presque continuel des troupes, souvent dépourvu de tout, a souffert des pertes immenses. Aux réquisitions de toute espèce qui se succédaient de jour en jour, se sont joints les pillages, les brigandages des soldats effrénés et dévastateurs, souvent dans le besoin. En conséquence, oliviers, châtaigniers et autres arbres coupés ou dégradés, vignes arrachées, troupeaux enlevés, volailles détruites et souvent les misérables meubles emportés. Des villages même entiers ont été pillés et saccagés, et des maisons de ville et de campagne entièrement détruites. De là sont nées des plaintes continuelles, des réclamations en indemnités, des demandes de secours; il en est parvenu jusqu'à vous...

Ce tableau n'est point chargé. Nous ajouterons cette observation que la plus grande partie du territoire est de telle nature qu'un demi-siècle suffit à

Digitized by Google

peine pour réparer les maux de la guerre. Plusieurs villages des montagnes se ressentent encore de ceux de la guerre de 1744.

Nous croyons devoir vous observer encore que ce département, épuisé par les maux de la guerre, par les ravages des Barbets, par des épidémies et par l'émigration, sera bientôt entièrement ruiné et dépeuplé, si les charges deviennent insupportables. Ces habitants, voisins du Piémont, de Gênes et de l'Italie, iraient chercher dans ces contrées une habitation moins onéreuse. L'amour de la République française ne peut se graver dans leur cœur qu'en leur offrant les moyens d'adoucir leur misère...

Nice, le 29e nivôse an V de la République une et indivisible.

(Suivent les signatures.)

Gap, le 17 ventôse an VII de la République une et indivisible.

L'administration centrale du département des Hautes-Alpes au Conseil des Cinq-Cents :

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Il manque au code des contributions directes antérieures à l'an VII une loi qui devient de plus en plus indispensable pour faire disparaître entièrement l'ar-

Digitized by Google

riéré, lever les obstacles qui s'opposent à la bonne volonté des administrations et empêcher que nombre de propriétaires ne deviennent victimes de l'abus trop fréquent que les répartiteurs de la contribution foncière de l'an V et de l'an VI ont fait du pouvoir qui leur était confié.

Plusieurs fois nous avons mis sous les yeux du ministre des finances le tableau de ces erreurs ou peut-être de ces injustices. Nous lui avons exposé qu'il se trouvait dans nos bureaux nombre de réclamations qui prouvaient la nécessité de la loi que nous sollicitons auprès du Conseil. Ici ce sont des propriétaires dont les biens-fonds sont affermés par actes publics à des sommes beaucoup en dessous du montant du principal de la contribution foncière. Là ce sont des forains qui éprouvent une surcharge extraordinaire, laquelle n'a d'autre cause que l'avidité des communes qui n'ont pas rougi d'alléger le poids des contributions des domiciliés, en le rejetant sur les cotes de ceux qui y ont des propriétés, mais qui n'y résident pas. Enfin, il est une infinité de malheureux qui sont compris dans les rôles, non pas pour le sixième, mais pour le tiers, la moitié et quelquefois la totalité de leurs revenus.

Le ministre a fortement senti qu'avec tous ces obstacles, il n'était pas permis d'espérer que le recouvrement de la contribution foncière de l'an V et de l'an VI fût aussi prompt que les besoins du Trésor public l'auraient exigé ; mais, après nous avoir annoncé, depuis plus de dix mois, l'émission prochaine d'une loi sur les décharges et réductions de la con-

Digitized by Google

tribution foncière des années V et VI, il vient de nous inviter à vous en faire la demande.

Nous vous prions donc, citoyens Représentants, de vouloir bien vous occuper de sa rédaction...

(Suivent les signatures.)

Extrait des observations présentées au Corps législatif sur la répartition des contributions directes, et en particulier sur la surcharge qu'éprouve le département de l'Aude.

....La députation de l'Aude a vérifié cette année, dans les cartons de la commission des contributions, les motifs qui ont empêché jusqu'ici d'accorder au département de l'Aude une réduction dans sa portion contributive proportionnée à celle des départements environnants; elle y a vu que les commissions avaient coté le département de l'Aude comme surchargé, eu égard à ce que supportent les autres départements formés par démembrements de la ci-devant province du Languedoc, mais qu'elles l'avaient désigné en même temps comme un département riche.

C'est sans doute à cause des manufactures de draps qui autrefois vivifiaient une partie de ce département; mais les manufactures n'avaient de débouché que dans les échelles du Levant. La concurrence d'un grand nombre de nouveaux manufacturiers français et étrangers avait considérablement réduit cette

Digitized by Google

branche d'industrie de la commune de Carcassonne quelques années avant la Révolution, et on peut la regarder comme entièrement perdue depuis que la guerre a fermé tous les débouchés et intercepté nos relations commerciales.

On parle de la richesse de ce département, tandis que les habitants des montagnes de Sault, des Corbières et ceux de la Montagne-Noire sont obligés d'aller une partie de l'année chercher dans d'autres départements une subsistance que leur propre sol ne peut leur fournir; tandis que les dix-neuf vingtièmes de la population ont à peine les moyens de se nourrir de maïs ou de chataignes, que beaucoup sont couverts de haillons, et qu'il n'est pas d'hiver où l'on ne trouve dans le pays montagneux quelques habitants morts de faim.

.... Nous invitons la commission des contributions à ne pas perdre de vue :

1° Que, depuis la décadence des fabriques de draps destinées pour le Levant, il n'y a plus de richesse industrielle dans le département de l'Aude, et que plus de vingt mille ouvriers, autrefois attachés aux fabriques, sont sans pain;

2° Que les hivers rigoureux de l'an III et de l'an IV, ont diminué de beaucoup les richesses territoriales par la perte des vignes et des oliviers [1];

3° Que la guerre de la liberté aux Pyrénées, sup-

1 L'administration du département évaluait à 600,000 liv. la diminution du revenu produite par la rigueur des derniers hivers.

Digitized by Google

portée en grande partie par ce département, lui a enlevé et les bras et les canaux si nécessaires à la fertilité du sol;

4° Enfin, qu'il n'est point de département qui, par la multiplicité de ses sacrifices, par la cessation du travail dans les ateliers de fabrique, par les pertes énormes des pauvres habitants des campagnes, par leur patience dans le malheur et leur dévouement à la cause sacrée de la liberté, ait plus de droit à la justice et à la bienfaisance du Corps législatif.

Les députés soussignés ont rempli le devoir le plus cher à leur cœur en faisant connaître à la commission des contributions du Corps législatif l'état de détresse de leurs commettants et le dégrèvement qu'ils ont droit d'obtenir; ils espèrent que leurs observations seront prises en considération.

Paris, le 1er fructidor an VI.

(Signé) etc.

Extrait d'une pétition adressée le 10 messidor an VI par les administrateurs du département du Cantal à la Commission des finances du Conseil des Cinq-Cents.

... Les répartitions entre les contribuables sont marquées au coin de la plus révoltante injustice. Pourrait-on nous citer quelque coin de la France, autre que le Cantal, où, depuis la République, il y

Digitized by Google

ait eu des biens abandonnés aux percepteurs, parce que la taxe foncière excède le revenu?

Une loi va être rendue sur le dégrèvement. Nous l'espérons; mais, en attendant, le recouvrement est ralenti, le peuple murmure, les malveillants rient sous cape, et calomnient le gouvernement qui, pour trop exiger, au lieu de recevoir tout ce qu'il demande, ne reçoit pas même ce qui lui serait légitimement dû.

Si les contributions étaient en mesure avec les moyens du peuple, nous vous certifions que nul département ne serait plus exact, plus sûr pour le recouvrement, parce qu'ici on aime le gouvernement et qu'une longue expérience nous a appris que nos administrés ont toujours payé quand ils pouvaient et tout ce qu'ils pouvaient.

Dans les premières années de la Révolution, la non-valeur des assignats a neutralisé les injustices résultant de l'inégalité de répartition, et c'est ce qui explique le silence des précédentes législatures sur nos réclamations. Au retour du numéraire, la loi du 8 messidor an IV est venue au secours des opprimés; et, par suite de cette loi, nous avons eu à prononcer sur trente mille réclamations environ, dont les états ont été adressés au ministre des finances.

... Nous demandons à être réduits provisoirement au maximum, qui est le quart du revenu foncier. Nos administrés gémissent sous le plus affreux arbitraire; et, s'il y a un devoir pressant pour vous, citoyens Représentants, c'est de nous en délivrer. Avec le système actuel de finances, rien ne va bien; les fonc-

Digitized by Google

tionnaires sont mal ou point payés, les administrations de canton n'ont pas un sol pour avoir de l'encre et du papier... La contribution mobilière ne se percevra pas. Comment percevrait-on 506,800 fr. sur le département du Cantal, un des plus petits et des plus pauvres départements de la République, peuplé de petits propriétaires de terres qui, ajoutant leur industrie à leur capital en travaillant eux-mêmes leur bien, ont moins de reste au bout de l'année qu'un pauvre artisan?... Nous sommes assurés qu'on pourra à peine recouvrer les deux cinquièmes de cet énorme et dérisoire contingent.

Mémoire transmis au Conseil des Cinq-Cents par le tribunal de commerce d'Angoulême (Charente).

Au Corps législatif :

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Les entrepreneurs propriétaires de fabriques à papier de la commune d'Angoulême appellent votre sollicitude sur des établissements qui faisaient fleurir et prospérer une des branches de commerce les plus précieuses du département.

Depuis longtemps la papeterie est dans un tel état de souffrance que plus de la moitié des cuves sont arrêtées. Plusieurs causes ont contribué à ce dépérisse-

Digitized by Google

ment : les réquisitions dont partie est encore due par le Trésor public, les emprunts forcés, et surtout l'interruption du commerce extérieur.

Ils vous prient de porter des regards sur la manière dont est assise l'imposition supportée par leurs établissements.

Anciennement les manufactures étaient taxées d'office ; la taxation était légère. On avait bien senti que, le revenu de ces sortes d'ateliers n'étant que le produit de l'industrie, on ne pouvait avoir que des bases très-incertaines, que par conséquent il était difficile et même décourageant pour elles de leur faire supporter l'impôt foncier qui ne convient qu'à des objets dont le revenu est toujours à peu près le même.

Les fabriques aujourd'hui payent doublement l'impôt industriel :

1° Les entrepreneurs propriétaires payent à raison de leur industrie, comme tous les autres commerçants, le droit de patente ;

2° L'impôt foncier est attribué à leurs établissements sur le revenu qu'ils sont présumés devoir rendre, revenu, comme on l'a déjà dit, qui tient essentiellement à l'industrie et qui est incertain comme elle ;

3° Ils payent aussi pour l'étendue du local que comportent leurs bâtiments, ateliers et usines, sur le pied des meilleures terres de la commune où ils sont situés.

Il n'est pas dans ce moment de manufacture à deux cuves qui, par les différents genres d'impôts réunis,

Digitized by Google

ne paye de sept à huit cents livres, et cela dans un moment où notre commerce est pour ainsi dire anéanti, lorsque nous avons la douleur de voir dépérir entre nos mains des établissements qui rivalisent par la beauté de la fabrication avec ceux de la Hollande.

Les fabricants ont fait des réclamations pour que tout au moins les moulins arrêtés fussent déchargés d'une partie de leur imposition. A peine daigne-t-on y répondre; les communes, craignant de voir retomber sur elles le dégrèvement qu'on pourrait accorder, répondent presque toujours qu'il n'y a lieu à délibérer.

Ce n'est pas en vain que vous avez promis protection aux arts et à l'industrie. C'est avec cette assurance que nous sollicitons de votre justice que vous veuillez bien accueillir notre demande en ordonnant : qu'une décharge absolue aura lieu sur les manufactures dont la fabrication est arrêtée; qu'à l'avenir les entrepreneurs propriétaires de fabriques seront sujets à la patente simple de marchand de papier; que leurs manufactures seront imposées à raison d'une somme fixe de trente livres par cuve en activité; que les terres qu'on est obligé d'y attacher pour l'exploitation seront taxées dans la même proportion que les autres terres de la commune et que l'imposition mobilière sera réduite à vingt livres par cuve en activité.

Angoulême, le 17 prairial an VI de la République française.

(Suivent les signatures.)

Digitized by Google

Extrait d'une lettre adressée, le 17 messidor an VI, à la députation du département de la Charente-Inférieure par l'administration centrale du même département.

Nous nous hâtons de vous démontrer, ainsi qu'au gouvernement, la surcharge qu'éprouve le département dans sa contribution personnelle, mobilière et somptuaire. Nous aurions désiré vous remettre un tableau exact des objets sur lesquels les jurys d'équité ont fixé la cotisation de chaque contribuable; mais, quelque chose que nous ayons pu faire, nos efforts ont été infructueux.

Les renseignements que nous ont fournis les administrations municipales sont trop inexacts, les bases adoptées par les jurys sont trop incohérentes, elles portent trop visiblement l'empreinte de l'ignorance, de l'exagération, de la partialité et quelquefois celle d'une coupable réticence, pour que nous puissions y asseoir des calculs, nous ne disons pas positifs, mais seulement hypothétiques. Ici les évaluations sont tellement exagérées qu'il est visible que le jury, sans aucun égard pour la vérité, a seulement cherché à créer un revenu qui pût entrer en quelque proportion avec la somme à répartir. Vous n'en douterez pas, quand vous saurez qu'il est des communes où l'on a taxé comme facultés mobilières le salaire des gardes-champêtres dont la presque totalité n'ont encore rien touché depuis leur établissement. Là on

Digitized by Google

n'a trouvé des facultés mobilières qu'aux ouvriers dont on a calculé la totalité du produit de leur travail, sans égard à leurs nombreux besoins. Ailleurs enfin il ne se trouve de facultés mobilières que chez les représentants du peuple et les fonctionnaires publics salariés : vous pouvez en juger par la quotité à laquelle plusieurs d'entre vous, quoique non taxables pour vos indemnités, ont été imposés. En un mot, le contingent à répartir était tellement hors de toute proportion avec les facultés qui devaient le supporter, que les jurys, ne sachant sur quelles bases s'appuyer, ont travaillé au hasard et sans avoir d'autre but que de remplir la rigoureuse obligation de répartir la totalité de la somme assignée à la commune : aussi les réclamations se sont-elles multipliées à un point qu'il n'est pas possible d'exprimer.....

Extrait d'une pétition adressée, le 1er messidor an VI, par l'administration centrale du département du Calvados au Conseil des Cinq-Cents.

..... Nous nous contenterons d'exposer les faits et les motifs qui nous ont déterminés à réclamer un dégrèvement. Toutes les ressources sont taries dans le département... Des différentes branches de commerce qui fleurissaient, les principales sont presque anéanties par l'effet de la guerre avec l'Angleterre et particulièrement sur le bord de la mer. La pêche n'y

Digitized by Google

existe plus, puisque les vaisseaux de l'ennemi sont toujours en présence le long de nos côtes. Le commerce de dentelles, qui était la principale et presque la seule ressource de Caen, de Bayeux, de Honfleur et autres communes, est nul aujourd'hui. Il ne reste donc, dans une partie des cantons qui étaient connus sous le nom de *pays d'Auge,* que le commerce de bœufs et d'eau-de-vie. Mais, depuis deux ans, il n'y a presque point de fruits; et les réquisitions des bœufs qui ont eu lieu depuis l'année 1792, celles exercées sur les frocs, les toiles, les cuirs et généralement sur toutes les denrées et marchandises dans l'étendue du département, n'ont-elles pas ôté aux contribuables toutes les ressources que leur laissaient le commerce et l'industrie? Les frocs, les toiles de Lisieux, les draps de Vire sont la seule branche commerciale qui paraisse encore être susceptible de supporter une partie de la contribution mobilière; mais, nous le répétons, les réquisitions ont ruiné presque tous les commerçants. Les *bons* qu'ils ont obtenus en paiement, et dont la plus grande partie n'est point encore liquidée, n'ont point été admis pour l'acquit de leurs contributions..... Dès l'aurore de la Révolution, le départements'est prononcé pour le gouvernement républicain. C'est en vain que ses ennemis ont tenté plusieurs fois d'y établir le foyer de la rébellion... Désespérant de réussir à force ouverte, ils ont organisé les massacres et les brigandages nocturnes presque sur tous les points de notre territoire, et les habitants ont été victimes de leurs fureurs. Les effets désastreux qui en ont été la suite

Digitized by Google

ont causé partout la désolation. Des maisons sans nombre, des villages entiers ont été volés, les propriétés nationales et privées ont été dévastées et les meilleurs patriotes assassinés. Dans ces circonstances, les contribuables ont vu avec douleur qu'ils étaient sans moyens pour subvenir aux besoins du Trésor public, et ils ont été contraints de nous demander la réduction de leur cotisation à la contribution personnelle.....

INSTRUCTION PUBLIQUE

Les citoyens de la commune de Barr (Bas-Rhin) aux citoyens Représentants du peuple représentant le Conseil des Cinq-Cents :

LÉGISLATEURS,

Voilà près de quinze mois écoulés que les bons citoyens, les vrais partisans zélés de l'an III ont attendu avec impatience une organisation réelle des écoles primaires, et rien ne s'est fait jusqu'ici.

Quel est le génie malfaisant qui, malgré tant de réclamations réitérées, peut s'opposer à l'organisation complète d'une institution si nécessaire au bonheur et à la prospérité de la jeunesse française ?

Quelle peut être l'intention de ceux-là qui, lorsqu'il s'agit dans votre enceinte de l'amélioration de cette institution salutaire, ne demandent qu'ordre du jour

Digitized by Google

et ajournement? Certainement ils ne sont point des législateurs amis sincères de la constitution de l'an III.

Ceux qui ne se soucient pas de favoriser les progrès de l'instruction publique, les tergiverseurs, vous diront que la loi du 3 brumaire an IV y relative existe, qu'elle est suffisante, que c'est aux administrations centrales de départements à la faire exécuter en ce qui les concerne.

Législateurs, les arrêtés pris par les administrations centrales en conséquence de la loi précitée sont non-seulement insuffisants, mais même inexécutables.

Inexécutables, en ce qu'on ne peut obliger les parents des élèves à payer la rétribution annuelle qui s'y trouve fixée, et que, si on l'exige à la rigueur, ceux-ci quittent les écoles.

Insuffisants, en ce que, par les vacillations continuelles occasionnées par les intérêts divers des parents, les instituteurs se trouvent réduits à un état d'existence si précaire que la rétribution à laquelle ils ont droit leur vaut à peine de quoi payer l'encre qu'ils sont forcés d'employer pour les exemples de leurs élèves.

Qu'en résulte-t-il de cette situation précaire des instituteurs? Qu'on les regarde comme des êtres nuls et que l'ignorance et le fanatisme en font un objet de sotte dérision!

Cependant, législateurs, il y a moyen de remédier ou pour mieux dire de faire cesser un pareil scandale. Décrétez que les instituteurs primaires seront

Digitized by Google

soldés collectivement par les communes dans l'arrondissement desquelles il s'y en trouve d'établis, et les écoles se trouveront fréquentées, le but salutaire de cette institution sera atteint, et les bons citoyens vous béniront.

On vous a présenté un projet d'aliénation de tous les presbytères indistinctement. Législateurs, gardez-vous bien d'aliéner ceux qui ont été destinés et qui ont servi jusqu'ici à l'usage des écoles primaires. Vous ne pouvez porter de plus funeste coup à celles établies dans les communes des campagnes qu'en décrétant cette mesure. Où l'instituteur trouvera-t-il un local convenable? Sera-t-il dans le cas, même si vous l'indemnisez à grands frais, d'en construire un?

Non, législateurs, vous conserverez les bâtiments que vous avez destinés à l'instruction publique. Vous agréerez les motifs qui nous ont déterminés à vous adresser la présente. Oui, nous sommes dans l'attente réelle qu'avant la fin de la session de la législation actuelle, vous prendrez une résolution qui favorisera constitutionnellement l'établissement solide et invariable des écoles primaires.

Barr, le 10 germinal an V de la République une et indivisible.

(Suivent 20 signatures.)

Digitized by Google

Les administrateurs du département de la Sarthe aux Commissaires chargés au Conseil des Cinq-Cents de la révision des lois sur l'instruction publique :

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Au moment que vous vous occupez de la révision des lois sur l'instruction publique, nous croyons devoir vous soumettre nos observations relatives à celle du 3 brumaire an IV. Nous demandons quelques modifications et additions au titre 1er de cette loi, et nous en sentons tellement le besoin que, dans l'état actuel des choses, une bonne organisation des écoles primaires nous paraît moralement impossible. Vous allez sans peine vous en convaincre.

L'instruction est sans doute indispensable dans un gouvernement républicain; mais, pour remplir dignement les fonctions d'instituteurs, il faut des sujets capables et patriotes ; il faut des précepteurs de morale et de républicanisme. Il ne s'en présente point; peu se sont présentés déjà, et nous désespérons encore de les conserver.

En effet, les hommes à talents sont rares, et ceux qui sont généreusement disposés à sacrifier leur bien-être à l'intérêt général le sont encore davantage. L'homme s'aime avant tout, et il veut avec raison trouver dans son travail une subsistance honnête et des ressources contre les accidents imprévus de la vie. Or, quelle perspective ont présentée jusqu'à ce jour les écoles primaires ?

Digitized by Google

Les instituteurs comptaient sur un beau logement et un jardin de quelque rapport. La loi du 3 brumaire le leur avait promis et des lois antérieures avaient donné cette destination aux ci-devant presbytères et jardins qui en dépendent. Mais des propositions répétées et accueillies au Conseil dont vous êtes membres ont rendu leurs espérances incertaines, et c'est cette incertitude surtout qui a paralysé nos opérations.

Nous savons qu'à défaut de logement et de jardin, la loi accorde aux instituteurs une indemnité équivalente. Mais il leur faut un logement pour eux et leur famille; il leur faut en outre un local sain, commode et d'une certaine étendue pour recevoir les élèves pendant la durée des leçons; et, dans presque toutes les communes de campagne, les ci-devant presbytères et petits colléges qui existent peuvent seuls leur offrir ces ressources.

Trouveront-ils un ample dédommagement dans la rétribution annuelle que doivent leur payer les trois quarts au moins de leurs élèves? Ils ne le peuvent raisonnablement espérer. Ils savent que malheureusement l'ignorance, la malveillance et les préjugés calomnieront dans le principe et appelleront le décri sur les institutions républicaines. L'intérêt seul pourra déterminer la majeure partie des parents à y envoyer leurs enfants, et par conséquent les instituteurs courront la fâcheuse alternative ou de ne point avoir d'élèves ou de n'en recevoir qu'une rétribution absolument insuffisante pour leurs besoins.

Enfin, il nous paraît que, pour attacher les institu-

Digitized by Google

teurs à leurs pénibles fonctions, il convient de leur assurer un logement et un traitement fixe. Nous sommes loin de vous proposer que ce traitement puisse les faire vivre sans travailler; ce serait donner dans l'excès opposé; mais qu'il leur procure au moins une partie du nécessaire et que le reste soit le fruit de leurs talents, de leur zèle et de leur exactitude.

Nous vous invitons donc à proposer au Conseil qu'il soit formellement déclaré que les maisons et jardins réservés par les administrations pour les instituteurs de leur arrondissement ne soient point aliénés, et qu'il soit décrété qu'indépendamment de la rétribution de chaque élève ces instituteurs recevront par an un traitement fixe dont la quotité sera déterminée par les administrations centrales.

Nous ajouterons une dernière observation. La loi précitée du 3 brumaire porte titre Ier, article 1er, que les arrondissements des écoles primaires seront déterminés par les administrations de département. Déterminer le nombre et le placement de ces écoles, il nous paraît indispensable de le faire; mais déterminer l'arrondissement de chacune, n'est-ce point gêner la liberté des parents sur le choix des instituteurs et détruire par là le premier aliment d'émulation entre ceux-ci ?

En résumé, assurer un logement gratuit aux instituteurs, leur accorder un traitement fixe, ne point circonscrire leur arrondissement respectif, tels sont les moyens, citoyens Représentants, qui nous semblent les plus propres à raviver dans les écoles pri-

Digitized by Google

maires les sources presque taries de l'enseignement. Nous livrons ces idées à vos réflexions, à votre sagesse ; et le zèle qui vous anime pour le bien public nous garantit qu'elles seront prises en mûre considération.

Salut et respect.

Le Mans, 22 pluviôse an V.

(Suivent les signatures.)

L'administration municipale du canton de Domfront (Orne) aux membres composant la Commission d'instruction publique du Conseil des Cinq-Cents :

CITOYENS,

Au moment où vous vous occupez d'établir des écoles et d'organiser l'instruction, nous croyons devoir vous adresser quelques renseignements relatifs à cet objet. Etrangers à tout esprit de localité, nous n'avons en vue que l'intérêt public.

La commune de Domfront était de temps immémorial en possession d'un collége considérable et qui ne le cédait en rien aux fameux colléges de Vire et d'Avranches. Les Eudistes étaient, avant la Révolution, à la tête de cet établissement, et, quoique l'éducation qui s'y donnait fût défectueuse sous plusieurs rapports, les élèves y abondaient, et l'on en comptait

Digitized by Google

jusqu'à cinq et six cents par année. Ce surcroît de population dans une petite commune procurait à ses habitants des moyens de subsistance que la Révolution leur a fait perdre, et dont elle ne les a dédommagés en aucune manière.

Nous avons, à la vérité, des écoles particulières dans notre sein, mais elles sont d'une faible ressource en comparaison du ci-devant collége, et la plupart des habitants des campagnes ne peuvent en profiter par la modicité de leur fortune. Il arrive donc que la presque totalité de notre jeunesse croupit dans une ignorance profonde qui nous mène à grands pas vers la barbarie. En vain espèrerait-on parvenir à former des écoles primaires dans nos villages ; nous y travaillons depuis trois ans et toujours sans fruit ; les hommes capables manquent partout, au lieu que notre commune se flatte d'avoir plusieurs citoyens de mérite, très-propres à l'enseignement et qui embrasseraient volontiers cette profession, s'ils pouvaient l'exercer sans déplacement.

Disons-le ici avec confiance, toutes les circonstances semblent se réunir pour provoquer l'établissement d'une école secondaire à Domfront. Le bâtiment qui servait au ci-devant collége n'a point été vendu ; il est vaste, très-bien aéré, jouissant de la plus pure salubrité et en bon état de conservation. Il joint à ces grands avantages celui d'avoir des cours et un jardin fort spacieux. Bref, il n'existe pas de locaux qui prêtent autant à l'établissement que nous désirons. D'un autre côté, si l'on considère que Domfront a été le chef-lieu d'un district composé de cent

Digitized by Google

communes très-populeuses, qui la plupart ont contracté avec cette ville des habitudes et des rapports différents ; qu'elles ont en général peu de relations avec les autres villes ; finalement que Mayenne, Mortain et Ernée qui nous avoisinent de plus près, n'ont offert jusqu'à ce jour aucune ressource pour l'instruction, il faudra nécessairement convenir des avantages sans nombre que procurerait l'établissement d'une école à Domfront.

Nous vous invitons, citoyens commissaires, à prendre en considération cet exposé que l'amour seul du bien public nous engage à vous présenter; et nous espérons que vous voudrez bien ne pas oublier la commune de Domfront dans la distribution que vous ferez des écoles secondaires.

Fait à Domfront, en administration municipale, le 29 thermidor an V de la République française une et indivisible.

(Suivent les signatures.)

(En marge est écrit) :

Les administrateurs du département de l'Orne ont pris lecture de la réclamation de l'administration municipale du canton de Domfront aux fins de l'établissement d'une école secondaire dans le chef-lieu de ce canton;

Considérant que l'établissement demandé serait sous tous les rapports on ne peut plus utile, invitent le Corps législatif à prendre en la plus grande consi-

Digitized by Google

dération la réclamation de l'administration municipale du canton de Domfront.

A Alençon, le 1er fructidor, 5e année républicaine.

(Signé) etc...

HOSPICES ET ENFANTS ABANDONNÉS

La Commission administrative des hospices du canton de Bordeaux au Conseil des Cinq-Cents :

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Les dix-huit cents infortunés qui gémissent dans les sept hospices de Bordeaux et les cinq cents enfants de la patrie qui sont confiés à nos soins vont périr de faim et de misère, si, au même instant où vous recevrez ces dernières expressions de notre désespoir, le Corps législatif n'ordonne pas, en exécution de l'article 10 de la loi du 16 vendémiaire an V, qu'il sera pourvu à leurs pressants besoins par une somme fixe et déterminée dont le paiement ne pourra être retardé sous quelque prétexte que ce soit.

Au mois de prairial dernier, nous vous adressâmes le tableau des anciens revenus des hospices et des revenus qui leur restent, comparés avec l'état des dépenses, d'où il résulte un déficit annuel de 304,978 fr.

Digitized by Google

Le bureau central et l'administration centrale du département de la Gironde attestaient la vérité de notre exposé et vous conjuraient en même temps de le prendre en considération.

Vous renvoyâtes le tout au Directoire avec une invitation pressante de subvenir à la détresse des hospices de Bordeaux.

La pureté des intentions du gouvernement n'est pas équivoque. Mais nous restons avec tous nos maux qui se sont aggravés chaque jour et dont la mesure est comblée.

La commission fut installée le 17 frimaire an V. Voici l'état de ce qu'elle a reçu du gouvernement :

1° Pour partie de l'arriéré de l'an IV. 27,000f »c

2° Pour dépenses courantes de l'an V. 47,000 »

La dernière partie de cette somme de 47,000 fr. nous est parvenue dans le courant de germinal.

Comment, avec de si modiques secours, nous aurait-il été possible de faire face aux dépenses journalières?

La loi du 16 vendémiaire an V semblait nous promettre quelques ressources, en nous assurant le remplacement des biens aliénés et des rentes supprimées.

Mais nous n'avons droit à un remplacement d'immeubles qu'à concurrence d'un revenu de 23,365 livres 15 sous 10 deniers.

Et ce remplacement ne nous a pas même été encore proposé par le gouvernement, quoique l'administration centrale lui ait envoyé son travail depuis plusieurs mois.

Digitized by Google

Vous avez été si frappés de ce retardement, que vous avez arrêté qu'il serait fait un message au Directoire à ce sujet.

La loi du 16 vendémiaire veut que les redevances, de quelque nature qu'elles soient, dont les hospices jouissaient sur les domaines nationaux ou sur des biens appartenant à des particuliers qui s'en sont libérés envers le Trésor public, soient payées par le Trésor public.

Vous savez, citoyens Représentants, que cette sage disposition n'a pas encore été exécutée.

La loi du 20 ventôse veut que les administrations centrales désignent aux hospices des rentes foncières ou constituées dues à la République, en remplacement de celles qui leur sont dues par le Trésor public.

Mais, quelque démarche que nous ayons faite jusqu'à ce jour, de concert avec l'administration centrale, cet article de la loi n'a pu nous rien procurer.

Cependant, par l'inexécution de l'article 9 de la loi du 16 vendémiaire et de l'article 2 de la loi du 20 ventôse, nous éprouvons les privations d'un revenu annuel de 149,506 fr.

Nous n'avons pas cessé un seul instant d'appeler à grands cris l'attention du gouvernement sur notre déplorable situation.

Le 8 thermidor dernier, le ministre de l'intérieur nous envoya une ordonnance de 20,000 fr. sur la Trésorerie.

Cette ordonnance n'est pas encore acquittée.

Le 28 vendémiaire dernier, le même ministre nous

Digitized by Google

envoya une nouvelle ordonnance de 25,000 fr., qui est aussi peu acquittée que la première.

Les ordonnances du ministre de la guerre, pour le paiement des journées des militaires malades, ne sont pas payées depuis le 1er nivôse an V.

A toutes nos instantes sollicitations, le payeur répond qu'il n'a pas reçu d'ordre de la Trésorerie.

Le 29 brumaire dernier, l'administration centrale fut si alarmée de l'impossibilité où nous étions d'assurer la distribution du pain pour le lendemain, qu'elle crut devoir contraindre le payeur à nous remettre 6,000 fr. à compte de nos ordonnances.

Vous pouvez juger, d'après tout cela, de l'horreur de notre position.

Le ministre, en nous annonçant, le 28 vendémiaire, l'ordonnance de 25,000 fr., nous dit que, pour qu'il soit à portée de pourvoir à nos besoins avec efficacité, il est indispensable que nous mettions une grande exactitude dans la reddition de nos comptes, et que nous lui fassions connaître le montant de nos dépenses comparé avec celui de nos recettes.

Sans doute le ministre n'avait pas encore pu connaître tous les détails de son département.

Car cet état comparatif avait été adressé plusieurs fois au ministre de l'intérieur, et il avait dû recevoir de l'administration centrale l'extrait de tous nos comptes-rendus à la fin de chaque trimestre, depuis notre installation, ainsi que des comptes, apurés par nous, de l'administration qui nous a précédés.

Nous avons fait au ministre de l'intérieur un nou-

Digitized by Google

vel envoi de tous les renseignements qu'il paraissait désirer, et l'administration centrale lui a renouvelé les demandes les plus pressantes, qui, comme les précédentes, n'ont eu aucun succès.

Citoyens Représentants, on se demande à Bordeaux comment il se fait que les hospices ne soient pas encore fermés, lorsqu'il est si notoire que nous sommes abandonnés à nous-mêmes et que les administrations supérieures, dont le zèle et l'activité ne se démentiront jamais, ne peuvent nous offrir d'autres consolations que de mêler leurs regrets avec les nôtres.

Faut-il que nous le disions enfin ?

Les fournisseurs et les ouvriers ont compté sur la justice et sur l'humanité du Corps législatif, sur la loyauté du gouvernement, sur la probité des administrations.

Les employés travaillent, partagent le pain des pauvres et se taisent.

Mais cet état de choses ne peut pas durer.

Attendrions-nous que les infortunés qui ont droit à la protection de la société, que les ouvriers qui ont consacré aux hospices un temps si nécessaire à leurs propres familles, que les fournisseurs qui ont contracté sous la foi publique, éprouvent le sort du citoyen Butty, ce respectable père de famille, cet ouvrier si estimable, qui vient de succomber au chagrin de ne pouvoir pas être payé de ses salaires ?

Citoyens Représentants, tout, oui, tout nous manque dans nos hospices.

Nous n'avons aucune espèce de moyen de nous

Digitized by Google

procurer même du pain et des médicaments. La bienfaisance de nos concitoyens est épuisée. Il ne nous reste plus que le souvenir du crédit qui avait été attaché à notre administration.

C'est pour la dernière fois que nous vous affligeons par des tableaux si déchirants.

Puissent les successeurs que nous avons demandés aux administrations supérieures n'avoir à vous présenter que la bénédiction des pauvres, délicieuse récompense de l'empressement que vous mettrez à porter la consolation dans les asiles sacrés du malheur !

Salut et respect.

Bordeaux, 17 frimaire an VI.

(Suivent les signatures.)

Pétition adressée au Conseil des Cinq-Cents par les administrateurs du département de la Seine sur l'insuffisance des revenus des hospices civils de Paris.

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

L'administration du département de la Seine dérobe un moment à vos travaux pour appeler votre attention sur les hospices établis dans la commune de Paris.

La loi du 25 vendémiaire dernier ayant confié aux

Digitized by Google

administrations départementales la surveillance de ces établissements, notre premier soin a été d'en connaître le nombre, la destination, l'utilité, les besoins et les ressources.

Il existait, en 1790, dans la commune de Paris, trente-quatre hospices ; leur nombre a été réduit à vingt. Mais cette réduction, en rendant à la nation la disposition de quelques locaux et diminuant les frais d'administration et de service, n'a rien diminué du secours que recevait l'humanité souffrante ; les besoins sont encore les mêmes ; en un mot, on n'a point supprimé, on n'a fait que réunir.

Il suffit de parcourir d'un œil rapide l'objet de chacun de ces établissements, pour être convaincu de leur indispensable nécessité.

Recueillir l'enfant abandonné par une mère cruelle ; restituer à l'orphelin les soins paternels ; offrir aux indigents malades ou blessés des asiles où ils reçoivent les secours de l'art ; donner aux mères délaissées les soins nécessaires pendant les moments qui précèdent, accompagnent et suivent l'enfantement ; présenter à l'infirme, à l'incurable, au vieillard une retraite où la patrie pourvoit à tous ses besoins : tel est le but de ces divers établissements, et, vous le voyez, ils sont tous également intéressants, tous également utiles, tous également dignes d'être protégés et maintenus.

Des hospices aussi multipliés, dont les secours se répandent sur un si grand nombre d'individus, ne pouvaient être soutenus que par des revenus très-considérables.

Digitized by Google

Ceux de ces divers hôpitaux se montaient, en 1790, à près de 7 millions, et cette somme immense suffisait à peine pour leur entretien. Elle était composée des revenus des biens qui leur étaient propres et des secours qui leur étaient accordés.

Les biens propres aux hospices consistaient en rentes sur l'Etat, en rentes sur particuliers, en loyers de maisons, en fermages. Le tout produisait environ 3 millions.

Le surplus n'était composé que de secours.

Les octrois accordés à l'hôpital général, qui comprend Bicêtre, la Salpêtrière et cinq autres hospices, formaient leur principal revenu, et s'élevaient à près de 3 millions.

Les plaisirs avaient été mis à contribution, et le quart de la recette des spectacles, appliqué au soutien de ces établissements, formait un revenu annuel de près de 400,000 livres.

Enfin, les dons et legs que des riches bienfaisants s'empressaient de faire aux hôpitaux, fournissaient un secours annuel de plus de 500,000 livres.

C'est ainsi que les hôpitaux parvenaient à réunir les 6 à 7 millions nécessaires pour fournir à leurs dépenses.

Les trois dernières sources de ces revenus ont été supprimées, et les hospices de Paris, réduits à ceux de leurs biens propres, n'auraient pu se soutenir, si le Trésor public n'avait pris soin d'y suppléer.

En remettant aujourd'hui les hospices sous la surveillance des départements et des municipalités, vous ordonnez, il est vrai, que la partie de leurs biens qui

Digitized by Google

a été vendue sera remplacée par une portion égale de biens nationaux.

Il a été effectivement vendu une petite partie des biens des hospices établis dans le département de la Seine, et l'administration du département s'occupe de ce remplacement.

L'unique résultat de cette opération sera que les hospices se trouveront avec le revenu entier de leurs biens propres, c'est-à-dire environ 3 millions de revenu.

Mais la moitié et plus de cette somme consiste en inscriptions sur le Grand-Livre, et, si la pénurie du Trésor public s'oppose quelque temps encore à l'acquittement réel de cette branche de revenu, il se trouve réduit des trois quarts.

L'autre moitié consiste presque totalement en loyers de maisons dont la vétusté nécessite des réparations qui consomment annuellement près de moitié de leur produit.

Les impositions dont ils étaient autrefois affranchis opèrent la distraction d'un quart.

En sorte que les 3 millions de revenu des biens propres ne produisent pas net plus de 7 à 8 cent mille livres, c'est-à-dire le septième environ de ce qui est indispensable pour fournir à leurs dépenses en y portant la plus sévère économie.

Et quand bien même ces 3 millions de revenu seraient d'une perception constante et réelle, avec quels fonds suppléerait-on aux 4 autres millions qui provenaient des octrois, des spectacles, des legs et des donations?

Digitized by Google

Les octrois sont supprimés, les spectacles sont affranchis de la contribution qu'ils payaient aux hôpitaux, la nouvelle législation limite les effets de la bienfaisance particulière, et les circonstances rendent extrêmement rares les actes de munificence qu'on pourrait attendre des citoyens.

Dans cet état de choses, nous vous le disons avec franchise, il est de toute impossibilité de soutenir les hospices de cette grande commune, si, par des moyens qu'il n'appartient qu'à votre sagesse d'apercevoir et de choisir, vous ne remplissez le vide immense qui se trouve dans leurs revenus.

Paris, 26 brumaire an V.

(Suivent les signatures.) [1]

1 Dans une autre pétition adressée en thermidor an VII au Conseil des Cinq-Cents sur les hospices civils de Paris, on lit : « Vous êtes instruits, citoyens, de l'arriéré considérable des hospices; nulle part les employés ne sont aussi malheureux que dans ces établissements, puisqu'on leur doit seize, dix-sept et dix-huit mois de leurs modiques appointements. C'est inutilement qu'on s'adresse aux autorités qui régissent ou surveillent les hospices de Paris. Elles ne peuvent rien sans fonds, répondent-elles... »

Digitized by Google

Les membres de la Commission de l'hospice civil de la commune de Figeac (Lot) au Corps législatif :

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Des réclamations s'élèvent de toutes parts en faveur des différents hospices civils de la République. La tribune nationale retentit chaque jour de l'état de détresse et de dénuement dans lequel se trouvent ces asiles du pauvre et de l'orphelin. Déjà vos cœurs paternels se sont attendris sur le sort de ces malheureux. Vous avez manifesté l'intention de venir au secours de ceux qui ont fait retentir leurs plaintes. Permettez-nous de vous porter aussi celles de l'hospice de cette commune; il n'en est pas de mieux fondées; il n'en est pas qui méritent de mieux fixer toute votre attention.

L'hospice dont nous sommes les administrateurs renferme en ce moment deux cent douze individus des deux sexes qu'il faut soigner, nourrir et entretenir. L'hospice a encore à sa charge deux cents orphelins qui sont en nourrice ou en pension; et, pour subvenir à toutes les dépenses nécessaires, il ne jouit que d'un modique revenu de 6,401 fr. par an.

Avant la Révolution, l'hospice jouissait, année commune, d'un revenu de 21,928 fr. 18 s. 6 d. Mais, depuis cette époque, l'abolition des rentes foncières féodales, le remboursement en papier-monnaie des rentes constituées à prix d'argent, la cessation de

Digitized by Google

paiement des rentes constituées sur l'État, enfin la privation des bienfaits que des personnes riches versaient dans le sein de l'indigence, toutes ces circonstances ont réduit les ressources de l'hospice au seul produit d'un bien-fonds modique et dégradé par les jouissances des fermiers pendant le temps qu'il est resté dans les mains de la nation. La détresse de cet hospice a été encore augmentée par le défaut de paiement des mois de nourrice des enfants naturels qui sont à la charge du gouvernement, et dont les arrérages pour la fin de l'an IV et la totalité de l'an V et le premier trimestre de l'an VI se portent à 24,946 fr. 19 s.

Comment a-t-il pu se faire que l'hospice civil de la commune de Figeac ait pu pourvoir à tant de dépenses avec les modiques revenus dont il jouit? Par une économie sévère, par la privation de l'absolu nécessaire, par des emprunts momentanés, par le déficit des revenus de l'année, en partie dépensés par anticipation, par des aumônes fréquentes qui, pour être trop souvent quêtées, sont arrachées comme par force à la générosité des âmes sensibles, enfin par le défaut de paiement d'une grande partie des mois de nourrice et des pensions des orphelins.

Mais toutes ces sources ont tari : plus d'économie, plus de privations sans porter atteinte à la malheureuse existence des individus que l'hospice renferme; plus d'emprunts, les bourses sont fermées; plus d'anticipation sur les revenus de l'année, ils sont épuisés; plus d'aumônes, la charité se lasse et demande pourquoi le gouvernement ne vient pas au secours des malheureux. Enfin le défaut de paiement des

Digitized by Google

mois de nourrice ne permet plus d'en trouver pour les enfants que l'on expose journellement.

Voilà le tableau triste, mais fidèle, de l'hôpital civil de cette commune. Cet asile de bienfaisance et d'humanité est l'asile de la mort. A chaque jour, à chaque heure, à chaque minute, elle menace, par défaut d'aliments, la tête des malheureux qui y sont; elle moissonne surtout ces intéressantes victimes d'un amour criminel, mais qui n'en sont pas moins les sujets du gouvernement, les enfants adoptifs de la patrie.

Hâtez-vous donc, citoyens Législateurs, hâtez-vous de venir au secours des malheureux...

Figeac, 2 nivôse an VI.

(Suivent les signatures.)

La Commission de secours près l'hospice civil de Maurs (Cantal) au Conseil des Cinq-Cents :

CITOYENS,

Venez vite au secours de vos orphelins de l'hospice civil de Maurs. Les auriez-vous adoptés au nom de la patrie pour les laisser périr de faim et de misère? Eux et leurs nourrices, voici trente-trois mois passés qui leur sont dus. Vous avez donné un décret pour que les arrérages fussent payés sur la moitié des contributions personnelle, mobilière et somptuaire. Mais que sert un décret, s'il n'est pas exécuté

Digitized by Google

par vos ministres et votre Trésorerie? Sous le citoyen Benezet, il a été ordonné, pour le trimestre de germinal an IV, une somme de 2,163 fr. en espèces représentant celle de 67,000 fr. en mandats. La Trésorerie se refusa de payer; la municipalité écrivit en conséquence; point de réponse. Le citoyen Letourneur avait ordonné, le 8 brumaire an VI, les neuf premiers mois de l'an V; la Trésorerie n'a pas voulu donner des ordres au payeur du département pour acquitter cette somme. Le citoyen François Neufchâteau ordonnança les six premiers mois de l'an V; la Trésorerie se refusa de payer cette somme, alléguant que le ministre devait payer les hospices par des états décadaires, de sorte qu'ayant été oubliés dans lesdits états décadaires, il reste dû trente-trois mois dont les états ont été envoyés par duplicata par les administrateurs de l'hospice.

Veuillez faire finir cette misère, en ordonnant que la moitié de cette contribution personnelle et mobilière soit perçue des mains des collecteurs du canton sur la quittance de la commission de l'hospice visée par la municipalité du canton, à compte des arrérages dus audit hospice pour les orphelins. Par ce moyen, vous conserverez la vie de ces pauvres malheureux qui un jour pourront vous être d'une grande utilité.

Salut et respect.

Maurs, 26 messidor an VII de la République française.

(Suivent les signatures.)

Digitized by Google

L'administration municipale du canton de Bayeux (Calvados) au Corps législatif :

CITOYENS LÉGISLATEURS,

L'humanité vous est précieuse et l'humanité souffrante doit vous être sacrée.

Après avoir épuisé toutes les ressources et tous les moyens que le plus pressant besoin et le zèle le plus ardent peuvent suggérer, vos hospices civils et d'humanité sont parvenus à un degré de dénuement tel que les malades et indigents n'y peuvent plus recevoir la plus légère portion des faibles secours qu'ils trouvaient dans ces asiles précieux et sacrés ; et nous avons la douloureuse et déchirante perspective de voir périr, faute de subsistance, les malheureux infortunés qui y sont réfugiés, si vous ne daignez promptement leur subvenir.

Ces deux hospices avaient des biens qui ont été vendus, en conséquence de la loi du 23 messidor an II. L'administration centrale a liquidé et désigné des biens qui doivent leur tenir lieu de ceux vendus, et a sollicité de vous le décret nécessaire à cet effet, conformément à la loi du 16 vendémiaire an IV, décret qu'elle n'a pas encore obtenu.

Le retard de ce décret et le retard de paiement d'une somme de 40,000 fr. due à ces hospices par le gouvernement pour le traitement des militaires et la nourriture des enfants de la patrie, — dont les nourrices sont depuis longtemps chargées à leurs frais et

Digitized by Google

qui ne les gardent que parce que, l'humanité combattant en elles le désespoir, elles craignent de les voir périr et de perdre en même temps le salaire qui leur est dû, — ont opéré l'état désastreux où ces hospices sont réduits.

L'administration de ces hospices, l'administration municipale et l'administration centrale ont fait toutes les tentatives nécessaires auprès du ministre, et tous leurs efforts ont été jusqu'à ce jour infructueux.

Mais, citoyens Législateurs, l'administration municipale de Bayeux ne peut plus supporter le spectacle déchirant qu'offrent journellement à ses yeux ces asiles sacrés de l'humanité souffrante, qui ne recèlent plus que des squelettes vivants, prêts à succomber plus encore par le besoin que par les infirmités, sans faire une dernière tentative vers vous. En la faisant, elle ne peut rien dissimuler sans se rendre coupable envers la justice et l'humanité. Eh bien! citoyens Législateurs, elle est forcée de vous dire que, dans le cas où votre sagesse estimerait que vous ne pouvez sur-le-champ rendre le décret qui vous est demandé avec la plus vive instance..., votre justice et votre humanité doivent au moins accorder des moyens provisoires de subsistance prompts et efficaces. Un ajournement sur ce dernier objet serait l'arrêt de mort des malheureux infortunés au nom desquels elle les demande.....

Bayeux, 5 thermidor an VII.

(Suivent les signatures.)

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

PRÉFACE V

INTRODUCTION XIII

RAPPORT fait aux consuls par le conseiller d'État Français de Nantes, chargé de l'inspection de la 8e division militaire 3

MÉMOIRE de Barbé-Marbois, conseiller d'État, pour rendre compte de sa mission dans la 13e division militaire. 71

COMPTE-RENDU par le citoyen Fourcroy, conseiller d'État, de sa mission dans la 12e division militaire, pendant le mois de nivôse an IX 129

COMPTE-RENDU par le conseiller d'État Fourcroy, de sa mission dans les départements de la 14e division militaire, pendant le mois de floréal an IX 162

COMPTE-RENDU par le citoyen Fourcroy, conseiller d'État, de sa mission dans la 16e division militaire, pendant les mois de pluviôse et ventôse an X 217

MISSION EN L'AN IX du général Lacuée, conseiller d'État, dans la 1re division militaire 228

PIÈCE ANNEXE AU RAPPORT du conseiller d'État Lacuée : mémoire adressé par le préfet de la Seine au conseiller d'État Lacuée sur la police générale de Paris et du département de la Seine 257

Digitized by Google

PAGES.

Compte-rendu par le citoyen Najac, conseiller d'État, de la situation de la 19e division militaire, considérée sous les rapports politiques, militaires et administratifs..... 298

Compte général rendu au gouvernement par le citoyen Duchatel, conseiller d'État, de la mission dont il a été chargé dans la 7e division militaire par arrêté du 11 germinal an IX..... 313

Mission du citoyen Thibaudeau, conseiller d'État, dans la 6e division militaire..... 326

Rapport du citoyen Redon, conseiller d'État, envoyé en mission dans la 25e division militaire, pendant le mois de pluviôse an IX..... 340

Rapport du citoyen Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, conseiller d'État, envoyé en mission dans la 24e division militaire, au mois de pluviôse an IX..... 346

Rapport du général Sainte-Suzanne, conseiller d'État, envoyé en mission dans la 5e division militaire..... 351

Appendice. Documents contemporains du Directoire..... 357

LE PUY. — TYPOGRAPHIE DE M.-P MARCHESSOU

Digitized by Google

Digitized by Google

Librairie Académique DIDIER et Cie

H. REYNALD

Mirabeau et la Constituante (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). 2e édition. 1 vol. in-12 ..... 3 fr. 50

VICOMTE DE MEAUX

La Révolution et l'Empire. 1789-1815, Étude d'histoire politique. 2e édition. 1 vol. in-12 ..... 3 fr. 50

BAILLON (COMTE DE)

Lettres de Horace Walpole, écrites à ses amis pendant son séjour en France, précédées d'une introduction. 2e édition. 1 vol. in-12 ..... 3 fr. 50

Lord Walpole à la cour de France. 1723-1730. 2e édit. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

GONCOURT (E. ET J. DE)

Histoire de la société française pendant la Révolution et pendant le Directoire. Nouvelle édition. 2 vol. in-12 ..... 7 fr. »

P. CLÉMENT ET ALF. LEMOINE

M. de Silhouette et les derniers fermiers généraux. 1 vol. in-12. 3 fr. »

CLÉMENT (PIERRE)

Une Abbesse de Fontevrault au XVIIe siècle. *Gabrielle de Rochechouart.* 2e édition. 1 vol. in-12, avec portrait ..... 4 fr. »

Madame de Montespan. 2e édition. 1 vol. in-12 ..... 3 fr. 50

La Police sous Louis XIV. 2e édition. 1 vol. in-12 ..... 3 fr. 50

L'Italie en 1671. Relation du marquis de Seignelay, précédée d'une Étude historique. 1 vol ..... 3 fr. »

GEFFROY

Gustave III et la Cour de France. (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). 2e édition. 2 vol. ornés de portraits, et fac-simile ..... 8 fr. »

Lettres inédites de Mme des Ursins, avec une introduction et des notes. 1 vol. in-8 ..... 6 fr. »

CH. GIDEL

Les Français du XVIIe siècle. 1 vol. in-12 ..... 3 fr. 50

G. DESNOIRESTERRES

Voltaire et la Société du XVIIIe siècle. — *La Jeunesse de Voltaire.* — *Voltaire à Cirey.* — *Voltaire à la Cour.* — *Voltaire et Frédéric.* 2e édit. 4 volumes ..... 16 fr. »

D'HÉZECQUES (COMTE)

Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI, par le comte de France d'Hézecques. 1 vol. in-12 ..... 3 fr. »

NOURRISSON

L'ancienne France et la Révolution. 1 vol. in-12 ..... 3 fr. 50

RAMBAUD (ALF.)

La domination française en Allemagne. — *Les Français sur le Rhin*, 1792-1804. 1 vol. in-12 ..... 3 fr. 50

— *L'Allemagne sous Napoléon Ier.* 1 vol. in-12 ..... 3 fr. 50

Paris. — Imp. Viéville et Capiomont, rue des Poitevins, 6.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google